هكذا من الاصل

Initiatives : 12 pages d'offres d'emplois

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

CINQUANTIÈME ANNÉE – N° 15509 – 7 F

MERCREDI 7 DÉCEMBRE 1994

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Le conflit bosniaque et le projet d'élargissement de l'OTAN

Fruits amers

IL est effectivement facile de critiquer, « le cul sur sa chaise », la politique menée par les grandes puissances en Bosnie. Il est aussi compréhensible que le ministre français des affaires étrangères sorte de ses gonds, et du langage convenu, pour dénoncer cette attitude. Mais il est non moins évident que les faits donnent raison au président bosniaque Alija Izetbegovic et au violent réquisitoire qu'il a dressé lundi 5 décembre, à Budapest, contre la communauté internationale. Alain Juppé consacre l'essentiel de son temps, depuis qu'il est ministre, à tenter d'éviter la guerre à outrance en Bosnie. Il doit se démener non seulement avec les belligérants, mais avec les palinodies de la politique américaine, les réticences des militaires français, les hésitations du premier ministre et les convictions du président de la République sur la nature même du conflit.

CETTE bataille tous azimuts, Alain Juppé l'a gagnée une fois, en février, au lendemain du massacre du marché de Sarajevo, en entraînant les alliés dans l'unique sursaut de fermeté dont ils ont été capables à ce jour face aux Serbes de Bosnie. Démonstration fut faite alors que les Occidentaux, s'ils veulent, peuvent se faire respecter.

Le ministre français a fait mine de rejouer la même bataille il y a dix jours, à propos de Bihac, mais avec un temps de retard et en la sachant sans doute perdue d'avance. François Mitterrand, à la différence du chef de la diplomatie, ne voulait pas d'un nouvel ultimatum contre les Serbes, alors que c'étaient les Musulmans qui avaient lancé l'offensive à Bihac, incités, estime-t-on à Paris, par les Américains. Que M. Izetbegovic se débrouille avec Washington !, semblait dire l'Elysée. Et Washington se rapprocha du « profil bas » défini depuis le début de la crise dans l'ex-Yougoslavie par les Européens.

C'EST à cette ligne initiale, arrêtée par les Européens, que s'en est pris lundi M. Izetbegovic, en dénonçant Français et Britanniques comme les « protecteurs des Serbes ». De ces accusations, ni Paris ni Londres, quelles que soient leurs contributions à la FORPRONU et les sanctions économiques contre Belgrade, ne sont en mesure de se défendre. M. Mitterrand s'est félicité lundi de n'avoir pas pris parti pour un camp, mais c'est précisément ce qui lui est reproché. Ne pas prendre parti pour un camp quand on est en présence d'une agression caractérisée, comme en Croatie puis en Bosnie, c'est prendre *de facto* le parti de l'agresseur.

Cet agresseur serbe, François Mitterrand n'a pas su trouver de mots forts pour le condamner. Vukovar était assiégée mais lui s'inquiétait surtout du sort de la minorité serbe de Croatie. Le nettoyage ethnique sévissait en Bosnie, mais lui mettait l'accent sur les « droits des minorités » en général, oubliant que c'était la minorité serbe qui faisait régner la terreur sur la majorité des Bosniaques. C'est cette approche initiale et la grande faiblesse des démocraties occidentales – leur incapacité à défendre leurs valeurs à leur portes – qui a donné naissance à la politique qui porte aujourd'hui ses fruits amers en Bosnie.

M 0147 - 1207 - 7,00 F

Washington et Moscou s'affrontent sur la sécurité européenne

Le sommet de la CSCE, lundi 5 décembre à Budapest, a confirmé les divergences au sein du camp occidental et entre les Etats-Unis et la Russie à propos de l'organisation de la sécurité sur le continent européen. Le projet d'élargissement de l'OTAN vers l'Est, qu'était venu défendre Bill Clinton, a été critiqué par Boris Eltsine et, en termes plus voilés, par François Mitterrand. Le président bosniaque Alija Izetbegovic a profité de cette tribune pour critiquer violemment l'attitude de la communauté internationale face au conflit qui ensanglante son pays.

Le sommet des divergences

BUDAPEST

de notre correspondant

L'ouverture du sommet de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), lundi 5 décembre à Budapest, aura surtout été l'occasion d'un grand étalage de toutes les divergences qui entravent les relations de l'après-guerre froide entre les Américains, les Européens et les anciens pays communistes. D'âpres propos ont été échangés sur l'élargissement de l'OTAN comme sur les conflits dans l'ex-Yougoslavie. L'exercice a été tellement peu fructueux que le président François Mitterrand a conclu cette première journée en posant tout haut la question que beaucoup se posaient tout bas sur l'utilité même de cette organisation créée en 1975, en pleine guerre froide.

YVES-MICHEL RIOLS

Lire la suite et nos informations page 3

Préconisant des réformes sans « fractures »

M. Balladur se pose en champion du « rassemblement »

M. Balladur a accepté, lundi 5 décembre, que les entreprises n'aient plus le droit de participer au financement de l'activité politique. Sur TF1, il s'est défendu d'avoir cherché à aider M. Tapie, en assurant qu'il n'est jamais intervenu dans une seule affaire judiciaire. Se prononçant pour des réformes, il a mis en cause, sans citer M. Chirac, ceux dont les propositions pourraient entraîner des « fractures ». Il a souhaité que la majorité puisse présenter à la présidentielle un « candidat de rassemblement » et précisé qu'il a lui-même « l'obsession du rassemblement ».



Lire nos informations pages 7 et 8

Une nouvelle catégorie de médicaments

Le gouvernement vient de créer une nouvelle catégorie de médicaments, dits « à prescription restreinte ». Cette réforme, qui vise à améliorer le système de pharmacovigilance, marque la fin de la liberté totale de prescription pour les docteurs en médecine.

page 24

Les républicains face à M. Clinton

Comment exploiter au mieux la majorité que les républicains auront dans le nouveau Congrès américain, qui se réunira le 4 janvier à Washington ? Certains dirigeants du Grand Old Party, comme Jesse Helms, voudraient imposer une « révolution » conservatrice.

page 6

Le grand rabbin Kaplan est mort

Grand rabbin de France de 1955 à 1981, Jacob Kaplan est décédé lundi 5 décembre à son domicile parisien. Il était entré, le 7 novembre dernier, dans sa centième année. Cette personnalité exceptionnelle avait su maintenir l'unité et la vitalité du judaïsme français.

page 12

Les transports routiers en procès

Cinq personnes ont été tuées, lundi 5 décembre, dans un carambolage entre des camions et des voitures sur l'autoroute Chambéry-Grenoble. Le même jour, une peine de prison ferme a été requise au tribunal correctionnel de Sens contre les dirigeants d'une entreprise de transports et un chauffeur routier qui avait été à l'origine d'un dramatique accident sur l'A6 en août 1993.

page 10

Le Crédit lyonnais s'oppose au Trésor

Alors que le Crédit lyonnais reconnaît négocier son retrait du capital d'Adidas, les dirigeants de la banque s'opposent toujours au Trésor sur l'ampleur du soutien que devra lui accorder l'Etat.

page 17

POINT DE VUE

Cher Jacques Delors...

par Alain Madelin

Cher Jacques Delors,

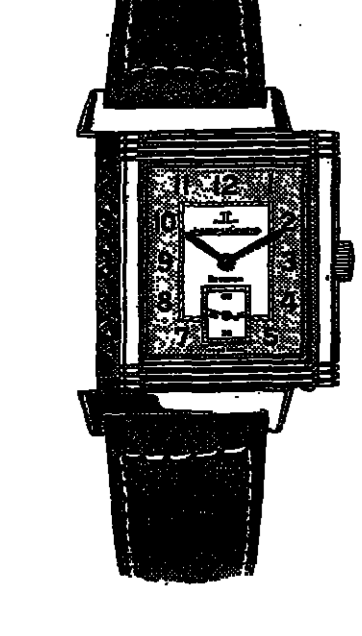
Comment ne pas avoir de la sympathie pour ceux qui, comme vous, considèrent que *« l'on fait progresser la politique et la société autant par le mouvement des idées que par l'action »* ? Merci, donc, de la contribution au débat des idées que vous venez de nous donner sous le titre de *l'Unité d'un homme*. Pour qui suit avec intérêt votre parcours depuis plus d'un quart de siècle, il y a là, en effet, une belle unité de conviction, phénomène rare chez les hommes publics. Dans votre livre, on retrouve, plusieurs décennies plus tard, les mêmes idées, les mêmes analyses, parfois mot pour mot. Le problème, c'est que ces idées ont vieilli et que notre époque exige tout autre chose.

Avouez, tout de même, qu'il y a, en 1994, quelque archaïsme dans votre éloge « rétro » des nationalisations de 1981 ! Certes, vous croyiez au marché, ce qui vous distinguait alors de bien d'autres socialistes, mais à vous lire, hier comme aujourd'hui, vous croyez davantage au Plan. Il est vrai qu'à toutes les étapes de votre carrière vous vous êtes défini comme un « ingénieur social » et que vos meilleurs souvenirs professionnels sont ceux du fonctionnaire du Plan que vous avez longtemps été. *Le Plan, tout est là ! Il y a vingt ans*, vous avez publié un vibrant plaidoyer en sa faveur sous le titre *Gouverner, c'est planifier*.

Partout dans le monde, les Etats Providence sont en crise : crise d'efficacité, crise financière, crise de légitimité. Cette crise n'est pas celle de la société civile ou marchande. Elle est celle de la *partie socialisée de nos économies*, celle qui dépend des choix collectifs : éducation, protection sociale, etc. Partout dans le monde, des réformes audacieuses sont engagées pour en réduire la part et en repenser de fond en comble la gestion. Or il est clair, sur ce point, que vous *êtes davantage conservateur que* réformateur. Conservateur d'un maximum de consommations collectives ; conservateur d'un haut niveau de prélèvements obligatoires et d'impôts ; conservateur de l'économie mixte et *d'un certain dirigisme*.

Lire la suite page 2

▶ Alain Madelin, ministre des entreprises et du développement économique, chargé des PME, du commerce et de l'artisanat, est vice-président de l'UDF et du Parti républicain, maire de Redon (Ille-et-Vilaine).



Sellars déplace Shakespeare

Le metteur en scène américain a transposé « le Marchand de Venise » dans la cité d'aujourd'hui

La mise en scène de l'Américain Peter Sellars, artiste controversé qui atteint ici une maturité qu'on ne lui connaissait pas, est de ces moments primordiaux où tous les arts se combinent pour n'en faire qu'un et qu'on appelle le « spectacle vivant ». Vivant, parce qu'innervé à chaque instant, à chaque réplique, par la vie, celle d'un groupe d'acteurs généreux, de tous âges et de toutes races, recrutés pour plusieurs d'entre eux dans les cours d'art *dramatique* des banlieues américaines ; la vie d'un monde en révolution qu'on entrevoit derrière chacune des propositions de mise en scène et au travers d'une forêt de moniteurs vidéo ouverts sur l'actualité de nos tourments ; la vie d'un chef-d'œuvre de la littérature dramatique, qui nous est donné ici avec clarté, avec une évidente limpidité : jamais, dans l'histoire récente de la scène, *le Marchand de Venise* n'aura paru si proche de nous, de nos heurts, de nos antagonismes, de nos peurs, de nos espoirs aussi ; jamais la Venise du XVIe siècle, étape première ou ultime, c'est selon, de la route de la Soie, quand bien même elle serait devenue Venice, faubourg cosmopolite de Los Angeles aujourd'hui, n'aura semblé cette Babel de cristal où les hommes s'essaient à l'amour ou s'affrontent, défient leurs semblables ou s'en remettent à Dieu.

Il y a quelques années, Peter Sellars avait choisi, déjà, de « déplacer » *la Flûte enchantée*, de Mozart, dans le faisceau des autoroutes urbaines de Los Angeles. Le public de l'aristocratique Festival de Glyndebourne, au sud de Londres, n'avait pas marché. Il est vrai qu'alors le metteur en scène connaissait mal la mégalopole californienne. Depuis, directeur du festival de la ville, il en a appris la géographie, la juxtaposition abracadabrante de quartiers, dont un bon nombre sont des ghettos, il a entendu plusieurs des quatre-vingt-six langues parlées couramment sur les bords du Pacifique. Par-dessus tout, il a vécu le traumatisme des émeutes meurtrières de 1992, déclenchées par l'acquittement des policiers qui avaient battu, sous l'objectif d'un vidéaste amateur, un Noir américain, Rodney King, lors d'un contrôle d'identité.

Très vite, la communauté artistique de Los Angeles s'est concertée pour essayer d'esquisser les contours d'une réconciliation.

OLIVIER SCHMITT

Lire la suite page 15

GAUCHE

Le courage de la justice sociale

La reprise ne vaudrait-elle que pour les profits ? Dans la campagne présidentielle, les communistes font de la justice sociale leur première exigence.
Ils proposent notamment une augmentation de 1 000 francs pour tous les salaires inférieurs à 15 000 francs par mois.

par Robert Hue

UN PDG célèbre pour imposer la « *rigueur* » aux salariés avoue lui-même un « *salaire* » mensuel de 1 million de francs ! La « reprise », c'est surtout pour les profits, dont la cuvée 1994 s'annonce exceptionnelle... Ceux-là mêmes à qui l'on refuse des augmentations de salaires entendent parler de « pots de vin » faramineux distribués par leurs entreprises. Ils constatent qu'au-delà des « affaires », c'est tout le système qui détourne au service de l'argent-roi les richesses issues de leur travail.

La France se trouve dans les derniers rangs des pays d'Europe pour les « coûts salariaux ». Bas salaires, vie étriquée, privations : tel est le lot de millions de familles. La colère monte. Légitime : « On ne peut vivre ainsi à notre époque, dans un pays comme le nôtre. » C'est vrai. Et j'ajoute qu'on ne peut développer une économie moderne sur le mépris des salariés et l'assèchement de la consommation.

Une enquête d'opinion révèle qu'une immense majorité de Français veut que la « reprise », le « retour de la croissance » soient complétés par des mesures ambitieuses leur permettant d'en connaître les retombées. C'est juste. Mais le gouvernement et le patronat refusent. Hier, pour hâter la reprise, il fallait « accepter des sacrifices » ; aujourd'hui, il faudrait continuer parce qu'il y a reprise ! Pour ces gens-là, ce n'est jamais le moment d'entendre les salariés ! Et quand il arrive à M. Balladur de reconnaître la nécessité d'une relance de la consommation, il se garde bien d'en donner les moyens. Hypocrisie, quand tu nous tiens !

Je fais une proposition simple et réaliste : une augmentation d'au moins 1 000 francs pour tous les salaires inférieurs à 15 000 francs par mois. C'est une proposition simple : valable au plan national, elle constitue un appui aux actions des salariés qui, dans chaque entreprise, avec leurs organisations syndicales, définissent les revendications qui leur paraissent les mieux adaptées, selon le niveau des rémunérations pratiquées. C'est une proposition réaliste : elle coûterait environ 200 milliards de francs sur un an. Dois-je le rappeler ? En 1993, les profits des entreprises se sont élevés à 1 200 milliards, et ils ont fortement progressé.

Un élément incontournable de l'élection présidentielle

Je n'ignore pas le problème que poserait une telle mesure à nombre de PME-PMI. Contraindre les banques à ne plus les étrangler à coup de frais financiers serait un premier moyen leur permettant d'augmenter les salaires. Et je suis favorable à des dispositions – fiscales et autres – leur permettant de satisfaire à cette obligation.

Cela fait décidément trop longtemps que l'on oppose salaires et emploi, pour aboutir à avoir en même temps bas salaires, chômage et précarité ! Nous sommes, au contraire, à un moment de notre histoire où il faut, comme cela s'est fait en d'autres périodes, procéder à un relèvement des revenus du travail, notamment les bas et moyens salaires. C'est un choix qu'il faut avoir le courage de faire : pour la justice sociale et pour l'efficacité économique. Je porterai cette proposition tout au long des semaines et des mois qui viennent, jusqu'à en faire un élément incontournable de l'élection présidentielle. Un élément par rapport auquel il faudra bien que quiconque se réclamant de la gauche et du progrès se détermine.

▶ **Secrétaire national du PCF, Robert Hue est candidat du Parti communiste à l'élection présidentielle.**

Le Monde

Edité par la SARL *le Monde*
Comité exécutif :
Jean-Marie Colombani
gérant, directeur de la publication
Dominique Alduy
directeur général
Noël-Jean Bergeroux
directeur de la rédaction
Eric Pialloux
directeur de la gestion
Anne Chaussebourg
directeur délégué

Directeur de l'information :
Philippe Labarde
Rédacteurs en chef :
Thomas Ferenczi, Edwy Plenel, Robert Solé
adjoints au directeur de la rédaction
Bruno de Camas, Laurent Greilsamer, Danièle Heymann, Bertrand Le Gendre, Luc Rosenzweig
Manuel Lucbert
directeur du « Monde des débats »
Alain Rollat, Michel Tatu
conseillers de la direction
Daniel Vernet
directeur des relations internationales
Alain Fourment
secrétaire général de la rédaction
Médiateur :
André Laurens

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
André Fontaine (1985-1991)
Jacques Lesourne (1991-1994)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
ADMINISTRATION
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10

Cher Jacques Delors...

Suite de la première page

« On ne peut pas, dites-vous, *promettre à la fois le maintien des avantages procurés par la Sécurité sociale et l'Etat-providence, d'un côté, et, d'autre part, la réduction des impôts directs en même temps que la lutte contre le chômage. C'est incompatible. »* Votre justification d'un haut niveau de prélèvements obligatoires ne tient pas.

Trop d'impôt, on le sait, tue l'impôt. De même, on peut dire, aujourd'hui, que trop d'impôt étouffe la protection sociale. La réalité, c'est que le seul moyen de maintenir et de financer un haut niveau de protection sociale, c'est d'avoir une forte croissance. La seule façon de relancer une croissance durable, de créer des emplois, de remettre en marche le progrès social, c'est de renforcer les incitations à travailler, à produire et à épargner, et cela par la baisse des impôts.

Au lieu de chercher à agir sur les causes fiscales, sociales et réglementaires qui empêchent la création de ces emplois, vous décrétez qu'ils sont par nature non rentables, donc non marchands, mais cependant utiles. Résultat : vous cherchez à faire naître ces emplois artificiellement et vous vous égarez, comme d'autres, dans des projets qui reposent sur de nouvelles subventions, de nouvelles réglementations et dans la théorisation d'une économie d'un type nouveau, à mi-chemin entre le secteur public et l'économie marchande.

C'est oublier que les subventions ne créent pas d'emplois. Elles ne font que les déplacer. Certes, il peut être utile de subventionner certaines formes d'emploi pour favoriser l'insertion. C'est faire fausse route, cependant, que d'imaginer que de tels emplois préfigurent de nouvelles formes d'activité qu'il conviendrait d'encourager par un système permanent de subvention. Ce ne sont que des palliatifs.

La politique des revenus n'a jamais marché

A toute subvention correspond un prélèvement public. Si cet argent était resté dans les comptes d'une entreprise, il aurait peut-être servi à créer des emplois ou à investir. S'il était resté entre les mains des particuliers, il aurait servi à consommer ou à épargner, créant aussi sa contrepartie d'activité et d'emploi. Ce que l'on voit, c'est l'emploi créé grâce à la subvention ; ce que l'on ne voit pas, c'est l'emploi détruit ou empêché de naître du fait du prélèvement public.

Au problème de l'emploi vous apportez une seconde réponse. Votre idée consiste à geler le pouvoir d'achat des salaires pour les cinq ans qui viennent et à *« affecter tous les gains de productivité à l'investissement et à l'emploi ».* C'est le retour de la politique des revenus. Cette idée vous est chère ; vous lui avez souvent attaché votre nom (au Plan dans les années 60, à Matignon auprès de Jacques Chaban-Delmas en 1969-1971, en 1981-1982 en tant que ministre des finances).

Historiquement, la politique des revenus a été conçue comme un instrument de lutte contre l'inflation. Aujourd'hui, sa justification n'est plus l'inflation, mais le chômage. Cela étant, la mécanique de cette politique est la même : un pacte social engageant les partenaires sociaux, sous la tutelle de l'Etat, dans un effort négocié en commun de modération de la progression des revenus. Le vice de construction est aussi le même : vouloir soigner les manifestations d'un mal, l'inflation ou le chômage, sans s'attaquer à sa véritable cause.

En fait, cette politique des revenus n'a jamais marché dans le passé. Elle ne marchera pas davantage, cela pour plusieurs raisons :

1) La confiscation des gains de productivité au détriment des salariés est une erreur économique. Séparer la production de richesse de sa distribution revient à séparer la création de richesse de la motivation à travailler, à produire et à épargner. Le résultat d'une telle politique, c'est que l'on compromet la production elle-même et qu'il y a de moins en moins à distribuer.

2) Le partage des gains de productivité n'est pas l'affaire de l'Etat, mais celle des entreprises : une entreprise peut être dans la situation où elle doit donner la priorité à l'investissement, une autre entreprise à l'embauche, une troisième à l'augmentation des salaires et à la motivation des hommes au travail, ou à la rémunération du capital pour attirer des capitaux nouveaux dont elle a besoin pour son développement. L'arbitrage centralisé de l'affectation des gains de productivité n'a aucun sens.

3) Vous oubliez que les gains de productivité peuvent aussi se partager par la baisse des prix. L'idée même de politique des revenus est liée au contexte d'inflation qui a prévalu depuis la guerre et où l'on entendait privilégier la distribution des gains de productivité par la hausse des revenus et les transferts sociaux. On s'y est habitué et l'on a pris cela pour la norme de tout système économique, en oubliant que, d'un point de vue historique, ce mode de redistribution est plutôt l'exception. L'un des changements les plus profonds de notre économie consiste dans le fait que nous sommes entrés dans un nouveau contexte, celui d'un monde sans inflation. Si la hausse des salaires profite en priorité à ceux qui ont un emploi, la baisse des prix profite à tous et tend même à privilégier les bas revenus. C'est un mode de distribution des gains de productivité beaucoup plus social que celui qui passe par les salaires et l'inflation.

4) Une politique des revenus constituerait un formidable retour en arrière. Elle conduirait à revenir sur tout ce qui a été réalisé depuis dix ans en matière d'individualisation et de motivation du personnel dans les entreprises. Plus que jamais, la politique des salaires a besoin de souplesse et non de rigidité. Votre politique des revenus s'inscrit ainsi à contre-courant des recommandations de l'OCDE pour lutter contre le chômage, adoptées à l'unanimité des pays membres.

Le salaire n'est pas l'ennemi de l'emploi

5) On ne peut opposer, comme vous le faites, les salaires à l'emploi ni à l'investissement. Un franc de salaire en plus distribué au salarié, s'il correspond à une richesse réellement créée, n'est pas un franc perdu pour l'économie et pour l'emploi. Bien au contraire. Il sert à consommer, c'est-à-dire à soutenir l'activité et l'emploi, ou à épargner, c'est-à-dire à soutenir l'investissement. Votre politique repose sur la conviction qu'un franc dépensé par l'Etat ou dirigé par le Plan et les syndicats est plus efficace pour l'économie et pour l'emploi qu'un franc dépensé ou épargné par un salarié. Non, la feuille de paie n'est pas l'ennemie de l'emploi.

Vous trouverez peut-être ces critiques trop rapides, vous qui êtes un homme dont la pensée se veut pleine de nuances et qui cultivez l'image d'un juste milieu entre les excès du capitalisme et du socialisme. Revoici la troisième voie ! Elle est pour vous, à la fois, le dernier avatar de la pensée socialiste et l'héritage d'une certaine lecture de la doctrine sociale de l'Eglise. S'il fallait donner un nom à ce mariage, je le qualifierais de « social-corporatisme ». Car il existe bien une parenté entre la social-démocratie et le corporatisme.

Ce social-corporatisme est, aujourd'hui, le plus sûr chemin du conservatisme. Je suis pourtant, croyez-le bien, un partisan résolu d'une société contractuelle. Syndicalisme libre et libre entreprise sont les deux aspects complémentaires d'un même ordre social, celui de la démocratie libérale. Aujourd'hui, pourtant, le problème se pose en des termes différents. Je ne crois guère aux possibilités de faire bouger la France, d'engager les réformes nécessaires par votre méthode du Plan et de la concertation sociale centralisée. Les organisations professionnelles constituent le plus souvent aujourd'hui – même si je ne mésestime pas le renouveau ni la capacité reformatrice de certains – des organisations davantage tournées vers le maintien des situations acquises, l'obtention de nouveaux avantages légaux et réglementaires, que vers l'audace réformatrice ou la libération des initiatives.

L'histoire de ces dernières décennies a montré constamment que le jeu conjugué des intérêts organisés et du pouvoir politique conduit à « toujours plus » de dépenses publiques, « toujours plus » de lois, « toujours plus » d'administration, « toujours plus » de réglementation. On a identifié le progrès social à la distribution sociale. Or, tout le monde s'accorde maintenant à reconnaître que les rigidités accumulées au fil des ans – notamment par les conventions collectives – représentent aujourd'hui des obstacles à l'emploi et à la croissance. Nous arrivons à un point de rupture où l'on ne peut plus poursuivre cette fuite en avant. La machine à dépenser est en panne.

Si la voie de la politique contractuelle peut encore être utilisée pour favoriser le changement, ce n'est certainement pas par de grandes messes au sommet, mais en reprenant les choses à la base, par le contrat d'entreprise, plus ouvert à l'innovation sociale. Je crains même que vos idées ne conduisent à renforcer ce qui est aujourd'hui le principal obstacle au changement, cette « société de connivence » entre le pouvoir politique – toutes tendances confondues – et les féodalités professionnelles organisées.

Pas de « troisième force » disponible

Certains de vos détracteurs ont dit que vous représentiez en France le parti de l'Allemagne. La formule n'est pas seulement injurieuse, elle est fausse. En Allemagne, les démocrates-chrétiens privatisent, débureaucratisent, réduisent le poids de l'Etat, restructurent l'Etat-providence et veulent baisser les prélèvements fiscaux. Même en Suède ou aux Pays-Bas, les sociaux-démocrates suivent cette voie !

Votre politique, celle de la troisième voie, est sûrement une façon habile de rendre la social-démocratie plus attrayante aux Français. C'était même, peut-être, une bonne idée... il y a vingt ans ; mais, aujourd'hui, le monde a changé ; il nécessite plus que jamais souplesse, adaptation et des réformes profondes à l'opposé de ce que vous préconisez.

S'il fallait un dernier argument, ce serait le suivant : pour s'engager dans cette impossible troisième voie, il faut une « troisième force ». Le premier secrétaire du Parti socialiste, Henri Emmanuelli, vient de vous rappeler qu'il n'en veut pas. Il n'y a pas de troisième force disponible pour le chemin que vous nous proposez. Et c'est tant mieux.

ALAIN MADELIN

DIAGONALES

BERTRAND POIROT-DELPECH *de l'Académie française*

Les trois France

DES moments adviennent pour les sociétés, douloureux, mais toniques, comme le sont les découvertes sur soi-même, où la réalité collective devient claire, lisible, jusqu'au risible. En quelques trimestres de paroxysmes politiciens, judiciaires, médiatiques, caritatifs, une évidence se fait jour : la France est coupée en trois parties, sans plus de liens entre elles, et s'écartant l'une de l'autre avec la lenteur résolue de bateaux débordant d'un quai.

En dessous, au sens économique, se trouvent les nouveaux pauvres (tout est *nouveau*, désormais, la dernière Fiat comme le beaujolais), les héritiers des *Misérables* hugoliens, des hommes-rats d'Eugène Sue, des mouiseux dont le défilé geignard au dispensaire de Clichy fouettait la verve nihiliste de Céline, le *lumpen* en guenilles de Brecht ; masses apparemment moins redoutables du fait du chômage, facteur de chacun-pour-soi, et depuis qu'aucune révolution ne convie plus à des rêves de grand soir, mais plus jeunes, plus désespérées, donc imprévisibles et dangereuses, espèce de pointe avancée du tiers-monde, lancée, le samedi soir, à l'assaut d'une opulence interdite, parant au plus pressé – les blousons en solde –, mais qui pourrait bientôt demander à l'intérieur ce qu'elle ne voit pas en vitrine...

Exclus, banlieues chaudes, tissus à recoudre, cohésion à retrouver : les privilégiés de la fortune et du langage ne savent plus quels euphémismes inventer pour se cacher la menace et croire encore au réformisme temporisateur qui leur a réussi jusque-là.

Au-dessus de ces demi-citoyens, souvent à leur contact pour des raisons de loyers, et poussée vers un rejet populiste qui arrangerait bien les riches du centre-ville, se développe à vue d'œil une vaste classe moyenne, hier encore ouvrière, que voiture et télé ont amenée à voter comme si elle aurait à perdre à un bouleversement sérieux, mais qui a conservé les principes fiers de ses « vieux », culte de la belle ouvrage, instinct animal de l'entraide, gaieté inventive.

C'est elle qui a inspiré le réalisme poétique du cinéma et de la chanson d'avant-guerre. Elle qui a fourni les gros bataillons de « justes » pendant l'Occupation, qui a réagi aux persécutions au point d'inquiéter les préfets de Pétain plus que ne l'ont fait quelques évêques. C'est elle qui, écœurée que ses représentants se soient convertis au tout-fric, cotise naïvement au Téléthon et autres œuvres de charité sous lesquelles les possédants camouflent leur iniquité ; elle dont les enfants se font mitrailler sur les champs de bataille humanitaires, loin des caméras.

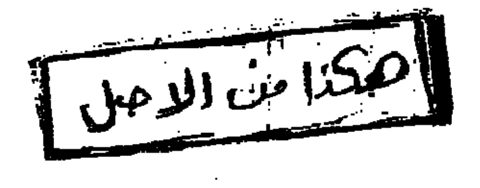
En elle survit l'entêtement des pauvres selon Camus, dressés à se sentir responsables des injustices qui n'ont pas dépendu d'eux, obstinés à juger qu'un homme vaut rigoureusement un autre homme, prêts à encourir le ridicule de la pitié, à y voir un honneur, à garder bêtement, comme Stéphan dans *la Peste*, *« le courage de leurs bons sentiments »*.

Juchée par là-dessus, trône la nouvelle cour de notre nouvelle monarchie, occupée à confisquer profits, lieux d'autorité et de parole, à proclamer l'universalité de sa pensée, la pérennité de son talent.

Pas gênée, hier, de servir Vichy, puis de récupérer les rafleurs d'enfants dans ses conseils d'administration, entre ambitieux de bonne compagnie, convaincue de son bon droit héréditaire à la préséance et au commandement, accrochée aux dogmes de l'inégalité de naissance et de la compétition darwinienne, dont elle tire sa légitimité, aidée par l'effondrement des forces qui la contestaient... Sans autre invention à son actif que l'art d'enfoncer le voisin, chez lui dans tous les endroits où se conditionne l'opinion, le monde dirigeant jacasse, sans tolérer de réplique, sur ce que sa domination, sa loi des gagneurs et ses batailles de chefs auraient de *naturel*, de merveilleusement *humain*.

A la veille de devoir laisser la parole électorale aux sans-voix, les ténors du système multiplient en hâte les commissions de réflexion, les week-ends humanitaires dûment filmés, les appels à la « moralisation », à la « bonne conduite », au « social » – ce bouton de culotte que les dames d'œuvre donnaient autrefois à la quête du curé, faute de monnaie dans leur manchon. Mais la révélation des réseaux de corruption qui soudent les puissants entre eux rend ces emplâtres verbaux encore plus comiques que les caricatures qu'en font les satiristes, derniers remparts de liberté. La troisième France commence à prendre peur de l'immoralité féroce sur laquelle elle a bâti son règne.

La lutte des classes n'est plus, répète l'idéologie dominante, avec le soulagement que donne une défaillance inespérée de l'adversaire, et la hâte conjuratoire de qui n'est pas tout à fait assuré de ce qu'il dit. Et si la jungle voulue par le sacro-saint « marché » se trompait ? Si l'instinct de partage cultivé par les faibles l'emportait, chez l'Homme, sur l'instinct de compétition dont se glorifient les forts ? Si Camus avait raison contre le CAC 40 ?



La réunion de la CSCE et le conflit en ex-Yougoslavie

« La FORPRONU ne peut plus remplir sa mission », a déclaré, lundi 5 décembre, sur France 2, le général français Hervé Gobillard, patron des « casques bleus » à Sarajevo. Déployés sur le terrain pour une mission d'assistance humanitaire, les soldats de l'ONU ne cachent plus leur impuissance. *« Depuis plus de quinze jours nos « casques bleus » n'ont plus aucune liberté de mouvement »*, a souligné le général français en précisant que certains de ses hommes sont bloqués dans leur base, sans pouvoir ni sortir ni se ravitailler et que plus aucun convoi humanitaire ne passe par les territoires serbes. La grogne du général Gobillard reflète l'état d'esprit de l'ensemble des forces de l'ONU en Bosnie. Plusieurs responsables ont pris, lundi, la parole à Sarajevo pour dénoncer plus fort que jamais les entraves mises à leur action par les forces serbes de Bosnie et le danger d'une catastrophe humanitaire si le blocus serbe n'est pas levé rapidement.

« Avec l'hiver qui est là, les autorités serbes de Bosnie ne méritent rien d'autre que le mépris pour leur refus [de laisser passer] *une aide plus que nécessaire aux civils »*, a déclaré Than Myint-U, porte-parole civil de la FORPRONU en Bosnie. Et d'ajouter : *« L'utilisation de la nourriture comme arme de guerre, ce qui est clairement le cas maintenant, est une violation des principes les plus élémentaires de la loi internationale. »* Le porte-parole, qui a précisé que ses supérieurs, et notamment Yasushi Akashi, le représentant spécial de l'ONU dans l'ex-Yougoslavie, partageaient ses critiques a conclu : *« Il s'agit d'une insulte délibérément programmée, attentivement calculée, contre les Nations unies qui finira par se payer très cher. »*

En ce début de troisième hiver de guerre où la température avoisine les – 5 degrés, où le gaz et l'électricité sont désormais coupés dans la capitale, les stocks de nourriture s'épuisent, et le pont aérien est toujours supendu. Dans l'est de la Bosnie, les enclaves musulmanes ont déjà largement entamé leurs réserves d'urgence. A Srebrenica, les pénuries ont provoqué une hausse perceptible des tensions au sein de la population.

Selon le Haut-Commissariat des Nations unies aux réfugiés (HCR), l'enclave de Bihac est également menacée de pénurie alimentaire, d'autant plus que les combats s'y sont intensifiés depuis dimanche. Les Serbes bombardent *« presque sans interruption »* la ville même de Bihac, dans le sud de la poche, a indiqué la FORPRONU. – *(AFP, Reuter.)*

La colère du président Izetbegovic

« Paris et Londres ont dès le début assumé le rôle de protecteur de la Serbie et empêché toute tentative d'arrêter la guerre serbe ». Au sommet de la CSCE, le président bosniaque Alija Izetbegovic a violemment dénoncé, lundi 5 décembre à Budapest, l'attitude de la France et de la Grande-Bretagne, sans épargner Washington ni Moscou. *« Quant à la Russie, elle a opposé son veto au Conseil de sécurité pour permettre l'approvisionnement des Serbes en pétrole alors que l'aide alimentaire ne peut plus passer vers Bihac »*, a dit le président bosniaque. Parlant de *« la honte de l'Occident qui marquera la fin du siècle »*, M. Izetbegovic a estimé que les partisans de la négociation *« se préparent à inviter dans la famille des pays civilisés une création conçue sur la tyrannie et le génocide ».*

Auparavant, le président bosniaque s'en était pris, sans le nommer, au secrétaire d'Etat américain à la défense, William Perry, qui avait récemment estimé que les Serbes avaient gagné la guerre. *« Avec cynisme, une personnalité de haut rang d'un grand pays a déclaré : «* Les Serbes sont les vainqueurs ! *». Comme s'il s'agissait d'un match de football, comme pour donner un coup de sifflet à la fin du jeu »*, s'est indigné le président bosniaque. *« Les Nations unies sont discréditées, la crédibilité de l'OTAN est en ruine, les Européens sont démoralisés »*, a-t-il [illegible] *peuple lutte pour sa liberté, même plus pour sa survie. Cette lutte est difficile à mener* [illegible] *difficile à perdre. Aucune lutte de libération nationale n'a été perdue ces cinquante dernières années. Pourquoi perdrions-nous la nôtre ? »*, a-t-il conclu.

Répondant au chef de l'Etat bosniaque, le président français Mitterrand a déclaré que *« les responsables de la France sont peinés et froissés quand ils entendent dire que la France pourrait être responsable de ce qui se passe en Bosnie. On nous accuse de quoi ? Du fait que nous n'avons pas approuvé la levée de l'embargo sur les armes. Il me semble que nous avons raison ».*

M. Mitterrand : « J'en suis fier »

Faisant notamment allusion aux Etats-Unis, le président Mitterrand a déclaré : « Il y a beaucoup de discours magnifiques dans lesquels on encourage les peuples libres à défendre ceux qui sont dans leurs droits. Mais j'en vois moins sur le terrain. » Critiqué pour sa rencontre avec le président serbe, Slobodan Milosevic, qualifiée dans la presse de *« Munich »*, Alain Juppé, le ministre français des affaires étrangères, a dénoncé ceux qui *« restent le cul sur leur chaise »* en écrivant *« des papiers enflammés »*. S'en prenant aux intellectuels français qui adressent *« des reproches à ceux qui gouvernent »*, le président français a lancé : *« Je n'en ai pas vu beaucoup s'engager dans des brigades internationales ! »*. Avant de conclure : *« Il y a ceux qui sont partisans de la guerre jusqu'au bout et il y a ceux qui sont partisans du dialogue. Entre les deux mon choix est fait, et quand on me le reproche je m'en sens fier. »*

Le sommet des divergences

Suite de la première page

D'entrée de jeu, ce sommet de la CSCE – le seul forum qui regroupe tous les pays du continent européen ainsi que les Etats-Unis et le Canada, mais qui demeure une instance consultative – a été marqué par un affrontement russo-américain sur l'élargissement de l'OTAN. Une sorte de répétition du conflit de la semaine dernière entre Washington et Moscou qui avait troublé le Conseil de l'Alliance atlantique à Bruxelles. Le président Bill Clinton, qui a passé en tout six heures dans la capitale hongroise, a prononcé un plaidoyer en faveur de l'ouverture vers l'est de l'OTAN, qui *« demeure un pilier de la sécurité en Europe ». « De nouveaux membres adhéreront, progressivement et ouvertement »* et *« aucune nation ne sera automatiquement écartée de l'OTAN. En même temps, nous ne permettrons pas à un pays extérieur d'opposer un veto à cette expansion »*, a-t-il insisté à l'attention de Moscou, qui mène une vigoureuse campagne contre l'adhésion des anciens pays satellites d'Europe centrale.

Le président Boris Eltsine a été tout aussi direct dans sa réplique, évoquant la menace d'une *« paix froide en Europe ». « Pourquoi semer les graines de la méfiance alors que nous ne sommes plus des ennemis ? »*, a-t-il demandé. A ceux qui prônent l'extension de l'OTAN en raison des incertitudes qui pèsent sur l'évolution de la Russie, le chef du Kremlin a rétorqué : *« Il est trop tôt pour enterrer la démocratie en Russie : »* Après un entretien avec le président Eltsine, François Mitterrand a, lui aussi, implicitement critiqué la position des Etats-Unis sans jamais les nommer à la tribune. Tout en insistant sur la nécessité de répondre aux inquiétudes des pays d'Europe centrale, le chef d'État français a estimé qu'une extension de l'Alliance atlantique *« empêchera très difficilement à ce pays* [la Russie] *d'éprouver le sentiment d'être encerclé »*, et de souligner que *« rien ne serait pire que de donner le sentiment que l'on reconstitue les blocs ».*

Faisant écho aux propos de M. Mitterrand, la délégation britannique a explicité la marche à suivre par la formule *« Pas de veto contre les Russes, pas de surprise de l'Ouest »* à l'égard de Moscou. Dans le même registre, Jacques Delors, le président de la Commission européenne, a déclaré : *« il est exclu que l'Union européenne s'efforce de se rapprocher des pays d'Europe centrale et orientale au prix d'un nouveau mur qui la séparerait de la CEI ou de la Russie. »*

L'ex-Yougoslavie est apparue comme une autre source de tension dans le camp occidental. Le président bosniaque, Alija Izetbegovic, dans une harangue assez peu habituelle dans ce genre de réunions, a souligné *« l'ironie »* de ce sommet supposé se pencher sur l'architecture de la sécurité en Europe au moment où *« toute la communauté internationale, incarnée dans l'ONU et la puissante OTAN, ne peut pas sauver ne serait-ce qu'une ville en danger ! »*. Le président bosniaque a rejeté à mots à peine couverts les récentes initiatives du « groupe de contact » qui envisage l'éventualité de liens confédéraux entre les Serbes de Bosnie et ceux de Belgrade, et il s'en est pris en termes particulièrement vifs à la France et à la Grande-Bretagne *(lire ci-contre).* John Major, le premier ministre britannique, n'a pas tardé à donner la réplique en soulignant que la poursuite des combats en Bosnie et le rejet du plan de règlement *international font courir des « risques inacceptables »* aux troupes britanniques de la FORPRONU et il a brandi la menace de leur retrait. M. Mitterrand a défendu à son tour la politique européenne en Bosnie, en se déclarant *« froissé »* par les propos de M. Izetbegovic.

SOUTENEZ LA NOUVELLE CSCE !

"CONFÉRENCE SUR LA SÉCURITÉ ET LA COOPÉRATION AVEC ELTSINE" !

« A quoi sommes-nous utiles ? »

La seule note concordante est venue en marge de ce sommet avec la signature officielle du traité de non-prolifération nucléaire (TNP) par l'Ukraine, la Biélorussie et le Kazakhstan, qui permet ainsi l'entrée en vigueur du traité de désarmement stratégique START 1 et, à terme, de START 2, qui *« réduiront les arsenaux américains et ceux de l'ex-URSS de plus de 60 % par rapport à leur niveau le plus élevé pendant la guerre froide »*, a rappelé le président Clinton. Toutefois, la signature du TNP par ces trois pays avait déjà été convenue avant la rencontre de Budapest et son déroulement lors du sommet de la CSCE était une formalité soigneusement organisée par les Américains.

Quant au document final de ce sommet, qui devrait encore être amendé lors de la journée de clôture, mardi 6 décembre, il a fait l'objet de négociations serrées, les Russes ayant notamment bloqué toute *déclaration sur l'ex-Yougoslavie.* Certes, la CSCE s'est solennellement transformée en OSCE, Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, mais ce changement de sigle est loin de correspondre au renforcement annoncé de cette structure qui, précise le document final, s'en remettra au Conseil de sécurité de l'ONU en cas de litige.

« La CSCE garde-t-elle le même intérêt ? », s'est ouvertement interrogé François Mitterrand. *« J'ai entendu dire qu'il était question d'organiser la CSCE de telle manière qu'elle fût, elle aussi, une organisation bien structurée. Je vous rappellerai simplement qu'il existe, pour nous, le Conseil de l'Europe, l'Union européenne, qu'il existe pour d'autres la CEI, l'Espace économique européen, la COCONA, l'UEO, l'OTAN, le Conseil nordique, le Conseil des Etats baltes, le Conseil des Etats riverains de la Mer baltique, le Groupe de Visegrad, la Coopération économique des pays de la mer Noire, et j'allège... ! ». « Il faut se poser des questions : à quoi sommes-nous vraiment utiles ? »*, a conclu le président.

YVES-MICHEL RIOLS

Dissensions au sein de la direction serbe bosniaque

Une faille est apparue dans l'unité des Serbes de Bosnie contre le plan de paix présenté par le « groupe de contact » des grandes puissances. Au lendemain de la visite des chefs de la diplomatie française et britannique à Belgrade, le président serbe, Slobodan Milosevic, qui avait été sollicité pour exercer de son influence sur les dirigeants de Pale a reçu une vingtaine de « députés » serbes de Bosnie favorables à la signature de la paix en Bosnie.

Cette délégation, qui ne représente qu'un quart des effectifs du « Parlement » autoproclamé des Serbes de Bosnie, était dirigée par Alexa Buha, un proche de Radovan Karadzic promu « ministre » des affaires étrangères au début des hostilités. Mais leur volonté d'*« d'étudier la possibilité d'accepter le plan de paix »* s'est immédiatement heurtée à l'opposition ferme du chef des Serbes de Bosnie, Radovan Karadzic, suivi par le reste des parlementaires. Ces derniers s'obstinent à rejeter un plan qui accorde 51 % du territoire de la Bosnie à la fédération croato-musulmane et 49 % pour les Serbes bosniaques qui en contrôlent actuellement plus de 70 %. – *(AFP, Reuter.)*

Le porte-avions « Foch » en mission d'assistance des « casques bleus »

Accompagné de la frégate antiaérienne *Cassard* et du pétrolier-ravitailleur *Meuse*, le porte-avions français *Foch* doit rallier l'Adriatique dans le cadre de la mission baptisée « Balbuzard » et lancée à la fin janvier 1993 pour assister et protéger, le cas échéant, les « casques bleus » français en ex-Yougoslavie. Parti de Toulon le mardi 6 décembre, le *Foch* doit parvenir en deux jours et demi sur sa zone de patrouille, avec à son bord un groupe aérien standard de vingt-deux avions – dont dix-huit appareils d'attaque Super-Etendard – et des hélicoptères. Il y restera durant trois à quatre semaines.

Le *Foch* aurait dû partir de Toulon la semaine dernière. Mais son appareillage a été retardé, la France ne souhaitant pas que sa présence soit mal interprétée à un moment où la crise, avec le siège de Bihac, était à son maximum d'intensité.

Dans le cadre de cette mission, qui ne relève pas *stricto sensu* des Nations unies et qui est en effet nationale, les deux porte-avions, le *Clemenceau* et le *Foch*, ainsi que le bâtiment amphibie *Foudre* se relayent pour ces patrouilles. Ce dispositif est indépendant de celui que la France maintient, avec une frégate et un aviso, en ouverture de l'Adriatique, pour le contrôle de l'embargo « onusien » de la Serbie et du Montenegro par l'Union de l'Europe occidentale (UEO).

A ce jour, le *Foch* sera le seul porte-avions dans la zone. Il n'y a pas de porte-avions britannique, ni italien. En revanche, les Etats-Unis maintiennent un porte-avions prêt en Méditerranée et, depuis une quinzaine de jours, ils ont déployé en Adriatique une force amphibie – trois navires de débarquement – avec quelque deux mille marines à leur bord.

La participation de l'Allemagne aux opérations militaires n'est pas acquise

BONN

de notre correspondant

« Il sera très difficile de dégager une majorité parlementaire pour envoyer des avions de la Luftwaffe en Bosnie », déclare Hermann Otto Solms, président du groupe parlementaire du Parti libéral (FDP) au Bundestag. Dans un entretien accordé au *Monde* lundi 5 décembre, Hermann Otto Solms exprime sa plus grande *« prudence »* quant à l'éventuelle participation de Tornado de l'armée allemande aux opérations de la FORPRONU en Bosnie et exclut catégoriquement que des avions de la Luftwaffe effectuent des frappes aériennes contre les Serbes.

« Nous avons toujours dit qu'il ne fallait pas envoyer de soldats allemands en ex-Yougoslavie », explique le dirigeant libéral au nom d'arguments historiques. Pour le dirigeant libéral, *« les critères d'une mission allemande dans la région devront être définis de manière très restrictive».*

Les avions de combat de la Luftwaffe, équipés de systèmes de reconnaissance électronique, pourraient être amenés à détruire des défenses aériennes serbes dans le cadre de l'opération « Deny flight ». Le commandement militaire de l'OTAN a fait parvenir une demande en ce sens au ministère de la défense de Bonn, ainsi qu'on l'a appris la semaine dernière en marge du conseil de ministres de l'OTAN.

Le gouvernement allemand devrait prendre sa décision *« dans les prochains jours »*, selon Hermann Otto Solms. Si le gouvernement décide de donner suite à cette demande, il soumettra son choix à un vote du Bundestag, qui doit donner son accord avant toute mission internationale de la Bundeswehr, en vertu d'un arrêt de la Cour constitutionnelle du 12 juillet dernier.

L'opinion du Parti libéral, membre *de la coalition au pouvoir*, est déterminante dans la mesure où il semble difficile qu'une décision du gouvernement soit prise sans lui. Klaus Kinkel, président du FDP et ministre des affaires étrangères, a indiqué qu'il était *« plus prudent »* que le ministre *de la défense*, Volker Rühe, sur ce dossier. Or même si le chancelier décidait de se passer de ses alliés libéraux pour prendre sa décision, la CDU aurait du mal à s'appuyer sur les sociaux-démocrates pour dégager une majorité au Bundestag. Karsten Voigt, député du SPD, a déclaré lundi 5 décembre que le gouvernement de Bonn n'avait pas agi de manière responsable en n'expliquant pas *« pourquoi une intervention militaire allemande en ex-Yougoslavie était nécessaire et permettrait de sauver des vies humaines ».*

LUCAS DELATTRE

EUROPE

RUSSIE

Les méthodes brutales des « barbouzes » du Kremlin

MOSCOU

de notre correspondante

Une opération « coup de poing », menée vendredi 2 décembre contre une des plus grandes et plus célèbres banques russes par des « inconnus » en cagoule noire, armés de fusils d'assaut, soulève une émotion extrême au sein des nouvelles élites politico-financières du pays, supplantant même l'inquiétude provoquée par la crise tchétchène.

Dans les deux cas, le Kremlin a démontré sa capacité persistante à nier l'évidence, pour peu qu'elle nuise à son image. Comme les avions et les soldats russes lancés contre la Tchétchénie, les agresseurs de la banque Most sont restés officiellement « non-identifiés » jusqu'au lundi 6 décembre. Un communiqué laconique a finalement reconnu qu'il s'agissait bien de membres de la garde du président, faisant partie de la « *direction principale de la protection* ».

Cette « structure », qui garde le Kremlin, les autres bâtiments officiels et les hautes personnalités de l'Etat, coiffe aussi, sous l'autorité de Boris Eltsine, beaucoup de formations armées d'élite du pays. Mais aucune loi ne définit ses missions ou sa composition. Créée par un oukaze présidentiel au lendemain de l'assaut du Parlement en octobre 1993, elle répond au sigle, en passe de dépasser en célébrité le KGB, de « G. U. O».

Sa dernière opération s'est déroulée, vendredi, en plein cœur de la capitale, face à la Maison Blanche. Une trentaine d'hommes armés et cagoulés ont bloqué, cinq heures durant, l'entrée principale du grand immeuble occupé par la banque Most. Les hommes en cagoule, qui apparaissent régulièrement à Moscou dans diverses opérations « anti-mafia », ont agi avec leur « délicatesse » coutumière. Deux blessés se sont retrouvés à l'hôpital.

Le directeur du groupe Most, Vladimir Gousinski, a fait appel au chef des services moscovites du contre-espionnage (FSK, le successeur du KGB), Evgueni Sevastianov. Ses hommes, arrivés sur place, ont été renvoyés par le mystérieux commando. Entretemps, le ministère de l'intérieur, comme le FSK, ont affirmé que celui-ci ne relevait pas de leurs services.

Ce qui, pour tout moscovite moyennement informé, ne pouvait signifier qu'une chose : les hommes qui agissaient en plein jour avec une telle assurance ne pouvaient donc être que « *les hommes de Barsoukov et de Korjakov* », les généraux qui dirigent le GUO et la Garde du Président, ce dernier étant parfois présenté comme l'homme le plus influent du pays.

Samedi, un oukaze de Boris Eltsine a démis de ses fonctions le chef du FSK de Moscou, Evgueni Sevastianov. Dimanche, un communiqué de l'Association des banquiers russe a dénoncé une action qui « *compromet les espoirs d'investissements* » dans le pays. Boris Eltsine était contraint d'ordonner l'ouverture d'une enquête. Mais la plainte déposée par la banque Most auprès du parquet de Moscou a été saisie lundi par le parquet général de Russie. « *Pour être enterrée* », a commenté un porte-parole de Most. Il a affirmé que des « *forces obscures* » au sein du pouvoir s'en prennent à leur banque parce que celle-ci a financé le lancement de la chaîne de télévision NTV, la plus suivie en Russie, et la seule qui échappe au contrôle du Kremlin.

SOPHIE SHIHAB

DIPLOMATIE

Réagissant à un rapport des services secrets américains

Paris ne veut pas la dislocation de l'OTAN

Le quai d'Orsay a répondu lundi 5 décembre à un article paru dans l'hebdomadaire américain *Time* qui citait un rapport des services secrets américains accusant Paris de souhaiter la dissolution de l'OTAN. « *Si ce rapport existe, ses auteurs connaissent bien mal les positions françaises* », a déclaré Richard Duqué, le porte-parole du ministère des affaires étrangères.

Selon le magazine américain, ce rapport affirme que « *la France voudrait assister à la dislocation de l'Otan et à son remplacement par une alliance de sécurité européenne* ». « *Paris pourrait attiser délibérément les tensions relatives à la Bosnie pour enfoncer un coin entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis* », ajoute le document du Pentagone. Le porte-parole du quai d'Orsay a rappelé lundi que « *la France est attachée à l'Alliance atlantique* » et que si elle souhaite voir se développer une « *identité européenne de défense* », cette dernière à ses yeux doit être complémentaire et non incompatible avec l'OTAN.

De fait, si des dirigeants français, à l'Elysée notamment, ont pu caresser autrefois l'idée d'un possible dépérissement de l'Alliance atlantique, tel n'est plus du tout l'état d'esprit, comme on a pu le constater encore lors du Conseil atlantique de Bruxelles en fin de semaine dernière. C'était au lendemain de la chute du mur de Berlin, à l'époque où François Mitterrand lançait l'idée de la défense européenne en pensant apparemment qu'elle ferait plus vite son chemin. Cinq ans après cette idée est certes entrée dans les esprits, mais elle ne s'est dotée que de très modestes réalisations concrètes.

On a pu constater ces derniers jours, à propos du projet américain d'élargissement de l'OTAN vers l'est, à quel point Paris, comme les autres capitales européennes, sont attachées à la préservation de l'OTAN. L'objection officiellement avancée contre le projet américain est qu'il risque de recréer une division en Europe en isolant la Russie. Mais il est clair également, dans le communiqué du Conseil atlantique, que les Européens redoutent un élargissement prématuré vers l'est qui affaiblirait la fonction principale de l'OTAN, à savoir la garantie de leur propre sécurité.

Cela étant, l'attitude qu'ont eue ces dernières semaines les Etats-Unis à propos de la Bosnie, en se désolidarisant pendant un temps des positions européennes relatives à l'embargo sur les armes, a engendré un profond malaise parmi les alliés. Un malaise que Londres et Bonn partageaient avec Paris, avant que Washington ne s'amende et revienne, pour le moment du moins, à une position solidaire de celle de ses alliés.

C. T.

IRLANDE : Le parti travailliste rompt les négociations.- Le parti travailliste irlandais a abandonné dans la nuit du lundi 5 au mardi 6 décembre les négociations sur la formation d'une nouvelle coalition gouvernementale dirigée par le Fianna Fail. Son leader, Dick Spring, ancien ministre des affaires étrangères, a estimé qu'il n'avait toujours pas reçu d'explication satisfaisante sur la nomination controversée du président de la Cour suprême, qui a provoqué à la mi-novembre la chute du premier ministre Albert Reynolds. – (AFP. / REUTER)

IRLANDE DU NORD : Gerry Adams reçu à Washington. – Le chef des nationalistes irlandais, Gerry Adams, président du Sinn Fein, a entrepris, lundi 5 décembre, une série d'entretiens officiels à Washington avec des responsables de l'administration américaine. Il devait être reçu mardi à la Maison Blanche par le conseiller pour les affaires de sécurité nationale, Antony Lake. Bien que le mouvement nationaliste irlandais ait toujours pu compter aux Etats-Unis sur le soutien d'un puissant lobby pro-irlandais, il s'agit de la première visite officielle d'un leader du Sinn Fein à Washington.

ITALIE : Forza Italia devancée par trois autres partis. – Le résultat officiel des élections municipales italiennes partielles du 4 décembre (*le Monde* du 6 décembre) attribue 8,6 % des voix à Forza Italia, la formation du président du conseil, Silvio Berlusconi. Le Parti démocratique de la gauche, ex-communiste, obtient 13,5 %, le Parti populaire italien, ex-Démocratie chrétienne, 12,5 %. Les deux autres formations de la coalition, l'Alliance nationale et la Ligue du Nord, obtiennent 12,1 % et 5,13 %. – *(AFP.)*

ASIE

Un entretien avec le leader bouddhiste

Le dalaï-lama : « L'exigence des Tibétains pour l'autodétermination va croissant »

« *Je lance un appel aux acteurs de la communauté internationale, particulièrement aux Etats-Unis et à la France, afin qu'ils exigent de la Chine qu'elle ouvre des négociations avec nous.* » Arrivé lundi 5 décembre à Paris pour un séjour de trois journées en France – à l'invitation du recteur de la Mosquée, Dalil Boubakeur (qu'il a rencontré, en fin de matinée, en manifestation de sa conviction que « *toutes les religions sont nécessaires, pour répondre aux besoins, divers, des êtres* »), et de l'Association du Prix de la mémoire dont il a été le premier lauréat en 1989 –, le dalaï-lama, chef spirituel des Tibétains et leur leader politique en exil, a fait part, dans une interview exclusive au « Monde », de récents développements concernant la situation dans son pays. Le Tibet est occupé par la Chine depuis octobre 1950.

Tenzin Gyatso nous reçoit dans un discret hôtel de l'ouest de la capitale (1). L'homme est plutôt grand et massif dans sa robe violette de moine *gelougpa*, qui laisse les bras nus. En un geste familier, la main passe et repasse sur le crâne rasé. Un air de jeunesse maintenue frappe chez cet homme de soixante ans qui « règne » depuis plus d'un demi-siècle sur six millions de ses compatriotes (2). Le sourire est affable, derrière les grosses lunettes de myope.

Le quatorzième dalaï-lama nous confirme avoir récemment fait connaître qu'il se donnait « *un délai limité* », peut-être un an – « *selon les circonstances* » –, pour obtenir satisfaction à la demande de dialogue qu'il formule depuis des décennies auprès des autorités de la Chine, afin de déterminer avec elles un avenir acceptable pour le Tibet. Faute de quoi, nous expose le leader, « *[il lancera] un référendum auprès de [ses] compatriotes* », afin de recueillir l'opinion dominante sur la grave question qui les agite désormais : autonomie ou indépendance ? « *Compte tenu des conditions créées par l'occupation chinoise*, précise-t-il, *un tel référendum prendra certainement beaucoup de temps, de quelques mois à deux ans.* »

Ce durcissement de la position, de longue date exprimée par le leader exilé en faveur d'une « *voie moyenne* » (« *les affaires étrangères et la défense à Pékin ; sur le reste, que les Tibétains aient le plein contrôle* »), s'explique par le fait qu'elle ne fait plus, désormais, loin de là, l'unanimité de ses compatriotes – dont certains, les plus jeunes au moins, sont même tentés, par désespoir, de prendre les armes pour libérer le Toit du monde.

« *Je dois noter*, admet sans fard Tenzin Gyatso, *qu'il existe dans notre communauté l'idée croissante qu'on est une nation historiquement indépendante, qui a été envahie par la Chine, et qu'on doit dès lors exiger le droit à l'autodétermination, comme tant de peuples l'ont fait.* » Il ajoute : « *J'exclus absolument, pour ce qui me concerne, l'option violente.* » Si elle devait prévaloir, il se démettrait de ses fonctions pour redevenir le *bikhshou* (moine) qu'il a toujours été.

« La position des Chinois se durcit »

Le leader tibétain n'est, pourtant, visiblement pas très optimiste sur une éventuelle ouverture de Pékin : « *J'observe que la position chinoise est plutôt en train de se durcir.* » Il explique : « *Outre les transferts massifs de populations hans* (chinoises), *qui se poursuivent depuis des années et constituent le danger le plus terrible pour le Tibet, je note que, de plus en plus, les Chinois se réservent les positions-clés dans notre pays. J'observe aussi qu'ils ont, l'an passé, ordonné aux fonctionnaires tibétains dont les enfants étudient en Inde (au nombre de 8 000) de les rappeler, sauf à perdre leur emploi. En outre, la répression qui, naguère, frappait les seuls activistes politiques est aujourd'hui dirigée aussi contre les militants culturels (poètes, artistes, écrivains), dont beaucoup ont commencé à être inquiétés.* » Il rappelle aussi que les autorités communistes ont récemment interdit la vente et l'exposition de photos de sa personne. « *Mais, en organisant ainsi la rareté, ils vont faire monter la cote !* », dit-il dans un de ces fameux rires dont il a le secret.

Existe-t-il, comme le proclament certains leaders sur son continent, demandons-nous à Tenzin Gyatso, une « *forme asiatique* », plus restrictive, de la démocratie ? Un « *concept asiatique* » des droits de l'homme, qui serait plus soucieux des prérogatives de la communauté que de celles de l'invidu ? « *Absolument pas*, répond le leader. *Il y a, certes, des héritages du passé, des différences de coutumes, d'organisation sociale. Mais tout cela ne convient plus aux temps modernes. Les droits de l'homme, la démocratie, ce sont des concepts universels. Si certaines conditions locales aboutissaient à priver certains hommes de droits égaux à ceux des autres, cela signifierait que l'on est encore dans un état de féodalisme. Ce serait tout à fait inadmissible et il conviendrait de changer d'état* », dit fermement le dalaï-lama, à qui les Chinois ont si souvent reproché d'avoir présidé, dans sa jeunesse, aux destinées d'un pays où, précisément, régnaient des conditions féodales, mais qui promet désormais qu'il mettra en place un gouvernement démocratique pour le remplacer sitôt après son retour d'exil.

Qu'est-ce qui frappe le plus, dans les pays occidentaux, cet homme qui, désormais, y est très souvent invité, après un long temps d'ostracisme, lui demandons-nous *in fine* ? « *Vous avez un immense désir de connaître, une inlassable curiosité ; c'est le bon côté. Mais le corollaire, négatif est que vous tenez tout pour blanc ou noir : pas de voie moyenne ! Cela conduit volontiers à l'impatience voire à l'intolérance.* »

JEAN-PIERRE CLERC

(1) « Reconnu » en 1937, sans doute à deux ans, par les autorités monastiques du Tibet comme successeur du XIII[e] dalaï-lama, Tenzin Gyatso, fils d'une famille de paysans pauvres, a été intronisé en 1940, et déclaré souverain « régnant » en 1950. Le soulèvement de Lhassa, en mars 1959, contre l'occupation chinoise (lancée en octobre 1950) l'a contraint à l'exil.

(2) Les Chinois n'admettent que 2,2 millions de Tibétains. Le chiffre de 6 millions se réfère, il est vrai, au Tibet historique, deux fois plus vaste que la « province autonome ».

CAMBODGE

Les restes des victimes des Khmers rouges feront l'objet d'une crémation solennelle

BANGKOK

de notre correspondant

Les restes des victimes des purges ordonnées par les Khmers rouges lors de leur passage au pouvoir (1) feront l'objet d'une crémation solennelle. Dans une lettre conjointe à Norodom Sihanouk, publiée lundi 5 décembre, les deux présidents du gouvernement royal et le président de l'Assemblée nationale ont, en effet, répondu favorablement à une requête dans ce sens émise, de longue main, par le roi.

On estime à plus de 20 000 le nombre de Cambodgiens qui ont été torturés à mort, de 1975 à 1978, dans un ancien lycée de Phnom-Penh. Le lycée de Tuol-Sleng a, depuis, été transformé en un musée où, chaque année, des milliers de visiteurs découvrent les chambres de torture, ainsi que les clichés de milliers de prisonniers fichés par l'Angkar, l'« *Organisation* » dont Pol Pot était le chef. Huit mille squelettes ont été rassemblés à Chœung Ek, à proximité de la capitale, où de vastes charniers ont été découverts.

Dès son retour au Cambodge, en novembre 1991, Sihanouk avait souhaité qu'on leur offre, selon la tradition bouddhique, une sépulture afin qu'ils reposent définitivement en paix. Les pensionnaires de Tuol-Sleng ont été, avant tout, des membres de l'Angkar victimes de purges ordonnées par Pol Pot et dont le rythme s'est précipité en 1977. C'est d'ailleurs pour échapper à ces purges que plusieurs dirigeants actuels, dont Chea Sim, président de l'Assemblée nationale et chef de l'Etat *ad interim* alors que Sihanouk réside à Pékin, et Hun Sen, deuxième président du gouvernement, s'étaient réfugiés au Vietnam.

L'annonce de cette décision coïncide avec le seizième anniversaire de la fondation, au Vietnam, du FNS (Front national du salut), auquel l'armée vietnamienne, après avoir chassé les Khmers rouges de Phnom-Penh le 7 janvier 1979, devait remettre, au moins nominalement, le pouvoir. Hun Sen, qui faisait, comme Chea Sim, partie du FNS, a profité de l'occasion pour réexprimer, en tant que vice-président du PPC (Parti du peuple cambodgien, héritier du FNS) et non comme membre du gouvernement royal, sa « *gratitude* » au peuple vietnamien pour « *avoir aidé le peuple cambodgien à sortir de la tragédie du génocide* ». Plus d'un million de Cambodgiens sont morts sous le joug des Khmers rouges de 1975 à 1978.

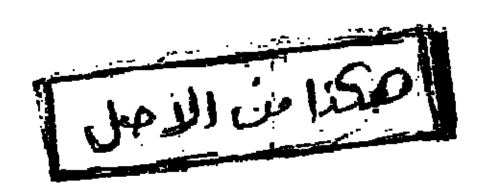
Le gouvernement royal envisagerait, une fois la crémation réalisée, de dresser un mémorial aux victimes du pouvoir khmer rouge et de fermer, au moins, le musée de Tuol-Sleng, une décision qui, le cas échéant, risque de provoquer des controverses, car certains estiment qu'au même titre que les camps de concentration nazis, Tuol-Sleng appartient à la mémoire collective.

JEAN-CLAUDE POMONTI

(1) D'avril 1975 à janvier 1979.

AFGHANISTAN : un convoi de l'ONU parvient à Kaboul . – Pour la première fois depuis six mois, un important convoi humanitaire des Nations unies est parvenu, lundi 5 décembre, à Kaboul, sans incidents majeurs. Les convois de l'ONU avaient été suspendus ces derniers mois en raison du blocus partiel imposé à la capitale afghane par les forces de l'ex-premier ministre Hekmatyar, qui encerclent la ville par l'Est et par le Sud. Par ailleurs, des tirs de roquettes perpétrés par le Hezb, la formation de M. Hekmatyar, ont fait, lundi, sept morts et douze blessés, selon radio Kaboul, tenue par l'ex-président Rabbani. – *(AFP.)*

CORÉE DU NORD : le numéro deux du régime a quitté Paris. – Le ministre nord-coréen de la défense et deuxième personnalité du régime communiste, le maréchal O Jin-u, a regagné son pays lundi 5 décembre après avoir été soigné pendant plus d'un mois à Paris pour une grave maladie, a indiqué un porte-parole du Quai d'Orsay. Selon les affaires étrangères sud-coréennes, O Jin-u, soixante-dix-sept ans, souffre d'un cancer incurable, précise l'AFP. O Jin-u avait fermement appuyé, en son temps, la décision du maréchal Kim Il-sung, décédé en juillet, de faire de son fils Kim Jong-il son dauphin.



AFRIQUE

BURUNDI

L'opposition manifeste à Bujumbura pour réclamer la démission du président du Parlement

L'opposition parlementaire, dominée par l'ethnie tutsie (minoritaire), a manifesté lundi 5 décembre à Bujumbura pour réclamer la démission du président de l'Assemblée nationale, menaçant le fragile équilibre politique burundais. Quelque deux mille personnes ont défilé à l'appel de l'Unité pour le progrès national (UPRONA), seul parti d'opposition représenté à l'Assemblée nationale, avec 16 élus, contre 65 au Front pour la démocratie au Burundi (FRODEBU, majoritairement hutu).

Vendredi, les députés de l'UPRONA avaient quitté le Parlement, pour protester contre l'élection de Jean Minani, un Hutu membre du FRODEBU, à la présidence de l'Assemblée nationale, qu'ils accusent d'avoir lancé des appels au meurtre contre les Tutsis en octobre 1993, après l'assassinat du président Melchior Ndadaye, premier chef d'Etat hutu du Burundi, par des militaires tutsis (*le Monde* du 4-5 et 6 décembre).

« Minani assassin sans foi ni loi », « Minani président du Parlement, une honte pour la nation », ont crié les manifestants, qui ont défilé dans le calme. Le président de l'UPRONA, Charles Mukasi, a réitéré son ultimatum au pouvoir : *« M. Minani doit être remplacé avant mardi, sinon, les ministres et députés UPRONA démissionneront »*, a-t-il affirmé. Mais il manquait dans les rangs des manifestants plusieurs députés, plusieurs ministres et, surtout, le premier ministre, Anatole Kanyenkiko.

Membre de l'UPRONA, M. Kanyenkiko a fait une mise au point dimanche, à son retour d'Europe. *« Je suis un premier ministre de consensus, je suis rentré pour prendre mes responsabilités dans la consolidation de la convention de gouvernement dont je suis l'un des artisans »*, a-t-il déclaré. Cette convention de gouvernement a été signée en septembre. Elle définit le partage du pouvoir entre majorité et opposition. – *(AFP.)*

AFRIQUE DU SUD

Les marchands d'armes obtiennent le droit à la discrétion

En interdisant de porter temporairement sur la place publique les noms des pays ayant acheté des armes à Pretoria (*le Monde* du 4-5 décembre), la justice sud-africaine a fait un pas vers ceux qui, responsables politiques ou industriels de l'armement, militent pour continuer, en dépit du passé, à développer un secteur industriel de pointe.

JOHANNESBURG

de notre correspondant

A bien des égards, la polémique qui oppose aujourd'hui partisans de la transparence et défenseurs de la raison d'Etat ressemble aux discussions qui, en 1981, avaient agité le Parti socialiste français après l'arrivée au pouvoir de François Mitterrand. A l'époque, les nécessités économiques avaient très rapidement imposé leur logique, et après quelques mois d'hésitation, la France avait renoué avec une politique agressive d'exportations de matériels militaires.

Un scénario en tous points identique se joue aujourd'hui à Pretoria où la commission d'enquête sur les ventes d'armes, dirigée par le juge Edwin Cameron, pourrait rapidement être rendue muette, sous l'assaut conjoint de la justice, de l'armée et des responsables militaires et économiques du pays. Bien que le gouvernement se soit récemment engagé à ne rien cacher des pratiques commerciales d'Armscor – qui coiffe la production et la commercialisation des armes sud-africaines –, le ministre de la défense, Joe Modise, et son vice-ministre, Ronnie Kasrills, ne cachent pas qu'ils sont acquis aux arguments du lobby militaro-industriel.

Un secteur pourvoyeur de devises

Selon ces derniers, rendre publics les noms des clients de l'Afrique du Sud risquerait de mettre dans l'embarras les pays, au premier rang desquels figurent les Etats-Unis et Israël, qui ont discrètement tourné l'embargo imposé sur les ventes d'armes dans les années 80. Un bien mauvais précédent alors que l'Afrique du Sud cherche de nouveaux clients pour sa production d'armement.

La décision de continuer sur la lancée précédente a été prise il y a plusieurs mois, avant même l'élection de Nelson Mandela à la présidence de la République. Un comité réunissant les industriels de l'armement ainsi que les représentants du gouvernement sortant, du Congrès national africain (ANC) et des syndicats avait alors décidé que l'Afrique du Sud ne pouvait pas se permettre de brader un secteur qui avait réussi à attirer les meilleurs spécialistes du pays, tout en générant une importante partie de ses ressources en devises. Les arguments des syndicats selon lesquels il était possible de reconfigurer l'industrie de l'armement en vue d'une production civile n'avaient pas été retenus.

Depuis, l'Afrique du Sud ne manque pas une occasion d'affirmer sa volonté de s'imposer sur un marché où, malgré une vive concurrence, elle dispose d'atouts non négligeables grâce aux énormes investissements consentis à l'époque de l'apartheid, aux coûts moindres de sa main-d'œuvre qualifiée et à une panoplie robuste et équilibrée susceptible de satisfaire des clients qui soit ne disposent que de ressources limitées, soit ne veulent pas être totalement dépendants des industries américaines ou européennes.

Présente au dernier Salon aéronautique de Farnborough (où elle présentait notamment son hélicoptère d'attaque Rooivalk), l'Afrique du Sud, la semaine dernière, a ouvert en grande pompe son Salon de l'armement avec un discours de Nelson Mandela qui ne laisse aucun doute sur la volonté de Pretoria de continuer à se doter d'une industrie militaire performante.

GEORGES MARION

RWANDA

L'homme fort de Kigali dénonce l'action des organisations humanitaires au Zaïre

Le vice-président rwandais, Paul Kagame, a condamné, lundi 5 décembre, l'action des organisations non gouvernementales dans les camps de réfugiés du Zaïre où, a-t-il estimé, elles encouragent les troupes de l'ancien régime en leur distribuant des vivres. *« Il est ridicule de voir une telle armée en exil bénéficier de l'assistance de la communauté internationale*, a dit le général Kagame lors d'une conférence à l'Université libre de Bruxelles. *Les soldats prennent la part du lion de l'aide internationale. »*

Le général Kagame – également ministre de la défense – qui a conduit les rebelles du Front patriotique rwandais (FPR) à la victoire en juillet, a réaffirmé que son gouvernement se défendrait si les soldats de l'ancienne armée attaquaient le Rwanda. Il a affirmé, dans un entretien au quotidien belge *le Soir*, que son armée userait d'un *« droit de suite »* en cas d'offensive des forces de l'ancien régime depuis le territoire zaïrois.

Il a exhorté la communauté internationale à séparer les forces de l'ancien gouvernement des autres réfugiés qui souhaitent revenir au pays, mais sont, selon lui, *« retenus en otages »* dans le camp. L'homme fort de Kigali a, par ailleurs, accusé les pays occidentaux de poser d'innombrables conditions à l'attribution d'une aide à son gouvernement. *« Dire que nous devons avoir des résultats sans en avoir les moyens, c'est prendre la question par le mauvais bout »*, a-t-il souligné.

Paul Kagame a réaffirmé son opposition à la création de tribunaux internationaux chargés de juger les crimes de guerre, estimant que les procès devaient se tenir au Rwanda et que la peine de mort devait sanctionner les coupables. – *(AFP, Reuter.)*

ALGÉRIE

L'hommage de la presse au journaliste Saïd Mekbel

Les éditeurs de presse ont appelé à une grève des journaux, mardi 6 décembre, *« en signe de deuil »* après l'assassinat du journaliste Saïd Mekbel, directeur de publication du quotidien francophone *le Matin*, victime d'un attentat, samedi (*le Monde* du 6 décembre). Ses funérailles devaient avoir lieu, ce même mardi, dans sa région natale de Bejaïa.

Lundi, plusieurs milliers de personnes ont défilé à la Maison de la presse Tahar-Djaout, dans le centre de la capitale, où était exposé le cercueil du défunt. Le chef du gouvernement, Mokdad Sifi, et le ministre de la communication, Mohamed Benamar Zerhouni, ont été accueillis par des cris de colère, la foule les accusant de n'avoir rien fait pour protéger les journalistes. *« Est-ce le sort qu'on réserve à ceux qui disent la vérité dans ce pays ? »*, s'est écriée une vieille femme, prenant à partie le porte-parole du gouvernement, Ahmed Attaf. – *(AFP.)*

TUNISIE

Le gouvernement s'en prend aux antennes paraboliques

Nouvel excès d'autoritarisme ? Le gouvernement tunisien ne permet plus l'importation et l'installation d'antennes paraboliques pour la réception de programmes de télévision par satellite, ont annoncé, lundi 5 décembre, des distributeurs de ces matériels. Cette mesure a été prise à titre provisoire, dans l'attente d'une réorganisation du secteur, a-t-on indiqué de source officielle.

En mars, l'Arabie saoudite avait interdit l'importation et la fabrication d'antennes paraboliques, dont l'usage était contesté par une partie de la hiérarchie religieuse.

Par ailleurs, l'ancien président de la Ligue tunisienne des droits de l'homme (LTDH), Moncef Marzouki, n'a pu quitter son pays pour recevoir, à New-York, le prix annuel de l'organisation américaine Human Rights Watch, a indiqué celle-ci. Dans un communiqué rendu public, lundi, elle souligne : *« M. Marzouki doit maintenant faire face à un harcèlement croissant des autorités et à ce qui apparaît être une décision gouvernementale prise au plus haut niveau pour lui dénier le droit de voyager à cause des opinions qu'il exprime sur les droits de l'homme et la démocratie. »* – *(AFP.)*

PROCHE-ORIENT

LIBAN

M. Hariri est revenu sur sa décision de démissionner

BEYROUTH

de notre correspondant

Après avoir passé deux jours à Damas, le premier ministre libanais, Rafic Hariri, en est revenu en ayant renoncé à sa démission *« irrévocable »*. Une fois qu'il se sera entretenu avec le chef de l'Etat, Elias Hraoui, qui l'avait soutenu contre ses détracteurs, M. Hariri devrait dire sur quelle base il a renoncé à démissionner.

Ainsi, pour la seconde fois cette année – il avait déjà *« boudé »* sa fonction en mai –, M. Hariri a dû se plier à la volonté syrienne, qui, pour l'instant, commande le *statu quo*. A Damas, le vice-président syrien, Abdel Halim Khaddam, a longuement réuni M. Hariri et son partenaire-rival, le président du Parlement libanais, Nabih Berri, lesquels ont ensuite été reçus pendant plus de deux heures par le président Hafez el Assad.

Et tout est rentré dans l'ordre, contre promesse syrienne au premier ministre de calmer ses détracteurs, aussi bien au Parlement qu'au sein de son propre cabinet. Une fois de plus, l'engagement a été pris par les chefs du législatif et de l'exécutif d'assainir leurs rapports. Cette mini-crise aura rappelé l'influence de M. Hariri sur la stabilité financière. En deux jours, la banque centrale a dû dépenser plus de 200 millions de dollars pour soutenir la livre et les actions de Solidere, la société de reconstruction du centre-ville, qui ont perdu plus de 10 %.

L. G.

ISRAËL

Le chef de la délégation israélienne aux négociations avec l'OLP a démissionné

Le chef de la délégation israélienne chargée de négocier avec les Palestiniens, le général Dany Rothschild, a démissionné, lundi 5 décembre, de l'armée et de toutes ses fonctions *« pour des raisons personnelles »*.

Le général Rothschild, qui a affirmé qu'il *« continue d'approuver l'accord avec les Palestiniens »*, car *« il n'y a pas d'autre choix possible »*, s'est contenté d'expliquer le moment choisi pour annoncer sa démission par le fait qu'il *« n'aurait pas été correct d'entamer les négociations sur l'application de la deuxième phase des accords d'autonomie, puis d'abandonner la partie »*.

Citant ses proches, la radio d'Etat a indiqué qu'il aspirait au poste de chef des renseignements militaires, actuellement occupé par le général Uri Saguy. Il envisage, selon la radio, de se lancer dans les affaires. Sa démission surprise est intervenue avant la reprise, mardi au Caire, des négociations entre Israël et l'OLP. Il sera remplacé par le général Gadi Zohar, chef de l'administration militaire en Cisjordanie. – *(AFP.)*

EN BREF

ALLEMAGNE : le SPD exclut toute alliance avec les communistes *réformateurs*. – *Dans un* document consacré à la stratégie du SPD dans les Länder de l'est de l'Allemagne, adopté lundi 5 décembre, les responsables du parti social-démocrate allemand s'engagent à ne pas faire de coalition gouvernementale avec les héritiers du parti communiste de l'ex-RDA, pas plus à l'échelle des Länder que de l'Etat fédéral. L'idée de faire un bout de chemin avec le PDS, le parti du socialisme démocratique, troisième force politique dans les régions de l'est, est assez largement répandue parmi les fédérations sociales-démocrates d'ex-RDA. – *(Corresp.)*

CONGO : un milicien de la Mouvance présidentielle « achevé » à l'hôpital de Brazzaville par des policiers. – Un milicien de la Mouvance présidentielle, blessé samedi 3 décembre lors d'une fusillade au cours de laquelle deux policiers avaient été tués à Brazzaville, a été « achevé » dimanche à l'hôpital de la ville par des collègues des victimes, *ont indiqué des témoins*, lundi 5 décembre. Le milicien aurait été tué de plusieurs balles tirées à bout portant. – *(AFP.)*

GAZA : le mouvement Hamas gagne les élections à l'université islamique. – Le mouvement de la résistance islamique Hamas a remporté les élections au conseil étudiant de l'université islamique de *Gaza, la plus importante du territoire* autonome. Selon les résultats publiés lundi 5 décembre, les candidats du Hamas ont recueilli 91,48 % des suffrages, contre 7,7 % au Djihad islamique, une autre formation intégriste opposée aux accords d'autonomie et au Fatah de Yasser Arafat. Ce dernier, qui contrôle l'autre université de Gaza, *El Azhar, a boycotté le scrutin.* – *(AFP.)*

ISRAËL : plus de six cents « collaborateurs » palestiniens sont naturalisés. – La nationalité israélienne *a été accordée à six* cent dix-huit Palestiniens ayant collaboré avec les services de sécurité israéliens, ainsi qu'à leurs familles, a annoncé, lundi 5 décembre, un porte-parole du ministère de la *police. Selon l'organisation* humanitaire israélienne Betselem, cinq mille « collaborateurs » ont été recensés, mais plusieurs milliers d'autres restent anonymes. En avril 1994, cent Palestiniens avaient déjà bénéficié de la nationalité israélienne. – *(AFP.)*

TANZANIE : Cleopa Msuya, nouveau premier ministre. – Le président Ali Hassan Mwinyi a nommé Cleopa Msuya au poste de premier ministre lundi 5 décembre. Dimanche, il avait dissous le gouvernement éclaboussé par un scandale de fraude fiscale (*le Monde* du 6 décembre). *M. Msuya était* ministre de l'industrie et du commerce dans le précédent cabinet. Sa nomination a été immédiatement approuvée par le Parlement, avec 165 voix pour et 43 contre. – *(AFP.)*

AMÉRIQUES

Etats-Unis : le « nouvel ordre » républicain s'installe au Congrès

Le « Grand Old Party » veut imposer sa « révolution » conservatrice mais hésite sur les stratégies à adopter en vue de l'élection présidentielle de 1996

WASHINGTON

de notre correspondant

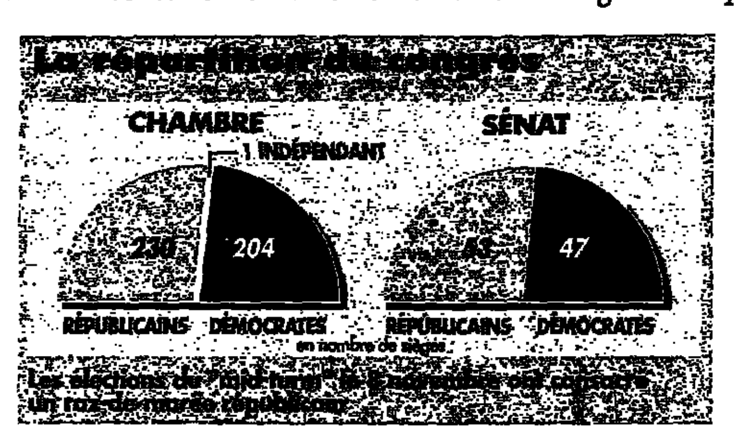
La « révolution » républicaine est en marche sur la colline du Capitole. Elle rencontre peu de résistance, en raison du caractère parfaitement rodé du *spoil system*, traduction administrative extrême de l'alternance. Pour plus de 1 500 attachés parlementaires et bureaucrates démocrates encore abasourdis par l'ampleur de leur défaite, la prise de pouvoir, au Congrès, du *Grand Old Party* a d'abord le goût amer des licenciements. Les républicains – l'ancienne « *minorité permanente* » du Congrès – n'ont pas été longs à acquérir des réflexes de majorité dominatrice et à prendre en main les leviers du contrôle parlementaire.

Que vont-ils en faire ? Trois semaines après ces élections à mi-mandat « historiques », la question reste encore sans réponse, tant les stratégies possibles sont nombreuses et aléatoires face à l'échéance qui va mobiliser désormais toute la classe politique américaine : l'élection présidentielle de 1996. Un « *nouvel ordre* » républicain, comme le dit le sénateur de l'Iowa Jim Nussle, va se mettre en place. Le mandat accordé par les électeurs est sans ambiguïté : les Américains, les sondages le confirment, veulent que le Congrès républicain, et non l'administration démocrate, fasse prévaloir son programme politique. L'Amérique a viré à droite, sanctionnant un libéralisme qui n'a pas réussi à apparaître comme une ambition cohérente pour résoudre les problèmes de la société, ni, on vient de le voir, à saisir l'état d'esprit de celle-ci.

Les responsables du *Grand Old Party* ont hérité d'une attente, qu'ils identifient à la nécessité de promouvoir une véritable « révolution » conservatrice. A écouter les porte-parole les plus exubérants (mais aussi les plus caricaturaux) de la nouvelle majorité, comme Newt Gingrich, le futur *speaker* de la Chambre des représentants, ou Jesse Helms, qui présidera la commission des affaires étrangères du Sénat, le programme des républicains, ce « contrat avec l'Amérique », est de nature radicale. La restauration des « valeurs », morales et familiales figure au premier rang des priorités. Tout est fait pour que, face à cet objectif qui devra se traduire en mesures législatives dès l'entrée en fonctions du nouveau Congrès, la logistique parlementaire suive.

Le rejet du « Big Government »

Systématiquement, les commissions et comités en tout genre des deux Chambres du Parlement ont été investis : bureaux, salaires, voitures et ordinateurs changent de mains. Mais les nouveaux arrivants doivent montrer patte blanche : le « questionnaire républicain », qui aborde quelque cent cinquante sujets, est implacable : que pensez-vous des homosexuels dans l'armée, de l'avortement, de la prière à l'école, d'Alexandre Soljenitsyne et du sida ? Ce véritable test idéologique est conçu pour dépister les adeptes de ce libéralisme culturel prêté à Bill Clinton et pour s'assurer que la machine parlementaire républicaine tournera au maximum de son rendement.



Majoritaires dans les deux Chambres du Congrès pour la première fois depuis quarante ans, les républicains contrôlent en outre trente des cinquante Etats, dont huit des neuf plus peuplés. Ils disposent ainsi de places-fortes à partir desquelles ils peuvent mener la vie dure à la Maison Blanche et préparer le terrain de la campagne électorale présidentielle. Comment ne pas gaspiller cet avantage ? Le *Grand Old Party* hésite encore sur la stratégie à adopter. Parmi les raisons qui ont poussé les électeurs à sanctionner l'administration démocrate figure au premier rang le rejet de Washington et du *Big Government*. Par ce concept, les Américains visent à la fois la bureaucratie fédérale envahissante et son cortège de réglementations, le budget fédéral bourgeonnant et son corollaire fiscal pénalisant, l'écart croissant, enfin, entre un sérail washingtonien privilégié et le reste de l'Amérique.

Face à ce phénomène de rejet, l'état-major républicain doit se garder des réformes « clés en main » qui apparaîtraient comme un nouvel empiétement du gouvernement fédéral dans les affaires locales. Les gouverneurs républicains ont récemment affiché leur nouvelle puissance et leur volonté d'indépendance : « *Notre message aux leaders du Congrès est simple : dégagez le chemin, nous pouvons régler nos problèmes !* », a souligné le sénateur de l'Utah Mike Leavit. « *Nos Etats sont souverains, ce ne sont pas des colonies du gouvernement fédéral* », a renchéri Pete Wilson, gouverneur de Californie. Et Dick Armey, le probable « numéro 2 » de la Chambre basse, n'a pas hésiter à réclamer un « *assaut frontal contre le Big Government* ».

Le dilemme que doivent trancher Robert Dole, futur chef de la majorité au Sénat, et Newt Gingrich, son *alter ego* à la Chambre des représentants, se présente ainsi : comment concilier la lutte contre le centralisme et un programme législatif massif résumé dans le « contrat avec l'Amérique » qui doit être rempli, au pas de charge, en « 100 jours » ? Surtout, jusqu'où aller dans le sens des priorités de la droite conservatrice, sans s'aliéner une partie de l'électorat fraîchement gagné sur les démocrates, cette fameuse classe moyenne composée en partie de « déçus du clintonisme » ? Prises au pied de la lettre, les propositions républicaines dans les domaines social et économique sont menaçantes pour les minorités et les couches les plus défavorisées de la société américaine. Ce sont elles les victimes désignées si le *Grand Old Party* met à exécution son intention de sabrer dans les programmes sociaux. C'est le même sentiment d'insécurité éprouvé par la *middle-class* qui a permis à Bill Clinton de l'emporter en 1992, l'a privé de majorité en 1994, et fera sans doute la différence en 1996.

Pour ébaucher une stratégie de conquête de la Maison Blanche, le Parti républicain doit d'abord mettre de l'ordre dans sa propre maison : trouver un *modus vivendi* entre les législateurs de Washington et les gouverneurs (qui contrôleront la machine électorale des primaires présidentielles) ; parvenir à un équilibre entre un Sénat porté aux compromis et une Chambre des représentants qui veut en découdre ; rechercher l'alchimie entre Robert Dole le patricien modéré et Newt Gingrich le populiste radical ; passer d'indispensables compromis avec la Maison Blanche sans se voir accuser de pactiser avec l'administration démocrate. Vaste programme. D'autant que cette idée de vouloir augmenter les crédits militaires et réduire l'impôt sur les plus-values, tout en faisant voter un amendement constitutionnel imposant l'équilibre budgétaire, ressemble à une gageure.

Eviter le piège de l'extrémisme

Les démocrates, de leur côté, espèrent que la nouvelle majorité tombera dans le piège de l'extrémisme. Certains conseillers du président et responsables démocrates, se fondant notamment sur les déclarations à l'emporte-pièce de Jesse Helms et Newt Gingrich, prônent la stratégie de l'attente : le virage à droite des républicains va être si rude, estiment-ils, qu'il va déclencher une vague d'impopularité envers la nouvelle majorité.

Plusieurs responsables républicains tentent de conjurer ce danger : mieux vaut mettre une sourdine aux réformes de société, insistent-ils, abandonner momentanément des thèmes aussi diviseurs que la prière à l'école, les droits des homosexuels, l'avortement, l'immigration et la peine de mort, et consolider les acquis électoraux par des réformes touchant à la fois la fiscalité et la lutte contre le *Big Government*.

Cet espoir d'un « dérapage » républicain donne la mesure du désarroi qui persiste dans le camp démocrate. Le président Clinton, dit-on, consulte, et il entend beaucoup d'avis contradictoires. Il faut retourner aux racines du *New Deal*, disent certains, retrouver le langage libéral des « Nouveaux Démocrates », donner des gages à l'Amérique « centriste », en réduisant par exemple les impôts des classes moyennes. Au contraire, assurent d'autres, il faut rechercher systématiquement le compromis avec la nouvelle majorité et tenir compte du glissement à droite de l'électorat.

La « synthèse » ne sera pas facile : le Parti démocrate est aujourd'hui fortement marqué par l'échec. Sans stratégie politique évidente, dirigé par un leader, Bill Clinton, dont l'impopularité en fait davantage un handicap qu'un atout électoral, abandonné par ce sud des Etats-Unis qui constituait naguère un bastion et sans lequel un candidat démocrate à la Maison Blanche aura du mal à convaincre de sa stature « nationale », privé enfin d'importantes ressources financières avec la perte du contrôle de nombreux Etats...

Lorsque le nouveau Congrès se réunira début janvier, chaque camp devra avoir opté pour une stratégie politique. De ces choix dépendront le climat de la cohabitation. Et le résultat de l'élection présidentielle.

LAURENT ZECCHINI

Newt Gingrich désigné « speaker » de la Chambre des représentants. – Au cri de « *Newt, Newt, Newt* », les républicains ont choisi à l'unanimité, lundi 5 décembre, Newt Gingrich (Géorgie) comme « speaker » (chef de la majorité républicaine) de la prochaine Chambre des représentants, élue le 8 novembre. M. Gingrich, âgé de cinquante et un ans, sera *officiellement élu par la Chambre du nouveau Congrès qui se réunira pour la première fois le 4 janvier.* – (*AFP.*)

CLÉS/*Le « Contrat avec l'Amérique »*

Le « Contrat avec l'Amérique » était la plate-forme électorale des candidats républicains à la Chambre des représentants, en vue des élections à mi-mandat du 8 novembre. Devenus majoritaires dans les deux chambres, les élus républicains entendent transformer cette plate-forme en programme législatif. Voici ses grandes lignes :

■ Restreindre le financement et la participation aux opérations de maintien de la paix de l'ONU ; déployer des systèmes de défense de missiles antibalistiques, y compris la « guerre des étoiles ».

■ Proposer un amendement constitutionnel imposant un équilibre budgétaire au niveau fédéral.

■ Modifier la loi sur la criminalité adoptée cette année, en supprimer la plupart des programmes de prévention et réduire les possibilités d'appel pour les condamnés à mort.

■ Imposer une obligation de travail aux bénéficiaires de l'aide sociale et une limite de deux ans pour leurs allocations ; alléger les charges fiscales des couples mariés.

■ Réduire et indexer l'impôt sur le capital.

■ Contraindre le perdant dans les poursuites judiciaires « futiles » à payer les frais de justice du gagnant.

■ Proposer des amendements constitutionnels en vue de limiter la durée des mandats des sénateurs à douze ans et ceux des représentants à six ou douze ans.

Après la mort de six techniciens

Un journal britannique révèle l'existence d'une base militaire secrète au Nevada

Le journal britannique *The Observer*, daté du dimanche 4 décembre, révèle l'existence d'une base militaire secrète au Nevada, qui est dénommée « Area 51 » et où six personnes sont décédées après des manipulations de matériaux dangereux. Helen Frost, la veuve de l'une des victimes, a l'intention de porter plainte à propos du silence maintenu par le Pentagone sur l'existence même de ce site, à Rachel, en plein désert, et sur ses activités clandestines touchant à la mise au point de peintures toxiques, de dissolvants et de carburants (notamment des substances cryogènes) pour des avions dits « furtifs ». Robert Frost travaillait depuis dix ans sur cette base, au lieu-dit Groom Lake, à la construction d'avions « furtifs », jusqu'à sa mort en 1989. Cinq autres personnes sont décédées dans des circonstances demeurées mystérieuses.

C'est, selon *The Observer*, sur ce site que des matériaux entrant dans la composition des avions espions U2, Blackbird et dans celle des avions de la classe Stealth (moindre détection radar) ont été testés. C'est sans doute aussi sur cette base qu'est conçu l'avion expérimental, baptisé « Aurora », un appareil qui pourrait atteindre la vitesse de 8 000 kilomètres/heure. Pour appuyer son enquête, le journal britannique publie une photographie de la base prise par un satellite d'observation de l'ex-URSS. *The Observer* ajoute que le secrétaire américain à la défense, William Perry, et le secrétaire à l'armée de l'air, Sheila Widnall, se refusent à tout commentaire. Avant d'accéder à leurs fonctions, l'un et l'autre ont travaillé dans des entreprises ayant contribué à la mise au point des avions « furtifs », qui, aux Etats-Unis, relève de ce qu'on appelle les « *black programs* », les projets clandestins.

Le futur président de la commission des affaires étrangères du Sénat

Jesse Helms en Grand Inquisiteur

WASHINGTON

de notre correspondant

S'agissant des convictions, ses alter ego les plus ressemblants sont Vladimir Jirinovski et Jean-Marie Le Pen. C'est un homme qui se plaît aux extrêmes. Le monde selon Jesse Helms est blanc et noir, manichéen. D'un côté, les hommes et les régimes forts, qui défendent les valeurs de la civilisation chrétienne, la famille, l'ordre et la morale ; de l'autre, les communistes et les libéraux, mais aussi les intellectuels, chantres des idées progressistes, les homosexuels, les « *avorteurs* » et les juges « *trop cléments* ».

Il fut un temps où, en matière de relations internationales, tout était simple : la guerre froide servait de « *jugement de Dieu* ». Las, l'« *empire du mal* » n'est plus. Du coup, l'anticommunisme ne fait plus recette. On pouvait croire Jesse Helms orphelin, sans certitudes. Erreur : à soixante-treize ans, après un quadruple pontage coronarien, il a de l'énergie et des croisades à revendre.

La presse ne mâche pas ses mots : « *Irresponsable, déphasé par rapport au consensus de son propre parti* », selon le *Washington Post*, « *hors de contrôle, passé du stade d'embarras pour le Parti républicain à celui de gêne pour toute la nation* », pour le *New York Times*. William Perry, le secrétaire à la défense, se dit « *consterné* », Leon Panetta, le secrétaire général de la Maison Blanche, dénonce ses propos « *irréfléchis* », et Bill Clinton les qualifie de « *déplacés* ». Mais Jesse Helms a le cuir solide. En vingt-deux ans de vie parlementaire, il a essuyé bien des tempêtes médiatiques qu'il avait créées. En un sens, il en a besoin. La caricature, l'outrance, c'est son oxygène, son fonds de commerce.

Chez lui, en Caroline du Nord, cet Etat du sud conservateur et rural, on adore... C'est pour cette adéquation avec les sentiments d'une certaine Amérique, ce sens politique en somme, que Robert Dole, le chef de la future majorité républicaine au Sénat, est resté sourd aux appels de ceux qui lui ont demandé de renoncer à nommer Jesse Helms à la présidence de la commission des affaires étrangères. De toute façon, les présidences sont attribuées selon la règle de l'ancienneté : si on y renonce, c'est tout un système qui s'écroule. En outre, Jesse Helms a « promis » de prendre la mesure de ses nouvelles responsabilités. Savonarole, c'est entendu, va apprendre la modération... Voire.

Un spécialiste de l'obstruction

Fils de policier, c'est un homme d'ordre. Dans les années 60, il se demandait si « *les droits civiques étaient réservés aux négros* ». Dans les années 70, il était dithyrambique sur le régime de l'apartheid. Dans les années 80, il est devenu l'avocat de tous les régimes autoritaires d'Amérique centrale : du major Roberto d'Aubuisson, le patron des « escadrons de la mort » salvadoriens, au régime militaire bolivien, en passant par la junte chilienne. Martin Luther King ? Un homme sous influence communiste. Le président haïtien Jean-Bertrand Aristide ? Un « *meurtrier* » et un « *psychopathe* ». Et Jesse Helms de stigmatiser « *les homosexuels et lesbiennes, ces gens dégoûtants qui marchent dans nos rues* », sans parler de la Fondation pour les arts, coupable de « *financer la pornographie* »...

Ainsi va Jesse Helms, archétype de l'antilibéral depuis plus de trois décennies. A la tête de la commission des affaires étrangères, il sera un homme puissant du Sénat : il pourra avoir un œil sur les nominations au département d'Etat, proposer de réduire les crédits d'aide à l'étranger, retarder les traités, contester les choix du président s'agissant de la nomination de ses propres conseillers et des ambassadeurs... L'obstruction, il connaît à merveille. C'est même cela qui, au Congrès, l'a rendu célèbre. Aujourd'hui, il passe la vitesse supérieure : il va pouvoir rendre la vie de la Maison Blanche infernale. Du moins théoriquement. Car il sera entouré : les sénateurs républicains Richard Lugar et Nancy Kasselbaum, parmi d'autres, vont tempérer les ardeurs d'un homme dont les certitudes se sont pétrifiées en intransigeance.

Et puis Robert Dole sera là. En calmant le sénateur de Caroline du Nord, le sénateur du Kansas, que l'on dit sur une trajectoire présidentielle, pourra apparaître plus modéré qu'il ne l'est vraiment. Quant aux démocrates, ils demandent, bien sûr, que Jesse Helms soit écarté, invoquant, comme le sénateur Christopher Dodd, la « *décence* » et la « *dignité* » de la fonction. Les stratèges politiques se frottent les mains : en diabolisant Jesse Helms, le Parti démocrate ternit l'image du Parti républicain. Certains conseillent à la Maison Blanche de faire le gros dos, en vertu du principe selon lequel, par ses outrances, Jesse Helms va signer son échec. Tel est en effet le risque qui guette le sénateur de Caroline du Nord. Attaquant né, c'est foncièrement un homme de l'opposition.

Il n'est pas sûr qu'il réussisse dans son nouveau rôle, en principe tout de consensus. Mais l'appréhension des diplomates n'est pas feinte. En 1986, Jesse Helms assurait que le département d'Etat tentait de le réduire au silence et de l'intimider. Et il ajoutait : « *Un jour, ils apprendront qu'ils ne peuvent le faire.* » Nous y voilà : place au Grand Inquisiteur...

L. Z.



M. Balladur a confirmé, lundi 5 décembre, au journal dé 20 heures, u soir de TF 1, son souhait d'une candidature de *« rassemblement »* pour l'élection présidentielle, en soulignant qu'il a, lui-même, *« l'obsession du rassemblement »*.

■ LES RAPPORTS DES FORCES AU RPR. – Le choix entre M. Chirac et M. Balladur divise les élus du RPR dans la région parisienne, zone de force du mouvement gaulliste.

■ « LES » UDF. – Alors que les composantes de l'UDF sont pratiquement acquises à la candidature de M. Balladur, MM. Giscard d'Estaing, Monory et Millon entretiennent la flamme d'une confédération centriste et libérale indépendante dans ses choix européens et institutionnels.

La compétition présidentielle au sein du RPR et dans la majorité

M. Balladur trace le portrait du « candidat de rassemblement » qu'il pourrait être

Interrogé, lundi 5 décembre, sur TF 1, au sujet des informations l'accusant d'avoir laissé ses proches aider Bernard Tapie (*le Monde* daté 4-5 décembre), Edouard Balladur a répondu : *« Cela prouve que la campagne électorale est commencée (...) et que l'on commence à dire n'importe quoi. (...) Je trouve cela tout à fait stupide. Je suis le chef du gouvernement ; quelques uns de mes ministres ont quitté le gouvernement parce qu'il y avait des affaires judiciaires les concernant (...). Si je comprends bien, je me donnerais les moyens de protéger quelqu'un qui était un ministre des gouvernements précédents (...) et je ne me donnerais pas les moyens de protéger les ministres qui sont les miens ?*

C'est une absurdité extraordinaire ! (...) On marche sur la tête (...). Vraiment, cela prouve que la campagne électorale est commencée et qu'elle va voler très bas, si cela continue comme cela. » Sur le chômage, le premier ministre a déclaré : *« La France va mieux (...). En 1993, il y a eu plus de trois cent mille chômeurs de plus ; cette année nous en sommes à trente mille. C'est beaucoup trop (...). Il faut que nous prenions un engagement collectif : nous devons réduire le chômage de deux cent mille* [personnes] *par an pendant cinq ans. C'est tout à fait possible (...). Je vais inviter les organisations patronales et syndicales à venir à Matignon, séparément (...), pour s'entretenir avac moi des mesures qu'il faut prendre pour que nous tenions, pour l'année 1995, cet objectif. »*

Interrogé sur sa candidature à l'élection présidentielle, le premier ministre a expliqué : *« Moi, j'ai toujours dit, depuis que j'exerce ma fonction de premier ministre, que j'étais concerné et mobilisé essentiellement par le redressement de la France et que je ne dirais rien sur un autre sujet (...) avant le début de 1995. Que l'on n'attende pas de moi que je change d'avis ! Ce qui intéresse les Français, aujourd'hui, c'est leur emploi, c'est leur niveau de vie, c'est la formation de leurs enfants, c'est la sécurité, c'est la fierté d'être français (...). Franchement, je ne crois pas qu'ils vivent avec une sorte d'obsession : est-ce que M. X..., M. Un Tel va se déclarer ? Ils sont tout a fait décidés à attendre quelques semaines, quelques mois de plus. »*

« On aurait mieux fait de m'écouter ! s'est exclamé M. Balladur. *Si nous vivons dans une certaine agitation, depuis quelques semaines, voire – et je le regrette – dans une certaine division, ce résultat eût été évité si chacun était resté tranquille. Je n'ai pas envie d'ajouter ma candidature à d'autres. Les choses étant ce qu'elles sont, je me consacre à la direction du gouvernement (...)* [La présidence de l'Europe est une] *affaire très importante, dont je vais m'entretenir avec les dirigeants des partis politiques, que je vais inviter, s'ils le veulent bien, à venir me voir (...).*

« Je pense qu'il serait utile et préférable que la majorité eût un candidat de rassemblement et un seul, car cela lui a joué un fort mauvais tour en 1988, comme en 1981, de ne pas en avoir. Et il serait utile que ce candidat de rassemblement fût décidé à mener des réformes importantes dans notre pays, mais sans proposer de fractures, ni de brisures, ni d'affrontements inutiles. (...) Moi, j'ai l'obsession du rassemblement, parce que nous sommes dans une période difficile et que, dans une période difficile, il est tout à fait vain et tout à fait mauvais de se diviser à tort et à travers sur tous les sujets. »

▶Lire également la chronique « Images », de Daniel Schneidermann, p. 23.

COMMENTAIRE

La réforme tranquille

RÉPÉTITIONS, allusions transparentes, bon sens sont des outils pédagogiques, qu'Edouard Balladur utilise à merveille. Il en a donné une nouvelle démonstration, lundi 5 décembre au soir sur TF 1. Mais son art de la litote a atteint, cette fois, un sommet : le *portrait qu'il a dressé du bon* représentant de la majorité pour la campagne présidentielle était tout à la fois un auto-portrait et une féroce critiques de la personnalité de Jacques Chirac.

Réagir était, *il est vrai*, devenu *indispensable* pour le premier ministre, tant, depuis quelques temps, les difficultés s'amoncellent sur un chemin élyséen qu'il croyait, il y a quelques semaines encore, dégagé. Certes *la candidature de Jacques Chirac a déjà perdu*, à en croire les sondages, beaucoup de sa crédibilité aux yeux des électeurs. Mais celle de Jacques Delors, aussi « virtuelle » que celle de M. Balladur, montre qu'un homme de gauche peut encore espérer succéder à l'Elysée à François Mitterrand. Le chef du gouvernement avait besoin du président de la commission de Bruxelles pour déstabiliser le maire de Paris ; il n'avait pas imaginé que lui-même serait atteint. Or ce revirement de l'opinion survient au *moment même* où le *premier* ministre ne parvient décidément pas à trouver la bonne manière pour se dépêtrer des « affaires ».

S'appuyer sur les attaques de l'adversaire pour les retourner contre lui est enseigné à tous les *judokas. A ce titre-là, M. Balladur* mériterait une ceinture noire. Trois de ses *ministres*, impliqués dans des affaires de corruption, ont dû quitter son gouvernement : c'est la preuve que, contrairement à ses prédécesseurs *socialistes, il laisse la justice suivre librement son cours*. Ses proches sont soupçonnés d'avoir aidé Bernard Tapie : pourquoi aurait-il fait pour un adversaire, ce qu'il s'est refusé à faire pour ses amis ?

A ce petit jeu, il y a pourtant plus fort que lui. Le premier ministre a eu le grand tort de ne pas comprendre assez vite que l'opinion exigeait une réaction nette et rapide après la révélation de nouvelles affaires mêlant argent et politique. Philippe Séguin s'est engouffré dans la brèche et depuis Edouard Balladur ne réussit pas à rattraper son retard. La spectaculaire réunion de lundi en fin d'après-midi à Matignon *(voir page 8)* n'y changera rien : le Parlement débattra d'une adaptation de la législation *sur les financements politiques* en s'appuyant sur un travail préparatoire des députés et non sur un projet du gouvernement. C'est pratiquement une première dans l'histoire de la Vᵉ République. Pour un homme qui se veut *l'héritier de Georges Pompidou*, ce peut être volontaire.

Le goût de la « réforme » du premier ministre ne va certainement pas jusqu'à cette entorse à la tradition. Cette réforme-là, en tout cas, ne pourra pas figurer dans le bilan de son action à Matignon dont il veut faire le principal argument de sa campagne élyséenne. Car faute de trouver un programme qui le distingue vraiment de Jacques Chirac, c'est sur « l'art de gouverner » qu'il tient à se distinguer de son ancien « ami ».

Sa critique de projets qui ne pourraient qu'amener *« fractures », « brisures », « affrontemnts inutiles »* ne peut que viser celui qui lui conteste le titre de meilleur candidat de la droite. Edouard Balladur, lui, a déjà *trouvé son slogan : « la réforme* tranquille ». Sa démonstration est imparable : il faut un candidat de rassemblement ; ceux qui ont entraîné les défaites de 1981 et de 1988 ont prouvé qu'ils ne pouvaient pas l'être ; le premier *ministre a, au contraire*, rassemblé la plus grande partie de l'UDF et une bonne partie du RPR. Une déclaration de candidature en bonne et due forme est-elle encore vraiment nécessaire ?

THIERRY BRÉHIER

Les désordres de l'UDF

Combien de fils dans la maison du père ? L'Europe, la lutte contre la corruption, la préparation de l'élection présidentielle : autant de sujets, autant d'UDF. Après un automne funeste, les multiples chapelles de la confédération libérale abordent en ordre dispersé la campagne présidentielle.

Le pari était risqué ; Valéry Giscard d'Estaing l'a perdu. Jamais à court d'ambition, le président de l'UDF espérait profiter de la rentrée pour forcer le débat et retrouver droit de cité parmi les présidentiables. Ses propositions pour l'emploi se sont cependant enlisées dans une indifférence polie. A deux reprises, sur les institutions et sur l'Europe, il s'est même vu devancé par Edouard Balladur. Le premier ministre a formulé des considérations générales, parfois décevantes, mais qui lui ont permis de garder sans effort la maîtrise de l'UDF, y *compris celle des responsables du* CDS. Il est vrai que ces derniers ont fait depuis longtemps, en matière d'engagement européen, le choix de se contenter de peu.

La déclaration de candidature de Jacques Chirac, puis, en retour, celle de Charles Millon, conformes à la stratégie arrêtée par M. Giscard d'Estaing avec le président du RPR etvisant à prendre en tenaille le premier ministre, ont montré les limites de cette entreprise et accéléré la clarification au sein de la confédération *libérale*. L'initiative du président du groupe UDF de l'Assemblée nationale a entraîné, en retour, la prise de position très claire des deux principales composantes de l'UDF aux côtés de M. Balladur – le Parti républicain et le Centre des démocrates sociaux – et celle des plus modestes, le Parti radical et les adhérents directs.

La constance de M. Léotard

Empêtré depuis septembre dans le dossier de son financement, qui en a fait, selon le mot pathétique de son président, Gérard Longuet, *« l'obligé »* du premier ministre, le Parti républicain a confirmé un ralliement sans condition, sans gloire et sans avoir, pour autant, l'assurance d'en retirer, le jour venu, le meilleur profit.

Le CDS, qui s'était pourtant promis de ne pas choisir trop vite, s'est aligné sur le choix tactique du PR. La succession, à la tête du CDS, de Pierre Méhaignerie, qui *va se jouer, le 10 décembre, entre* François Bayrou et Bernard Bosson, ne devrait rien remettre en question. M. Balladur, dans le cas de l'élection du ministre de l'éducation nationale, devra simplement compter avec un partenaire que son ambition rend plus exigeant, alors que le ministre des transports compte parmi ses premiers fidèles.

A l'UDF, alors que Raymond Barre a tiré les leçons de l'omniprésence du premier ministre en s'investissant ailleurs qu'en politique, l'*opposition au premier* ministre se résume donc au trinôme composé de M. Millon, de M. Giscard d'Estaing – toujours soutenu par le fidèle Hervé de Charette – et de René Monory, président du Sénat, davantage en retrait. Les valeurs spécifiques qu'ils revendiquent au nom de l'UDF leur permettent, à l'occasion, de faire preuve d'une indépendance de ton rafraîchissante, notamment en matière de construction européenne : M. Millon, M. de Charette et M. Giscard d'Estaing sont ainsi les seuls à tenir le fédéralisme pour autre chose qu'une hérésie. Pour autant, le pôle modeste qu'ils constituent reste bien peu attractif.

Cette division de l'UDF, qui va prévaloir pendant la campagne *présidentielle, n'est pourtant pas* que transitoire. L'élection passée, le problème risque de rester entier. Deux conceptions s'affrontent déjà pour l'avenir de la confédération libérale. En proposant la dissolution de l'Assemblée nationale au lendemain de l'élection présidentielle, M. Léotard a réactivé une idée déjà ancienne : celle d'une formation unique de la majorité, qui l'avait déjà conduit à refuser, en 1991, le système des « primaires » au motif que celui-ci entérinait la permanence de l'UDF et du *RPR*, après les soubresauts « rénovateurs » de 1989.

Si l'UDF survit en l'état, la question se posera, alors, de la question de la succession de M. Giscard d'Estaing. Deux prétendants postulent déjà à sa suite : M. Bayrou et M. Millon. Secrétaire général de l'UDF depuis 1989, M. Bayrou, dont personne parmi ses proches ne conteste l'habileté, a choisi de s'investir désormais dans le parti de ses origines, le CDS, pour en faire un pôle d'attraction capable de remplacer *le Parti républicain* comme force centrale d'une confédération qu'il contrôlerait par ce biais.

M. Millon espère, de son côté, réitérer au niveau de l'UDF ce qu'il avait réussi, un temps, à l'Assemblée nationale, avant la campagne présidentielle, lorsqu'il était un président de groupe indiscuté, en dépit de l'extrême hétérogénéité de la formation qu'il avait sous sa responsabilité. M. Millon a d'ailleurs déjà réussi à placer un homme de confiance à l'UDF en la personne de Pierre Calzat, nouveau responsable des *fédérations*.

Divisée aujourd'hui, incertaine demain, l'UDF risque donc de ne tirer aucun profit de la division actuelle du RPR entre les partisans de M. Balladur et ceux de M. Chirac. Cette déchirure, égale aux siennes, elle a dû, pourtant, en rêver mille fois, sans oser jamais l'envisager.

GILLES PARIS

Les élections municipales pèsent sur le choix des élus RPR d'Ile-de-France

Les élus RPR d'Ile-de-France prennent conscience des risques qu'ils encourent, dans la perspective des élections municipales, à prendre des positions irrémédiables en faveur de Jacques Chirac ou d'Édouard Balladur. *« Il y a maintenant en Ile-de-France une forte volonté de privilégier la préparation des scrutins locaux, au-delà du problème présidentiel »*, constate le député de Seine-Saint-Denis Eric Raoult, secrétaire général adjoint du RPR et animateur de la campagne de M. Chirac. Il espère, bien sûr, une *« mobilisation »* des élus de son mouvement autour du maire de Paris, auquel ils doivent, insiste-t-il, leur siège de maire ou de conseiller général. Au fil des années, en effet, la droite a réduit la « ceinture rouge ».

Faute d'affronter une forte opposition de *gauche*, les ambitions se bousculent au sein de la droite, voire à l'intérieur même du RPR quand l'UDF est très minoritaire. Dans les Hauts-de-Seine, les dernières élections cantonales, comme les municipales partielles, se *sont jouées* entre les candidats RPR, officiels ou dissidents. *« Dans ce département, la fidélité à Pasqua se superpose à la fidélité à Chirac. La moitié des élus feront ce que le ministre de l'intérieur leur dira de faire »*, prévoit M. Raoult, qui *ne désespère pas du* ministre d'Etat lorsque viendra, selon son expression, le moment de *« choisir le roi »*. En attendant, M. Balladur y garde ses plus farouches partisans : Jacques Baumel, Patrick Balkany, Patrick Devedjian et Christian Dupuy. Tous députés, ils sont maires de Rueil-Malmaison, Levallois-Perret, Antony et Suresnes.

Cette forte concentration de parlementaires derrière le premier *ministre provoque des réactions* à la base. Pas moins de onze comités de soutien à M. Chirac ont vu le jour. A Clichy, deux comités rivalisent d'enthousiasme pour le maire de Paris. L'un est dirigé par Gaëtan Déodato, candidat dissident aux cantonales de mars contre Didier Schuller, vainqueur de ce duel fratricide et qui brigue maintenant la mairie : l'autre, plus officiel, est dirigé par un proche de M. Schuller. Dans cette commune encore aux mains de la gauche, les militants RPR sont plus sensibles à la personnalité de M. Chirac qu'à celle du chef du gouvernement.

« Des facteurs de division »

Proche de M. Pasqua, Jean-Jacques Guillet, député des Hauts-de-Seine et secrétaire adjoint de la fédération départementale du RPR, estime que les comités Chirac sont le fruit de *« préoccupations locales »*. Agacé, M. Baumel traite de *« sous-militante »* une de ses adjointes, animatrice du comité de Rueil. En fait, les élus sont tiraillés entre leur souci de ne pas se couper d'une partie de leur électorat en prenant parti de façon définitive, et la crainte de laisser aux militants l'initiative de comités susceptibles de créer des remous dans les municipalités et perçus à ce titre comme des *« facteurs de division »*.

Au regard de cette situation, les autres départements présentent une configuration plus claire. En Seine-Saint-Denis et dans le Val-de-Marne, dont le président du conseil général est communiste, *les parlementaires néogaullistes* font bloc derrière M. Chirac. Dans le « 93 », une consultation des deux cent quarante-trois élus RPR s'est soldée par deux cent quatorze votes favorables au maire de Paris ; dans le « 94 », seul le maire de Thiais, Richard Dell'Agnola, député, se pose en balladurien pur et dur alors qu'un autre député, Roland Nungesser, maire de Nogent-sur-Marne, n'a pas pris position. M. *Raoult évalue* le rapport des forces à 80 % en faveur de son champion. Il en irait de même à Paris, où Jean Tibéri, premier adjoint au maire, a annoncé, le 2 décembre, que la presque totalité des membres de la fédération soutiennent *leur maire. Seul* le quinzième arrondissement, dont M. Balladur est l'élu, a fait défaut.

Georges Tron, collaborateur du premier ministre et seul député RPR de l'Essonne à s'opposer à M. Chirac, proteste contre les *« sollicitations »* auxquelles les élus et les militants sont soumis, selon lui, par un appareil fédéral chiraquien. *« Depuis deux mois, ceux qui ont signé en faveur du maire de Paris, se mettent en retrait »*, affirme pourtant M. Tron, ajoutant que *« même les plus chiraquiens des chiraquiens jugent que la meilleure solution n'est pas forcément de se tourner vers lui »*. Tel semble être le cas dans les Yvelines, où le président du conseil général, Franck Borotra, proche de M. Pasqua, a jusqu'à présent évité de se livrer à un quelconque décompte.

Préserver l'unité du mouvement

Aux listes de soutien à M. Chirac, M. Tron oppose le phénomème qui a conduit à la constitution de feu les comités d'organisation des « primaires ». Celui de l'Essonne s'est formé autour de lui-même, du président *du conseil général*, Xavier Dugoin, député favorable à M. Chirac, et du vice-président du conseil régional, Jean de Boishue, député proche de Philippe Séguin. Il voit dans cette convergence le signe annonciateur de possibles évolutions. Dans le Val-d'Oise, *a contrario*, Jean-Pierre Delalande, député très balladurien, s'est toujours opposé à ces « primaires ».

Très souvent, ces comités, pris en *main conjointement par* des balladuriens, des chiraquiens et des partisans de M. Pasqua, ont surtout servi à éviter des fractures. Qui profitera du mois de répit ouvert par l'abandon des « primaires » ? *« M. Balladur ne se présentera pas, car il a le sens de l'honneur »*, annonce Robert-André Vivien, député du Val-de-Marne, contredit par M. Dell'Agnola en ces termes : *« En 1974, Jacques Chirac avait appelé à voter pour Giscard sous prétexte que le candidat gaulliste, Jacques Chaban-Delmas, pouvait faire perdre la droite. Qu'il s'applique à lui-même cette jurisprudence ! »*

Pierre Bédier, député des Yvelines et secrétaire fédéral du RPR, craint que le mouvement gaulliste ne survive pas à ce que les militants ressentent, selon lui, comme une *« trahison »* de M. Balladur, même si celui-ci devait être désigné comme candidat unique au nom de la sauvegarde de l'unité du mouvement. Il partage l'opinion de M. Raoult, *selon qui « soutenir Edouard Balladur, ce serait tirer un trait sur le RPR »* (*le Monde* du 2 décembre).

Le premier ministre, qui n'oublie pas que l'UDF aura son mot à dire dans la désignation du candidat *de la droite, prend appui* sur elle pour rencontrer les élus locaux : il devrait déjeuner le 17 décembre avec les maires et les conseillers généraux de Seine-et-Marne – où il compte quelques alliés autour de Jean-Claude Mignon, député RPR – à l'invitation de Jacques Larché (UDF-PR), président du conseil général et président de la commission des lois du Sénat.

PASCALE SAUVAGE
(avec les correspondants d'Ile-de-France)

Afin de se déterminer pour l'élection présidentielle

Le CNI soumettra 150 propositions aux candidats de la majorité

Jean-Antoine Giansily, président du Centre national des indépendants et paysans (CNI), a présenté, mardi 6 décembre, *« les 150 propositions au futur président de la République »* que le comité directeur du parti a adopté samedi 3 décembre. *« Il ne s'agit pas d'un programme mais plutôt de mesures qui reflètent les préoccupations de nos membres, en majorité des ruraux, agriculteurs, indépendants, petits commerçants et artisans »*, explique M. Giansily. Quatre grandes lignes se dégagent de l'ensemble des propositions : volonté de mettre un frein au dépeuplement des campagnes, priorité au traitement économique du chômage plutôt qu'au traitement social, renforcement des mesures sécuritaires, « oui » à l'Europe mais à une Europe des Nations, à plusieurs vitesses et reposant sur un axe franco-allemand renforcé.

« Nous ne voulons pas que, dans dix ans, 85 % des Français vivent dans les villes », insiste M. Giansily. Le CNI formule donc des propositions qui, selon lui, devrait améliorer la situation financière des ruraux. En dehors d'une réforme de la politique agricole commune, le CNI demande, notamment, un moratoire sur les dettes fiscales et une diminution programmée des prélèvements obligatoires.

Favorable à une attitude répressive

Estimant que *« le traitement social du chômage actuel n'incite pas à la recherche d'un travail »*, le CNI préconise une approche *« économique »*. Celle-ci reposerait, entre autres, sur des mesures d'amnistie et une réforme fiscale favorisant l'emploi dans les PME et chez les artisans. Considérant *« qu'il n'est pas raisonnable de continuer à accepter des gens que l'on ne peut pas accueillir et qui grossissent les rangs de chômeurs »*, M. Giansily demande un renforcement de la limitation de l'entrée des étrangers (non ressortissants de l'Union européenne) en France, une limitation des naturalisations, une incitation au retour au pays et l'expulsion immédiate des étrangers ayant commis un délit grave ou multi-récidivistes.

« Nous penchons plutôt pour une attitude répressive en matière de sécurité », déclare M. Ginasily dont le parti compte dans ses rangs Me Henri-René Garaud, le fondateur de l'association Légitime défense. Il se prononce pour le rétablissement de la peine de mort et il s'oppose à la légalisation des drogues douces.

Après avoir présenté ces 150 mesures aux candidats présidentiels de la majorité, le comité directeur du CNI se prononcera à bulletin secret pour soutenir l'un d'entre eux. Cette procédure, inhabituelle au CNI, a été choisie par M. Giansily qui n'a pas souhaité se porter lui même candidat à la présidence. *« Cela aurait certes donné une tribune au mouvement mais ce que veulent les électeurs, c'est un candidat d'union de la droite et non une multiplication des candidatures »*, estime-t-il.

Le CNI, qui a déjà reçu Jacques Chirac, samedi 3 décembre (*le Monde* du 6 décembre), s'apprête à recevoir tous les autres candidats de la majorité, y compris Philippe de Villiers, si celui-ci décide de se présenter à l'élection. Cette décision n'allait pas de soi car dans une tribune publiée par *le Figaro* du 3 novembre, M. Giansily écrivait : *« Le candidat qui incarnera le mieux mieux les valeurs que le CNI défend depuis près d'un demi-siècle ne pourra être issu que des rangs de l'actuelle majorité, ce qui élimine à la fois Jean-Marie Le Pen, adversaire de la majorité et Philippe de Villiers qui s'en est exclu avant d'en être formellement écarté »*.

CHRISTIANE CHOMBEAU

Dans un entretien publié par « les Echos »

M. Delors se pose en défenseur de l'Europe

Dans un entretien publié, mardi 6 décembre, par *les Echos*, Jacques Delors exprime le souhait qu'au lendemain de l'élection présidentielle, les partisans de l'Europe puissent se retrouver pour défendre, *« au-delà des divergences partisanes »*, une *« conception de l'Europe »*, fondée sur une *« fédération des Etats »*.

« Si, par malheur, déclare-t-il, *la France cessait de jouer le rôle d'impulsion qui a été le sien, il ne manquerait pas, en France, d'hommes politiques importants,* [capables], *au-delà de leurs divergences partisanes,* [de] *s'entendre pour attirer solennellement l'attention de nos gouvernements et des Français sur l'importance de cet enjeu. » « Lorsque l'élection présidentielle sera passée, nous nous mettrons ensemble pour défendre une conception de l'Europe, car il y va de l'avenir et de l'intérêt de notre pays »*, ajoute M. Delors.

Le président de la Commission européenne estime que, *« telle que la campagne présidentielle s'engage, c'est la prudence et la langue de bois qui dominent, alors que chez certains anti-européens, la démagogie bat son plein ». Pour lui, « cela peut encore changer, car les Français méritent de participer à un débat clair et bien informé sur les grands enjeux de leur avenir »*. Dans ce même entretien, M. Delors explicite son idée d'une *« fédération des Etats européens »* et récuse le point de vue de *« tous ceux qui disent* [qu'il] *approuve à 100 % la démarche du document de la CDU »*, préconisant une Europe conduite par un *« noyau dur »*.

EN BREF

CORSE : installation anticipée pour la nouvelle équipe de la chambre de commerce d'Ajaccio. – La date d'installation de la nouvelle équipe de la chambre de commerce d'Ajaccio a été avancée, du début janvier 1995 au 15 décembre. Pour la première fois, le président de l'assemblée consulaire sera un militant nationaliste, Gilbert Casanova (*le Monde* du 6 décembre). – (*Corresp.*)

PRÉCISION. – Dans un discours prononcé le 30 septembre lors des journées parlementaires de l'UDF à Vittel, Charles Millon avait déclaré : *« L'UDF devra réserver son soutien au candidat qui inscrira* [la] *réforme de l'Etat en tête de ses engagements. Ces réformes doivent s'insérer dans un pacte républicain et recevoir l'onction du peuple français : c'est pourquoi je propose qu'elles soient soumises à un référendum institutionnel, que le futur président s'engagerait à organiser. »* Il n'était donc pas tout à fait exact d'écrire, comme nous l'avons fait dans *le Monde* du 6 décembre, que M. Millon a « repris à son compte », dimanche 4 décembre, l'idée des deloristes d'organiser un référendum sur les institutions.

M. Glavany privilégie le rassemblement de la gauche

« Plus la gauche se rassemble, plus elle peut conquérir sans crainte à ses marges et notamment au centre », a déclaré, lundi 5 décembre, Jean Glavany, secrétaire national du PS à la communication. *« Si la gauche ne commence pas par se rassembler,* a-t-il souligné, *les opérations dites de séduction au centre apparaissent non plus comme un élargissement, mais comme un autre choix stratégique, qui n'est plus celui du PS. »* Sur RTL, le même jour, l'ancien ministre socialiste Dominique Strauss-Kahn, a estimé qu'il fallait *« tendre les bras »* aux électeurs du centre *« qui voient en Jacques Delors quelqu'un qui sur l'Europe, la protection sociale, l'emploi, apporte ce qu'ils attendent »*.

La préparation d'une nouvelle législation

La réunion de l'Hôtel Matignon a confirmé l'ordre du jour du Parlement sur la corruption

Le premier ministre a atteint, mardi 5 décembre, l'objectif qu'il s'était fixé : ne pas laisser à l'Assemblée nationale ni, particulièrement, à son président, le bénéfice des propositions de lutte contre la corruption. La réunion à l'hôtel Matignon, à laquelle avaient été conviés les présidents des groupes parlementaires, les présidents des commissions des lois des deux Assemblées et les représentants des élus locaux, n'avait pas d'autre utilité.

L'accord du gouvernement sur les trois séries de propositions de loi – financement public de la vie politique, transparence du patrimoine et incompatibilités professionnelles, marchés publics et délégations de service public – confirmé publiquement lundi à Matignon, avait en effet déjà été donné la semaine dernière, lors de l'inscription de ces textes à l'ordre du jour des travaux de l'Assemblée nationale les 9, 10 et 11 décembre.

Devant les personnalités réunies à Matignon, Edouard Balladur s'est félicité des *« convergences »* apparues entre le gouvernement et le Parlement sur ces trois thèmes. Plusieurs éléments viennent, toutefois, tempérer cet optimisme. La majorité est encore loin d'être unanime sur les propositions déposées par Pierre Mazeaud (RPR), président de la commission des lois, comme en a témoigné, la semaine dernière, la tension très forte qui s'est manifestée au groupe UDF (*le Monde* du 1er décembre). Son président, Charles Millon, qui a été mis en minorité sur ces sujets au sein de son groupe, s'était d'ailleurs fait représenter à la réunion par François d'Aubert.

Quant aux socialistes, ils avaient décidé de ne pas répondre à l'invitation de M. Balladur, qualifiée de *« mascarade »*. Dans une lettre adressée au premier ministre, les deux présidents de groupe PS de l'Assemblée nationale et du Sénat, Martin Malvy et Claude Estier, déplorent *« l'absence d'ordre du jour »* de cette réunion, *« programmée, puis déprogrammées »* par l'Hôtel Matignon. *« Nous avons fait nos propositions. Elles sont déposées à l'Assemblée nationale (...) Nous exigeons que le parlement maintenant en discute vite, le plus concrètement possible »*, écrivent MM. Malvy et Estier.

Hésitation sur la loi Sapin

Cette phase « concrète » s'ouvre mardi, avec l'examen de l'ensemble des propositions, par la commission des lois. Plusieurs points restent en suspens. A la réunion de Matignon, Charles Pasqua, ministre de l'intérieur, convié avec trois autres ministres d'Etat, à participer à cette rencontre, a déjà émis des réserves sur la faisabilité de certaines des mesures, comme l'extension du contrôle du patrimoine à plusieurs catégories d'élus. M. Pasqua a souligné la distorsion entre le nombre d'élus concernés, près de onze mille et la faiblesse des moyens de la commission pour la transparence financière de la vie politique.

L'autre sujet de controverse est le rétablissement, préconisé par une des propositions de loi, des dispositions de la loi Sapin relative aux délégations de service public, supprimées par l'actuelle majorité. Les socialistes, qui ont fait de ce rétablissement une condition de leur participation au groupe de travail parlementaire, avaient obtenu gain de cause, mais le gouvernement voudrait éviter d'infliger un tel désaveu au ministre de l'économie, Edmond Alphandéry, qui avait soutenu cet assouplissement devant le Parlement, et réfléchit au moyen de proposer une nouvelle rédaction.

Un accord semble acquis, en revanche, pour introduire, par un amendement gouvernemental ou parlementaire, l'inégibilité automatique des élus condamnés pour corruption, ingérence, trafic d'influence ou recel, proposée par Simone Rozès, dans son rapport sur la corruption, rendu public vendredi 1er décembre (*le Monde* du 2 décembre). La réticence, tant gouvernementale que parlementaire, est plus grande concernant une autre mesure novatrice contenue dans ce rapport, relative à l'interdiction du recours aux bureaux d'études.

M. Mazeaud (RPR), président de la commission des lois, a confirmé, pour sa part, qu'il déposera par amendements, toutes les propositions du groupe Séguin qui n'ont pas été retenues par la conférence des présidents de l'Assemblée, à propos de l'interdiction du cumul des mandats, afin, a-t-il souligné, d'ouvrir *« le seul débat qui intéresse l'opinion publique »*. Le seul, vraiment, qui déchire les élus.

PASCALE ROBERT-DIARD

Le projet de loi de M. Barnier à l'Assemblée nationale

Les socialistes contestent les choix du gouvernement sur les déchets et sur l'eau

Après son passage au Sénat, le projet de loi relatif au renforcement de la protection de l'environnement est examiné par les députés. Lundi 5 décembre, une vive passe d'armes a opposé Ségolène Royal et Michel Barnier, l'ancien et l'actuel ministres de l'environnement au sujet des déchets et de l'eau.

M. Barnier ne s'attendait manifestement pas à une empoignade à propos de son texte, qui n'aborde que des domaines plutôt consensuels : les grands principes du droit de l'environnement, la prévention des risques naturels, la protection des espaces « sensibles » et la politique des déchets. Tellement consensuel, même, que la participation du public aux décisions a fait l'objet d'un consensus entre Michel Barnier et Huguette Bouchardeau, ancien ministre de l'environnement des gouvernements Mauroy et Fabius. *« J'ai retenu ses propositions sur l'enquête publique parce qu'elles sont intelligentes »*, a précisé M. Barnier.

L'institution d'une « commission nationale de débat public », appelée à délibérer avant chaque projet d'intérêt national, ne rencontre pas, non plus, d'opposition dans les rangs des parlementaires, pas davantage que le renvoi devant les instances compétentes (région, département ou commune), pour une deuxième délibération, lorsque le commissaire enquêteur aura rendu un avis défavorable. Quant à la création d'une « commission départementale de l'environnement », qui coifferait les commissions existantes (sites, faune sauvage, hygiène, carrières) sans les supprimer, personne n'y trouve à redire.

Conflit sur le titre IV

L'institution d'un « plan de prévention des risques » (PPR) unique en remplacement des dispositions actuelles fait également l'unanimité. Il devrait permettre, en cinq ans et aux frais de l'Etat, de fournir aux deux mille communes à risques une carte précise des dangers encourus. L'Etat ira même jusqu'à exproprier les riverains d'un site à risque majeur, comme les habitants menacés par un glissement de terrain annoncé comme inévitable. *« S'il n'y avait eu que ce titre II, nous l'aurions voté »*, a affirmé Mme Royal.

C'est le titre IV, sur les déchets, qui a déclenché l'ire de l'ancien ministre. *« Est-ce une loi du ministre de l'environnement ou du président du conseil général de Savoie ? »*, a ironisé Mme Royal, reprochant au projet Barnier d'aller *« à contre-courant »* et *« d'affaiblir l'Etat au profit des conseils généraux »*. Pour l'ancien ministre et pour le groupe socialiste, cette délégation aux régions ou aux départements d'une responsabilité incombant à l'Etat est *« inconstitutionnelle »*.

M. Barnier a condamné, d'autre part, *« la violence, la démagogie et l'irresponsabilité »* des propos de Mme Royal au sujet du service public de l'eau. *« Vous avez eu presque quatorze ans pour nationaliser l'eau,* a-t-il dit. *Que ne l'avez vous fait ! »* Il n'accepte pas, non plus, le reproche de *« déshabiller l'Etat »*, venant d'un parti qui, par les lois Defferre sur la décentralisation, a confié la responsabilité de l'urbanisme aux maires.

ROGER CANS

Au Sénat

M. Fillon refuse la « généralisation » d'universités dans les villes moyennes

Le Sénat a adopté, lundi 5 décembre, les crédits du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, PS et PC votant contre. Ce débat a été l'occasion pour François Fillon, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, de réaffirmer son opposition à *« une généralisation des universités dans les villes moyennes »*, débat qui l'avait opposé aux sénateurs, en novembre, au moment de l'examen du projet de loi sur l'aménagement du territoire. *« J'ai proposé l'idée d'établissements thématiques, (...) comportant 1er, 2e et 3e cycles »*, a rappelé M. Fillon en évoquant les projets de Troyes et de Vannes-Lorient, bien engagés, ainsi que Nîmes, où la réflexion est en cours. En revanche, a ajouté le ministre, *« je ne souhaite pas refaire dans les villes moyennes des universités comme les autres. (...) Ce serait courir le risque de multiplier des universités de seconde zone »*.

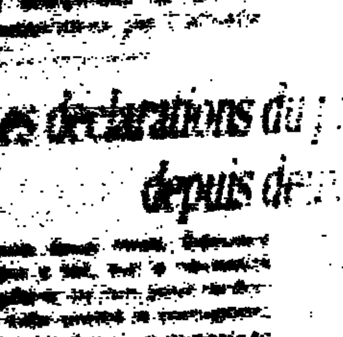
Les déclarations du premier ministre depuis deux mois

Depuis deux mois, Edouard Balladur a fait, sur la nécessité de légiférer ou non pour renforcer la lutte contre la corruption, des déclarations successives qui ont témoigné d'une évolution de sa réflexion.

Samedi 1er octobre, sur TF 1 : *« On dit beaucoup : « Il faudrait compléter la législation sur tel ou tel point. » (...) Nous avons une législation très complète, je crois, assez complète, en tout cas (...) Ne cédons pas, non plus, à un travers qui veut que dès qu'il y a un problème on fait une nouvelle loi ! Commençons par faire fonctionner la loi telle qu'elle existe. »*

Mercredi 5 octobre, à l'Assemblée nationale : après avoir rappelé *« l'arsenal juridique »* existant, M. Balladur met en garde contre la tentation de *« céder à des entraînements passionnels ou motivés par d'autres considérations que celles de la justice ». « Pour autant, le retentissement de certaines affaires (...) nous invite à nous interroger sur les améliorations qu'il y aurait lieu d'apporter à notre législation (...) Je suis donc naturellement prêt, quoi qu'on ait voulu faire croire, à examiner toutes les propositions qui nous permettront d'aller plus loin dans le sens d'une plus grande clarté dans notre vie publique. »*

Mercredi 26 octobre, sur France 2 : *« J'ai dit qu'il fallait réfléchir avant de changer les mesures ou les lois existantes. Je voudrais, quand même, ramener les choses à leur juste proportion (...). La question est la suivante : nous sommes à un mois et demi de la fin de la session parlementaire, et il va y avoir une élection présidentielle, au mois d'avril (...). Est-ce que nous pouvons faire véritablement une étude complète, en étant sûrs de ce que nous faisons, sur tous les problèmes et tous les sujets, d'ici à la fin de l'année ? Je n'en suis pas certain, mais je pense (...) qu'on peut tout de suite faire quelque chose. »*



Confrontés depuis trois ans à une récession publicitaire

Les éditeurs de presse s'inquiètent de la hausse du prix du papier

Le prix du papier devrait augmenter d'environ 20 % en janvier 1995. Cette hausse inquiète les éditeurs de presse, qui ont déjà été confrontés à trois ans de crise publicitaire.

C'est une petite pulpe qui peut faire de gros dégâts dans les journaux. La publicité commençait à revenir, la presse discernait la sortie de la récession, mais un nouveau nuage s'amoncelle au-dessus de ce secteur fragile. Le prix de la pulpe du bois, et donc du papier, flambe (*le Monde* daté 4-5 décembre). Une augmentation d'environ 20 % est prévue en janvier. Certains redoutent une deuxième vague de 10 %, en juillet. *« C'est un véritable choc pétrolier »*, s'inquiète Jean Miot, président de la Fédération nationale de la presse française (FNPF) et du Syndicat de la presse parisienne (SPP). Selon Alvin Sold, président de l'Association européenne des éditeurs de journaux (ENPA), *« des hausses de coûts de papier jusqu'à dix fois supérieures à l'inflation mettraient en péril de mort plus d'un titre déjà touché par la récession »*.

La hausse était prévisible : depuis 1990, le prix du papier journal a baissé de 30 %. Un réajustement semblait donc inévitable. Mais on attendait un rattrapage progressif, pas un réajustement en une seule année. Avant cet automne, personne ne citait de pourcentages à deux chiffres. Décidée à ne pas se laisser faire, la presse tente d'endiguer cette hausse. La FNPF demande au gouvernement de faire pression sur la Commission de Bruxelles. Alain Ayache, le patron du *Meilleur*, dénonce une *« entente illicite »* entre les producteurs de papier, argument qui fait mouche chez les éditeurs et des professionnels du papier.

Le marché de la production de pâtes à papier est dans les mains d'une vingtaine de très gros producteurs nord-américains – principalement canadiens – ou scandinaves. Le Canada représente 59 % des exportations mondiales et la Scandinavie, 26 %. Les pays nordiques contrôlent 70 % de la production européenne. Dans ce contexte, la France reste un marché peu important : elle consomme 750 000 tonnes de papier journal contre 2 millions de tonnes pour l'Allemagne et la Grande-Bretagne, pays où la consommation devrait augmenter de 300 000 tonnes en 1994.

Dans l'attente du résultat de négociations qui pourraient influer sur le niveau de la hausse, la mise au point des budgets 1995 est un casse-tête pour les éditeurs de presse. L'importance de l'augmentation reste incertaine : 20 %, 30 % ? Plus ? Moins ? En tablant sur une réduction des coûts et une hausse – aléatoire – de 4 % des recettes publicitaires, les entreprises sont confrontées à une alternative : soit augmenter le prix de vente, soit réduire la pagination des journaux.

Augmentation du prix de vente ?

Pour Philippe Simon, administrateur général du *Figaro*, *« l'augmentation des recettes publicitaires ou les économies de dépense ne nous permettront pas de compenser une hausse très forte du prix du papier »*. Robert Hersant a décidé d'augmenter légèrement la pagination en créant de nouvelles rubriques (« La vie à Paris »), mais il reste prudent. Lors d'un comité d'entreprise du *Figaro*, le 25 octobre, il prévenait : *« Avec une prochaine augmentation du prix du papier de 20 % à 25 %, on ne peut pas faire un nouveau journal. On peut cheminer vers une formule améliorée et élargie. »* A *Libération*, où la pagination s'est fortement accrue avec la nouvelle formule, Jean-Louis Péninou, directeur général, affirme qu'une importante hausse du prix du papier figure au budget 1995. Si l'augmentation est d'au moins 20 %, *« nous aviserons »*, dit M. Péninou, en faisant remarquer que le magazine du samedi est déjà publié sur un papier presse, moins coûteux que le papier magazine.

Le Parisien a augmenté son prix de 20 centimes, compte tenu de ses résultats négatifs en 1994 et de l'anticipation sur cette hausse. *Ouest-France*, premier quotidien français avec près de 800 000 exemplaires diffusés, étudie une parade. Un certain nombre de quotidiens régionaux, moins chers que les nationaux, pourraient répercuter cette hausse – ou une partie de celle-ci – sur leur prix de vente.

Sur la base des chiffres de 1993, une augmentation de 20 % du papier aurait coûté 89 millions de francs de plus à la presse nationale et 229 millions à la presse régionale. Devant pareille perspective d'aggravation des charges, l'idée d'une aide exceptionnelle à la presse avance. Non sans réticence. Cette aide a déjà été versée plusieurs fois : 15 millions de francs en 1972, 60 millions en 1975 et également 5 millions en 1989 et 6 millions en 1993 – année où le prix du papier était au plus bas.

En raison de l'effondrement des recettes publicitaires, la presse a connu de graves difficultés alors que le prix du papier subissait une forte baisse. Si les tarifs étaient restés à leur niveau de 1989, combien d'entreprises auraient pu maintenir leur équilibre financier ? Aujourd'hui, la crise du papier se termine pour les papetiers, celle de la presse continue.

ALAIN SALLES

Une industrie cyclique

Depuis le début de l'année, le prix de la pulpe de bois, celle qui est utilisée pour la fabrication des papiers et des emballages, s'envole. De 2 300 francs la tonne en janvier, la pâte à papier NBSK – l'étalon de la profession – est passée à 3 710 francs en novembre. Début janvier, une nouvelle hausse interviendra qui lui fera franchir la barre des 4 000 francs. D'une année sur l'autre, à cours du dollar identique, la hausse aura atteint 75 %.

L'ampleur est considérable mais elle était prévisible. En 1993, conséquence de la récession mondiale, les cours se traînaient à des niveaux ridiculement bas. Comparés à ceux de 1990, ils étaient deux fois moins élevés. Tous les utilisateurs ont tiré profit de cette dégringolade. Aujourd'hui, ils en souffrent. Les papetiers ont été les premiers touchés. Le prix du papier utilisé pour les photocopieurs, très riche en pulpe de bois, a augmenté de plus de 50 % cette année. L'édition n'a pas davantage été épargnée et le prix des livres en subira le contrecoup en 1995. Quant aux éditeurs de presse, qui consomment des papiers intégrant assez peu de pulpe de bois, la hausse prévue en début d'année prochaine tournera autour de 20 %. De tels mouvements cycliques en si peu d'années sont caractéristiques de ce secteur industriel de la pâte à bois, où les investissements sont lourds et les délais de construction longs. Qu'une récession économique surgisse au moment où de nouvelles unités sont sur le point d'entrer en service et les cours s'effondrent. Ce fut le cas en 1993. Qu'au contraire la reprise dope la demande alors que l'offre est réduite – fermeture des usines anciennes, arrêt de l'abattage de certains conifères – et les prix flambent. C'est la situation actuelle.

J.-P. T.

Après la publication d'un dessin sur le sida

Martin Veyron est licencié d'« InfoMatin » par André Rousselet

Martin Veyron, dessinateur d'*InfoMatin*, a été licencié, lundi 5 décembre, par la direction du journal. Cette décision lui a été annoncée par André Rousselet, principal actionnaire du quotidien. Ce dernier avait critiqué un dessin sur le sida, publié dans l'édition du jeudi 1er décembre, journée mondiale de lutte contre cette maladie (*le Monde* du 3 décembre).

La rédaction a réagi à ce licenciement, en réclamant en assemblée générale, lundi 5 décembre, la levée de la sanction et le maintien de Martin Veyron, par 46 voix sur 49 présents.

Dans un « A nos lecteurs », publié mardi 6 décembre, à la place habituelle des dessins de Martin Veyron, André Rousselet écrit : *« Trop de douleur, trop de désespoir accompagnent cette maladie pour tolérer la moindre équivoque dans nos colonnes à ce sujet. Le conscience, à laquelle se réfèrent légitimement nombre de journalistes, doit aussi inspirer celui qui, en dernier ressort, a le devoir de faire respecter par tous la fidélité à notre charte »*.

▶ **Lire aussi la chronique de Pierre Georges page 24.**

DANS LA PRESSE

Le sommet de la CSCE

Financial Times : « Les alliés de l'OTAN, et les États-Unis en particulier, ont gravement sous-estimé les craintes russes d'être gardés au « froid », une fois encore. Bien sûr, les alliés occidentaux ne sauraient indéfiniment rassurer un gouvernement russe (...) dont la tactique à toujours consisté à rester ambiguë, à extorquer des concessions et ensuite à ne pas remplir sa part du contrat. (...) Mais l'Ouest doit aussi comprendre et répondre à l'extraordinaire susceptibilité d'une superpuissance humiliée, dont l'économie est en lambeaux, et dont la fière institution militaire, bougonne, contient les germes de probables mutineries. »

The Times : « M. Clinton tente certainement de prendre de court les Républicains (...), qui ne voient pas le mérite qu'il y a à dépenser les deniers publics américains ou à s'essayer à consolider la démocratie en Russie, ou même en Europe centrale. C'est une manière maladroite, voire périlleuse d'appréhender le problème. (...) C'est précisément la peur de l'isolement qui nourrit, historiquement, à Moscou, de telles ambitions hégémoniques. »

La Libre Belgique (Michel Rosten) : « Jamais comme aujourd'hui on n'a éprouvé le sentiment que la maîtrise des événements échappait à ceux qui prétendent en assumer la responsabilité. Les divisions des Douze ont précipité le drame en Bosnie-Herzégovine (...) Dans ces conditions, il serait opportun de s'interroger sur la qualité des instruments dont la communauté internationale se sert. »

Le Figaro (Charles Lambroschini) : « Pour garantir la sécurité de l'Europe, tant d'institutions ont été inventées que l'alphabet peine à fournir les initiales nécessaires. Qu'il s'agisse du Partenariat pour la paix ou du Pacte de stabilité, les mécanismes sont aussi divers que multiples. L'impuissance des Occidentaux à prévenir le conflit en Yougoslavie, puis à l'arrêter, l'a bien montré. Ce qui manque, c'est la volonté. La pantalonnade sur laquelle la guerre de Bosnie paraît s'achever le confirme une fois de plus. »

Libération (Jacques Amalric) : « [Boris Eltsine] s'est bien gardé de toute rupture, préférant appeler de ses vœux une nouvelle CSCE qui serait *« un système de sécurité paneuropéen global, ferme et efficace »*. (...) Il est peu probable que Boris Eltsine soit entendu. Chacun sait ici que lui donner raison reviendrait à placer l'OTAN, ou demain tout système de défense européen, sous la houlette d'une vaste toiture européenne dont la Russie voudrait être l'une des poutres maîtresses. La prudence reste d'autant plus à l'ordre du jour que personne ne peut dire encore si la démocratie a vraiment pris racine à Moscou. »

RTL (Marc Ullmann) : « Pour que la CSCE démarre pour de bon, il faudrait qu'elle prouve son efficacité au moins sur un sujet. Il est donc probable qu'elle va se spécialiser sur la prévention des conflits et que son but ultime va être d'éviter d'autres Yougoslavie. Bref, c'est sous ces auspices que devraient être enterrées certaines querelles de frontières et de minorités... Et Dieu sait qu'il y en a au centre et à l'est de notre vieille Europe. »

Le débat sur les conditions de travail des chauffeurs-routiers

Une peine de prison ferme est requise contre le directeur d'une société de transports

Une peine de deux ans de prison, dont un avec sursis, a été requise lundi par le procureur de la République de Sens contre le directeur de la société de transport dont l'un des chauffeurs avait causé, en août 1993, un accident sur l'A. 6. Six personnes avaient péri. Le chauffeur, contre lequel une peine d'un an avec sursis a été demandée, avait travaillé 85 heures dans la semaine.

■ CARAMBOLAGE. Cinq personnes ont été tuées et dix autres blessées dans un carambolage survenu, lundi 5 décembre, sur l'autoroute A 41 (Grenoble-Chambéry), alors que des travaux avaient lieu sur la chaussée. Ce drame illustre les difficultés que rencontrent les sociétés d'autoroutes à assurer l'entretien de leur réseau sans interrompre le trafic routier.

AUXERRE

de notre correspondant

Les avocats des parties civiles et le procureur de la République n'ont pas eu de mots assez durs, lundi 5 décembre devant le tribunal correctionnel de Sens (Yonne), pour dénoncer les cadences infernales imposées à ses employés par la société de transports Van Eetvelde de Pannes (Loiret). Jacques Van Eetvelde, quarante-huit ans, directeur général, Danièle Van Eetvelde, quarante-huit ans, PDG de l'entreprise et Hervé Niveau, vingt-six ans, chauffeur, comparaissaient pour homicides et blessures involontaires à la suite du carambolage meurtrier de l'A6. Celui-ci avait provoqué la mort de six personnes, dont trois enfants, à Savigny-sur-Clairis (Yonne). Treize personnes avaient été blessées. Le 28 août 1993, Hervé Niveau, au volant de son semi-remorque de 44 tonnes, n'avait pu éviter une file de voitures immobilisées dans un bouchon. Son engin roulait à 104 kmh alors alors que sa vitesse n'aurait pas du excéder 80 kmh. Le routier a toujours admis qu'il s'était assoupi au volant. Épuisé, il avait, avant le drame, travaillé 85 heures en une semaine et 20 jours d'affilée sans le moindre repos. Le jeune homme n'avait qu'une obsession : livrer à Rungis sa cargaison de fruits le 28 août dès 5 heures du matin, et remplir ainsi sa mission.

« Il fallait rouler, rouler et rouler »

« Il fallait rouler, rouler et rouler. Le patron ne nous a jamais embauchés pour freiner », a expliqué, lundi, un ancien chauffeur de l'entreprise. Au nom de la rentabilité, le non-respect de la législation sur le travail était érigé en culture d'entreprise chez Van Eetvelde. Ainsi, le disque de contrôle du camion meurtrier de l'A6 portait-il la trace de quatorze infractions dans la semaine précédant le drame. La société délivrait régulièrement de fausses attestations de repos pour tromper l'inspection du travail, ou installait des commutateurs dans les cabines de ses poids lourds afin de neutraliser le contrôlographe. L'entreprise, déjà mise en règlement judiciaire à l'époque du drame, n'a pas survécu.

Me Vincent Nioré, le défenseur de Jacques Van Eetvelde a tenté de minimiser la responsabilité de son client et demandé la relaxe. Selon lui, *« la faute personnelle d'un dirigeant social ne peut être retenue quand le salarié est autonome dans ses conditions de travail »*. Philippe Mettoux, le procureur de Sens, a requis deux ans de prison, dont un avec sursis, à l'encontre du directeur. Il a demandé un an avec sursis pour Hervé Niveau, le chauffeur, et Danièle Van Eetvelde, le PDG.

Le jugement sera rendu le 15 décembre.

VINCENT ROUSSOT



Une nouvelle organisation des horaires

Le 23 novembre, un accord visant à mettre en place une réglementation moins *« hypocrite »* des conditions de travail des chauffeurs routiers est intervenu entre les syndicats FO et CFDT et les organisations patronales UNOSTRA et l'UFT. Estimant que l'âpreté de la concurrence contribuait à tirer les prix vers le bas et à faire prévaloir l'illégalité, les pouvoirs publics avaient en effet pris l'initiative de telles négociations, notamment après le grand conflit des routiers de l'été 1992.

Ce texte autorise des temps de travail qui vont au-delà de ceux prévus dans le droit commun. En revanche, on ne raisonne plus en temps de conduite mais en temps de service, en incluant les opérations de chargement et de déchargement ainsi que les temps d'attente, qui sont insuffisamment pris en compte.

L'accord prévoit donc de ramener le temps de travail à 240 heures par mois ou 60 heures sur une semaine isolée, à partir du 1er octobre 1995, et à 230 heures par mois ou 56 heures sur une semaine isolée à compter du 1er janvier 1997. Toutefois, au delà du 31 décembre 1997, les entreprises de transport-routier de marchandises françaises se réservent la possibilité de voir comment évoluera la réglementation européenne avant d'édicter de nouvelles règles, même si elles émettent le souhait d'arriver à partir du 1er janvier 1999 à 200 heures de temps de service sur un mois. Le texte a suscité l'opposition de certains syndicats, comme la CGT, qui le considèrent comme illégal.

Des inspecteurs du travail se sont eux aussi élevés contre le texte, notant que la déréglementation de fait constatée dans la branche sera *« couverte et blanchie juridiquement »*. Ils n'ont pas tort en théorie. Mais si l'accord traduit une réelle volonté de la part du patronat de respecter ces règles il s'agit d'un pas important. En revanche, si, en dépit de ce nouveau texte, l'illégalité persiste trop souvent, il faudra bien faire un constat d'échec et remettre une nouvelle fois l'ouvrage sur le métier...

MARTINE LARONCHE

5 morts et 10 blessés dans une collision sur l'autoroute Grenoble-Chambéry

GRENOBLE

de notre correspondant

Cinq personnes ont été tuées et dix autres blessées dans un carambolage survenu, lundi 5 décembre en fin de matinée, sur l'autoroute Grenoble-Chambéry (A 41). Vingt-sept voitures, ainsi que deux camions, sont venus s'écraser les uns contre les autres. L'un des poids lourds s'est enflammé. Les victimes sont mortes écrasées ou carbonisées.

L'accident s'est produit vers 11 h 30 sur une section d'autoroute rendue glissante en raison de la pluie au moment où la société des autoroutes Rhône-Alpes (AREA) procédait sur l'une des deux voies à l'épandage de goudron chauffé à cent quatre vingt degrés. Au contact de l'eau un épais brouillard s'est brusquement formé et les témoins de l'accident affirment avoir été confrontés à un véritable *« mur de vapeur »* et à de la *« purée de pois »* qui ont rendu la visibilité inférieure à deux mètres alors que la largeur de la chaussée avait été rétrécie. Plusieurs automobilistes ont décidé de porter plainte contre AREA.

Pluie et travaux

Lundi soir, les responsables de la société réconnaissaient que le regoudronnage, effectué sous la pluie, était très probablement à l'origine de la formation d'un brouillard artificiel. Présent sur le lieu de l'accident, le procureur de la République de Grenoble, Jean-François Laurens, a néanmoins souligné *« le manque de prudence de certdins conducteurs qui roulent trop vite, alors que les travaux étaient correctement signalés »*. A la suite de l'accident survenu sur l'A-41 une information judiciaire a été ouverte par le parquet.

Ce drame met en lumière les difficultés auxquelles sont confrontées les sociétés d'autoroutes, contraintes d'assurer les travaux d'entretien du réseau tout en permettant l'écoulement du flot des automobiles et des camions. Cette cohabitation, même lorsqu'elle est bien signalée – comme ce fut, semble-t-il, le cas lundi sur l'A-41 – est souvent délicate à assurer pour les conducteurs et, donc, dangereuse.

CLAUDE FRANCILLON

DÉFENSE

Chef d'état-major de l'armée de terre

Le général Monchal reconnaît l'existence de « difficultés » chez les sous-officiers

En première page du mensuel *Terre-Information*, qui est l'organe officiel de l'état-major, le général Amédée Monchal, chef d'état-major de l'armée de terre, reconnaît l'existence, au sein des forces, de *« difficultés »* dans ce qu'on appelle le tableau d'avancement en 1995, c'est-à-dire la gestion des promotions d'officiers et de sous-officiers. Il répond ainsi aux inquiétudes manifestées sur le sujet par des élus de la majorité (*le Monde* du 6 décembre) et il admet qu'il n'y a pas de *« solution miracle »* face au mécontentement des cadres.

Le général Monchal s'exprime, dit-il, en s'adressant aux officiers et aux sous-officiers, parce que *« ce sujet »*, qu'il qualifie de *« sensible »*, « [leur] *tient particulièrement à cœur »* et que la situation s'est aggravée entre 1993 et 1994.

La crise provient du fait que le corps des officiers – et, plus spécialement, celui des sous-officiers – subit de plein fouet la conjugaison de deux phénomènes : depuis plusieurs années, les gouvernements successifs ont, d'une part, instauré une très forte déflation des effectifs militaires et, de l'autre, les départs en reconversion civile sont quasiment interrompus en raison du chômage. Le résultat est que l'avancement est ralenti, le recrutement se tarit et que l'institution militaire vieillit progressivement.

« Le problème crucial des départs s'est beaucoup aggravé au cours de cette année, observe le général Monchal, *et leur chute s'est accentuée pour les officiers et, surtout, pour les sous-officiers. » « Chacun*, ajoute-t-il, *comprend qu'un fort ralentissement des départs ne peut être équilibré que par une réduction des recrutements pour les sous-officiers et des tableaux d'avancement pour tous. Il faut donc accepter qu'à ce côté positif de l'attachement des anciens à notre institution, qui tire le plein bénéfice de leur formation et dont l'expérience nous est précieuse, il y ait, pour un certain temps, des conséquences par ailleurs. Car la gestion des personnels est un problème complexe, ayant de fortes contraintes, et qui ne comporte pas de solution miracle à court terme. Celle-ci ne peut s'affranchir de la nature des flux, que l'on peut visualiser de la manière suivante : si l'on empêche la pression de sortir d'un tuyau, il faut l'abaisser à l'entrée et tout au long de celui-ci, si l'on ne veut pas qu'il explose. J'ai tenu à présenter cette image triviale et quelque peu simpliste pour que chacun comprenne cet état de fait qu'il faut bien prendre en compte. »*

« Pour le tableau 1995, observe le chef d'état-major de l'armée de terre, *toutes les catégories de populations, tous les grades, devront partager ces difficultés. »* En conclusion, le général Monchal avoue comprendre l'état d'esprit de ses subordonnés tout en leur précisant que la communauté militaire n'est pas la seule à subir des tels *« bouleversements »*.

SANTÉ : les aides-soignants défilent à Paris. – Six mille aides-soignants et auxiliaires de puériculture, selon les organisateurs – quatre mille selon la police –, ont défilé, lundi 5 décembre à Paris. A l'appel de la CGT et du CRC (Coordonner Rassembler Construire), les manifestants ontréclamé une *« reconnaissance professionnelle »* et une *« vraie place dans l'équipe de soins »*. *« Rien n'a été conclu »*, selon les membres d'une délégation reçue au ministère des affaires sociales et de la santé, mais le ministère a annoncé la création, en janvier 1995, d'une commission issue du Conseil supérieur des professions paramédicales afin qu'elle *« précise les missions des aides-soignants dans l'équipe soignante »*.

JUSTICE

Les conséquences de la réforme de 1991

Le nombre de bénéficiaires de l'aide juridictionnelle a augmenté de 45 % en deux ans

De 1991 à 1993, le nombre d'admissions à l'aide juridictionnelle a augmenté de 45 %, passant de 350 000 à 505 000. Cette augmentation affecte nettement plus les procédures pénales que les dossiers civils et administratifs.

L'aide juridictionnelle, qui finance la défense des citoyens les plus démunis, a été profondément remaniée il y a trois ans, au terme d'une longue grève menée par des avocats exaspérés. Fondé sur la charité, le système instauré en 1972 était alors profondément en crise : les plafonds de ressources étaient si bas que de nombreux justiciables ne pouvaient en bénéficier et la faiblesse des indemnisations accordées aux avocats interdisait toute défense de qualité. Depuis 1991, le système a été nettement amélioré : les plafonds ont été revus et les avocats sont aujourd'hui mieux rémunérés.

Le rapport du Conseil national de l'aide juridique, présidé par Paul Bouchet, permet de mesurer l'ampleur de ce changement : de 1991 à 1993, le nombre d'admissions à l'aide juridictionnelle a augmenté de 45 %, passant de 350 000 en 1991 à 505 500 en 1993. Cette augmentation, qui est inférieure aux prévisions établies lors de la réforme, affecte nettement plus les procédures pénales (+ 68 %) que les dossiers civils et administratifs (+ 35 %). *« Certains chefs de juridiction estiment que l'augmentation des demandes n'a pas encore atteint son plafond »*, souligne cependant le rapport.

L'accès au droit pour les plus démunis

En règle générale, les citoyens qui demandent à bénéficier de cette aide attendent un à deux mois, un délai que le Conseil juge *« raisonnable »*. Les disparités d'une région à l'autre sont cependant très fortes : à Lille, Mende ou Nice, les bureaux semblent avoir absorbé sans trop de difficultés l'augmentation des demandes, alors que certains tribunaux accumulent les retards. Les pratiques, elles aussi, varient d'une ville à l'autre : pour accorder l'aide aux mineurs, certains tribunaux se fondent ainsi sur l'ensemble des ressources de la famille alors que d'autres, constatant la rupture entre le jeune et ses parents, prennent uniquement en considération les ressources de l'adolescent.

Alors que l'aide juridictionnelle fonctionne plutôt bien dans les juridictions, elle semble poser de gros problèmes à la Commission de recours des réfugiés. La sévérité des textes exclut, de fait, la grande majorité des demandeurs d'asile : pour en bénéficier, il faut résider habituellement en France et y être entré régulièrement, ou détenir un titre de séjour d'au moins un an. Ces conditions sont si rarement remplies que, en 1993, seules 431 des 2 700 demandes ont pu être satisfaites. Bien que la jurisprudence ait permis d'assouplir les textes, les instructions du ministère des affaires étrangères continuent à recommander une *« stricte »* application de la loi. Rappelant que l'aide juridictionnelle est destinée aux *« personnes particulièrement défavorisées »*, le Conseil souligne qu'elle peut être accordée si la situation du demandeur est *« particulièrement digne d'intérêt »*.

Le deuxième volet de la réforme de 1991 concernait l'accès au droit. Alors que l'aide juridictionnelle finance une à une les procédures des justiciables les plus démunis, la politique d'accès au droit tente de répondre de manière globale à la demande de droit des personnes défavorisés, et des exclus. Dans ce domaine, les initiatives dépendent des régions : le barreau de Laon a mis en place des permanences de conseil gratuites deux fois par mois, tandis que celui de l'Essonne vend aux comités d'entreprise et aux mairies des bons pour des consultations gratuites assurées bénévolement par des avocats. Ces initiatives soulignent, selon le Conseil, l'existence, en France, d'*« une réelle richesse en matière d'information juridique des plus démunis »*.

Enfin, le rapport dresse un premier bilan de la réforme de 1993 qui a permis aux avocats d'intervenir auprès des gardés à vue. L'Etat contribue très directement au financement de ces nouvelles dispositions puisqu'il verse 300 francs lors de chaque intervention, majoré de 100 francs la nuit et de 100 francs lorsque les locaux de garde à vue sont éloignés du tribunal. Là aussi, les chiffres sont très inférieurs aux prévisions du gouvernement : alors que les prévisions tablaient sur 28 000 interventions en 1993, le Conseil en recense à peine 10 000. *« Ce chiffre s'explique pour partie par le mouvement de grève suivi par de nombreux barreaux de mai à septembre »*, note cependant le Conseil.

ANNE CHEMIN

(1) Outre son président, Paul Bouchet, conseiller d'Etat, et son vice-président, Daniel Tricot, conseiller à la Cour de cassation, le Conseil national de l'aide juridique comprend quatre directeurs d'administration centrale, un greffier en chef, sept avocats, un avoué, un notaire, deux huissiers de justice, un commissaire-priseur, deux conseillers généraux, deux représentants des usagers et un représentant des Français établis hors de France. Ministère de la justice, 13, place Vendôme, 75001 Paris. Tél : 44-77-63-22 ou 44-77-63-50.

Le nombre de bénéficiaires de l'aide juridictionnelle augmenté de 45 % en deux ans

JUSTICE

L'assassinat de Chapour Bakhtiar devant la cour d'assises de Paris

Etranges services secrets

L'acquittement pur et simple a été demandé, lundi 5 décembre, devant la cour d'assises spéciale de Paris, par les défenseurs de Massoud Hendi et de Zeynalabedine Sarahadi, tous deux accusés de complicité dans l'assassinat de Chapour Bakhtiar. Le verdict devait être rendu, mardi 6 décembre, après la délibération qui suivra les plaidoiries des trois défenseurs d'Ali Vakili Rad, accusé d'avoir directement participé à l'assassinat.

Au seuil de sa plaidoirie, Mᵉ Frédérique Pons situait déjà la position de la défense de Sarahadi : *« Nous ne sommes pas les avocats des services secrets iraniens. Non, Monsieur l'avocat général, nous n'avons pas pactisé avec le diable ! »* Et, de son côté, Mᵉ Diane François rappelait une évidence quelque peu oubliée depuis les plaidoiries des parties civiles en déclarant avec simplicité : *« Ce n'est pas un Etat que l'on juge aujourd'hui. Je ne représente pas un Etat, mais un homme. »* Dans un procès de ce genre, ce préambule s'imposait d'autant plus que Mᵉ François avait évoqué les plaidoiries de ses adversaires, les résumant par cet aphorisme : *« L'Etat iranien est coupable, donc son fonctionnaire est coupable. »*

Zeynalabedine Sarahadi est soupçonné de s'être rendu en Suisse dès le 13 août 1991 pour aider les assassins de Chapour Bakhtiar dans leur fuite. Mᵉ Pons se tournait donc résolument vers l'avocat général pour souligner les fragilités de l'accusation en ironisant : *« Cinq semaines de débats et quelques heures seulement pour Sarahadi. 1 200 pages de dossiers et quelques-unes seulement concernent Sarahadi et enfin quatre heures de réquisitoire dont quelques minutes pour Sarahadi. C'est bien peu quand on demande treize à quinze ans de réclusion criminelle ».*

Lors de son réquisitoire, l'avocat général Jacques Mouton avait notamment regretté que la défense n'ait pas prouvé l'innocence de Zeynalabedine Sarahadi en présentant le coupon du vol que le fonctionnaire iranien affirme avoir pris le 3 septembre 1991 pour rejoindre son affectation à l'ambassade de Berne. *« Ce coupon, nous l'avons versé au dossier,* rappelait Mᵉ Pons. *Il prouve que Sarahadi a voyagé le 3 septembre. Et au dossier figure la souche du billet annoté par les douanes qui prouve que Sarahadi n'a pas voyagé le 13 août. »* Ce dernier point constitue un élément découvert à l'audience, aussi Mᵉ Pons lançait-il avec amertume : *« Le billet est au dossier et pendant trois ans on va l'oublier. »*

Mais la défense dispose d'autres arguments. Ainsi est-il établi que l'homme qui a débarqué le 13 août à Genève possédait le passeport de Sarahadi portant une photo qui n'est pas la sienne, et l'accusation soutient que cette photo aurait été apposée lors de la fabrication du passeport pour permettre ensuite à Sarahadi de plaider son innocence. Cinglant, Mᵉ Pons demandait à l'avocat général : *« Dites ! Vous ne seriez pas un peu perse dans votre raisonnement ? C'est un peu compliqué ! Ainsi l'agent secret, le superman, passe les frontières avec une photo qui ne lui ressemble pas ? Mais, quand il a fait la demande de visa, si la photo fournie avec la demande ne correspondait pas à celle du passeport on ne lui aurait pas donné le visa ! »*

Et Mᵉ Pons de railler : *« Depuis quand les services secrets envoient-ils des fonctionnaires disposant d'un ordre de mission avec un billet d'avion acheté au bureau du ministère des affaires étrangères ? Et ce fonctionnaire, qui ne parle que le farsi, signerait de son nom dans tous les hôtels ? Les Perses auraient-ils les services secrets les plus bêtes du monde ? »*

Le choix brutal du tout ou rien

Pourtant, la signature de Zeynalabedine Sarahadi sur les fiches d'hôtel est l'élément matériel dont dispose l'accusation, car un expert est formel, il s'agirait bien de sa signature. C'est Mᵉ François Gibault qui s'est chargé de semer le doute en présentant des agrandissements des signatures, dont la ressemblance, pour un profane, n'est pas frappante.

Mᵉ Gibault avait aussi une autre tâche. Celle d'expliquer aux magistrats composant la cour les aspects juridiques du dossier. Le premier concerne les conditions d'extradition de Sarahadi par la Suisse, qui impose de le juger uniquement pour *complicité d'assassinat*. En conséquence, il est impossible à la cour de requalifier en « association de malfaiteurs ». Pour Zeynalabedine Sarahadi, les juges sont donc confrontés au choix brutal du tout ou rien. Le second obstacle juridique porte sur les éléments constitutifs de la complicité qui exigent la connaissance préalable qu'un crime va se préparer.

Il semble que cet argument de droit concerne surtout Massoud Hendi, qui ne conteste pas avoir, *sur la demande d'un ami*, facilité l'obtention des visas pour la France aux deux hommes suspectés d'avoir assassiné Chapour Bakhtiar. Ces visas n'ont *jamais été utilisés*, et son défenseur, Mᵉ Jérôme Hercé, a considéré que ce service, au demeurant très courant, est *« une démarche malheureuse qui ne valait pas de comparaître en cour d'assises ».*

Mᵉ Hercé devait, en outre, noter que le trop voyant Massoud Hendi n'avait pas le profil d'un agent secret. *« Il se met sous les feux de l'actualité en manifestant contre Chapour Bakhtiar au procès d'Anice Naccache à Nanterre, et il évolue dans les courants d'affaires franco-iraniens. Celui qui vit de manière si ostensible est-il l'agent idéal ? C'est impossible. Il est trop connu ! »* Enfin, Mᵉ Hercé ne comprenait pas pourquoi son client serait revenu en France avec sa famille un mois après le crime *« pour se jeter dans la gueule du loup ».* Il ajoutait : *« On dit que c'est une couverture. Mais c'est à Téhéran qu'il aurait été couvert. S'il fait un suspect très honorable, il fait un mauvais coupable. »*

MAURICE PEYROT

Lors de son assemblée générale annuelle

L'Association professionnelle des magistrats critique la politique de M. Méhaignerie

Réunie à Nantes, il y a un an, l'Association professionnelle des magistrats (APM) avait longuement applaudi la politique de Pierre Méhaignerie (*le Monde* du 7 décembre 1993). *« Nous aurions mauvaise grâce à ne pas reconnaître que la justice a pris, au plein sens du terme, un nouveau visage »*, notait alors le président de l'APM, Alain Terrail. Cette lune de miel entre un ministre CDS et un syndicat clairement ancré à droite était plutôt inattendue : née en 1981 de la révolte d'une partie de la magistrature contre la politique de Robert Badinter, l'APM, qui souhaite que la *« grande page de la complaisance envers le crime »* soit tournée, n'a guère l'habitude de soutenir des élus centristes.

Un an plus tard, le ton a profondément changé. Lors d'une assemblée générale à huis clos qui s'est tenue le 3 décembre à Paris, l'APM, qui a obtenu 13,3 % des voix aux élections professionnelles de 1992 s'est montrée sévère envers Pierre Méhaignerie. *« Les débats ont fait ressortir une critique unanime, exprimée en termes parfois très vifs, de la politique judiciaire menée depuis 1993 et une très forte déception par rapport aux attentes qu'avait fait naître l'alternance de l'an dernier,* note l'Association dans un communiqué. *L'APM a le sentiment d'une véritable « trahison » de la part de la majorité actuelle, eu égard aux engagement publics qu'elle avait pris. »*

L'APM dénonce ainsi la « perversité » de la réforme constitutionnelle du Conseil supérieur de la magistrature : en introduisant dans cette instance chargée de donner un avis sur les nominations judiciaires des magistrats élus par leurs pairs, le Parlement a, selon l'APM, *« substitué un clientélisme syndical sans vergogne au clientélisme politique ».* L'Association, qui n'a obtenu aucun élu lors des élections organisées au printemps, souhaite que les magistrats du CSM soient tirés au sort. Si le gouvernement ne modifie pas le mode de scrutin, elle envisage de boycotter les prochaines élections.

Irrité par la *« duperie »* et la *« modestie »* du programme pluriannuel justice de Pierre Méhaignerie qui est actuellement soumis au Parlement, l'APM dénonce également la *« persistance d'une idéologie antipénale ». « Rien n'a changé,* estime le secrétaire général, Dominique Matagrin. *La chancellerie n'entend pas la demande de sécurité exprimée par nos concitoyens et présente même une obsession anticarcérale ridicule. Le ton et le style des circulaires, des discours ou des instructions est resté le même. Ce n'est d'ailleurs pas étonnant : souvent, elles portent les mêmes signatures que sous les gardes des sceaux socialistes ! Nos adhérents ont le sentiment qu'on s'est payé leur tête. »*

Sur la gestion des « affaires », l'APM n'est guère plus tendre. Dénonçant le jeu *« très équivoque »* de la chancellerie, l'APM affirme craindre la revanche des élus. Dans l'une des résolutions finales, l'association s'oppose ainsi à l'avance au principe d'une amnistie et à l'idée d'une réforme de la procédure pénale qui pourrait porter *« atteinte à l'efficacité du juge d'instruction ».* Les adhérents de l'APM, qui souhaitent que ce juge conserve tous ses pouvoirs, s'insurgent à l'avance contre *« l'absurde »* limitation de la durée des procédures proposée par la commission Rozès et les restrictions *« injustifiables »* à la détention provisoire envisagées par Edouard Balladur. Dans la perspective de l'élection présidentielle, l'APM compte demander à tous les candidats de s'engager sur un *« cahier des charges minimum »* en matière de justice.

ANNE CHEMIN

Après leur mise en examen

MM. Charlotte, Gausserand et Nicolle sont suspendus de leurs fonctions au Centre hospitalier de Strasbourg

Simone Veil, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville, a décidé, lundi 5 décembre, de suspendre de leurs fonctions le directeur général du Centre hospitalier régional et universitaire (CHRU) de Strasbourg, Claude-Guy Charlotte, l'ancien directeur général adjoint, Daniel Nicolle, ainsi que le directeur des affaires logistiques et des domaines des hospices civils, Jean-Paul Gausserand. En outre, l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) a été chargée d'une enquête portant notamment sur la gestion financière du CHRU.

MM. Charlotte, Gausserand et Nicolle, aujourd'hui directeur du CHU d'Amiens (Nord), avaient été mis en examen, dimanche, pour « abus de confiance, faux et usage de faux, corruption et favoritisme » (*le Monde* du 6 décembre). Le parquet avait requis un mandat de dépôt contre MM. Charlotte et Nicolle mais *tous deux ont finalement été* laissés en liberté sous contrôle judiciaire. M. Gausserand a été placé en détention provisoire.

M. Charlotte a qualifié de *« ramassis de rumeurs et de ragots »* le rapport des renseignements généraux de Strasbourg qui est à la base de l'enquête judiciaire déclenchée à son encontre.

GUERRE DU GOLFE : la Cour de cassation annule un arrêt qui relaxait Guy Bedos pour diffamation envers M. Le Pen. – La Cour de cassation a cassé, mardi 29 novembre, un arrêt rendu le 17 septembre 1992 par la cour d'appel de Paris qui déboutait Jean-Marie Le Pen, président du Front *national, de poursuites en diffamation* intentées contre l'humoriste Guy Bedos au moment de la guerre du Golfe. Invité de Jean-Pierre Elkabbach, le 28 janvier 1991, sur Europe 1, Guy Bedos avait déclaré que M. Le Pen allait *« faire la danse du ventre »* à Bagdad parce que Saddam Hussein avait subven*tionné son parti*. La Cour de cassation a renvoyé le dossier devant la cour d'appel de Rouen.

RELIGIONS

Mort de Jacob Kaplan, ancien grand rabbin de France

L'homme des passerelles

Ancien grand rabbin de France, personnalité majeure et populaire de la communauté juive de France, Jacob Kaplan, âgé de 99 ans, est décédé, lundi 5 décembre à son domicile parisien, d'un œdème pulmonaire.

Dans un peu moins d'un an, le 7 novembre 1995, il aurait eu cent ans. Sans doute, Jacob Kaplan a-t-il voulu s'épargner d'entendre, de son vivant, l'ensemble des hommages que la communauté juive de France, toutes tendances confondues, n'aurait pas manqué de lui rendre – et qui arrivent à l'heure de sa mort – tant sa personnalité était unanimement respectée et estimée.

Grand rabbin de France d'une longévité exceptionnelle (1955-1981), homme éclairé, ouvert et fidèle, apprécié tant par les ashkénazes que par les sépharades, par les orthodoxes que par les libéraux, par les « politiques » que par les « religieux », Jacob Kaplan avait fait l'unité d'une communauté souvent tentée par les psychodrames et les chicanes. Son attachement à la « patrie » française n'avait d'égal que son respect absolu de la religion et alors que des courants du judaïsme français sont aujourd'hui tentés par une ultra-orthodoxie au détriment de la laïcité, l'exemple et le message de Jacob Kaplan paraissent d'une brûlante actualité : on peut être à la fois un excellent juif et un excellent Français. La citoyenneté française est pleinement compatible avec l'identité juive.

Ce n'est qu'après la guerre qu'il révèlera l'épaisseur de sa personnalité et de son rôle. Toutefois, dès avant 1939, il est connu comme un jeune rabbin très prometteur. Fils et petit-fils de rabbin, entré au séminaire en 1913, mobilisé pendant la première guerre mondiale (il est blessé en 1915), il est nommé rabbin à Mulhouse en 1921. Sa compétence, sa gentillesse le font vite remarquer jusqu'à Paris, où il est muté en 1928, devenant même, cinq ans plus tard, rabbin de la grande synagogue de la rue de la Victoire (9e arrondissement), vitrine du judaïsme français.

Dans une communauté française alors méfiante à l'égard des thèses de Théodor Herzl, Jacob Kaplan se fait remarquer par ses positions sionistes. De même, œcuméniste impénitent, il accepte de célébrer un office à la grande synagogue parisienne, réclamé par les Croix de Feu et leur président, le colonel de la Rocque, connus pour leur antisémitisme. La croix de guerre sur la poitrine, il y prêche la fraternité et la réconciliation entre les Français.

C'est pendant et après la guerre, où il accomplit son service comme aumônier militaire, et l'occupation que Jacob Kaplan va donner toute sa mesure. Après l'armistice de 1940, il reprend ses fonctions religieuses en France libre, à Vichy d'où il est expulsé, puis à Lyon. Il est nommé auxiliaire du grand rabbin de France, Isaïe Schwarz, s'occupe des prisonniers, s'oppose aux mesures raciales, en adressant en 1941 une célèbre lettre de protestation à Xavier Vallat, commissaire général aux questions juives. En janvier 1944, Jacob Kaplan devient grand rabbin de France par intérim. Le 1er août, il est arrêté par des policiers au service de la Gestapo, puis est relâché au moment de la libération.

Pionnier du dialogue judéo-chrétien

Au lendemain de la guerre, il a cette formule célèbre : *« Il ne faut pas seulement reconstruire les pierres, il faut reconstruire les âmes »*. Ce qui veut dire que pour lui, l'heure n'est pas seulement à la remise sur pied des édifices religieux, que ce grand bâtisseur va pourtant multiplier dans les décennies qui vont suivre. Il s'emploie, d'abord, à redonner une confiance et une identité à une communauté meurtrie par la longue nuit des arrestations, des déportations, des assassinats et de l'extermination.

Jacob Kaplan s'active également à soigner d'autres blessures, plus profondes et anciennes. Avec l'historien Jules Isaac et des personnalités protestantes et catholiques, il participe, en 1947, à la conférence de Seelisberg en Suisse, le premier dialogue entre théologiens juifs et chrétiens pour tenter, au lendemain de la Shoah, d'aplanir leur contentieux bimillénaire. On est encore loin du concile Vatican II, ouvert en 1962, qui a permis un changement de regard de l'Eglise catholique sur le judaïsme. Beaucoup de chrétiens tiennent encore les juifs pour responsables de la mort du Christ et prient le vendredi saint pour les *« juifs perfides »*. A cette époque aussi, beaucoup de juifs estiment que l'idée œcuménique et le dialogue avec les confessions chrétiennes ne sont que des chimères. Jacob Kaplan n'en a cure. Il devient l'un des pionniers de la réconciliation et de l'Amitié judéo-chrétienne née en 1948, dans la foulée de la conférence théologique de Seelisberg, dont il était le dernier survivant.

A la mort de Julien Weil en 1950, il devient grand rabbin de Paris, puis, en 1955, est élu grand rabbin de France, dès le premier tour et à la quasi-unanimité, poste qu'il occupera jusqu'à son départ à la retraite en 1981. Son engagement dans le dialogue avec les chrétiens, qu'il confirmera par des conférences communes avec le Père Riquet, le cardinal Daniélou, le pasteur Boegner ou Mgr Elchinger ne le freine pas dans son action contre les « convertisseurs ».

C'est grâce à ses interventions que sera résolue, en 1953, la longue et douloureuse affaire Finaly, du nom de deux garçons juifs confiés par leurs parents, avant leur mort en déportation, à une gouvernante catholique qui les fit baptiser. Lorsqu'après la Libération, les oncles de ces enfants avaient voulu les reprendre, ils en avaient été empêchés. Malgré l'ordre de restitution donné par la justice, les enfants sont cachés de couvent en couvent.

La polémique dure sept ans. Va-t-on, pour deux enfants, remettre en question le spectaculaire rapprochement judéo-chrétien ? Le grand rabbin de France n'hésite pas, s'engage, calme les passions, use des sympathies qu'il a acquises dans les milieux chrétiens issus de la Résistance et à l'archevêché de Paris. A la suite d'un accord signé avec la hiérarchie catholique et un arrêt de la Cour de cassation, les deux garçons Finaly sont libérés et rendus à leur famille en Israël où ils résident toujours.

Interlocuteur privilégié des pouvoirs publics et des autres confessions, Jacob Kaplan s'attachera surtout à maintenir l'unité et la vitalité religieuse de sa propre communauté. Des polémiques telles que celles qui ont divisé, ces dix dernières années, le rabbinat et le consistoire, celles qui viennent d'être surmontées au consistoire de Paris n'auraient guère été imaginables sous son mandat à la tête du grand rabbinat, tant son autorité intellectuelle et son ascendant étaient grands et incontestés.

Quand, au début des années soixante, les juifs d'Afrique du Nord ont commencé leur exode vers la métropole, Jacob Kaplan a tout de suite appelé l'establishment ashkénaze, jaloux de ses prérogatives, à accueillir les « frères » sépharades. *« Le grand rabbin Kaplan*, écrit Maurice-Ruben Hayoun, dans *l'Arche* de novembre 1994, *a tout de suite compris que l'unité de la communauté juive transcendait les frontières et que le maintien de la Tradition dépassait l'attachement, plus ou moins raisonné, aux traditions locales »*. C'est également lui qui sut imposer à la fraction ultra-orthodoxe de la communauté un attachement raisonné à Israël.

Elu en 1967 à l'Académie des sciences morales et politiques au fauteuil de Georges Duhamel, il était assidu aux séances du lundi au cours desquelles ses collègues appréciaient sa courtoisie et sa simplicité. Pour Jacob Kaplan, auteur de nombreux ouvrages (dont *Racisme et judaïsme ; Judaïsme et justice social ; Témoignages sur Israël ; Le vrai visage du judaïsme ; N'oublie pas*), le judaïsme est à la fois une religion dont les prescriptions s'imposent aux fidèles, mais aussi une culture moins porteuse de particularismes que d'universel. A l'heure où certains croient bon de distinguer le culte et la culture, il importe de rappeler que, pour le grand maître aujourd'hui décédé, ces deux dimensions du judaïsme ne peuvent qu'être solidaires. A cet homme qui a vu naître le siècle, s'applique aujourd'hui le verset d'Isaïe : *Voici avec lui son salaire et devant lui sa récompense.*

HENRI TINCQ

ÉDUCATION

En grève depuis une semaine

Les étudiants en lettres de Nice protestent contre les conditions d'accueil

Près d'une semaine après le début de leur grève avec occupation des locaux, les étudiants de la faculté des lettres de l'université de Nice (Alpes-Maritimes) ont, de nouveau, manifesté, lundi 5 décembre, dans les rues de la ville pour réclamer *« de meilleures conditions d'accueil et d'enseignement »*.

La rentrée de la faculté des lettres de l'université de Nice s'annonçait difficile. Les étudiants ont néanmoins attendu deux mois pour réagir et manifester leur « ras-le-bol ». Mardi 29 novembre, à l'issue d'une assemblée générale, un millier d'entre eux ont voté une grève totale des cours avec occupation des locaux à laquelle les enseignants ne sont, jusqu'à présent, pas opposés. Depuis, jour après jour, la coordination composée des syndicats UNEF-ID (proche du PS), l'UNEF (proche du PC) et un mouvement d'inspiration anarchiste, obtient la reconduction de ce mouvement qui paralyse l'ensemble des activités de cette UFR de 11 500 inscrits.

Solutions de repli

L'origine de ce malaise, que Jean-Pierre Laheurte, président de l'université, estime en grande partie *« justifié »*, provient, en premier lieu, du retard accumulé dans les formalités d'inscription. Aux premiers jours de décembre, plusieurs centaines d'étudiants n'ont toujours pas été enregistrés. Cette situation pénalise les étudiants étrangers en attente de régularisation pour obtenir leur carte de séjour.

La réforme des DEUG avec le remplacement des unités de valeur par des modules d'enseignement est aussi perçue comme un motif d'inquiétude. Menée sans accompagnement pédagogique, faute de postes, elle équivaut, estiment les étudiants, à renforcer la sélection lors de l'examen final avant l'entrée en licence.

Mais pour Jean-Pierre Laheurte, le malaise principal tient aux conditions d'accueil imposées dans cette faculté prévue pour 4 000 étudiants. *« Il est de plus en plus difficile d'absorber une croissance de 5 % chaque année*, précise-t-il en regrettant que *« les projets de développement inscrits dans le schéma université 2 000 ont pris beaucoup de retard en raison de l'absence de réserves foncières sur la ville et du prix très élevé des terrains et des bâtiments »*. L'extension d'une partie de la faculté de lettres dans la caserne Saint-Jean d'Angely dépend toujours d'un accord de cession avec le ministère de la défense propriétaire des lieux. Ce transfert ne pourrait, au mieux, intervenir qu'à la rentrée 1996.

En attendant, le président tente de négocier avec les collectivités locales des solutions de repli. Avec les crédits d'urgence du ministère de l'enseignement supérieur, il a fini par se rabattre sur des locaux situés... dans un parc d'attraction près de l'aéroport.

MICHEL DELBERGHE

CORRESPONDANCE

La société International Development et l'ARC

*A la suite de notre article concernant les interrogations de Georges Marchais sur la gestion de l'ARC (*le Monde *du 23 novembre), nous avons reçu, au titre du droit de réponse, une lettre de Michel Simon, gérant de la société International Development Holding :*

En ma qualité de gérant d'International Development Holding, je peux répondre à l'une des questions posées.

1) International Development Holding est un groupe de sociétés qui emploie 270 salariés, réalise un chiffre d'affaires de 405 millions de francs en 1993, réparti en deux secteurs d'activités très différents, la communication pour 220 millions et le jouet pour 185 millions de francs (étant précisé que cette dernière branche d'activité est née en 1936).

2) Nous ne sommes aucunement des sous-traitants de l'ARC comme il est péjorativement affirmé dans cet article, mais des prestataires de services. Cela consiste à éditer les quatre revues de l'ARC et à organiser le support et la définition des messages des campagnes de cette association en direction des scientifiques et du grand public. En 1979, l'ARC avait 120 000 adhérents, quinze ans plus tard elle en compte 3,5 millions, réalise plus de 500 millions de francs de collectes de dons. Notre activité de services s'est donc adaptée parallèlement à la demande.

3) Pas plus que nous sommes des sous-traitants, (à moins de considérer tout prestataire de services comme tel), nous ne sommes pas non plus « financés par l'ARC », pas plus que *le Monde* n'est financé par les achats de ses lecteurs.

Ce propos de Georges Marchais reviendrait à considérer que toutes les sociétés qui ont des clients sont financées par leurs clients. Nous ne sommes financés que par nos fonds propres et nos encours bancaires. Pour le reste, nous avons une clientèle qui nous paye et dont la liste est constituée par les plus grandes entreprises françaises. Le développement de notre groupe n'a pas attendu celui de l'ARC pour exister, d'autant plus que, contrairement à ce que l'auteur de l'article affirme, nous n'avons aucun contrat d'exclusivité avec l'ARC. Au contraire, c'est exactement dans le sens inverse que cette exclusivité existe, puisque nous n'avons pas le droit contractuellement de travailler avec toute autre association caritative.

4) Enfin, il ne faut pas confondre le bénéfice et la recette. Le bénéfice comptable du groupe en 1993 a été de 1 435 000 francs, soit 0,28 % du chiffre d'affaires.

ÉCHECS

Aux 31es Olympiades à Moscou

Garry Kasparov et Florencio Campomanes se réconcilient pour réunifier le titre mondial

Les tractations politiques ont éclipsé les débuts des 31es Olympiades d'échecs par équipes, qui se déroulent actuellement à Moscou (1). En effet, le Russe Garry Kasparov, champion du monde de l'Association professionnelle des échecs (PCA), s'est réconcilié avec le Philippin Florencio Campomanes, président de la Fédération internationale (FIDE), pour conclure un accord prévoyant de réunifier le titre de champion du monde en 1996.

Les relations personnelles entre Kasparov et M. Campomanes, exécrables depuis toujours, puis inexistantes depuis février 1993, lorsque Kasparov avait provoqué une scission dans le monde des échecs en fondant la PCA, se sont améliorées de façon spectaculaire au cours de ces dernières semaines. Le champion du monde de la PCA a d'abord obtenu le parrainage d'entreprises privées en Russie pour organiser, sous les auspices de la FIDE, les Olympiades d'échecs. De son côté, M. Campomanes a donné son feu vert pour que « le rebelle » Kasparov soit réintégré dans la liste du classement ELO international (classement des joueurs d'échecs) après un an et demi d'ostracisme.

Décidé à redevenir le seul champion du monde, Kasparov, trente et un ans, veut organiser en 1996 une rencontre *« entre le champion du monde* (lui-même) *et le champion de la FIDE »*, actuellement son « frère ennemi » Anatoli Karpov, quarante-trois ans, qui ne participe pas aux Olympiades. D'ici là, les deux joueurs remettront, chacun de leur côté, leur « titre » en jeu en 1995.

L'accord passé entre Kasparov et M. Campomanes prévoit aussi que le Philippin, président de la FIDE depuis 1982, conserve ses fonctions pendant encore deux ans alors que son mandat expire ce mois-ci et qu'il n'est pas candidat à sa réélection... Cela devrait obliger M. Campomanes à faire approuver une modification des statuts de la FIDE par les deux-tiers de l'Assemblée générale du congrès de la Fédération, qui se tiendra à Moscou à partir du jeudi 8 décembre, en marge des Olympiades. Trois candidats, le Grec Georgios Makropoulos, le Français Bachar Kouatly et le Portugais Joaquin Durao briguent toujours la succession du Philippin. Mais la tenue de cette élection, prévue pour le 13 décembre, devient, maintenant, très incertaine.

(1) Après cinq des quatorze rondes prévues, les Pays-Bas et la deuxième équipe de Russie, composé de joueurs juniors, se partagent la première place, devant la Lituanie, 3e, alors que la première équipe de Russie, tenante du titre et emmenée par Kasparov, est 4e *ex-aequo*. La France, avec Joël Lautier au premier échiquier, est 12e *ex-aequo*.

SCIENCES ♦ MÉDECINE

Les dangers de l'amiante

Ce matériau naturel, employé surtout dans le bâtiment, est responsable en France de plusieurs centaines de cancers par an. Le Comité permanent Amiante vient de faire le point de la situation

Depuis l'interdiction du « flocage » des bâtiments à l'amiante (1), en 1978, on avait un peu oublié le danger présenté par ces fibres minérales. Or le temps de latence pour le développement des cancers dus à ces fibres est particulièrement long : de quinze à quarante ans en moyenne, selon la durée ou l'intensité de l'exposition. D'après les dernières données de l'INSERM, portant sur l'année 1991, l'amiante aurait tué en France quelque huit cents personnes, toutes maladies confondues.

En Grande-Bretagne, on a beaucoup utilisé l'amiante depuis la dernière guerre, grâce aux importations d'Australie et d'Afrique du Sud. Et c'était la variété la plus dangereuse, de la catégorie dite des amphiboles (ou amiante bleu), celle qui déclenche un cancer spécifique de la plèvre ou du péritoine appelé mésothéliome. Malgré l'interdiction des amphiboles au Royaume-Uni depuis vingt ans, l'épidémiologiste John Peto craint aujourd'hui pour ce pays une véritable hécatombe. Selon lui, il faut s'attendre en Grande-Bretagne, au cours des trente années à venir, à quelque 40 000 décès par mésothéliome, et encore 100 000 autres provoqués par des cancers du poumon également dus à l'amiante.

En France, les experts du Comité permanent Amiante (2) se montrent beaucoup plus prudents. De fait, les amphiboles ne sont formellement interdites en France que depuis un décret du 26 juillet 1994. Les pouvoirs publics ont, semble-t-il, été sensibles aux arguments de l'Association française de l'amiante (3), qui faisait valoir que la variété la plus utilisée par l'industrie (pour les freins à disques, les matériels d'embrayages, les tuyaux et les plaques d'amiante-ciment) était à base de chrysotile (ou amiante blanc) – un silicate de magnésium beaucoup moins toxique que les amphiboles. Certes, comme le reconnaît le professeur Patrick Brochard (hôpital Pellegrin de Bordeaux), *« le chrysotile est cancérigène, mais pas en dessous d'un certain niveau de dose, contrairement aux amphiboles »*. Demeure en outre une marge d'incertitude, du fait que *« tous les mésothéliomes ne sont pas liés à l'amiante »*, comme le précise un membre éminent du comité, le professeur Jean Bignon (pathologie respiratoire à l'hôpital de Créteil).

Quoi qu'il en soit, tous les experts sont d'accord pour estimer l'amiante potentiellement dangereux. D'abord, bien sûr, pour les personnels des mines d'extraction, qui n'existent pas en France (Saint-Gobain, troisième producteur mondial, exploite surtout les mines du Brésil). En second lieu, pour les personnels d'entretien, amenés à intervenir sur des matériels ou dans des bâtiments comportant de l'amiante. Enfin, pour les personnes travaillant dans des bâtiments ayant subi le malencontreux flocage. Même si, d'après une étude demandée en 1993 par le Congrès américain, *« le risque pour ces personnels est minime »*, le comité français demande *« la plus grande vigilance à l'égard du flocage des locaux »*.

Que faire lorsque, comme au lycée d'enseignement professionnel (LEP) de Gérardmer (*le Monde* des 24 et 25 août), au centre de tri postal de Saint-Lazare ou à la faculté de Jussieu, à Paris, les locaux ont été floqués aux amphiboles ? *« Fermer les bâtiments tout de suite »*, affirme un toxicologue du CNRS (travaillant à Jussieu), Henri Pezerat. Les experts du comité permanent ne préconisent pas cette solution radicale. Pour eux, l'essentiel est de savoir quels matériaux ont été utilisés, et d'agir en conséquence. *« Dans certains cas, retirer le flocage est plus risqué que de le laisser en place »*, observe le professeur Brochard. On l'a constaté au centre anticancéreux de Lyon, où il a fallu évacuer les personnels après un déflocage malheureux. Au dire des experts, cette évacuation est la seule faite à ce jour à bon escient. L'évacuation des personnels de la Communauté européenne de l'immeuble Berleymont, à Bruxelles, *« touche à l'irrationnel »*...

Pour Jean-Claude Laforest, de l'Institut national de recherche et de sécurité, il faut d'abord procéder à une analyse des fibres qu'on suspecte. Il suffit de prélever une pincée du flocage, de la mettre sous enveloppe et de l'envoyer à un laboratoire spécialisé afin de savoir s'il s'agit de laine minérale (dans ce cas, il n'y a rien à craindre) ou d'amiante, et lequel. Il n'en coûte généralement pas plus de 500 francs. On peut aussi procéder à une analyse de l'air ambiant. Si la dose relevée ne dépasse pas cinq fibres par litre, ce qui correspond à la moyenne de l'air extérieur, aucun souci à se faire. A partir de vingt-cinq fibres par litre, danger : il faut effectuer des prélèvements et les faire analyser au microscope électronique, à environ 5 000 francs l'analyse.

Interdiction progressive

Si le diagnostic est mauvais, on a le choix entre deux formules : ou bien coffrer les éléments floqués, ou bien les enlever. Mais il faut alors confiner la zone de travaux, mettre en place une ventilation avec filtration poussée et obliger les intervenants à revêtir une combinaison étanche. Les personnels ne peuvent réintégrer leurs locaux que lorsque le taux de fibres dans l'air est redescendu au-dessous de la barre des cinq fibres par litre. Le coût de ces travaux varie beaucoup d'un site à l'autre. Par exemple, le déflocage d'un appartement d'une tour de La Défense ne pose pas de problème, tandis que celui d'un parc de sationnement souterrain, truffé de gaines de chauffage et de câbles électriques, nécessite des précautions multiples.

On peut aussi, comme l'ont déjà décidé l'Allemagne, le Danemark et les Pays-Bas, bannir progressivement l'usage de l'amiante. Cette décision a beaucoup irrité les industriels français qui, en 1990, reprochaient à leurs collègues allemands d'exporter massivement des produits contenant de l'amiante, tout en demandant l'interdiction de l'importation en Allemagne. En fait, la production allemande, entre-temps, s'est effondrée : de onze usines d'amiante-ciment, il y a quatre ans, il n'en subsiste qu'une.

La production française, en revanche, se maintient : en 1993, les six usines de l'Hexagone ont produit 400 000 tonnes de tuyaux, bardages et plaques de fibrociment, pour un chiffre d'affaires de 1,135 milliard de francs. *« Les syndicats préfèrent la surveillance au bannissement »*, affirme le docteur Marie-Claude Ravault, représentant les salariés au comité permanent. Selon elle, *« il s'agit davantage d'harmonisation du marché que de santé publique »*, étant donné que l'amiante-ciment, dans des conditions d'utilisation normales, ne libère pas de fibres, puisqu'elles sont noyées dans 90 % de ciment. M. Laforest renchérit en expliquant qu'*« on ne peut pas bannir l'usage des cinq cents produits à risque répertoriés »*. Surtout lorsque, comme pour les garnitures de freins de poids lourds ou les joints de pompe, on n'a pas encore trouvé de substitut satisfaisant...

Le Comité antiamiante de Jussieu, lui, ne décolère pas. Il dénonce le laxisme des pouvoirs publics, alors que les risques se multiplient sur un site où défilent quotidiennement jusqu'à 60 000 personnes. Un jour, c'est un faux plafond qui s'effondre. Un autre, on découvre que des fibres d'amiante s'agglutinent sur les circuits d'ordinateurs, avant d'être refoulées dans l'atmosphère par les ventilateurs des écrans. Le Comité des experts répond que les prélèvements effectués à Jussieu en 1975 et 1989 indiquent une baisse des taux de fibres en suspension. D'autres observent que, depuis les derniers prélèvements, le vieillissement accéléré des structures peut faire craindre un détachement des flocages. On n'a donc pas fini d'entendre des récriminations à l'égard de cette fibre naguère si prisée pour ses qualités ignifuges... et aujourd'hui mise partiellement à l'index.

ROGER CANS

(1) Opération qui consiste à couvrir une paroi d'une couche de fibres isolantes ou ignifuges, à l'aspect feutré ou duveteux.

(2) 10, avenue de Messine, 75008 Paris. Tél. : 45-62-22-86.

(3) 10, rue de la Pépinière, 75008 Paris. Tél. : 45-22-11-77.

BIBLIOGRAPHIE

Profession : chercheur d'os

L'EMPREINTE DES DINOSAURES
de Philippe Taquet.
Editions Odile Jacob.
363 p., 140 F.

D'une dent, il fait une mâchoire. D'une mâchoire, il fait un museau, une gueule. D'un fémur, il fait une patte. Et voilà la matière qui se transforme, le puzzle qui s'assemble. Décrit par Philippe Taquet dans *l'Empreinte des dinosaures*, le corps reprend bientôt forme. D'un coup de baguette magique, ce crocodile géant qui, voici quelques dizaines de millions d'années, chassait sur les rives d'un affluent du Niger ou de quelque autre fleuve renaît soudain à la vie.

Sarcosuchus imperator est là. Onze mètres de muscles. Des dents de quatorze centimètres, racine comprise, faites pour « croquer ». Un monstre auprès duquel le crocodile croque-mort du second *Livre de la jungle* de Rudyard Kipling fait figure de nain. Le voilà donc au Niger dans les sables et les grès friables de Gadoufaoua, dans le plus grand gisement de dinosaures d'Afrique. Mais il est aussi présent au Brésil, dans le bassin de Bahia et du Reconcavo, preuve s'il en est qu'à une certaine époque Afrique et Amérique ne faisaient qu'un et que le sud du Ténéré était... dans la banlieue de Bahia !

C'est le privilège du paléontologue que de pouvoir explorer ces archives de la Terre pour reconstituer l'histoire de la vie et, pour partie, celle de notre planète. En exerçant son métier, le chercheur d'os jouit *« d'un double privilège »*. *« Fasciné par la durée des temps géologiques et saisi par le mystère des origines, il est « voyageur du temps ». Naturaliste, aimant les senteurs et les souffles de l'harmattan, il est,* affirme Philippe Taquet, *« voyageur de l'espace. »*

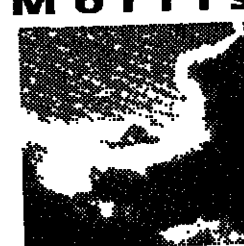
Suivez-le et croisez avec lui la piste des dinosaures, du désert du Ténéré au sertao du Brésil, des forêts du Laos aux steppes de Mongolie, des montagnes de l'Atlas aux collines des Corbières. A lire *l'Empreinte des dinosaures*, tout paraît simple. Et, bien sûr, ça ne l'est pas. Car c'est bien là, où il n'y a apparemment rien, que, pour le paléontologue, il y a tout. *« De petits monticules »* se détachant sur l'horizon *« entre ciel et sable »*. En fait, des colonnes vertébrales de dinosaures que le vent de sable a peu à peu dégagées.

« Antiquaire d'une nouvelle espèce, il m'a fallu apprendre, écrivait Georges Cuvier en 1812, *à déchiffrer et à restaurer ces monuments, à reconnaître et à rapprocher dans leur ordre primitif les fragments épars dont ils se composent. »* Presque tout est dit. Sauf peut-être cette émotion intense du chercheur d'os qui découvre sur le flanc ouest du mont Arli, dans les montagnes de l'Aïr, les empreintes énormes, repérées par... les prospecteurs d'uranium du Commissariat à l'énergie atomique, d'un dinosaure passé là voici cent quarante millions d'années. De retour dans son laboratoire, le paléontologue assemble les pièces de ce puzzle incomplet pour dresser le portrait-robot de cet animal d'un autre âge.

Cette jubilation intense de la découverte, Philippe Taquet l'a connue. Parfois, le miracle s'est produit, comme en 1976. D'abord une ligne pâle et brouillée. Puis un peu de clarté dans cette obscurité. Des pièces qui s'assemblent soudain. Quelques doutes. A nouveau l'espoir et l'*Ouranosaurus nigeriensis*, jamais décrit auparavant, se dresse soudain hors de sa gangue, comme à l'époque où il hantait les terres de Gadoufaoua.

JEAN-FRANÇOIS AUGEREAU











La construction d'une nouvelle église à la Roquette

L'archevêché de Paris déclenche une polémique en se conformant au jeu du marché immobilier

Les représentants du diocèse de Paris et le curé de la paroisse Notre-Dame-d'Espérance, dans le 11e arrondissement, viennent de présenter un important projet immobilier comprenant une église, plus de cent logements, un centre social, des commerces et un parking souterrain. Mais la nature et l'architecture de cet ensemble sont vivement critiquées par les associations du quartier.

Si tout va bien, dans deux ans et demi, vers le milieu de 1997, Mgr Lustiger, cardinal archevêque de Paris, inaugurera la cent vingt-cinquième église de la capitale. Ce sera au coin de la rue de la Roquette et de la rue du Commandant-Lamy, dans le populaire 11e arrondissement, un édifice en béton poli, haut de vingt et un mètres, orné d'une statue de la vierge et flanqué d'un vrai clocher. A l'intérieur, une fois franchis le porche et la façade de verre constellée de pieuses inscriptions, on trouvera des orgues, quatre cents prie-Dieu et le maître-autel habituel.

Pour Jean Lavergnat, curé de la paroisse Notre-Dame-d'Espérance (seize mille âmes mais seulement sept cents catholiques déclarés), un véritable chemin de croix prendra fin. Car lorsque l'Eglise se basarde dans l'immobilier, elle y rencontre les mêmes obstacles que n'importe quel promoteur privé ou aménageur public.

Le projet qu'ont présenté sur place, mercredi 30 novembre, les représentants du diocèse et ceux de la paroisse, est ambitieux. Il s'agit de remplacer un ensemble disparate agrandi au fil des temps et construit sans aucun plan d'ensemble. Des vieilles salles de patronage, un local de boy-scouts, des salles de classe, vingt-cinq logements vétustes et, au milieu de tout cela, une église néo-byzantine érigée en 1930 par l'architecte Barbier, en médiocre béton armé et aujourd'hui trop vaste avec ses six cent cinquante places.

Une rénovation « dure »

L'idéal eût été de restaurer le lieu du culte en réduisant ses proportions et de réhabiliter vigoureusement les locaux environnants pour y loger les prêtres, accueillir les associations du quartier et même une crèche. Mais ni l'État, ni la ville, ni les Chantiers du cardinal (opération lancée au début des années 30 et qui visait à doter de lieux de culte les quartiers nouveaux, notamment dans les banlieues) n'étaient en état de financer l'opération. D'où le recours à la solution classique. Le coût de l'église, des six appartements ecclésiastiques, des trois cents mètres carrés réservés aux associations et de la crèche (en tout vingt millions de francs), sera couvert par les profits résultant de la construction d'un ensemble voisin comprenant une centaine de logements intermédiaires (un deux pièces sera loué 2 800 francs par mois), des commerces, des ateliers et 163 places de parking souterrain.

La loi implacable du marché contraint Mgr Lustiger à procéder comme Jacques Chirac dans ses ZAC. Et ici, comme les « équipements publics » sont particulièrement lourds, il a fallu renoncer à faire construire des logements sociaux pour se rabattre sur des appartements dit « intermédiaires ». *« La vie de la paroisse était à ce prix*, explique Jean Lavergnat, *car une communauté chrétienne ne peut plus jouer son rôle sans un véritable centre social hébergeant les associations que les pouvoirs publics sont incapables de loger »*.

Autre logique, le projet suppose, comme dans les ZAC, que l'on rase tout ce qui se trouve sur les trois mille mètres carrés appartenant à la paroisse. Démolition-reconstruction, l'opération n'a pas échappé aux aléas désormais habituels. Depuis 1990, quatre esquisses différentes ont été tour à tour présentées. Les architectes ont tenu plus de soixante réunions avec tous ceux qui, du diocèse à la Ville, en passant par l'État, la commission des sites et la mairie d'arrondissement, avaient leur mot à dire.

Mais l'association Onze de pique (ce titre est à lui seul un programme), qui défend le faubourg Saint-Antoine contre les excès de la rénovation au bulldozer, n'est toujours pas d'accord. Elle regrette la destruction de l'église néo-byzantine, critique le complexe immobilier, trouve l'ensemble du projet *« tristement médiocre »* et souligne l'incohérence de la mairie qui prône la protection du quartier tout en autorisant une rénovation « dure ». Bref, monsieur le curé de Notre-Dame-d'Espérance n'est pas au bout de ses peines. En exposant la maquette de son projet, dans l'église même (1), au pied de la statue de Marie, il espère au moins convertir ses propres paroissiens.

MARC AMBROISE-RENDU

(1) A partir du 12 décembre, tous les jours, sauf dimanche, de 17 heures à 19 heures, église Notre-Dame-d'Espérance, 4, rue du Commandant-Lamy (XIe) Tél : 47-00-12-11.

La création d'une police municipale à Conflans-Sainte-Honorine

Le sens des réalités de la gauche rocardienne

Pudiquement, elle s'appellera « service municipal de prévention et de sécurité », mais c'est bien une police municipale qui a été créée, lundi 5 décembre, par le maire socialiste de Conflans-Sainte-Honorine, Jean-Paul Huchon, avec le soutien de son prédécesseur Michel Rocard... et de deux élus RPR.

« Contre mon gré, j'en suis arrivé à l'idée de soulager d'une partie de ses tâches préventives la police d'Etat » a déclaré l'ancien premier ministre, qui devait bien une explication aux militants et électeurs socialistes, jusqu'à présent convaincus de son hostilité aux polices municipales. Le service public de la police n'ayant pas, en grande couronne, suivi la croissance démographique, certains besoins de sécurité ne sont pas assurés, faute d'effectifs et de moyens, a expliqué l'ancien maire. Son opposante de toujours, Annick Blondeau (RPR), n'a d'ailleurs pas manqué de souligner ce revirement en déclarant, après s'être félicitée de cette initiative, qu'elle « [regrettait] que ce service municipal n'ait pas vu le jour plus tôt ».

« Depuis deux ans, nous y réfléchissons » lui a répondu Jean-Paul Huchon, qui a succédé en octobre à M. Rocard. En décidant de doter la ville de six policiers municipaux et de douze agents de quartiers (ces derniers dans le cadre de contrats emploi-solidarité), l'ancien premier adjoint imprime sa marque à la vie municipale et fait un pas en direction de l'électorat de droite, à six mois d'une élection municipale qui s'annonce très disputée. Les principaux acteurs de l'élection de juin 1995 ont d'ailleurs adopté des positions différentes, histoire de se démarquer les uns des autres : Gérard Rebreyend (UDF-PR) a tenté de s'attribuer la paternité de cette initiative. Mais il a reporoché à la délibération un caractère « empressé », pour justifier l'abstention de son groupe (trois élus). Revendiquant la tête de liste de l'opposition, avec le soutien des instances départementales de l'UDF et du RPR, M. Rebreyend joue la carte d'une opposition pure et dure à la municipalité socialiste. Mais Mme Blondeau, déjà candidate face à Michel Rocard en 1983 et 1989, n'entend pas se laisser manger la laine sur le dos.

Les socialistes divisés

Affirmant elle aussi son statut de « tête de liste de l'opposition jusqu'au mois de juin » elle a expliqué en ces termes le vote favorable des deux élus RPR : « si je suis le chef de file de l'opposition, c'est dans l'intention de devenir maire. Or le maire dispose des pouvoirs de police et en contrepartie, lui incombent des devoirs de police pour assurer la sécurité de ses concitoyens ». Elle mène cette logique à son terme en proposant de participer au groupe de trvail des élus chargés du recrutement et de la définition des compétences de ce nouveau service.

Cette déclaration a été saluée par les huées d'une partie du public : un cinquantaine de personnes, membres des unions locales CFDT et CGT, de l'Union des femmes françaises (proche du PCF), des comités de quartier et de la Ligue des droits de l'homme, étaient venus manifester leur opposition, banderole déployée à l'appui. « Le droit à la sûreté fait partie des droits imprescritibles mentionnés par l'article 2 de la Convention des droits de l'homme », leur a répondu le maire, soutenu sur ce point par un conseiller écologiste, Jean Fraleux, qui multiplie ces derniers mois les tentatives de rapprochement avec la municipalité socialiste.

En revanche, le communiste Pierre Cauchard s'est fait l'écho du groupe de manifestants en affirmant que le tissu associatif et les services d'Etat étaient en mesure d'assurer les missions de prévention qui seront confiées aux agents municipaux. Deux élues, socialiste et apparentée, dont les voix avaient déjà fait défaut à M. Huchon le jour de son élection, lui ont emboîté le pas en votant contre le projet du nouveau maire. « Nous en tirerons les conséquences le moment venu » a averti celui-ci. Enfin, Jean Guigné, ancien suppléant de Michel Rocard à l'Assemblée et conseiller général, s'était discètement éclipsé avant le vote, visiblement peu désireux de prendre position sur cette question. Politiquement, le débat sur la police municipale (2 890 villes en sont dotées) aura donc marqué le coup d'envoi de la campagne en éclaicissant les positions des uns et des autres et en confirmant la volonté de recentrage du maire de Conflans-Sainte-Honorine, qui n'a jamais été, sociologiquement, une ville de gauche.

PASCALE SAUVAGE

REPÈRES

HAUTS-DE-SEINE
Mobilisation contre l'hépatite B

Charles Pasqua, président (RPR) du conseil général des Hauts-de-Seine, et ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, a signé vendredi 2 décembre avec Philippe Douste-Blazy, ministre délégué à la santé, et François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, la première convention de vaccination et de sensibilisation contre l'hépatite B. Celle-ci entre dans le cadre de la campagne nationale lancée par le ministère de la santé cet été.

Dans les Hauts-de-Seine, cette campagne doit toucher quarante mille personnes, dont trente mille pré-adolescents des classes de sixième et cinquième. Cette action de vaccination massive, présentée par Charles Pasqua comme *« la plus importante jamais réalisée en France »*, a débuté le 5 décembre dans les collèges publics et sera étendue, dès janvier 1995, aux établissements privés du département.

Les populations à risque des centres de prévention maternelle et infantile, des centres de planning et d'éducation familiale, des centres départementaux médico-sociaux, ainsi que les personnes envoyées par les associations dans les structures départementales seront également vaccinées.

SEINE-SAINT-DENIS
Sevran s'inquiète de l'extension de Parinor

Le maire de Sevran, Bernard Vergnaud (PC), également vice-président du conseil général de Seine-Saint-Denis, estime *« qu'il est grand temps de freiner l'extension des centres commerciaux géants en banlieue »*. Inquiet du projet d'agrandissement de plus de 22 000 m^2 de surface commerciale du centre régional Parinor-Aulnay-sous-Bois, dans son département, il craint que, *« dans la situation difficile que traversent les boutiques et magasins de la ville, un alourdissement de la concurrence des géants de la distribution, tel qu'il est annoncé, soit fatal »*. Le projet prévoit, en effet, une extension du centre sur 24 000 m^2, ce qui porterait sa superficie à plus de 110 000 m^2 et ce, sur trois niveaux. M. Sevran rejoint un mouvement de fronde de plusieurs élus de l'Ile-de-France, qui, pour préserver l'équilibre économique et social de leurs villes, s'opposent à l'ouverture de nouveaux centres commerciaux à la périphérie des agglomérations, (*le Monde* du 15 novembre).

Pour tenter de mettre un terme à la fraude

La préfecture du Val-de-Marne veut rendre plus efficace la révision des listes électorales

Depuis plusieurs années, les scrutins électoraux dans le Val-de-Marne sont marqués par des affaires de fraudes. Quelles que soient les suites qui leur sont données, ces affaires font peser un climat de suspicion sur la sincérité des élections dans ce département. Le préfet, Bruno Fontenaist, a décidé de s'attaquer au problème en rendant plus efficace la révision des listes électorales.

M. Fontenaist vient de réunir les 238 délégués de l'administration chargés de la révision annuelle des listes de l'arrondissement de Créteil et il va rencontrer ceux des arrondissements de L'Hay-les-Roses et de Nogent (1), afin de les préparer à la traque des électeurs fantômes. Par ailleurs, M. Fontenaist a écrit à tous les maires du département pour leur rappeler les règles en matière de révision des listes. Le 10 janvier 1995, les tableaux des additions et des radiations établis par les commissions de révision doivent être signés par les membres de celles-ci avant d'être transmis à la préfecture et aux deux sous-préfectures. Ces corrections seront portées sur les listes électorales qui entreront en vigueur le 1er mars.

Le préfet espère pouvoir mettre un terme définitif à la fraude organisée et de grande ampleur. Après chaque élection dans le département, des candidats ou de simples citoyens déposaient des recours à propos d'électeurs ou décédés, ou non domiciliés dans la commune, ou bien encore privés de leur droit de vote et qui figuraient toujours sur les listes.

FRANCIS GOUGE

(1) Le Val-de-Marne compte 703 bureaux de vote dont 353 dans l'arrondissement de Créteil pour 683 788 électeurs. Pour chaque bureau de vote, la révision des listes électorales est effectuée par une commission composée du maire de la localité ou de son représentant, d'un délégué de l'administration désigné par le préfet ou le sous-préfet et d'un délégué désigné par le président du tribunal de grande instance, celui de Créteil en l'espèce. En 1991, la loi portant statut particulier de la Corse, où la faude électorale prenait également une grande ampleur, avait imposé la refonte complète des listes, avant la première élection de la nouvelle assemblée de Corse.

A l'approche des fêtes de fin d'année

Les gares de la capitale se prêtent à des opérations publicitaires

Les Alsaciens de Paris se pressaient, mardi 6 décembre, dans le hall des grandes lignes de la gare de l'Est à Paris. Le maire de la capitale, Jacques Chirac, et Daniel Hoeffel, ministre et président du conseil général du Bas-Rhin, devaient inaugurer « l'exposition gastronomique, touristique et culturelle », qui se tiendra jusqu'au 17 décembre. C'est la douzième année que les producteurs et les artisans d'Alsace s'installent dans cet espace. La gare Saint-Lazare, elle, se transformera, à partir du 9 décembre, en forêt finlandaise enneigée par la grâce et les deniers des magasins du Printemps qui y font installer 500 sapins, hêtres et bouleaux. Quelle que soit la période de l'année, cette gare, la plus grande d'Europe avec 500 000 passagers par jour, est un lieu idéal pour les annonceurs. Ainsi, la société Maggi, en novembre, a-t-elle installé dans la salle des Pas perdus une pagode chinoise pour faire connaître son nouveau potage aux nouilles chinoises. La distribution d'échantillons est de 20 000 à l'heure, contre 6 000 par jour dans un hypermarché.

Cela fait déjà plusieurs années que la SNCF a compris le parti qu'elle peut tirer de ses gares. En 1976, elle a même créé une filiale, France-Rail-Publicité, qui emploie cent trente-cinq personnes. Alors que, entre 1989 et 1994, le chiffre d'affaires de l'affichage a chuté de 7 %, celui de France-Rail-Publicité a augmenté de 6 % pour atteindre 415 millions de francs en 1993. *« Grâce aux enquêtes voyageurs menées par la SNCF chaque année, nous pouvons être très précis sur l'audience de nos produits, que ce soit dans les gares ou dans les trains »*, explique Hugues de Bailliencourt, directeur commercial de France-Rail-Publicité.

Cependant, il n'est pas question de gêner le trafic, ni que des chants de Noël ou une musique chinoise rendent inaudibles les annonces de service. Ces lieux publics sont aussi soumis à des règles de sécurité draconiennes. Ainsi les arbres utilisés pour la forêt finlandaise de la gare Saint-Lazare ont dû être ignifugés, et les éclairages installés de manière à éviter tout risque de courts-circuits.

F. CH.

LES FILMS NOUVEAUX A PARIS

Voici les films nouveaux qui seront présentés dans les salles parisiennes à partir de mercredi 7 décembre.

LE CLIENT. Film américain de Joel Schumacher, v.o. : Forum Horizon, 1er (36-68-51-25) ; UGC Danton, 6e (36-68-34-21) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Biarritz, 8e (36-68-48-56 ; 36-65-70-81) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; v.f. : Rex, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation 40-30-20-10).

L'ETRANGE NOËL DE M. JACK. Film américain d'Henry Selick, v.o. : Gaumont les Halles, 1er (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; v.f. : Rex, 2e (36-68-70-23) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (36-68-75-55) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; réservation 40-30-20-10) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10).

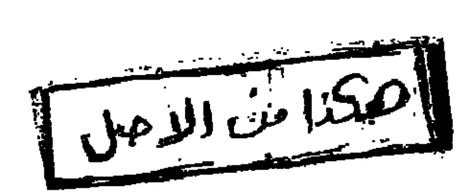
FARINELLI. Film franco-belge-italien de Gérard Corbiau : Forum Horizon, 1er (36-68-51-25) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; L'Arlequin, 6e (45-44-28-80) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-70-14) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; réservation 40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; UGC Biarritz, 8e (36-68-48-56 ; 36-65-70-81) ; Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88 ; réservation 40-30-20-10) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Majestic Passy, 16e (42-24-46-24) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22).

LAMERICA. Film franco-italien de Gianni Amelio, v.o. : Gaumont les Halles, 1er (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; 14 Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; La Pagode, 7e (36-68-75-07) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; réservation 40-30-20-10) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38 ; réservation 40-30-20-10).

MIRACLE SUR LA 34e RUE. Film américain de Les Mayfield d'après le, v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; réservation 40-30-20-10) ; George V, 8e (36-68-43-47) ; v.f. : Rex, 2e (36-68-70-23) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; réservation 40-30-20-10) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22).

SIN COMPASION. Film péruvien de Francisco J. Lombardi, v.o. : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

THIRTY TWO SHORT FILMS ABOUT GLENN GOULD. Film canadien de François Girard, v.o. : Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (43-54-15-04).



THÉATRE/FESTIVAL D'AUTOMNE

L'édition 1994 du Festival d'automne à Paris s'achève cette semaine avec la présentation de deux productions théâtrales à caractère exceptionnel. Qu'il s'agisse du « Marchand de Venise », de Shakespeare, dans la mise en scène de l'Américain Peter Sellars, ou de « l'Heure où nous ne savions rien l'un de l'autre », de Peter Handke, dans la mise en scène du Suisse Luc Bondy, les spectateurs sont conviés à découvrir ce que le théâtre peut donner *aujourd'hui* de meilleur : la cohérence, la force des distributions ; la qualité des équipes artistiques et techniques (décors, costumes, lumières et mouvements de machines relèvent ici sans doute possible de la recherche plastique) ; la redécouverte d'un sommet du répertoire et la première écoute d'une pièce contemporaine, ce qui est rare, et bien. Ces deux spectacles très *différents* se ressemblent pourtant comme des frères, dans cette manière tonitruante chez Sellars, presque silencieuse chez Bondy, de placer la ville au centre de la scène, la cité d'aujourd'hui, ses violences et ses dépradations, ses rencontres et ses réconciliations.

L'HEURE O' NOUS NE SAVIONS RIEN L'UN DE L'AUTRE au Théâtre du Châtelet

Handke/Bondy : la ville kaléidoscope

Comme un souffle d'air, un rideau traverse le plateau. Et l'on voit une place, qui pourrait être du Sud : une petite maison blanche, un mur bas, la mer. Tout est onirique, mais rien n'est idyllique. Il y a aussi des poteaux dont un de basket, une voiture recouverte d'une bâche, des barrières de protection de chantier, la sculpture d'un chien bleu sur un socle, un néon indiquant la sortie. Il y a enfin, dans le frémissement du rideau, ce goût de vent léger, si proche de la respiration d'une salle de théâtre, au moment où le noir se fait. Ainsi, dans la mise en scène de Luc Bondy, la pièce de Peter Handke, *l'Heure où nous ne savions rien l'un de l'autre*, commence comme le rêve d'une représentation décalée.

Le texte appelle ce décalage et ce rêve. Il est sans dialogue, sans paroles. C'est un récit pour le théâtre, qui met en scène des personnages, très nombreux, dans leurs allées et venues sur une place. Peter Handke en a eu l'idée alors que, au cours d'un voyage, il passait un après-midi dans une *petite ville d'Italie* (*le Monde* du 1er décembre). Mais ce point de départ, ancré dans le réel, se nourrit de rêves. Souvent, quand il va au théâtre, l'écrivain autrichien imagine d'autres images que celles qu'il voit sur le plateau, lorsque la représentation ne lui convient pas. Ces images « idéales » sont celles qui ont donné naissance à *l'Heure où nous ne savions rien l'un de l'autre*.

Pourquoi le théâtre parlerait-il toujours ? Peter Handke commence l'un de ses plus beaux livres, *le Chinois de la douleur*, par la phrase suivante : « *Ferme les yeux et le noir des caractères va faire apparaître les lumières de la ville.* » Ces mots pourraient servir d'exergue à sa pièce : imaginer le noir du plateau et ce qui, dans la concentration du regard silencieux, peut en surgir, tel est le défi, magnifique, lancé au spectateur.

C'est la deuxième pièce sans paroles qu'écrit Peter Handke. Mais, à la différence de la première, *le Pupille veut être tuteur*, qui mettait en scène la confrontation de deux personnages, *l'Heure où nous ne savions rien l'un de l'autre* convoque le vaste monde sur le plateau du théâtre. Vingt ans séparent l'écriture des deux textes, pendant lesquels le regard de *l'écrivain s'est ouvert* à la grandeur de l'épopée. Déjà, dans *Lent retour*, récit d'un homme rentrant d'Alaska vers la vieille Europe (écrit en 1978), le rythme lent de la marche dictait celui de la lecture. Dans *l'Heure où nous ne savions rien l'un de l'autre*, les images se succèdent sans pouvoir être brusquées dans leur agencement : à chacun de se les représenter, comme s'il était assis au bord de la place, et qu'il suivait le puzzle des va-et-vient.

Un tournoiement un peu fou

Ceux qui se croisent ne se connaissent pas. Ils se rencontrent au hasard de leur chemin, l'homme aux *rollers* et la belle, la nonne et le vieillard, l'enfant et le serveur, le balayeur et l'accouchée, le groupe de touristes et le cadre, le bouffon et l'agonisant, le chien et le joueur de basket, les soldats et le voyageur. Ils vivent leur vie, dont la place est le miroir d'un instant. Ils ne savent pas qu'un regard les suit, ils ne se doutent pas toujours de la présence de l'autre. Ainsi, ils apparaissent dans leur plein jour caché, avec les tics, soupirs, désirs, chagrins, intentions, attentions, énervements, sérénités, habitudes et lassitudes *inscrits dans leurs corps* et leurs gestes. Leur monde est ouvert, leur ronde suit la géographie de la place : c'est elle le maître du jeu, elle qui dicte les déplacements et les croisements, les chutes et les chevauchements, les heurts et les apaisements. Parfois, Peter Handke la laisse vide, parfois il appelle à la traverser des figures mythiques, Abraham, Isaac ou... Charlie Chaplin, qui se mêlent tout naturellement au cortège des passants.

Il fallait, pour mettre en scène avec légèreté cette *Heure* où chacun peut s'inventer l'autre, quelqu'un qui ait à la fois un regard complice et distant. Luc Bondy est cette rareté. Une amitié ancienne le lie à Peter Handke, des désirs différents les séparent. Luc Bondy n'avait jamais monté de pièces de Peter Handke jusqu'à celle-ci ; il l'a créée à la Schaubühne de Berlin, en février dernier, dans un décor magnifiquement élliptique de Gilles Aillaud, et avec une distribution qui réunit trente-trois comédiens de nationalités différentes, parmi lesquels Dominique Frot, Tina Engel, Jérôme Nicolin, Peter Simonischek, Geoffrey Carey ou Françoise Brion.

Rarement représentation à la Schaubühne n'aura autant fait rire. *On connaît la nervosité de la* direction d'acteurs de Luc Bondy, qui fait merveille quand il aborde Arthur Schnitzler ou Botho Strauss. On découvre ici sa gaieté, qui donne un ton extraordinairement enjoué à sa mise en scène de *l'Heure où nous ne savions rien l'un de l'autre*. Luc Bondy n'est pas fidèle à la lettre du texte. Il en a extrait « ses » images, qu'il enchaîne dans un tournoiement un peu fou. Tout se passe comme s'il suivait les faits et gestes des passants de la place à travers un kaléidoscope. L'effet comique est immédiat : c'est celui d'un accéléré téléscopique de la meilleure veine. On pense souvent à Jacques Tati en voyant *l'Heure* tourner. Quand un joueur de basket, agacé de ne pouvoir mettre le ballon dans le filet, grimpe au poteau. Quand un groupe de touristes à alpenstock croise un vieillard avec une canne. Quand traverse un chien en tutu blanc. Mais on voit aussi un enfant qui attrape des flocons de neige, une danse qui se referme sur un corps qui tombe, des soldats poursuivis par des bruits d'armes, et la place de la vie qui passe, vide par moments, avec le rideau qui la traverse. Le rideau du théâtre.

BRIGITTE SALINO

▶ Théâtre du Châtelet, 1, place du Châtelet, Paris (4e). Métro : Châtelet. Tél. : 40-28-28-40. Du mardi au samedi à 20 h 30. Dimanche 11 décembre à 17 heures (relâche le 12). 170 F et 190 F. Durée : du 7 au 17 décembre.

Sellars « déplace » Shakespeare

Suite de la première page

Tous constatèrent que la violence avait surgi d'antagonismes économiques et dégénéré aussitôt en affrontements raciaux. L'affaire Rodney King, mais aussi la guerre du Golfe, l'attentat du World Trade Center de New-York, puis les accords de paix israélo-palestiniens ont confirmé l'urgence d'une réflexion active sur les évolutions du monde. Peter Sellars avait déjà fréquenté Shakespeare à la faveur de plusieurs mises en scène (*Lear, Périclès, le Songe d'une nuit d'été...*) ; il s'est alors souvenu du *Marchand de Venise*, l'un des textes du répertoire qui s'est le plus précisément attaché à analyser les racines économiques du racisme.

La pièce s'organise autour de Shylock (Paul Butler), usurier juif qui gage 3 000 ducats – une fortune – contre une livre de la chair d'Antonio (Geno Silva), riche armateur vénitien. Celui-ci a accepté de voler au secours d'un noble désargenté, Bassanio (John Ortiz), déjà plus qu'un ami chez Shakespeare et explicitement son amant chez Sellars, qui a des visées sur Portia (Elaine Tse), belle héritière d'une cité voisine, Belmonte (chez Sellars, Bel Air, quartier chic de L. A.). Plus tard, les bateaux d'Antonio sombreront et avec eux sa fortune et sa dette.

Danseurs, chanteurs acteurs de fond

Shylock sera jugé pour avoir menacé la vie d'un Vénitien et Portia ne se réconciliera pas avec Bassanio, son astucieux mari, qui avait pourtant triomphé des autres prétendants (le prince du Maroc et le prince d'Aragon) à l'issue d'un « concours » qui appartient à la nuit des temps du conte et du théâtre : la résolution d'une énigme, en l'occurrence l'ouverture de coffrets dont un seul renferme le portrait de Portia. Peter Sellars a choisi de figurer ces coffrets par trois cercueils, d'or, d'argent et de plomb, trois boîtes inquiétantes qui ne quitteront pas la scène du début à la fin de la représentation.

Ce n'est pas la moindre des intentions d'une mise en scène d'une effarante efficacité. Pour rendre compte de la juxtaposition des communautés à Los Angeles, Peter Sellars a confié les rôles des juifs, Shylock et sa fille Jessica (Portia Johnson), à des Noirs, comme l'extraordinaire Paul Butler, qui a le sourire d'un Cab Calloway et la stature, la présence dramatique des plus grands interprètes. Portia et ses proches, dont la très distrayante Nerissa (Lori Tan Chinn), sont interprétés par des Asiatiques et tous les rôles des Vénitiens sont servis par des acteurs latino-américains. L'annonce de ce parti pris avait paru manichéenne : la représentation balaie jusqu'à la dernière réticence.

La nomenclature des personnages est d'une lisibilité immédiate et la pièce en paraît plus que jamais transparente. D'autant que la troupe, solidement soudée par de sévères répétitions et une tournée qui l'a déjà conduite de Chicago à Londres et Hambourg, est inattaquable. Peter Sellars demande beaucoup à ses acteurs, et l'école américaine lui permet d'être exigeant. Il faudra qu'ils soient tout à tour danseurs, chanteurs, acteurs de fond, comme on le dirait de coureurs. Tous sont d'un engagement comme on le voit peu sur les scènes françaises ; ici, le théâtre est une question de vie ou de mort, une arme au service d'une visée à l'urgence absolue : la création d'un nouveau lien social.

Le dispositif du spectacle est d'une grande simplicité. Très peu d'accessoires, quelques tables et des sièges résolument contemporains, empruntés le plus souvent au mobilier de bureau, comme celui de Shylock, dont le micro-ordinateur et les lignes de téléphone sont certainement branchés sur les places financières. Les lumières (James Ingalls) sont d'une belle intelligence, machine à délimiter ou démultiplier l'espace, à isoler, rapetisser ou agrandir jusqu'au gigantisme les personnages dont les silhouettes, au dernier acte, sontprojetées sur un vélum blanc qui barre le fond de la scène pour un moment de fulgurance plastique.

Un dispositif vidéo sophistiqué est utilisé ici de manière virtuose. Quinze moniteurs permettent à Peter Sellars d'emprunter au cinéma et à la télévision leurs images et l'un de leurs atouts : le gros plan. Quelquefois, ces images sont filmées en direct par des caméras manipulées par les acteurs. Souvent, les moniteurs fonctionnent les didascalies d'un texte dramatique : tandis que les spectateurs s'installent, ils nous donnent la vision et le son de vagues mourant sur les côtes californiennes ; plus tard, on y verra une foule d'images des émeutes de 1992 ; *au quatrième acte*, le « procès de Shylock » y sera diffusé comme pourrait le faire une chaîne télévisée. Encore que la moindre séquence nous est donnée ici avec une précision et un art savamment réfléchi par un metteur en scène qui connaît le cinéma en cinéphile, en cinéaste et en acteur : il fut l'un des aventuriers lancés aux côtés de Jean-Luc Godard à la recherche de *Lear*...

Il y a dans ce *Marchand de Venise* essentiel les rumeurs de nos cités inquiètes, les menaces, les promesses d'un siècle qui s'achève ; une œuvre qui contredira les Cassandre aussi : pour peu qu'il soit servi avec passion, qu'il ne s'effraie pas de la confrontation avec les techniques nouvelles, qu'il ait confiance dans sa singularité, mêlant intimement la chair de l'acteur et la sève de la langue, le théâtre passera sans encombre le tournant du millénaire.

OLIVIER SCHMITT

▶ MC 93 BOBIGNY, boulevard Lénine, 93 Bobigny. Métro : Bobigny-Pablo-Picasso. Tél. : 48-31-11-45. Du mardi au samedi à 20 heures. Matinées le samedi à 14 heures et le dimanche à 1 h 30. Durée : quatre heures. De 90 F à 130 F. Du 6 au 17 décembre. En américain, surtitres en français.

Trois disparitions

Odile Cail, directrice littéraire aux éditions Lattès

Odile Cail, créatrice et responsable d'une importante collection musicale aux éditions Lattès, morte samedi 3 décembre à Paris, à l'âge de 57 ans, vaincue par un cancer, était une femme forte, insubmersible, sous ses apparences égales, sa voix douce et sa courtoisie sans faille. A une époque où le monde de l'édition ignorait la musique, excepté de rares collections spécialisées, elle sut faire entendre raison à une petite maison dynamique, les éditions Lattès. C'est sous sa direction, dans la collection « Musiques et musiciens » qu'elle avait créée , qu'ont paru à partir du milieu des années 70 des textes musicologiques jusqu'alors introuvables en français, des écrits théoriques (de Schoenberg, d'Hindemith, de Webern), des correspondances (de Schoenberg encore, de Liszt), des entretiens (avec le pianiste Glenn Gould, les compositeurs Luciano Berio, Karlheinz Stockhausen), des recueils de textes de Diderot comme de Berlioz. Odile Cail avait pris tous les risques en lançant sur le marché des études aussi spécifiques que *le Paysage sonore* de Murray Schafer, des écrits aussi intimes que *le Silence et sa réponse*, de François Michel.

La collection avait connu un regain de célébrité en 1988 grâce au savoir et à la plume d'un musicologue américain, H. C. Robbins Landon dont l'étude intitulée *1791, la dernière année de Mozart* allait connaître un succès de librairie inespéré. Robbins Landon allait dès lors devenir un auteur « maison » et publier, outre une biographie de Vivaldi, deux dictionnaires conçus selon une formule révolutionnaire, l'un consacré à Mozart, l'autre à Beethoven. La danse elle-même n'allait pas être oubliée, la collection s'enrichissant d'ouvrages sur Béjart, Balanchine et Diaghilev.

A. Ry.

Décès de l'écrivain et dramaturge portugais Virgilio Martinho. – L'écrivain et dramaturge portugais Virgilio Martinho est mort à Lisbonne le dimanche 4 décembre à l'âge de soixante-cinq ans des suites d'une longue maladie. Considéré comme un des plus importants rénovateurs du théâtre portugais, Virgilio Martinho avait notamment fondé deux des principales troupes indépendantes, Grupo de Campolide et Companhia de Teatro de Almada. Militant du Parti communiste portugais, il avait été détenu à plusieurs reprises par la police politique du régime salazariste, avant la révolution des œillets, le 25 avril 1974.

Le notaire et éditeur Gérard Voitey

Le notaire Gérard Voitey, qui avait fondé, en 1987, avec ses propres capitaux, la maison d'édition Quai Voltaire, est mort vendredi 2 décembre, à *l'hôpital* de Creil, à la suite d'un accident d'automobile sur la route de Senlis, il était âgé de 50 ans.

C'est avec Gérard Rondeau et Patrick Mauriès que cet homme discret avait créé Quai Voltaire. Sous la couverture bleue avaient paru quelque deux cents titres, dont plusieurs œuvres de l'Américain Paul Bowles. Suivront d'autres traductions – parmi lesquelles de nombreux ouvrages du romancier anglais Evelyn Waugh – et, dans le domaine français, trois livres de Roger Stéphane, qui s'est suicidé dimanche 4 décembre (*le Monde* du 6 décembre).

Gérard Voitey avait englouti des sommes importantes dans l'édition en voulant créer, autour de Quai Voltaire, un « groupe » rassemblant de petites maisons. Dernièrement, il avait fondé la société Saga SA, qui regroupait, Quai Voltaire et les éditions Lieu commun, petite structure dont il était aussi propriétaire. Il avait également, en janvier, acquis la majorité du capital des éditions de la Table ronde, dirigées par Denis Tillinac. Néanmoins, ses affaires marchaient mal. A Quai Voltaire, notamment, les difficultés financières l'avaient conduit, à l'automne, à licencier quatre personnes sur sept (*le Monde* des 2 et 9 septembre).

Fl. N.

ARTS

« ATELIERS 94 » au Musée d'art moderne de la ville de Paris

Un rien d'espoir

Eclats de voix lointaines, crissements durs de scies électriques et rythme cardiaque assourdi..., le mélange de bruits du dedans et du dehors que l'on entend dès l'escalier d'accès à l'ARC, donne une impression de suractivité qui ne résiste guère au parcours d'« *Ateliers* », l'exposition biennale de la jeune création en France qu'organise, depuis 1977, le Musée d'art moderne de la Ville de Paris. Et dont le cru 94 déçoit, sans qu'on sache trop si l'effet d'épuisement vient de la création ou de la sélection. Des deux probablement.

Trente et quelques jeunes artistes (de vingt-cinq à trente-cinq ans) vivant en France, ayant peu exposés, y sont rassemblés, toutes disciplines confondues : arts plastiques, architecture, mode, courts métrages et vidéos. On pense à l'exposition « *L'hiver de l'amour* » qui a eu lieu, il y a moins d'un an, dans les mêmes salles. Non seulement en raison de l'amalgame des créateurs, mais aussi des œuvres proposées – des choses, des idées, des gestes filmés, bricolés, installés, cousus main, qui tournent toujours autour des mêmes thèmes : le corps, l'identité, les histoires personnelles, le repli. Mais cette fois, il n'y a plus de mise en scène intime, douce-amère, pour leur assurer une viabilité provisoire, et encore moins les protéger de la lassitude d'un déjà vu ailleurs, et *même ici*, sous des formes plus critiques, plus toniques.

D'un moniteur à l'autre, on happe, ici, quelque ritournelle du genre : « l'art, c'est du tra-la-la », et là, des extraits de querelles de couples, de dialogues de sourds, ou de monologue intérieur, à la *manière, déjà, de Pierrick Sorin.* Mais le ton des histoires de femmes enregistrées par Rebecca Bournigault, retiennent l'attention plus que les autres vidéos. Il est vrai qu'elles ponctuent tout le parcours de la grande salle courbe. Où l'on découvre les robes noires d'un soir pour d'ultimes bals de vampires de Fred Sathal, les combinaisons de nylons pâles lestés de bizarres bourrelets de Debora Weinstein, une monstrueuse Angélique en cire rose chair, de Christophe Berdaguer et Marie Péjus, ou d'impossibles fourrures synthétiques en formes d'appendices, de peignes, de pieuvres ou de paramécie que Mara Goldberg nomment des « *scénographies molles* ».

Vêtements vides, coussins et oreillers pleins (Naderi y dessine des plans d'appartement et y colle des cheveux) inscrivent en creux cette thématique fantasmatique du corps, qui prend tournure de sauvegarde avec les « vêtements refuges », et les « kits de Survie » pour catastrophe naturelle, sociale ou politique, de Lucy Orta. Quand Jeannette Mariani conçoit des pantalons et des chemises en « tissu social » imitant le revêtement urbain, de façon à « se faire adopter par la cité ». Plutôt bien.

Deux ou trois autres prestations mi-figue, mi-raisin, peuvent encore témoigner de préoccupations d'ordre social, qui, selon *Suzanne Pagé, démarquent cette* série d'« Ateliers » de celle de 1992. Par exemple les murs de différentes natures dont Jacques Julien entoure une grossière table de ping-pong ; l'installation de l'Irlandais Malachi Farrell qui se sert de trente et quelque moteurs *et d'un compresseur pour dispenser* des nuages de sciure, de polystyrène et autres jets polluants ; ou les « habitats électrogènes » de Gilles Barbier, qui, paradoxalement, fait plutôt preuve de santé avec son prototype de soucoupe-bunker qu'il propose d'installer dans les montagnes suisses.

GENEVIÈVE BREERETTE

▶ « Ateliers 94 », ARC, Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 11, avenue du Président-Wilson, 75116 Paris. Tél. : 47-23-61-27. jusqu'au 8 janvier.

CINÉMA : piratage de films. – Les Etats-Unis menacent la Grèce de sanctions commerciales, en inscrivant ce pays sur la « liste prioritaire », qui recense les Etats n'ayant pas pris, selon eux, des mesures adéquates contre le piratage des films américains. Le représentant pour le commerce Mickey Kantor, a annoncé cette mesure le 2 décembre et affirmé qu'« *un grand nombre* » de télévisions diffusent des productions américaines sans autorisation et sans payer les droits requis. Le placement sur cette liste est une première étape pouvant conduire à des sanctions. Le porte-parole du gouvernement grec a réagi en déclarant que les Etats-Unis « *feraient bien de cesser d'inonder le marché européen de films américains* ».

MUSIQUES

Un entretien avec le chanteur stéphanois

Bernard Lavilliers : « Aujourd'hui, la représentation de la vie prend la place de la vie »

Dans son dernier album, « les Champs du possible », Bernard Lavilliers s'en prend avec virulence aux « Troisièmes couteaux », mercenaires de l'ombre, adeptes des comptes à numéro, employés de multinationales. Cet habitué des histoires exotiques, du coup de poing (contre un directeur de salle de spectacle, contre le patron d'un restaurant lyonnais dont la cuisine lui avait déplu), de l'indiscipline civique (feux rouges brûlés, menaces armées contre un vigile...) reste fidèle à son image : cuir noir, anneau d'or à l'oreille. Pour étayer ses propos, Lavilliers cite souvent ses propres chansons, et quand la question le gène, Léo Ferré.

« Les chanteurs sont-ils dans leur rôle quand ils parlent de politique ?

– Oui, évidemment. Mais il ne s'agit pas de livrer des analyses théoriques. Ainsi, ma chanson *Troisièmes couteaux* repose sur une émotion : l'aversion profonde que m'inspirent les mercenaires du système économique, tous ceux qui sont mûs par la cupidité et qui pensent : *« Après moi le Déluge. »* Tous les intermédiaires : communicateurs, consultants au service d'hommes politiques corrompus et paranos, encore plus sensibles que nous, les artistes, aux résultats du Media-contrôle. Les sans-grade, ceux qui n'ont pas la parole mais qui paient leurs impôts, qu'en pensent-ils de ces rats qui se battent dans la nasse ?

– Avez-vous renoncé, avec le temps, à certaines de vos convictions anarchistes ?

– Certainement pas. Dans les années 70, on se battait contre les staliniens. Ils sont tombés. Les idéaux socialistes – Prouhdon, l'autogestion... –, ont vécu. Les anars ont aussi été les vaincus de l'Histoire. En 1992, j'étais avec Ferré à la Fête de *l'Humanité*, et nous avions cette discussion avec les organisateurs. Tout à coup Ferré leur dit : *« La différence entre nous, c'est que les anarchistes n'ont pas besoin de secrétariat. »*

– Peut-on être anarchiste et chanteur à succès dans une économie fondée sur le profit ?

– Ferré disait : *« M. Fiat et M. Ford ont mis des ouvriers dans les usines. Je jette mes idées dans la rue et ça me rapporte de l'argent. Ça vous dérange ? Moi pas. »* Voilà, c'est tout.

– Quelles réflexions vous a inspiré l'équipée sauvage de Florence Rey et de son compagnon, qui ont tué sans raison apparente trois policiers à Paris, le 4 octobre ?

– C'est du désespoir à l'état pur. J'ignore s'ils faisaient partie ou non d'une structure autonome, s'ils se référaient à Baader ou aux Brigades rouges, mais j'ai l'impression qu'ils portaient le monde entier sur leur dos et qu'ils n'en pouvaient plus. Ils ont commis un acte qui ne sert à rien, à l'image de notre société du *no future*. Une pourriture. Quand on voit Mobutu parader *[au sommet des chefs d'Etat africains de Biarritz en novembre]*, qu'on traite le Zaïre comme un grand pays démocratique et son président comme un honnête homme. Quand notre ministre de l'intérieur, Charles Pasqua, a un passé aussi épais – membre actif du SAC, ami des barbouzes, etc., alors là, il y a du souci à se faire, même pour les conservateurs.

– Vous donnez l'impression de vivre un mauvais film...

– Aujourd'hui la représentation de la vie prend la place de la vie. J'aime monter sur scène parce que là, on est dans le réel. J'aime les livres. *[D'une grosse mallette, Bernard Lavilliers sort* le Vieux qui lisait des romans d'amour, *de l'écrivain chilien Luis Sepulveda, un essai sur Borgès, un autre sur Blaise Cendrars.]*. Il y a des gens formidables qui ont écrit des textes fondamentaux sur les faux-semblants de société actuelle, Guy Debord par exemple, ou Jean Baudrillard.

– Debord accepterait-il de recevoir quelqu'un d'aussi médiatique que vous ?

– Peut-être pas. Mais, après tout, Debord, je le connais. Vous le connaissez. Lui non plus n'échappe pas à l'exposition médiatique. *[L'entretien se déroule le jeudi 1er décembre dans l'après-midi. Un peu plus tard, l'annonce du suicide de Guy Debord tombe sur les téléscripteurs. Au téléphone, Lavilliers commente* : « Sur ce coup-là, les champs du possible ont tourné court. »

Si tous les gens qui pensent se suicident, il ne nous restera plus que « Taratata ». Pourquoi s'est-il tué ? *« Le désespoir étant la forme supérieure de la critique, pour l'instant nous l'appellerons bonheur »*, disait Ferré. Le suicide de Debord, c'est encore une porte fermée. »]

– Que représente Léo Ferré pour vous ?

– Il osait. Il était délirant, visionnaire. Des chansons comme *Est-ce ainsi que les hommes vivent ?* – le poème est d'Aragon – sont d'une incroyable actualité. J'aime beaucoup certains textes très peu connus de Ferré, *la Mémoire et la mer*, par exemple, *Basta* : *« Quand j'emprunte des paradoxes, je les rend avec intérêt. »* J'aimerais un jour les chanter, mais, si je m'y risquais maintenant, cela paraîtrait trouble. Philippe Léotard l'a fait. Ça lui va bien. Léotard et Ferré ont les mêmes exigences d'écriture. Ce qui n'est plus si courant. Les jeunes chanteurs sont aujourd'hui traités comme des chevaux de course. Une course à l'échalote. Dans les bacs des disquaires, tout est mélangé, le bon, le mauvais, le pire. Et l'on sait que Cendrars ou Borgès ont toujours moins vendu que Gérard de Villiers.

– Vous étiez très proche de l'Amérique latine... L'êtes vous resté ?

– Je suis allé pour la première fois au Brésil en 1965, un an après le coup d'Etat militaire. J'y ai découvert un pays encore vierge où se concentrait toute la violence des rapports Nord-Sud. Un choc. Je suis resté un an et demi entre Fortaleza et Belem. Les Nordestins sont des gens rudes. Intériorisés, résistants. Leur musique est formidable, avec un son particulier, presque oriental, des guitares acordées bizarrement. En 1980, j'avais enregistré avec le Quinteto Violado, un groupe de Recife qui tentait de sauvegarder toutes ces musiques, *repentista* [joutes poétiques], *forro* [à l'accordéon], orchestres de fifres... J'y suis toujours fidèle. *Solidao* [un titre des *Champs du possible*], vient de Fortaleza, elle parle d'un meurtre : celui d'un défenseur des paysans sans terre. En droite ligne de l'assassinat de Chico Mendes, le défenseur de la forêt amazonienne.

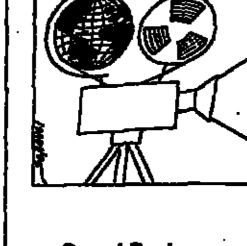
– Dans « les Champs du possible », vous avez aussi écrit votre première chanson sur Paris. Aimez-vous cette ville ?

– *« J'adore le ciel de Paris, j'adore cette fille de bandit. »* Mais au bout de deux jours, je suis « claustro » à Paris. Il faut vivre dans les villes, mais savoir les quitter pour ailleurs.

Propos recueillis par VÉRONIQUE MORTAIGNE

▶ Olympia, du 6 au 10 décembre à 20 h 30. 28, bd des Capucines. Métro Madeleine ou Opéra. Tél. : 47-42-25-49.

LA BOBINE DU SIÈCLE



Les marchands ont gagné

par Raoul Peck

Les marchands ont gagné. Ceux qui ont accompli le plus pour cet art ne sont pas ceux dont on parle le plus. C'est comme si après avoir célébré Michel-Ange, Titien, Vinci et les autres, devenus artistes officiels, on était passé à côté des impressionnistes, des surréalistes, de Bacon, de Koonig, Giacometti (quitte à sortir du chapeau magique un Andy Wharhol de temps en temps, « pour effrayer le bourgeois »).

Pulp Fiction reçoit la Palme d'or à Cannes et jamais Tarkovski. On a oublié l'époque où le cinéma pouvait vous faire vibrer, où un film pouvait changer votre vie. Quel état d'âme ressent aujourd'hui un adolescent après avoir vu *Menace II Society* ou *le Tronc ?*

A Managua, le pape réprimande le frère Cardenal, ministre du gouvernement sandiniste.

FELICI/GAMMA

J'ai montré à mes étudiants le premier long métrage de Polanski, *le Couteau dans l'eau*. Ils ont été troublés : une telle tension dramatique sans aucun effets spéciaux. On a oublié que c'est la pub qui recycle Godard et non le contraire. Bien maigre résultat après cent ans d'existence. Faut-il croire, comme le pensait Serge Daney, que quelque chose est en train de disparaître ? Cet art destiné dès le départ à être spectacle ne serait-il à nouveau que spectacle ? Il ne reste plus grand chose derrière la façade en carton-pâte électronique. Les effets spéciaux, le dolby stéréo, les litres de sang ou le comique cynique comblent le vide du propos, la déroute existentielle, l'abandon du champ de bataille aux marchands.

Peu de raisons pour rire

D'un point de vue ethnologique, il y a matière à réflexion. En regardant les productions cinématographiques, on obtient un rapport assez fidèle des préoccupations, des peurs, des rêves des sociétés dont elles sont issues. Un rapport dont on pourrait même calculer la fonction mathématique : inversée et non linéaire. Plus on se rapproche du drame par bonds irréguliers, plus la musique envahit le tout. La comédie se vend d'autant mieux qu'il reste peu de raisons pour rire.

Plus les sociétés occidentales se « civilisent », plus elles marginalisent une partie croissantes de leurs membres. Et le cinéma n'en est que l'une des formes d'expression « sublimée », représentant dans un schéma compliqué et peu lisible l'état de crise des âmes.

Parfois je me sens dans la peau d'un Simenon, d'un Conrad, d'un Lévi-Strauss (toute modeste proportion gardée) arpentant les territoires « pacifiés » de l'Afrique. Avec le recul de quelqu'un venant d'un pays où chaque personne qui travaille nourrit trois familles, l'image que ces sociétés modernes renvoie n'est qu'un immense faisceau de contradictions. Des sociétés si riches qui ont pratiquement et « scientifiquement » décidé de sacrifier près d'un tiers, dans certains cas, de leur population pour le bien-être d'une minorité et la patience pleine d'espoir et d'inquiétude d'une autre (la classe moyenne). Les cellules familiales sont devenues des cellules à un individu.

J'ai vu à Berlin un bus entier humilier une dame âgée parce qu'elle s'y prenait mal pour presser le bouton d'arrêt et retardait tout le monde. J'ai vu à la station les Halles à Paris cinq policiers humilier un jeune homme, pas du tout basané, en le fouillant (quatre-cinq mains sans ménagement dans ses poches, dans ses affaires) devant des centaines de passants quelque part honteux eux aussi de ne plus avoir le courage de crier leur blessure. Je n'oublierai pas les yeux de ce jeune homme, ces mêmes yeux, ce même questionnement que je verrai aussi dans le regard furtif d'un prisonnier Hutu, lui aussi peut-être assassin, au seuil de sa mort. Ce raccourci pourra paraître osé. Si « les peuplades » occidentales réalisaient que le reste du terrain est peuplé de milliards d'êtres humains et non par des statistiques, le choc existentiel serait insupportable.

Et pourtant c'est bien ce reste de l'humanité, plus des trois quarts, qui est totalement absent de nos images autrement qu'en grand nombre dépersonnalisées. Accident de ferry boat aux Philippines ? 800 morts dont deux Français, Monsieur Martin de Fleury les Aubrais, Madame Chanel de Montargis. Le passager 542 était peut-être le futur Dalaï Lama. Le passager 26, un bébé, fils d'une servante travaillant à l'Ambassade de France, aurait pu entrer au lycée français de Manille, faire de brillantes études, puis grâce à une bourse, serait venu en France (chose quasi impossible aujourd'hui), aurait fait une grande école, se serait fait naturalisé, serait devenu député de la Corrèze, et aurait présenté au Parlement la première loi pour contrôler la manipulation génétique...

Combien d'histoires ne seront jamais racontées ? Combien de destins n'auront jamais leur place dans l'histoire du cinéma ? Même en partant de ce qui existe déjà de ces dernières 100 années de cinéma, imaginez-vous un Bresson venant de la Gambie, *Danse avec les loups* dans une superproduction lapone, tous les westerns de John Ford repris sous le titre de travail *Guerre et Paix* par un réalisateur Apache, le calvaire du prophète Kibangu filmé par Satyajit Ray sur un scénario de Wa Tumsi, Spartacus re-visité par Spike Lee, un remake de *Laurence d'Arabie* par Youssef Chahine ou *Cleopâtre* par un réalisateur soudanais – avec Béatrice Dalle dans le rôle de Cléo et Alex Descas jouant Brutus ?. Ah rêvons !

▶ Haïtien, le cinéaste Raoul Peck a grandi en Afrique, il vit et travaille en Europe et aux Etats-Unis.



Les difficultés de la banque publique et le sort de ses participations

Le Crédit lyonnais et le Trésor s'opposent sur une nouvelle recapitalisation

Les dirigeants du Crédit lyonnais et le ministère de l'économie ne font pas la même analyse de la situation de la banque publique. Ils s'opposent sur l'importance des provisions nécessaires pour couvrir les risques hérités du passé et donc sur l'ampleur du nouveau soutien que l'Etat devra accorder au Lyonnais. Les pouvoirs publics exigent également un effort plus important de la banque en matière de cession d'actifs.

■ ADIDAS. Le 3 janvier, le sort du fabricant d'articles de sports dont le Crédit lyonnais détient officiellement 19 % du capital, sera scellé. C'est à cette date, en effet, que s'achève l'option sur la totalité du capital d'Adidas que Louis-Robert Dreyfus et les deux frères Saatchi, hommes d'affaires britanniques, se sont disputés pendant l'été.

En toile de fond de la cession de nouveaux actifs par le Crédit lyonnais a lieu une bataille de l'ombre sur l'avenir de la banque publique. Elle oppose d'un côté les dirigeants de la banque publique et les commissaires aux comptes et de l'autre, le Trésor, le cabinet du ministre de l'économie et la Commission bancaire. L'enjeu est de taille. Il s'agit d'estimer les pertes potentielles du Lyonnais et donc l'ampleur du soutien que devra lui apporter à nouveau l'Etat actionnaire.

La conclusion d'audits menés depuis septembre sur la valeur des actifs, la qualité des provisions et les risques latents a été donnée la semaine dernière. Mais les chiffres retenus par les uns et les autres sont sans commune mesure. Les commissaires aux comptes considèrent que les provisions à constituer devraient être encore bien supérieures à 30 milliards de francs et la Commission bancaire avance un chiffre inférieur à 20 milliards.

Ambiguïté des comptes

Voilà qui ne va pas améliorer les relations devenues passionnelles entre les dirigeants de la banque publique et leur actionnaire majoritaire. Au ministère de l'économie, on a le sentiment d'être devant une succession de « diktats » de plus en plus inacceptables. Le Trésor se trouve dans une position d'autant plus inconfortable qu'il est en partie responsable de la dérive – le mot est faible – des comptes du Crédit lyonnais. Il a dû subir au début de l'année et au moment de l'annonce du plan de sauvetage du Lyonnais un arbitrage en sa défaveur rendu par Matignon devant la menace de démission de Jean Peyrelevade, le président de la banque. A en croire Bercy, le Lyonnais avait alors *« chargé la barque »* en obtenant une recapitalisation de 4,9 milliards de francs et une opération de sortie d'actifs à risques garantis à hauteur de 18,4 milliards pour un total de 43 milliards.

Mais la situation du Lyonnais ne s'est pas réellement améliorée depuis. La banque a perdu 4,5 milliards de francs au premier semestre et dispose du minimum de fonds propres fixé par les normes internationales. La guérilla entre le Lyonnais et sa tutelle a d'ailleurs repris de plus belle en octobre au moment de la publication des comptes sur les six premiers mois de l'année. Après le report *in extremis* du conseil d'administration, le Lyonnais a pu boucler des comptes sur lesquels planent une certaine ambiguïté. Jean Peyrelevade avait affirmé alors que l'Etat avait décidé de prendre à sa charge la totalité des risques du passé, ce que le ministère de l'économie a toujours formellement démenti.

Il n'empêche. Dans le *Bulletin des annonces légales obligatoires* du 21 octobre, où est publié le bilan du Lyonnais au premier semestre, le rapport d'activité des commissaires aux comptes semble explicite. Ils indiquent notamment : *« Conscient de ses devoirs propres, le Crédit lyonnais a entamé avec son actionnaire principal des études visant à protéger pour l'avenir ses activités et les résultats constatés au 30 juin 1994 contre les conséquences des risques passés liés à certaines situations exceptionnelles. La décision de l'Etat d'apporter son soutien à ce titre au Crédit lyonnais a été prise en considération pour l'appréciation des risques retenue dans l'établissement des comptes à cette date. »*

Demande de démission

En clair, c'est avec la garantie du soutien de l'Etat que les comptes ont été approuvés. Une garantie que le Trésor a le sentiment de s'être fait extorquer. Les relations se sont tellement dégradées entre la banque et son principal actionnaire qu'Edmond Alphandéry, le ministre de l'économie, aurait demandé la démission de Jean Peyrelevade. Elle lui aurait été refusée par Matignon. Depuis, pour parvenir tout de même à dialoguer, le Crédit lyonnais et le Trésor ont pris des banques conseils, respectivement Lazard et Paribas.

De leur côté, les établissements bancaires concurrents du Crédit lyonnais n'ont pas été en reste. Ils considèrent que « M. Peyrelevade a une main tellement forte qu'il en abuse ». Les présidents de la BNP et de la Société générale, respectivement Michel Pébereau et Marc Viénot, ne veulent pas entendre parler d'un nouveau plan de sauvetage massif du Lyonnais qui laisserait la banque du boulevard des Italiens intacte, avec les bénéfices de l'expansion, et entièrement nettoyée des errements du passé.

Une des solutions aujourd'hui prônée par le Trésor serait d'accélérer les ventes d'actifs et notamment des plus belles participations, comme celles dans Bouygues ou la Compagnie de navigation mixte. Le Lyonnais devrait pour alléger son bilan céder sur le marché plusieurs dizaines de milliards de francs de créances et « activer » sa dette fiscale. Enfin, l'Etat pourrait alors procéder à une dernière augmentation de capital, mais avec nécessité de rémunérer les fonds propres en utilisant par exemple des actions à dividende prioritaire.

Pour sa part, M. Peyrelevade considère qu'il a un engagement moral du premier ministre, Edouard Balladur, de maintenir l'outil Crédit lyonnais intact. En lui proposant de prendre la tête du Lyonnais, il y a un peu plus d'un an, M. Balladur ne lui avait-il pas dit : *« Nous avons besoin de vous »*. L'arrêté définitif des comptes du Lyonnais pour l'année 1994 devrait intervenir en mars prochain, au plus fort de la campagne pour l'élection présidentielle. Le moment sera particulièrement favorable aux polémiques et autres bras de fer.

ÉRIC LESER

Vers un retrait d'Adidas

Après celui de la FNAC – dont le contrôle a été cédé par le Crédit lyonnais en août à François Pinault –, le sort d'Adidas devrait être scellé début janvier. Le 3 janvier exactement, date à laquelle arrivera à échéance l'option sur la totalité du capital détenue par les actuels responsables du fabricant d'articles de sports. Une option convoitée, comme le révèle *la Tribune Desfossés*, puisqu'au cours de l'été, elle a donné lieu à procès, à deux reprises, à Londres et à Luxembourg. Robert-Louis Dreyfus, président du directoire d'Adidas, et les deux frères Saatchi, tous trois actionnaires de Ricesa, un holding détenant 15 % du capital d'Adidas AG.

Les partenaires se disputaient le bénéfice de l'option, pour savoir qui de Robert-Louis Dreyfus ou de Ricesa était susceptible de l'exercer. Au cours de son unique conférence de presse, en avril, le premier avait laissé transparaître son ambition : *« Plus les résultats seront bons, et plus il est probable que je la ferai jouer »*, avait-il alors confié (*le Monde* du 8 avril). Les frères Saatchi ne l'entendaient pas ainsi. Les tribunaux leur ont donné raison. Mais on confirme, de source sûre, qu'un terrain d'entente a été trouvé, ces derniers jours, entre les rivaux. Sans plus de précision.

Au Crédit Lyonnais, détenteur officiellement *via* sa filiale Clinvest de 19 % du capital d'Adidas, on reconnaît que *« des discussions sont en cours à quelques semaines de l'échéance de l'option.* Mais, ajoute-t-on, *les modalités d'un éventuel désengagement de la banque ne sont pas arrêtées et l'opération n'est pas bouclée »*. La banque présidée par Jean Peyrelevade, plus que jamais désireuse de céder des actifs, ne désespère, d'ailleurs pas réaliser une plus-value à l'occasion d'un retrait, en pointillé mais probable. *« Encore,* ajoute-t-on au boulevard des Italiens, *faudra-t-il distinguer entre plus-value comptable et plus-value économique »*, intégrant le cout de financement des 19 % du capital. Les bénéfices du Crédit Lyonnais seront, dans ce dernier cas, amoindris.

Les discussions autour d'Adidas interviennent dans un climat tendu. C'est, en effet, le 19 décembre que le tribunal de commerce de Paris doit se pencher sur la procédure engagée par Bernard Tapie contre le Crédit lyonnais. Le député (République et Liberté) qui a vendu Adidas en 1993 à Ricesa, au Crédit lyonnais, aux AGF ainsi qu'à des fonds « off-shore » – Omega Ventures et Coatbridge Holdings –, conteste désormais les conditions de cette vente et accuse la banque publique d'en être devenue propriétaire. Selon les avocats de M. Tapie, le Lyonnais détiendrait plus que les 19 % du capital d'Adidas officiellement déclarés, par le biais des deux fonds « off-shore ». Une accusation dont la banque se défend.

P.-A. G.

CLÉS/ *Chronologie*

■ **7 juillet 1990 :** Bernard Tapie annonce le rachat d'Adidas par son groupe. Il ne donne pas d'indication sur le montant de la transaction.

■ **17 juillet 1990 :** L'homme d'affaires emprunte 1,6 milliard de francs auprès d'un pool bancaire mené par le Crédit lyonnais pour financer son acquisition. La facture représente 54 fois les bénéfices 1989 déclarés par BTF.

■ **Octobre 1990 :** M. Tapie annonce la vente de tous les actifs de BTF pour rembourser son prêt. Gilberte Beaux rejoint l'homme d'affaires. René Jaeggi est nommé président du directoire d'Adidas.

■ **Janvier 1992 :** René Jaeggi, en désaccord profond avec M. Tapie, annonce son départ.

■ **Juillet 1992 :** Bernard Tapie cède la totalité de sa participation au groupe britannique Pentland.

■ **Octobre 1992 :** Pentland annonce qu'il résilie son offre de rachat, estimant qu'un audit lui a *« révélé des problèmes ignorés auparavant »*. Bernard Tapie récupère Adidas.

■ **Février 1993 :** la vente d'Adidas est bouclée. Le Crédit lyonnais, les AGF et la banque Worms se portent acquéreurs de 42 % du capital aux côtés de Robert Louis Dreyfus, pressenti comme futur patron de la marque allemande, qui en récupère 15 %, et de Gilberte Beaux (8 %). Deux fonds anglo-saxons, Omega Ventures et Coatbridges Holding, en achètent respectivement 20 et 15 %.

■ **7 avril 1993 :** M. Dreyfus devient officiellement président du directoire d'Adidas.

SOCIAL

A La Courneuve et au Petit-Quevilly

Des débrayages persistent chez GEC-Alsthom

Malgré des *« avancées »* enregistrées lors des négociations avec la direction du groupe, vendredi 2 décembre à Paris, le mouvement de grève sur les deux sites LCA (La Courneuve A, 270 salariés) et TE (travaux extérieurs, 280 salariés), de GEC-Alsthom à La Courneuve (Seine-St-Denis) a été reconduit mardi 6 décembre.

La direction de GEC-Alsthom a confirmé le gel jusqu'en mars 1995 du projet de délocalisation des sites sur Belfort et a repoussé, à fin février, sa décision définitive sur le projet de délocalisations, qui n'interviendra pas avant juin 1997. En ce qui concerne les revendications salariales, la direction a fait les mêmes offres qu'à Belfort, ce que les syndicats jugent insuffisant. Jeudi 8 décembre, le juge des référés du tribunal de grande instance de Bobigny, doit se prononcer sur la levée des piquets de grève.

Au cours d'une assemblée générale, les salariés de l'usine GEC-Alsthom du Petit-Quevilly, dans la banlieue de Rouen (Seine-Maritime), ont rejeté, lundi 5 décembre, les propositions salariales de la direction et ont reconduit le mouvement de grève commencé à l'appel de la CGT, il y a 25 jours. Une délégation de grévistes devait être reçue par le directeur départemental du travail et de l'emploi de la Seine-Maritime. Des piquets de grève empêchent à nouveau depuis lundi toutes livraisons ou sorties de pièces mais ils laissent passer les non-grévistes qui désirent pénétrer dans l'usine.

COTISATIONS SOCIALES : le CNPF proteste contre l'avancement de la date de paiement des cotisations sociales. – Le CNPF a protesté, lundi 5 décembre, contre l'avancement de dix jours du versement des cotisations sociales payées aux URSSAF par les entreprises. Cette mesure entrera en vigueur le 1er janvier 1995 et concernera 3 500 entreprises de plus de 50 salariés versant des salaires entre le onzième et le vingtième jour du mois. Le gain de trésorerie pour le régime général de la Sécurité sociale est évalué à 1 milliard de francs. Le CNPF s'élève contre une mesure qui, selon lui, *« pénalise de nombreuses entreprises au moment où il est nécessaire de conforter et d'amplifier la reprise économique »*.

Réaffirmant leur attachement à la stabilité des changes

Les Douze maintiennent les marges de fluctuation de 15 % en vue de l'adoption de la monnaie unique

On ne change pas un système qui marche. Les ministres des finances des Douze, réunis lundi 5 décembre à Bruxelles, ont réaffirmé leur attachement à la stabilité des changes, condition nécessaire pour passer, en 1997 ou en 1999, à la monnaie unique. Ils ont estimé que le maintien de marges de fluctuation autorisées de 15 % de part et d'autre des taux pivots était le meilleur moyen d'y parvenir. *« Le système fonctionne à la satisfaction générale. La stabilité repose surtout sur la convergence des politiques économiques et monétaires »*, a constaté le ministre français de l'économie, Edmond Alphandhéry.

BRUXELLES (Union européenne)

de notre correspondant

Depuis son origine le mécanisme de change du Système monétaire européen (SME) reposait sur des marges de fluctuation limitées à 2,25 %. Lors de la crise monétaire d'aout 1993, les Douze avaient décidé, pour couper l'herbe sous le pied à la spéculation, d'élargir les marges à 15 %. On espérait qu'une fois le calme revenu sur les marchés, il serait possible de rétablir des marges étroites. Cependant, les monnaies appartenant au mécanisme de change du SME ont retrouvé une telle stabilité, que l'idée s'est peu à peu imposée de donner un caractère permanent aux marges de 15 %.

Lundi 5 décembre, les Douze, invités à agir dans ce sens par l'Institut monétaire européen (IME), l'organisme qui a la mission de préparer la troisième phase de l'Union économique et monétaire (UEM) ont confirmé le caractère définitif (jusqu'au passage à la monnaie unique) du mécanisme instauré le 2 août 1993. *« Les anciennes marges ont complètement disparu, elles n'ont plus aucune valeur légale »*, a insisté M. Alphandhéry.

Les ministres devaient se prononcer, car le traité de Maastricht indique, parmi les critères à remplir pour qu'un pays puisse passer à la troisième étape de l'UEM, la nécessité que sa monnaie respecte pendant deux ans des *« marges normales »*. La première échéance prévue par le traité pour la monnaie unique étant le 1er janvier 1997, il fallait être au clair sur ce que signifiait des *« marges normales »* avant le 31 décembre. Il s'agit désormais, a constaté Christian Noyer, le directeur du Trésor, d'*« une stabilité non quantifiée »*. Ceci ne veut pas dire qu'une devise qui ferait des incursions répétées largement au-dessous de son taux pivot, tout en restant à l'intérieur des marges de 15 %, pourrait prétendre se métamorphoser en écu, la monnaie unique, le 1er janvier 1997. Le cas de chacune des monnaies sera examiné, le moment venu, selon les procédures prévues. Simplement, la marge de 2,25 % ne sera pas, au moins formellement, le paramètre de référence pour juger si le critère de la stabilité monétaire est rempli.

Prêts à l'Ukraine et à l'Algérie

Les monnaies n'ont plus besoin d'un tel encadrement. Après l'aménagement d'août 1993, les pays concernés n'ont pas profité de l'élargissement des marges pour pratiquer une politique moins rigoureuse. *« Ils ont poursuivi des politiques ayant pour objectif la stabilité des prix et la réduction des déficits, donnant ainsi des signaux très clairs au marché. Continuer dans cette voie, c'est le meilleur gage de stabilité »*, a expliqué M. Alphandhéry.

Les Douze ont pris la décision de principe d'accorder à l'Ukraine un prêt à la balance des paiements de 85 millions d'écus (552,5 millions de francs). Son versement reste subordoné à la confirmation d'un accord entre le Fonds monétaire international (FMI) et les autorités de Kiev sur un plan de réformes économiques. L'Union entend également que l'Ukraine confirme son intention de fermer les réacteurs en état de marche à Tchernobyl. Les Etats-Unis accorderont un prêt d'un montant analogue. Les Douze ont confirmé leur intention d'accorder à l'Algérie un prêt de 200 millions d'écus. Le Parlement européen doit donner son avis lors de sa session de décembre. Enfin un prêt à la balance des paiements de 130 millions d'écus sera ouvert à la Slovaquie.

PHILIPPE LEMAITRE

En 1997 peut-être, selon M. Trichet

Le gouverneur de la Banque de France, Jean-Claude Trichet, n'exclut pas la création de la monnaie unique dans l'Union européenne en 1997, c'est-à-dire la date la plus proche prévue par le traité de Maastricht. *« Les quinze pays auront beaucoup d'efforts à faire. Mais la probabilité d'être huit* [à satisfaire les critères de Maastricht] *ne me parait pas du tout nulle »*, a déclaré M. Trichet au quotidien économique belge *l'Echo* lundi 5 décembre. *« Mais encore une fois, les critères doivent être respectés et des efforts très importants devront être fournis en ce sens »*, a-t-il précisé.

Le traité de Maastricht prévoit que la monnaie unique sera instaurée en 1997, si au moins la moitié des Etats membres de l'Union européenne satisfont aux critères de convergence économique sur les déficits publics, l'inflation et la stabilité monétaire.

Selon Yves-Thibault de Silguy, futur commissaire européen chargé des affaires économiques et monétaires, qui s'exprimait dans les colonnes de la lettre mensuelle *Institutions européennes et Finance*, *« l'important n'est pas de savoir aujourd'hui, en 1994, si la date du passage* [à la monnaie unique] *sera en 1997 ou 1999, mais plutôt de travailler à la réalisation des conditions nécessaires »*. *« Il faut convaincre les opinions publiques : il s'agit-là d'une tâche essentielle. Il faut créer une dynamique de la monnaie unique en 1995 comme on a créé une dynamique du marché unique en 1985 »*, ajoute l'actuel conseiller pour les affaires européennes du premier ministre, Edouard Balladur.

Selon une commission des Nations unies

La reprise reste fragile en Europe de l'Ouest

La reprise économique dans les pays d'Europe occidentale reste « fragile » car elle est essentiellement tirée par les exportations, donc par la reprise des pays tiers, souligne un rapport de la commission économique des Nations Unies pour l'Europe publié, lundi 5 décembre, à Genève.

Trois raisons expliquent cette fragilité, selon les experts de la commission. D'abord, la confiance des consommateurs est affectée par l'état des marchés du travail, qui les incite à une grande prudence. Ensuite, beaucoup d'entreprises et de particuliers sont échaudés par le souvenir des débuts de la dernière récession, qui était intervenue à un moment où leurs dettes avaient atteint leur plus haut niveau depuis les années 30. Enfin, de grosses incertitudes persistent au sujet de l'inflation, comme le montre le niveau des taux d'intérêt à long terme. La croissance économique de l'Europe occidentale oscillerait, néanmoins, entre 2,25 % et 2,5 % en 1994 et serait d'environ 3 % l'année prochaine, indique le rapport.

En Europe de l'Est, le processus de réformes se poursuit, constate la commission de l'ONU, qui se réjouit que pratiquement tous les pays de la région se soient dotés d'un plan de réformes cohérent. Si les experts se montrent *« relativement »* optimistes au sujet des pays d'Europe centrale et orientale, ils restent en revanche pessimistes pour ce qui est des pays de l'ex-URSS. La Commission déplore le niveau *« plutôt décevant »* des investissements étrangers dans l'ensemble de ces économies en transition ainsi que l'absence d'un réseau d'intermédiaires financiers performants pour collecter l'épargne.

Après plusieurs mois de résistance

Paris accepte d'appliquer l'accord de l'OCDE sur les subventions à la construction navale

Après plusieurs mois de résistance, la France a décidé de donner son feu vert à la ratification de l'accord sur la suppression des aides directes aux chantiers navals. On confirme en effet à Bruxelles qu'Alain Juppé, ministre des affaires étrangères, a adressé il y a quelques jours une lettre en ce sens à Leon Brittan, vice-président de la Commission européenne.

L'accord prévoyant la suppression progressive des subventions d'Etat à ce secteur (mais autorisant le maintien des aides aux armateurs lorsqu'ils commandent des navires ainsi que des aides indirectes) avait été négocié et signé le 17 juillet, dans le cadre de l'OCDE entre la Commission européenne, les Etats-Unis, le Japon et la Corée du sud. Seule parmi les Douze, la France avait refusé de l'approuver estimant que ses intérêts – notamment ceux des 4 300 salariés des Chantiers de l'Atlantique à Saint-Nazaire et ceux des 900 ouvriers du Havre – seraient très gravement menacés. Paris dénonçait en effet le régime dérogatoire favorable dont ont bénéficié les chantiers de l'ex-Allemagne de l'Est, ainsi que les augmentations de capacité considérables constatées en Finlande et en Corée du sud, deux pays dont la production de navires est dopée par les *« dévaluations compétitives »* de leurs monnaies.

Estimant que son isolement ne serait pas, politiquement, tenable très longtemps, Paris a obtenu, en échange de son geste de bonne volonté européenne, de pouvoir continuer à aider, selon des modalités à définir, ses chantiers pour une période transitoire allant jusqu'en 1998. La Commission européenne devrait néanmoins pouvoir signer formellement l'accord le 21 décembre.

F. Gr.

Sans doute remplacé par Robert Rubin

M. Bentsen démissionnerait du secrétariat au Trésor début janvier

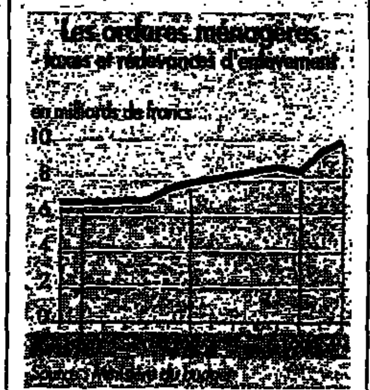
Le secrétaire américain au Trésor, Lloyd Bentsen, a estimé, lundi 5 décembre, en préambule à l'intervention qu'il devait faire devant le National Press Club de Washington, que les informations de presse sur sa démission étaient *« prématurées »*. Réagissant à l'écho paru le matin même dans le *Wall Street Journal* et selon lequel M. Bentsen aurait informé le président Clinton de sa décision d'abandonner ses fonctions au plus tôt et sans doute dès le début de l'année 1995, l'ancien président de la commission sénatoriale des finances n'a pas opposé de véritable démenti. *« Sans équivoque, je peux vous dire que je ne vais pas prendre ma retraite. Quant à savoir quand je vais quitter Washington, l'information est prématurée. Je vous le dirai lorsque le moment sera venu »*, a indiqué M. Bentsen aux journalistes qui l'interrogeaient, non pas tant sur son départ que sur la date à laquelle pourrait intervenir cette démission dont le principe est depuis longtemps acquis.

Pour lui succéder à la direction du Trésor américain, le quotidien des affaires avance le nom de Robert Rubin, l'actuel chef du Conseil de sécurité économique, un organisme créé de toutes pièces par Bill Clinton, sur le modèle du Conseil de sécurité nationale, pour affirmer l'importance accordée par la nouvelle administration aux questions économiques. Agé de cinquante-sept ans, M. Rubin, qui occupait jusque-là les fonctions de coprésident de la prestigieuse banque d'affaires Goldman Sachs, avant d'entrer dans la nouvelle équipe gouvernementale, était un peu la caution de Wall Street apportée à la Maison Blanche. Il avait aussi été un important collecteur de fonds lors de la campagne électorale qui devait permettre à l'ancien gouverneur de l'Arkansas d'accéder à la présidence (*le Monde* du 12 décembre 1992).

Proche de M. Rubin sur bien des principes de politique économique, notamment en matière de réduction drastique du déficit budgétaire, et considéré par ses pairs comme un démocrate converti aux exigences de la vie des affaires, Lloyd Bentsen apportait à M. Clinton une excellente connaissance des arcanes du Congrès acquise en quelques décennies de vie parlementaire (il avait été, en 1948, le plus jeune élu à la Chambre des représentants, avant d'embrasser la carrière des affaires, pour retourner ensuite au Capitole). Cette expérience avait été fort utile à la Maison Blanche pour faire adopter, même à l'arraché, l'essentiel du programme économique de M. Clinton, et pour faire ratifier tant l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) que le Cycle de l'Uruguay. Mais le secrétaire au Trésor, à l'occasion gaffeur, manquait parfois de constance et de jugement politique ainsi que l'illustrent ses volte-face à propos du dollar, souvent préjudiciables à la tenue de la monnaie américaine. A soixante-treize ans, le doyen de l'équipe Clinton souhaite retourner au privé et retrouver le Texas dont il est originaire. Au moment où un nouveau Congrès, à majorité républicaine, va faire son entrée au Capitole, début janvier, l'entregent politique dont jouissait M. Bentsen risque fort de manquer cruellement au président démocrate.

SERGE MARTI

ENVIRONNEMENT



Les ménages français produisent chaque année environ 28 millions de tonnes de déchets, un volume qui a augmenté de 60 % en trente ans et se décompose en 20,5 millions de tonnes d'ordures ménagères, 3 millions de tonnes de déchets encombrants (cuisinières, matelas...) ainsi que 4,4 millions de tonnes de déchets liés à l'automobile (huiles, batteries, épaves...). Le coût de la collecte et du traitement est supporté par les communes qui disposent de trois modes de financement alternatifs : la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, la redevance d'enlèvement ou le financement sur le budget général de la commune. Le produit cumulé de ces taxes se montait en 1992 à 9 994 millions de francs. Depuis quelques années, il connait une croissance rapide (+ 9,1 % par an sur la période 1990-1992). Selon l'INSEE, les coûts unitaires de la collecte et du traitement « vont croitre dans les années à venir » en raisons des changements en cours dans la gestion des ordures ménagères.



ENTREPRISES

Pour « distorsions de la concurrence »

Les distributeurs de fioul menacent de poursuivre GDF devant la Cour de justice européenne

Profitant du débat national sur l'énergie et l'environnement, l'ensemble des trois organisations professionnelles regroupant les distributeurs de fioul domestique, l'UFIP, la FFPI et la CNDP (1), ont dénoncé, mardi 6 décembre, les distorsions de concurrence avec les autres fournisseurs d'énergie de chauffage, qui ont conduit à la disparition des trois quart des entreprises du secteur. Sont visés directement Electricité de France et Gaz de France, mais aussi les pouvoirs publics.

Ces professionnels envisagent dans les prochaines semaines d'engager une action en discrimination auprès du Conseil de la concurrence, pour dénoncer les subventions publiques accordées à GDF, et pour obtenir le défusionnement des services commerciaux d'EDF et de GDF. Dans le même temps, ils évoquent la possibilité de saisir la Cour européenne de justice afin de demander la suppression des aides accordées à GDF et dénoncer la charte signée par cette entreprise avec la Datar au mois de mai 1994.

Selon ces trois organisations, les inégalités de traitement se situent aussi bien dans le domaine des subventions que sur le plan fiscal. Elles dénoncent ainsi les aides financières très importantes accordées aux promoteurs du chauffage au gaz ou électrique et à leurs utilisateurs. Ces avantages vont du raccordement gratuit aux réseaux de gaz naturel, en passant par les primes de chauffage électrique pour les particuliers, aux aides des conseils régionaux, du département, de la Datar, voire de la communauté européenne pour financer l'arrivée du gaz dans des communes.

« Fiscalité discriminatoire »

« La nécessité de service public se justifie par la nécessité d'apporter un élément indispensable au fonctionnement de la nation, dans des secteurs où l'initiative privée ne peut opérer valablement et économiquement. Ceci, sans conteste, est le cas de l'électrification, il n'en est pas de même pour le gaz, qui n'apporte aucun service supplémentaire qui ne soit déjà assuré à des conditions économiques plus avantageuses ou équivalentes par d'autres énergies comme le fioul domestique par exemple » peut-on lire dans un livre « bleu » envoyé aux pouvoirs publics sur le thème *« quel choix pour les énergies de chauffage ? les distorsions de la concurrence »*.

Ces trois organisations professionnelles dénoncent également *« la fiscalité discriminatoire qui pénalise injustement le fioul »*. Alors que sur le prix hors taxe, elle n'est que de 16 % pour le gaz ou de 27 % pour l'électricité, elle atteint 69 % pour leur produit. Elles demandent donc une harmonisation fiscale permettant de réduire de moitié le différentiel de taxes entre le fioul et le gaz.

Ces aides et taxes plus avantageuses pour le gaz et l'électricité ont eut des effets néfastes sur la profession de la distribution pétrolière. Depuis 1973, cette concurrence *« insoutenable »* a conduit les entreprises à se concentrer passant de 17 000 à 4 000 sociétés et entraînant la perte de 30 000 emplois directs. Ce secteur emploie désormais 25 000 salariés.

D. G.

(1) La CNDP est la Confédération nationale de la distribution pétrolière, la FFPI, Fédération française des pétroliers indépendants et l'UFIP, l'Union française des industries pétrolières.

Afin d'accroître la transparence des transactions

Bankers Trust et la Réserve fédérale conviennent de nouveaux contrôles sur les produits financiers dérivés

Bankers Trust a annoncé, lundi 5 décembre, être parvenu à un accord avec la *Réserve fédérale* (Fed) de New-York pour imposer de nouveaux contrôles sur les transactions de produits financiers dérivés. Selon Charles Sanford, président de Bankers Trust, *« les normes et les procédures décrites dans cet accord permettront d'obtenir une transparence et une supervision dans les transactions sur les dérivés, qui bénéficieront à nos clients »*.

Bankers Trust avait été poursuivi en justice par les sociétés Procter & Gamble, d'une part, et Gibson, d'autre part, pour d'importantes pertes subies sur des produits dérivés (*le Monde* du 3 novembre). Ces deux firmes lui reprochent de les avoir trompées sur le risque posé par certains produits dérivés.

Selon des responsables de plusieurs agences fédérales de réglementation des marchés, citées par le *Wall Street Journal*, Bankers Trust serait sur le point de faire l'objet de mesures disciplinaires en relation avec ses activités d'investissements hautement spéculatifs que sont les produits dérivés.

Ces trois agences, la Fed, la Commission de réglementation des marchés à terme (CFTC) et la *Securities and* Exchange Commission (SEC), gendarme des marchés boursiers, se préparent à accuser Bankers Trust d'avoir enfreint – dans le cadre de ses transactions sur les dérivés – les réglementations bancaires régissant les marchés financiers ainsi que des matières premières, affirment ces responsables. Bankers Trust n'a pas confirmé ces informations et n'a pas non plus indiqué si l'accord avec la Fed, annoncé lundi, mettait un terme à toute éventuelle procédure.

LA CGPME demande aux patrons de se présenter aux élections municipales. – Lucien Rebuffel, président de la Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME), a demandé aux patrons, lundi 5 décembre, de se présenter aux élections municipales de l'année prochaine. Il leur suggère le label *« représentant de l'entreprise libre et indépendante »* et de voter *« là où se trouve leur entreprise, car les pouvoirs du maire sont aujourd'hui accrus »*. Il rappelle que les entreprises assurent plus de la moitié des ressources fiscales des collectivités locales par le biais de la taxe professionnelle.

REPÈRES

BANQUE

La BCP a été déclarée en cessation de paiement

Conformément à la loi, la Banque commerciale privée (BCP), a été déclarée, lundi 5 décembre, en cessation de paiement, a annoncé Jean Varda, administrateur provisoire de la banque (*le Monde* daté 4-5 décembre). Celle-ci, doit désormais impérativement trouver un actionnaire de référence pour restaurer, dans un premier temps, sa liquidité et assurer, à terme, sa survie. La seule solution pour sauver cette banque – dont les comptes des 1 700 clients sont gelés depuis le 21 novembre – passe par l'arrivée d'un actionnaire de référence *« au nom prestigieux, qui permettra de rassurer du moins une partie des créanciers »*. Si le retour à la liquidité peut être restauré avec quelques centaines de millions de francs et permettre aux clients de retirer leurs dépôts, assurer la survie de cet établissement bancaire coûtera, en revanche, beaucoup plus cher. Selon M. Varda, il est pour l'instant impossible de donner des chiffres sérieux sur l'insolvabilité de la banque.

COMMERCE MONDIAL

La Chine et les Etats-Unis ont repris les discussions sur le GATT

La Chine et les Etats-Unis ont repris, lundi 5 décembre, à Genève, des négociations bilatérales pour tenter de débloquer la situation au sujet de la réadmission de la Chine au sein du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) avant le 1er janvier 1995. Certains diplomates estiment qu'un échec pourrait conduire la Chine, sixième puissance commerciale du monde, à réexaminer sa politique et à rester en dehors des règles du système commercial multilatéral au risque d'un regain de tension économique et politique avec ses partenaires occidentaux. La semaine dernière, le chef de la délégation chinoise à Genève, Long Yongtu, avait averti que Pékin ne ferait plus de concessions dans les négociations après la fin de l'année. Pour les Etats-Unis, les propositions chinoises de réduction des tarifs douaniers et d'ouverture de marchés sont toujours insuffisantes.

MER

Création d'un comité d'experts sur la sécurité des ferries

Un comité d'experts internationaux chargé d'étudier les mesures à prendre pour éviter que ne se reproduise la catastrophe du ferry *Estonia* – qui avait fait plus de 900 morts en septembre dans la mer Baltique – va être mis en place dans les prochains jours à Londres, a annoncé lundi 5 décembre l'Organisation maritime mondiale (IMO), qui dépend de l'ONU. Composé d'un vingtaine de personnes originaires des pays où sont le plus couramment construits et utilisés les ferries (Japon, Corée, Canada, pays scandinaves, îles britanniques et pays méditerannéens notamment), ce comité, présidé par le Danois Tore Funder, devrait se réunir pour la première fois samedi 10 décembre. Il dressera d'ici avril une liste de recommandations concernant les méthodes de construction, qui permettraient de garder le plus longtemps possible à flot les ferries en cas d'incident, de façon à permettre l'évacuation des passagers avant que le bateau ne sombre.– (*AFP.*)

ORGANISATIONS INTERNATIONALES

L'Union européenne soutient l'Italien Renato Ruggiero comme candidat à la tête de l'OMC

L'Union européenne continue de soutenir la candidature de l'Italien Renato Ruggiero au poste de directeur général de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) qui doit naître le 1 janvier 1995, a déclaré, lundi 5 décembre, un porte-parole de la Commission de Bruxelles. Le président américain Bill Clinton avait déclaré, de son côté, vendredi 2 décembre, que les Etats-Unis appuieraient *« avec force »* celle de l'ancien chef de l'Etat mexicain, Carlos Salinas de Gortari. Ce soutien public à M. Salinas *« est la preuve que les Américains sont en train de paniquer »*, a indiqué un responsable communautaire. Le troisième candidat en lice pour diriger l'OMC est le ministre sud-coréen du commerce, Kim Chul-su. Une conférence ministérielle de mise en œuvre de l'OMC aura lieu, à Genève, le 8 décembre, pour, entre autres, désigner le futur directeur général de l'organisation.

SALAIRES

La CGT assigne IBM-France en référé

La fédération CGT de la métallurgie vient d'assigner la direction d'IBM-France en référé, à la suite de l'envoi aux 14 000 salariés d'une lettre recommandée proposant une baisse salariale. *Pour la CGT qui a saisi le* tribunal de grande instance de Nanterre (Hauts-de-Seine), l'envoi de ces lettres constitue *« une utilisation détournée et frauduleuse de procédure pour une modification substantielle du contrat de travail »*. Le syndicat dénonce aussi le fait que l'absence de réponse dans un délai d'un mois soit considérée comme *« une acceptation tacite »* de la baisse salariale. La direction d'IBM-France a proposé aux salariés *« volontaires »* une réduction de 7,7 % de leur salaire mensuel, un treizième mois modifié et une prime annuelle de résultats indexée sur le bénéfice net de la société.

UNEDIC

Stabilité en octobre du nombre de chômeurs indemnisés

En octobre, le nombre de chômeurs indemnisés est resté stable, selon l'UNEDIC, qui a publié ses statistiques lundi 5 décembre. Au total, les allocataires sont au nombre de 2 777 700, en données corrigées, en baisse de 2 % sur un an. Ces personnes à qui une indemnité a été versée au cours du mois se répartissent entre 2 355 900 demandeurs d'emploi indemnisés (– 2,6 % en un an), 199 000 stagiaires en formation (– 5,7 % en un an) et 221 900 préretraités (+ 9 % en un an). Parmi les demandeurs d'emploi indemnisés, 1 900 000 l'étaient au titre du régime d'assurance-chômage (– 6 % en un an), 16 000 bénéficiaient d'une allocation d'insertion destinée aux jeunes (– 17,8 %) et 439 700 chômeurs de longue durée étaient pris en charge, sous financement public, par l'allocation spécifique de solidarité (+ 15,9 % en un an).

Entre 1995 et 1998

Le Printemps va rénover ses magasins

Le président du directoire de Pinault-Printemps-Redoute, Pierre Blayau, l'avait annoncé, déclarant dans un entretien au *Monde* : *« Il faut une relance du Printemps »* (*le Monde* du 25 octobre). Le groupe devait détailler, mardi 6 décembre, un important plan de rénovation de son enseigne, devant s'achever en 1998. Le montant global de l'investissement n'est pas communiqué, mais devrait s'élever à 140 millions de francs par an pour une enseigne réalisant 6 milliards de francs de chiffre d'affaires (le double, avec les affiliés nationaux et internationaux). *« Nous investirons entre 12 000 et 15 000 francs par mètre carré au rez-de-chaussée, de 7 000 à 9 000 dans les étages »*, précise Philipe Vindry, président du Printemps.

Dès 1995, devraient être refaits les 11 000 mètres carrés consacrés à la mode à Haussmann, une partie du magasin de Lille ou bien encore de celui de Vélizy, à côté de Paris. *« Si nos partenaires du centre commercial en sont d'accord, nous envisageons d'y implanter une FNAC au troisième étage* [une enseigne du groupe depuis son rachat au Crédit lyonnais en août], ajoute M. Vindry, *le Printemps se repliant sur les deux premiers niveaux »*... Le montant de l'investissement au mètre carré l'indique, la nouvelle image du Printemps, recentré autour de cinq *« univers »* – la mode, Brummel (l'homme), le soin-beauté, l'art de vivre et la culture-loisirs –, sera tirée vers *« le haut »*, à l'image du Bon Marché dont le redressement a été orchestré, déjà, par Philippe Vindry.

« Changer l'état d'esprit du personnel »

« Nous nous adapterons, c'est évident, au pouvoir d'achat de notre clientèle, précise ce dernier, *mais il faut absolument rendre aux grands magasins leur impact et leur puissance. Ils ne représentent plus que 2 % du chiffre d'affaires du commerce en France mais beaucoup plus dans l'imaginaire »*. Pour y parvenir, le groupe compte non seulement sur la création d'événements, comme ce « Noël en Finlande » actuellement présenté à Haussmann, mais aussi mettre en place une véritable politique de services, rendue possible par un important plan de formation devant *« changer l'état d'esprit »* du personnel.

Parallèlement, le groupe a réalisé d'importantes économies sur la gestion informatique, désormais sous-traitée au groupe GSI, et vient d'abandonner les 80 000 mètres de son entrepôt de l'Ile-Saint-Denis. *« Dans ces deux cas, nous avons réalisé 30 % d'économies »*, se félicite le président du Printemps, prudent sur la reprise de la consommation, même si les premiers jours du mois de décembre ont été meilleurs que ceux d'octobre et novembre.

P.-A. G.

Premier distributeur français de produits chimiques

Lambert Rivière est racheté par une société néerlandaise

AMSTERDAM

de notre correspondant

Pakhoed aura dépensé beaucoup d'énergie pour acquérir la société Lambert Rivière, premier distributeur français de produits chimiques, mais, à moins d'une surprise, celle-ci devrait être définitivement bouclée *« entre le 4 et le 20 janvier 1995 »*, selon l'accord de principe signé lundi 5 décembre. Cotée à la bourse d'Amsterdam, Pakhoed se situe dans le trio de tête des compagnies mondiales de stockage de pétrole et de produits chimiques, activités représentant 70 % de son bénéfice. L'an dernier, le chiffre d'affaires de Pakhoed atteignait 1,9 milliard de florins. Au siège de Rotterdam, on estime son résultat d'exploitation après impôts, pour 1994, à 86 millions de florins (264 millions de francs).

Inscrite au second marché de la bourse de Paris, Lambert Rivière apportera un chiffre d'affaires supérieur à 1,6 milliard de francs, un bénéfice net de 30 millions de francs, 500 salariés et une bonne présence en France, en Italie et dans la péninsule ibérique : des régions où Pakhoed est moins bien implantée.

Selon l'accord de principe, Pakhoed rachète les 66 % que la famille Halliez possède dans Lambert Rivière pour 470 francs par action, ensuite de quoi la société néerlandaise lancera une offre publique d'achat aux mêmes conditions. Le rachat du total du capital est évalué à 408 millions de francs. Lambert Rivière conservera son organisation sous la houlette de son directeur général, Pierre-Yves Divet. Pakhoed avait déjà fait une tentative d'achat de Lambert Rivière, au début de 1994, à travers sa filiale commune avec Univar Corp, Univar Europe. Depuis, Pakhoed s'est retiré de cette coentreprise : *« Cela a facilité les négociations »*, reconnaît un porte-parole.

ALAIN FRANCO

Dans la banlieue de Toulouse

Des écologistes obtiennent l'annulation de l'ouverture d'un magasin Leroy-Merlin

La municipalité de Balma (UDF) voit rouge. Voilà que sur l'autel « d'une coulée verte », elle se voit condamnée à revoir la copie de son POS (plan d'occupation des sols) et privée des bénéfices escomptés de l'installation d'une grande surface de bricolage. Coup sur coup, le tribunal administratif de Toulouse a donné raison aux écologistes de l'association ASPECT. En annulant, d'abord, le permis de construire de Leroy-Merlin, puis en déclarant illégale, jeudi 1er décembre, la révision du POS de la ville.

TOULOUSE

de notre correspondant

Commune de la proche banlieue de Toulouse, Balma avait accordé, en décembre 1993, un permis de construire à la société Leroy-Merlin, spécialisée dans le bricolage, pour un magasin de vente de plus de 13 000 mètres carrés. Prévue en septembre 1994, l'ouverture de cette grande surface avait été, dans un premier temps, différée. Promettant la création ou le transfert de quelque 150 emplois, Leroy-Merlin avait très vite procédé à l'embauche d'une cinquantaine de salariés toulousains, aujourd'hui au chômage, et qui font pour l'instant cause commune avec leur patron.

Les manifestations des uns, les protestations et les démarches de l'autre n'ont pas suffi à convaincre le tribunal administratif, qui a donné raison aux écologistes de l'association ASPECT (Association pour la sauvegarde du patrimoine, la protection de l'environnement et l'amélioration du cadre de vie des Toulousains). Le plan d'occupation des sols de Balma n'est pas conforme au schéma directeur d'aménagement et d'urganisme de l'agglomération toulousaine (SDAU). Le permis de construire de Leroy-Merlin avait déjà été annulé le 24 novembre, les plaignants demandant la destruction de l'immeuble. Leroy-Merlin a fait appel de ce jugement. La mairie de Balma pourrait, sur le dossier qui la concerne, faire de même. Le bâtiment est donc en sursis.

« Chantage à l'emploi »

Cette affaire pose quelques questions sur le fonctionnement de la machine administrative. Pourquoi, après avoir tergiversé longtemps, le ministre du commerce et de l'artisanat François Doubin signe-t-il, le 1er avril 1992, à la veille de la démission du gouvernement, l'autorisation préalable à la création du magasin de vente alors que la Commission départementale d'urbanisme commercial (CDUC) avait, à deux reprises, rejeté la demande ? Pourquoi la préfecture de la Haute-Garonne ne s'est-elle pas opposée au POS de Balma manifestement non conforme ?

Pourquoi, enfin, l'ancien président de la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Toulouse, Georges Farré, a-t-il donné, le 19 mai 1993, un avis favorable à la modification de ce même POS alors que la Commission infrastructure et aménagement de la CCI, où siégeait par ailleurs un concurrent direct de Leroy-Merlin, avait émis un avis contraire ? C'est la SOCOTRAP, l'entreprise de M. Farré, aujourd'hui mise en examen pour délit d'ingérence dans la concession des parkings de l'aéroport de Toulouse, qui a assuré la construction de la grande surface.

Les écologistes dénoncent aujourd'hui le *« gâchis »* – plus de *« 50 millions de francs déjà investis »*, confirme à sa manière l'entreprise Leroy-Merlin – et l'attitude du maire de Balma, Eugène Bonnet, qui se refuse à tout commentaire. Ils récusent aussi, tout en déplorant que *« des salariés soient pris en otages »*, le chantage à l'emploi dont se rendraient coupables la direction du groupe et la ville de Balma.

GÉRARD VALLÈS

CHIFFRES ET MOUVEMENTS

COOPÉRATIONS

Matsushita et IBM s'allient dans le secteur multimédia autour du PowerPC. – La famille PowerPC s'élargit. Le groupe japonais d'électronique grand public Matsushita vient de conclure un accord avec IBM, concepteur de ce microprocesseur avec Motorola, pour tâcher de développer de nouvelles générations de produits grand public, qui feront appel à cette puce. Cet accord, dont les grandes lignes avaient été dévoilées fin novembre par Matsushita, couvre particulièrement les technologies multimédias, selon un communiqué commun des deux entreprises rendu public lundi 5 décembre à Tokyo. Matsushita et IBM s'intéressent notamment aux *« agendas électroniques »*, (*« personnal digital assistant»*), petits ordinateurs tenant dans la main et dotés de capacités de transmission, et aux consoles de jeux vidéo. Les deux groupes vont étudier des produits utilisant la nouvelle technologie mise au point par Matsushita dans le domaine des disques optiques enregistrables.

CRISE

MERCURY va supprimer 2 500 emplois. – Mercury, numéro deux britannique du téléphone, va supprimer 2 500 emplois en un an pour faire face à une exacerbation de la concurrence de la part de British Telecom et des cablo-opérateurs. Mercury, qui emploie 11 500 personnes, a annoncé lundi 5 décembre qu'il prévoyait de supprimer plus d'un cinquième de ses effectifs d'ici à la fin de 1995, principalement par incitation au départ volontaire. 2 000 employés à temps plein, surtout dans les services administratifs, sont concernés par ce plan. En réduisant ses coûts fixes, Mercury suit l'exemple de British Telecom qui, malgré une position encore presque hégémonique et des bénéfices imposants, a réduit ses effectifs d'environ 100 000 sur les 250 000 qu'il employait il y a dix ans.

PARIS, 5 décembre ↓ Revirement à la baisse

En hausse sensible en début de journée, l'indice CAC retrouvant alors le niveau des 2 000 points, la Bourse de Paris a brutalement viré à la baisse en fin de journée, sous l'effet de ventes « techniques ». En hausse de 0,38 % à l'ouverture et de près de 1 % en cours de séance, l'indice CAC 40 a terminé la journée sur une perte de 0,46 %, à 1 973,65 points. Le marché a été calme, avec un chiffre d'affaires de l'ordre de 3,6 milliards de francs. Le MATIF, bien orienté en début de journée, a fini sur un gain de 0,02 %, à 113,38, tandis que le Bund allemand perdait 0,30 % environ.

En début de matinée, les marchés obligataires saluaient la baisse sensible des taux à long terme intervenue vendredi aux Etats-Unis. Le taux des bons du Trésor à 30 ans revenait à 7,90 %, contre 8,01 % jeudi soir, en dépit de statistiques économiques reflétant une croissance toujours rapide aux Etats-Unis. Lundi, en début de journée, les taux longs remontaient à 7,92 % tandis que Wall Street progressait de 0,44 % quelques minutes après l'annonce d'une augmentation de 1,3 % des ventes de logements neufs en octobre et de 5,6 % (chiffre révisé) en septembre. Les analystes de Wall Street tablaient sur une baisse des ventes de logements en octobre.

Du côté des valeurs, celles du secteur du bâtiment et des travaux publics ont été recherchées, notamment Spie-Batignolle : + 3,2 %, GTM-Entrepose, + 2,7 %, Eiffage : + 2,2 % et Colas : + 1,5 %. Idia a fini la journée sur un gain de 5,4 %, la Rochette de 5,3 % et Vallourec de 3 %.

NEW-YORK, 5 décembre ↓ Léger repli

Wall Street a clôturé en baisse lundi 5 décembre après avoir consolidé ses gains en début de séance. Au terme des transactions, l'indice Dow Jones des valeurs vedettes a perdu 3,70 points, soit 0,09 %, à 3 741,92. Quelque 258 millions d'actions ont été échangées. Le nombre de titres en hausse a dépassé celui des valeurs en baisse : 1 185 contre 1 046, alors que 691 actions restaient inchangées. Sur le marché obligataire, le taux d'intérêt moyen sur les bons du Trésor à 30 ans, principale référence, s'établissait à 7,92 %, contre 7,90 % vendredi soir.

La séance a été *« très morose »*, a indiqué Robert Walbearg, analyste chez MMS International. Selon lui, les mouvements devraient être limités cette semaine, en l'absence de publication d'indicateurs économiques importants, et le Dow Jones devrait évoluer dans une fourchette de 3 720 à 3 800 points.

VALEURS	Cours du 2 déc.	Cours du 5 déc.
Alcoa	[illegible]	82 5/8
Allied Signal Inc.	33	33
American Express	29 7/8	29 5/8
ATT	48 1/4	47 5/8
Bethlehem Steel	17 1/2	17 5/8
Boeing	45 3/8	46 1/2
Caterpillar Inc.	53 3/8	53 7/8
Chevron	42 5/8	42 7/8
Coca-Cola	51 5/8	51 3/8
Disney Corp	43 1/2	43 1/2
Du Pont de Nemours	54 3/8	53 7/8
Eastman Kodak	46 3/8	46 1/4
Exxon	60 1/2	59 5/8
General Electric	47 1/4	47
General Motors	38 1/2	39
Goodyear Tire	33 3/4	33 7/8
IBM	71 3/8	71 1/2
International Paper	[illegible]	71 5/8
Morgan (J.P.)	59	59
McDonnell Douglas	[illegible]	141 1/8
Merck and Co.	37 3/4	37 3/4
Minnesota Mining	51 5/8	52
Philip Morris	59 5/8	59 1/8
Procter & Gamble	[illegible]	61 1/2
Sears Roebuck and Co.	46 1/4	45 7/8
Texaco	60 7/8	60 1/4
Union Carbide	28	28 5/8
United Tech.	59 3/4	59 1/2
Westinghouse El	12 1/2	12 1/2
Woolworth	[illegible]	14 1/4

LONDRES, 5 décembre ↑ Progression

Les valeurs ont progressé, lundi 5 décembre au Stock Exchange, soutenues par la fermeté de Wall Street et du marché à terme. A l'issue des transactions, l'indice Footsie des cent grandes valeurs a clôturé en hausse de 16,2 points, soit 0,5 %, à 3 033,5 points. L'activité est restée très limitée, avec 365,3 millions de titres échangés contre 372,2 millions vendredi.

Les opérateurs sont toutefois restés prudents, dans l'attente du vote de mardi à la Chambre des communes sur l'augmentation de la TVA sur le gaz et l'électricité, et avant la réunion mensuelle, mercredi, entre le chancelier de l'Echiquier, Kenneth Clarke, et le gouverneur de la Banque d'Angleterre, Eddie George.

Du côté des valeurs, Cable and Wireless, qui a annoncé la suppression de 2 500 emplois au sein de sa filiale Mercury Communications d'ici à la fin de 1995, a gagné 2 pence à 378.

VALEURS	Cours du 2 déc.	Cours du 5 déc.
Allied Lyons	5,45	5,41
BP	4,18	4,13
BTR	2,76	2,78
Cadbury	4,28	4,32
Glaxo	6,13	6,17
GUS	5,45	5,33
ICI	[illegible]	7,64
Reuters	4,33	4,86
RTZ	[illegible]	8,41
Shell	6,98	6,97
Unilever	11,05	11,27

TOKYO, 6 décembre ↑ Timide avance

La Bourse de Tokyo a clôturé en légère hausse, mardi 6 décembre, au terme d'une séance terne. L'indice Nikkei a gagné 34,81 points à 19 340,47 points, soit un gain de 0,18 %. Environ 230 millions d'actions ont été échangées, contre 200 millions la veille.

En l'absence d'acheteurs, les valeurs ont été exposées à des ventes d'institutionnels. La hausse de la veille a laissé sceptiques la majorité des opérateurs, ceux-ci estimant que cette progression a été essentiellement manœuvrée par des courtiers et des arbitragistes. *« Les intervenants ont saisi le moindre prétexte pour ne rien faire. Ils ont dit attendre le* tankan (rapport trimestriel de la Banque du Japon) *vendredi »*, a noté Paddy Hogan de Smith New Court Securities.

VALEURS	Cours du 5 déc.	Cours du 6 déc.
Bridgestone	1 540	1 570
Canon	1 750	1 750
Fuji Bank	2 080	2 090
Honda Motors	1 730	1 730
Matsushita Electric	1 580	1 590
Mitsubishi Heavy	749	750
Sony Corp.	5 620	5 510
Toyota Motors	2 110	2 110

CHANGES

Dollar : 5,3975 ↓

Mardi 6 décembre, le dollar fléchissait à 5,3975 francs à l'ouverture du marché des changes parisien, contre 5,4130 francs la veille en fin de journée (cours indicatif Banque de France). Le deutschemark s'échangeait à 3,4336 francs, inchangé par rapport à lundi soir (cours BdF).

FRANCFORT	5 déc	6 déc.
Dollar (en DM)	1,5764	1,5724

TOKYO	5 déc.	6 déc.
Dollar (en yens)	100,54	100,42

MARCHÉ MONÉTAIRE
(effets privés)

Paris (6 déc.) ..... 5 1/4 % - 5 3/8 %
New-York (5 déc.) ..... 5 7/16 %

BOURSES

PARIS

	2 déc.	5 déc.
(SBF, *base 1000 : 31-12-87*)		
Indice CAC 40	1 982,71	1 973,65
(SBF, *base 1000 : 31-12-90*)		
Indice SBF 120	1 351,44	1 347,90
Indice SBF 250	1 305,90	1 302,63

NEW-YORK (*indice Dow Jones*)

	2 déc.	5 déc.
Industrielles	3 745,62	3 741,92

LONDRES (*indice « Financial Times »*)

	2 déc.	5 déc.
100 valeurs	3 017,30	3 033,50
30 valeurs	2 323,60	2 331,30

FRANCFORT

	2 déc.	5 déc.
Dax	2 038,51	2 071,12

TOKYO

	5 déc.	6 déc.
Nikkei Dow Jones	19 305,66	19 340,47
Indice général	1 531,86	1 535,19

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS COMPTANT		COURS TERME TROIS MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E.U.	5,3985	5,3995	5,3878	5,3898
Yen (100)	5,3705	5,3770	5,4132	5,4214
Ecu	6,5451	6,5491	6,5378	6,5438
Deutschemark	3,4332	3,4351	3,4349	3,4377
Franc suisse	4,0700	4,0724	4,0831	4,0867
Lire italienne (1000)	3,3285	3,3303	3,3031	3,3064
Livre sterling	8,4119	8,4162	8,3963	8,4027
Peseta (100)	4,0959	4,1000	4,0717	4,0778

TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

	UN MOIS		TROIS MOIS		SIX MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E.U.	6 1/16	6 3/16	6 5/16	6 7/16	6 3/4	6 7/8
Yen (100)	2 1/4	2 3/8	2 1/4	2 3/8	2 3/8	2 1/2
Ecu	5 13/16	5 15/16	5 15/16	6 1/16	6 1/8	6 1/4
Deutschemark	5 1/4	5 3/8	5 1/4	5 3/8	5 5/16	5 7/16
Franc suisse	3 15/16	4 1/16	4 1/8	4 1/4	4 5/16	4 7/16
Lire italienne (1000)	8 5/16	8 9/16	8 1/2	8 3/4	9	9 1/4
Livre sterling	5 13/16	5 15/16	6 3/8	6 1/2	6 7/8	7
Peseta (100)	7 7/16	7 11/16	7 3/4	7 15/16	8 3/16	8 7/16
Franc français	5 5/16	5 7/16	5 9/16	5 11/16	5 3/4	5 7/8

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la Salle des marchés de la BNP.

BOURSE DE PARIS DU 6 DÉCEMBRE

Liquidation : 23 décembre
Taux de report : 5,50

Cours relevés à 11 h 15
CAC 40 : −0,64 % (1960,94)

Règlement mensuel

Montant coupon(1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + −
153,50	EDF-GDF 3%	6250	6230	−0,32
49,25	B.N.P. (T.P)	1822	1825	+0,29
50,35	Cr.Lyonnais(T.P.)	980	980	—
92,65	Renault (T.P.)	1870	1861	−0,48
101,52	Rhone Poulenc(T.P)	2040	2030	−0,49
79,01	Saint Gobain(T.P.)	1160	1160	—
46,89	Thomson S.A (T.P)	1070	—	—
18	Accor 1	586	584	−0,34
14	Air Liquide 1	732	730	−0,27
15	Alcatel Alsthom 1	458,70	453,30	−1,18
10	Alcatel Cable 1	457,50	447	−2,30
14	Alspi 1	375	374,50	−0,13
12	AGF-Ass.Gen.France	239	237,20	−0,75
5	Axa 1	267,20	265,80	−0,60
70,10	Bail Invest. 1	915	910	−0,55
10	Bancaire (Cie) 1	569	566	−0,53
18	Bque Colbert C2	119	116,10	−2,44
16	Bazar Hot. Ville 2	568	563	−0,88
17,50	Berger (M) 2	1240	—	—
20	BIC 1	657	653	−0,61
4	BIS 1	303	302	−0,33
3	B.N.P. 1	270	267,70	−0,85
22	Bollore Techno.1	470	479	—
61	Bongrain 1	2889	2887	−0,07
5,50	Bon Marche (Au) 1	873	853	−2,29
11	Bouygues 1	578	579	+0,17
25	Canal + 1	885	885	—
7	Cap Gemini Sogeti1	184	184	—
4	Carnaudmetalbox 1	190	188	−1,05
42	Carrefour 1	2234	2243	+0,40
5	Casino Guichard 1	154,80	154,30	−0,32
5,25	Casino Guich.ADP 1	126,50	126	−0,40
9,40	Castorama Dl (Li)1	690	690	—
15	Caumartin Part(M)2	402	403	+0,25
4,30	C.C.F. 1	234,50	230,60	−1,66
2,40	CCMX(ex.CCMC) Ly 2	63	63	—
25	Cegid (Ly) 1	446	445	−0,22
7,50	CEP Communication1	480	460	−4,17
10	Ceres Europ.Reun 1	97,50	96,40	−1,13
20	Cetelem 1	1017	1012	−0,49
34	CGIP 1	1278	1288	+0,78
14	Chargeurs 1	1250	1250	—
5	Christian Dior 1	424,30	420	−1,01
17,50	Ciments Fr.Priv.B1	246,20	245	−0,49
5,60	Clarins 1	495	492	−0,61
7	Club Mediterranee1	445	440	−1,12
22	Coles 1	876	884	+0,91
7,50	Comptoir Entrep. 1	219	—	—
20	Comptoir Moder. 1	1295	1296	+0,08
20	CPR Paris.Reasc. 1	361,90	363	+0,30
37,50	Cred.Fon.France 1	821	819	−0,24
11	Credit Local Fce 1	408,30	406,50	−0,44
18	Credit Lyonn.CIP 1	473,50	475	+0,32
28	Credit National 1	412,30	419	+1,63
3	CSEE 1	482,40	477,90	−0,93
26	Damart 1	5480	5450	−0,55
15,50	Danone (ex BSN) 1	780	769	−1,41
7	Dassault-Aviation1	435	435	—
4,80	Dassault Electro 1	370	369	−0,27
49	De Dietrich 1	2920	2880	−1,37

Montant coupon(1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + −
8,50	Degremont 1	429	423	−1,40
—	Dev.R.N-P.Cal/Li 2	63,70	63,95	+0,39
—	Dev.R.Sud-Est(Ly)2	53,50	—	—
4	DMC (Dollfus Mi)1	307	310	+0,98
11	Docks France 1	680	680	—
3	Dynaction 1	155	151	−2,58
11	Eaux (Gle Des) 1	513	513	—
15	E.B.F 1	860	862	+0,23
10	Ecco 1	680	676	−0,59
22,70	Eiffage 1	870	882	+1,38
13	Elf Aquitaine 1	387,40	385,20	−0,57
30	Eridania Beghin 1	752	750	−0,27
10	Essilor Intl 1	766	757	−1,17
10,80	Essilor Intl ADP 1	485	485	—
25	Esso 1	740	748	+1,08
40	Eurafrance 1	1745	1742	−0,17
0,60	Euro Disney 1	8,70	8,80	+1,15
10,75	Euro RSCG W.W 1	565	571	+1,06
16	Europe 1- 1	1650	—	—
—	Eurotunnel 1	21	20,80	−0,95
12	Filipacchi Medias1	1025	1016	−0,88
7,80	Finextel 1	110	110	—
11	Fives-Lille 1	517	512	−0,97
35	Fromageries Bel 1	4803	4890	+1,81
11	Galeries Lafayet.1	2280	2290	+0,44
4	GAN 1	315	312	−0,95
7	Gascogne (B) 1	505	500	−0,99
55	Gaz Eaux(Fin.Ind)1	1873	1880	+0,37
8	Geophysique 1	324,30	324,30	—
14,50	G.F.C. 1	401	399	−0,50
8,50	Groupe Andre S.A.1	558	550	−1,43
17	Groupe De La Cite1	790	784	−0,76
7,50	GTM-Entrepose 1	401,50	405	+0,87
10	Guilbert 1	438	434	−0,91
24	Guyenne Gascogne 1	1396	1410	+1,01
8	Havas 1	439,80	442	+0,50
7	I.D.I.A 1	163,40	162,50	−0,55
10,50	Imetal 1	542	535	−1,29
16	Immeubl.France 2	420,50	422	+0,36
2	Immob.Phenix 1	52	52	—
1	Ingenico 1	97	97	—
36	Interbail 1	375	374	−0,27
23,50	Intertechnique 1	587	—	—
25	Jean Lefebvre 1	353	346	−1,98
30,30	Klepierre 1	589	—	—
10	Labinal 1	723	720	−0,41
9	Lafarge Coppee 1	394,10	390,40	−0,94
2,50	Lagardere (MMB) 1	130,60	131,30	+0,54
4,10	Lapeyre C1	292,50	288	−1,54
7	Lebon 2	298	300	+0,67
28,50	Legrand 1	6600	6600	—
45,60	Legrand ADP 1	4500	4500	—
8	Legris indust. 1	340	332	−2,35
78,50	Locindus 1	888	888	—
5	LVMH Moet Vuitton1	857	855	−0,23
11	Lyonnaise Eaux 1	496,20	493,80	−0,48
14,70	Marine Wendel 1	373	368,20	−1,29

Montant coupon(1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + −
2,50	Matra-Hachette 1	118,30	118,70	+0,34
4	Metaleurop 1	79,50	77	−3,14
—	Metrologie Inter.1	14,10	14,20	+0,71
1,50	Michelin 1	203,10	201,50	−0,79
4	Moulinex 1	197	167,40	−0,37
40	Navigation Mixte 1	998	995	−0,30
5,20	Nord-Est 1	140,50	140,60	+0,07
—	Nordon (Ny) 2	409	409	—
4,40	NRJ # 1	545	540	−0,92
—	Olipar 1	10,50	11	+4,76
10,80	Oreal 1	1155	1146	−0,78
12	Paribas 1	389,80	387	−0,72
9,50	Pechiney CIP 1	380	373,10	−1,82
5	Pechiney Intl 1	152	150,90	−0,59
4,70	Pernod-Ricard 1	318	316	−0,63
18	Peugeot 1	783	778	−0,64
21,20	Pinault-Prin.Red.1	958	950	−0,84
8,50	Plastic-Omn.(Ly) 1	620	623	+0,48
6	Poliet	401	389,10	−2,97
18,30	Primagaz 1	900	890	−1,11
8,50	Promodes 1	1027	1020	−0,68
4	Publicis 1	442	440	−0,45
18	Radiotechnique 1	510	498	−2,35
4,80	Remy Cointreau 1	199,90	199,70	−0,10
—	Renault 1	183,30	182,30	−0,55
10	Rexel 1	727	710	−2,34
2,40	Rhone Poulenc A 1	132,80	130,90	−1,43
1,20	Rochette (La) 1	58,98	57,69	−2,21
12,50	Roussel Uclaf 1	640	643	+0,47
95	Rue Imperiale(Ly)1	3670	3650	−0,54
12	Sade (Ny) 1	166,20	168,90	+1,62
20,50	Sagem 1	2682	2675	−0,26
14,50	Saint-Gobain 1	631	627	−0,63
35	Saint-Louis 1	1468	1451	−1,16
28	Salomon (Ly) 1	2265	2237	−1,24
17	Salvepar (Ny) 2	445	430	−3,37
24	Sanofi 1	263	258,50	−1,71
25	Sat 2	1991	1996	+0,25
13	Saupiquet (Ns) 1	1278	1270	−0,63
7	Schneider 1	383,10	384,50	+0,37
1,50	SCOR S.A 1	122,50	121,30	−0,98
8,30	S.E.B.1	535	533	−0,37
19	Sefimeg 1	391	394	+0,77
13,18	Selectibanque 1	160	160,80	+0,50
25	SFIM 2	918	913	−0,55
5	SGE 1	208,50	210	+0,72
9	Sidel 1	1090	1086	−0,37
20,76	Simco 1	469,80	464,90	−1,06
7,50	S.I.T.A 1	714	715	+0,14
22	Skis Rossignol 1	2060	2050	−0,49
9	Sligos 1	384	382	−0,52
16	Societe Gale A 1	617	615	−0,32
—	Sodecco (B) 2	42	—	—
—	Sodero (Ns) 2	31,50	31	−1,59
22	Sodexho 1	887	883	−0,45
2,30	Sogenal (Ny) 2	127	—	—
33	Sommer-Allibert 1	1840	1816	−1,30

Montant coupon(1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + −
34,46	Sophia 1	411	407	−0,97
33	Sovac 1	422	425	+0,71
17	Spie Batignolles 1	277,50	280	+0,90
23	Strafor Facom 1	650	643	−1,08
6,25	Suez 1	272,10	270,60	−0,55
3,24	Synthelabo 1	214,90	210,20	−2,19
—	Technip S.A. 1	255,50	255,70	+0,08
5	Thomson-CSF 1	168	166,90	−0,65
7,50	Total 1	331,50	325,50	−1,81
3	UAP 1	150,10	148,30	−1,20
10	UFB Locabail 1	424	420	−0,94
3,54	UGC DA (M) 1	188,20	188,20	—
6	Ugine S.A 1	410	401	−2,20
25	UIC 1	305	305	—
22	UIF 1	440	440	—
73,40	UIS 2	220	220	—
25	Unibail 1	465	471	+1,29
10	Union Assur.Fdal 1	594	597	+0,51
1,50	Valeo 1	270,40	271,10	+0,26
4,32	Vallourec 1	274	272,20	−0,66
9,50	Via Banque 1	388	388	—
7,53	Worms & Cie 1	261,40	260	−0,54
9	Z.Gr.Zannier (Ly) 1	174	170,50	−2,01
23	Zodiac 1	2530	2540	+0,40
55	Elf Gabon 1	1026	1017	−0,88
0,55	ABN AMRO Holding 1	189,30	189,30	—
0,25	American Barrick 1	113,20	111,20	−1,77
1,72	American Express 1	162,50	160	−1,54
3,77	Anglo American 1	298,30	298	−0,10
9,39	Amgold 1	525	—	—
1,45	A.T.T. 1	260,90	259,20	−0,65
1,85	Banco Santander 1	223,70	213,10	−4,74
20,55	B.A.S.F. 1	1050	1062	+1,14
28,24	Bayer 1	1186	1178	−0,67
0,57	Blenheim Group 1	21,75	21,90	+0,69
1,79	Buffelsfontein 1	44,30	44,60	+0,68
1,73	Chase Manhattan 1	191,30	191,40	+0,05
20,42	Daimler Benz 1	2619	2600	−0,73
0,80	De Beers 1	116,30	117,60	+1,12
42,27	Deutsche Bank 1	2572	2565	−0,27
34,54	Dresdner Bank 1	1423	1390	−2,32
1,99	Driefontein 1	75,20	75,25	+0,07
2,07	Du Pont Nemours 1	295	290,50	−1,53
1,82	Eastman Kodak 1	245	248,50	+1,42
0,10	East Rand 1	6,35	6,45	+1,57
0,15	Echo Bay Mines 1	55,50	54,50	−1,80
3,13	Electrolux 1	272	—	—
2,25	Ericsson 1	302,50	292,10	−3,44
3,31	Exxon Corp. 1	310	321,40	+3,68
1,13	Ford Motor 1	149	148,30	−0,47
2,58	Freegold 1	75,20	73,50	−2,26
0,13	Gencor Limited 1	17,65	17,85	+1,13
1,50	General Electric 1	256	255	−0,39
0,89	General Motors 1	208	212,40	+2,12
14,14	Generale Belgique1	362	364	+0,55
0,43	Grd Metropolitan 1	32,55	32,40	−0,46
0,33	Guinness Plc 1	37,20	37,05	−0,40

Montant coupon(1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + −
0,25	Hanson Plc 1	20,85	20,25	−2,88
0,33	Harmony Gold 1	37,30	37,65	+0,94
1,32	Hewlett-Packard 1	533	—	—
0,25	Hitachi 1	52,80	52,70	−0,19
17,58	Hoechst 1	1060	1065	+0,47
1,11	I.B.M 1	390,50	385,80	−1,20
0,89	I.C.I. 1	64,30	63,10	−1,87
2,19	I.T.T. 1	438,90	436,90	—
0,73	Ito Yokado 1	281,80	280,20	−0,57
0,28	Matsushita 1	84,25	84,65	+0,47
0,27	Mc Donald's 1	154,80	153,70	−0,71
1,34	Merck and Co 1	200,10	205	+2,45
2	Minnesota Mining 1	280	278,10	−0,68
0,18	Mitsubishi Corp. 1	68,50	68,45	+2,93
3,70	Mobil Corporat. 1	452,90	449,50	−0,75
2,95	Morgan J.P. 1	314,10	—	—
65,03	Nestle SA Nom.1	5130	5060	−1,36
0,72	Nippon MeatPacker1	70	—	—
2,34	Norsk Hydro 1	207	205,50	−0,72
34,53	Petrofina 1	1578	1579	+0,06
3,65	Philip Morris 1	320,50	318,90	−0,50
1,14	Philips N.V 1	164,20	164,60	+0,24
0,26	Placer Dome Inc 1	100,80	100,70	−0,10
1,57	Procter Gamble 1	335,60	331,50	−1,22
7,13	Quilmes 1	254	257,50	+1,38
2,21	Randfontein 1	49	48,90	−0,20
1,28	Rhone Poul.Rorer 1	210	209,70	−0,14
8,68	Royal Dutch 1	578	572	−1,04
0,58	R T Z 1	71,20	72,75	+2,18
—	Saatchi & Saatchi1	12,85	12,75	−0,78
0,62	Sega Enterprises 1	298,50	298,50	—
1,98	Saint-Helena 1	42,50	42,80	+0,71
1,58	Schlumberger 1	283,20	283,80	+0,21
0,94	Shell Transport 1	58,35	—	—
33,16	Siemens 1	2100	2079	−1
1,14	Sony Corporation 1	295	294,40	−0,20
0,19	Sumitomo Bank 1	97,85	97,10	−0,77
1,14	T.D.K 1	253,10	259	+2,33
1,15	Telefonica 1	69,15	68,35	−1,16
0,22	Toshiba 1	39,80	39,55	−0,63
3,40	Unilever 1	607	604	−0,49
2,25	Unit.Technologie 1	325	320,50	−1,38
9,13	Vaal Reefs 1	451	451	—
5,11	Volkswagen A.G 1	1458	1445	−0,89
3,93	Volvo (act.B) 1	108	—	—
3,49	Western Deep 1	208	211	+1,44
0,36	Yamanouchi 1	108,10	108	−0,09
—	Zambia Copper 1	4,30	4,26	−0,93
—	—	—	—	—
—	—	—	—	—
—	—	—	—	—
—	—	—	—	—
—	—	—	—	—
—	—	—	—	—
—	—	—	—	—
—	—	—	—	—
—	—	—	—	—
—	—	—	—	—
—	—	—	—	—
—	—	—	—	—
—	—	—	—	—

Comptant (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
BFCE 9% 91-02	105,15	0,789
CEPME 8,5% 88 CB	102,50	3,679
CEPME 9% 89 CA#	105,35	2,688
CEPME 9% 92-06 TSR	103,75	4,093
CFD 9,7% 90 CB	109,26	8,079
CFD 8,6% 92 CB	103,10	7,045
CFF 10% 88-98 CA#	108,26	1,233
CFF 9% 88-97 CA#	104,17	1,578
CFF 10,25% 90 CA#	111,40	7,470
CLF 8,9% 88 CA#	105,19	4,082
CLF 9%88-93/98 CA#	104,55	7,595
CNA 9% 4/92 CB	105,25	5,326
CRH 8,6% 92-93 CB	—	3,770
CRH 8,5% 87-88 CA#	103,58	6,427
EDF 8,6% 88-89 CA#	104,17	6,927
EDF 8,6% 92 CA#	104,02	5,076
Em.Etat10,26%86 CA	104,48	7,581
Emp.Etat 6%7/93 CA	97,62	2,351
Finansder 9%91CB#	106,95	0,247
Financd.8,6%92 #CB	103,51	7,375
Floral9,75% 90 CA#	108,10	3,605
OAT 8,70%6/95 CA#	101,25	4,648
OAT 9,8% 1/96 CA#	103,88	8,323
OAT 8,50% 6/97CA #	103,58	3,818
OAT 9,90%12/97 CA#	107,19	9,710
OAT 88-98 TME CA	101	5,649
OAT 9/1998 TRA	—	1,220
OAT 9,50%88-98 CA#	108,60	4,298
OAT TMB 81/99 CA	99,30	5,013
OAT 8,125% 99 CA#	102,65	4,341
OAT 8,50%90/00 CA#	104,52	5,892
OAT 9/00 TRA CA	103,64	1,737
OAT 10% 5/00 CA#	110,85	5,288
OAT 01 TME CA	100,75	5,649
OAT 8,5%11/02 CA #	104,42	0,256
OAT 8,50% 19 CA #	102,93	0,978
OAT.8,50%92-23 CA#	102,10	5,240
PTT 11,2% 85 CB#	104,70	0,304
SNCF 8,8% 87-94CA	103,80	7,402
Lyon.Eaux 6,5%90CV	865	—
—	—	—
—	—	—

Actions

VALEURS	Cours Préc.	Dernier cours
Arbel 2	452	458,10
Bains C.Monaco 2	680	680
B.N.P.Intercont.2	286	285
Bidermann Intl	110	—
B T P (la cie) 2	20,80	20
Cambodge	946	—
Carbone Lorraine 2	803	801
CBC 1	240,70	238,20
Centenaire Blanzy	289	—
Ceragan Holding	30	—
Champex (Ny)	27,10	—
CIC Un.Euro.CIP 1	352	352
C.I.T.R.A.M. (B)	4050	—
Cpt Lyon Alem.2	400	392
Concorde-Ass Risq2	851	880
Gpe Valfond ex.CMP	19,10	—
Credit Gen.Ind.	30	—

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Darblay	450	—
Didot Bottin	640	—
Eaux Bassin Vichy	2401	—
Ecia 1	750	740
Ent.Mag. Paris	3800	—
Eridania Beghin CI	670	—
Fidei(ex.Immofice)2	141	135
Florlers	342	—
F.I.P.P.	125	—
FNAC 2	3035	—
Fonciere (Cie)	520	—
Fonciere Euris	218	—
Foncina	455	—
France I.A.R.D	458	—
France S.A 1	987	888
From. Paul-Renard	2850	—
Gaumont 1	320	320
Genefim	194	194,50
Gevelot	1075	—
G.T.I (Transport)2	414	419
Immobail 2	325	326,50
Immobanque 2	855	855
Im.Marseillaise 2	5890	5890
Invest.(Ste Cle.)	1500	—
Lille Bonnières	1525	—
Locafinanciere	415	—
Louvre 1	215	215
Lucia	89	—
Machines Bull	22,10	—
Monoprix Uniprix	198,30	—
Metal Deploye	440	—
Mors 2 #	18	17,90
Navigation (Nle)	95	—
Oreal (CI)	1806	—
Origny-Desvroise	1317	—
Monoprix a echang.	1520	—
Paluel-Marmont	390	—
Pap.Clairefont(Ny)	813	—
Parfinance 2	200,80	204,80
Paris Orleans	241	—
Piper Heidsieck	750	—
Porcher	250	—
Promodes (CI)	781	—
Rochefortaise Com.	199,90	200
Rosario 2	205	—
Rougier #	807	803
S.A.F.I.C Alcan	271,30	—
Saga	500	—
Salins du Midi 2	442	450
Savoisienne M.	158	—
Sific 2	730	740
S.I.P.H.	180	—
Sofal	300	—
Soffo	259	—
Softleam act.a reg	88,50	—
Sofragi	3950	—
Soudure Autogene	1050	1050
Sovabail	484	—
Taittinger 1	2430	2420
Tour Eiffel	298	—
Elyo(ex.Ufiner) 2	259	265
Vicat 2	522	524
Virax	130	—
—	—	—
—	—	—
—	—	—
—	—	—
—	—	—
—	—	—
—	—	—

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G. AG	719	—
Akzo Nobel Nv	609	—
Alcan Aluminium	136	—
Arbed	814	—
Asturienne Mines	137,90	—
Banco Pop. Espanol	880	—
Banque Regl.Inter.	37310	—
Chrysler Corp.	265	—
C.I.R SPA	5,40	—
Commerzbank AG	1055	—
Dow Chemical Co.1	348,10	348
Fiat Ord.	19,10	—
G.B.L.(Brux.Lamb.)	650	—
Gevaert	1500	—
Glaxo Holdings Plc	51,10	—
Goodyear T.& R.Cy	175,50	—
Honeywell Inc.	148,50	—
Johannesburg Cons.	135	—
Kubota Corp.	38,45	—

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Noranda Mines	93,55	—
Pfizer Inc.	402	399,10
Ricoh Cy	47	—
Robeco	340,50	341,10
Rodamco N.V.	151,90	151,80
Rolinco	347	347,10
Saipem SPA	8,40	—
Sema Group Plc	34,10	—
SKF Aktiebolaget	95	—
Tenneco Inc.	217,40	—
Toray Ind.	37	—
West Rand Cons.	9,90	—
—	—	—
—	—	—
—	—	—
—	—	—
—	—	—
—	—	—
—	—	—

Hors-cote (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
American Brands	189,50	—
Bque Hydro Energie	343	—
Bque Hypoth.Europ.	60	—
Benedictine* nom.	4125	—
Blanzy-Ouest*	999	—
Brasseries Maroc	285,10	—
Calciphos*	98	—
Canadien Pacifique	81,10	—
CGH Cogenhor ech.*	7	—
Coparex Inter.*	630	—
Cr.Universel (Cie)	455	—
Cycnos	8,80	—
CEAC.*	115	—
Fiat Fce nom.	142	—
Table France*	300	—
Lecteurs Monde *	186	—
Off.Com.Pharm. *	860	—

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Olivetti Priv.	6,50	—
Partic.Perrier *	288	—
Rorento	255,30	—
Safaa	215	—
St-Dominique(Fin)*	151,50	—
St Gobain Emball.*	1750	—
Schlumberger Ind.*	573	—
SEPR *	1020	—
SPR "B" nom.	251	—
Waterman *	1300	—
—	—	—
—	—	—
—	—	—
—	—	—
—	—	—
—	—	—
—	—	—

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
B.A.C.	23,70	—
Boiron (Ly) 1 #	455,40	455,20
Boisset (Ly)#	278	—
C.A. Paris IDF 1	889	890
Calberson	390	—
Cardif SA 1	776	770
CEGEP #	163	—
CFPI	245,10	—
C.N.I.M 1 ●	905	—
Codetour	235	—
Creeks	185,20	—
Dauphin OTA	298	—
Devanlay 2	950	987
Laber.Dolisos	179	—
Editions Belfond	90	—
Europ Propulsion 2	300	300
Finabail 2	135	135,10
Finacor 2	145	145
GLM S.A.	410	—
Gravograph	179,90	—
I.C.C. 2	182	189,80

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Idianova	69,50	—
Immob.Hotel. 2 #	192	191
Int. Computer #	145	—
IPBM 2	68,50	70
M6-Metropole TV 2	337,50	330
N.S.C Schlum.2 Ny	894	1005
Rallye(Cathiard)Ly	184	188
Seribo 2	489	498
Sylea 2	462,40	460
Sofco (Ly)	165	—
Sopra 2	298	286,10
TF1-1	527	521
Thermador Hold(Ly)	381	382
Unilog 2	256	256
Viel et Cie #	195	194
Vilmorin et Cie#2	384	385
—	—	—
—	—	—
—	—	—
—	—	—
—	—	—

Sicav (sélection) 5 décembre

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Actimonetaire C	34225,70	34225,70
Actimonétaire D	30702,49	30702,49
Améri-gan	7986,28	7688,73
Amplia	107089,71	107089,71 ◇
Amplitude Monde D	745,92	724,19
Antigone Trésorerie	788339	788339
Arbitr. Court Terme	8721,11	8721,11
Associa Première	34637,62	34637,62
Associc	1148,31	1148,31
Atout Amérique	100,11	97,87
Atout Asie	104,52	101,97
Atout Emergent	1012,18	992,70 ◆
Atout Futur C	549,96	536,45
Atout Futur D	541,54	528,33
Aurecic	1544,24	1499,26
Avenir Alizes	1895,99	1858,81
Axa Capital	207,46	201,42
Axa Court Terme	9670,33	9670,33
Axa Cro.Ex.Dr.Inve	1013,86	984,33
Axa.Ep.Fr.Ex Agepargn	882,65	866,65
Axa Europa	128,80	125,05
Axa Investiments	117,71	114,28
Axa NPI	154,59	150,09
Axa Ob.Fr.Extrans	154,71	150,20
Axa.Ob.In.Ex Mu.U.Se	141,77	137,64
Axa Prem.Ex.Agepre	120,18	116,68
Axa Sél.Ex.Dr.Sele	157,65	153,06
Axa Valeurs PER	156,27	151,72
Cadence 1	1047,33	1036,96
Cadence 2	1036,91	1026,64
Cadence 3	1042,54	1032,22
Capimonetaire	7483,34	7455,88
Capioblig	7453,26	7379,47
Capitacic	1550,10	1527,19
Cicamonde	1179,39	1145,04 ◆
Coexis	1570,42	1541,14
Comptavalor	4226,34	4220,01
Crédit Mutuel Capital	1475,07	1450,07
Créd.Mut.Ep.Cour.T	785,79	785,79
Créd.Mut.Ep.Ind. Cap	99,96	97,28
Créd.Mut.Ep.Ind. Dis	97,50	94,89
Créd.Mut.Ep.J	20881,23	20881,23
Créd.Mut.Ep.long.T	213,35	207,64
Créd.Mut.Ep.Monde	1156,10	1125,16
Créd.Mut.Ep.Quatre	1089,59	1080,43
Dieze	1599,15	1569,33
Drouot France	1017,62	987,98
Drouot Sécurité	224,75	218,20
Ecocic	1198,71	1163,80 ◆
Ecupar	129,31	125,54
Ecur. Actions futur	200,13	194,30
Ecur. Capicourt	201,29	200,79
Ecur. Capitalisation	199,03	197,06
Ecur. Distrimonétaire	10066,02	10066,02
Ecur. Expansion	293107,08	291938,30
Ecur. Géovaleurs	2728,68	2649,20
Ecur. Investissement	166,24	161,40
Ecur. Monepremière	10123,25	10123,25
Ecur. Monétaire	11801,47	11801,47
Ecur. Trésorerie	290,39	290,39
Ecur. Trimestriel	1944,04	1924,79
Elanciel D	126,88	123,18
Elicash	847366,47	847366,47 ◇
Emergence Poste D	105,36	102,29
Energia	353,07	337,06
Eparcic	4367,64	4367,64
Eparcourt-Sicav	204,07	203,55
Epargne-Unie	1478,88	1435
Eufi Cash capi	9449,03	9449,03 ◆
Eurco Solidarité	1197,71	1185,85

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Eurocic Leaders	1255,94	1219,36
Eurodyn	1430,37	1395,48
Euro Gan	8011,29	7703,16
Fonsicav	17532,85	17497,06
France-gan	13623,34	13099,37
France Garantie	262,74	262,22 ◆
France Obligations	462,96	458,38
Francic	519,79	504,65
Francic Pierre	119,57	116,09
Francic-Regions	1432,61	1398,88
GAN Rendement	5116,83	5041,21
Gestilion	17830,32	17830,32
Horizon	1532,80	1488,18
HLM Monétaire	16851,53	16851,53
Indicia	1169,16	1140,43 ◆
Indosf.Fse.Court.T.	1794,83	1785,90
Intensys D	107,71	107,44
Interepar	105415,37	102345,02
Interoblig	5649,55	5593,61
Intersélection Fce	556,75	545,83
Japacic	182,11	176,81
Jeunepargne	333,47	328,54
Latitude C	2689,82	2685,79
Lion Association	11458,33	11458,33
Lion Institution	36143,02	36052,89
Lionplus	1185,99	1162,74
Lion Trésor	2198,05	2178,29
Livret Bourse Inv.	621,12	603,03
Livret Portefeuil	796,21	773,02
Méditerranée	220,19	213,78
Mensuel CIC	10145,59	10045,14
Monedan	82499,27	82499,27
Moné-Dis	10073,79	10073,79 ◇
Mone.J.	10781,78	10781,78 ◇
Monévalor	49548,76	49548,76
Mutualité dépôts	16393,46	16360,74
Natio Court Terme	38122	38008
Natio Court Terme2	344842	344842
Natio Epargne	21394,83	21183
Natio Ep. Capital	13188,59	13059
Natio Ep. Croissance	1988,09	1949,17
Natio Ep. Obligations	207,52	203,45
Natio Epargne Retraite	130,47	127,91
Natio Epargne Trésor	9356,71	9338,03
Natio Epargne Valeur	489,74	480,14
Natio France Index	1084,26	1063
Natio Immobilier	1275,17	1250,17
Natio Inter	1708,50	1667,55
Natio Monétaire	9981,67	9981,67
Natio Opportunités	146,89	144,01
Natio Patrimoine	1470,22	1441,39
Natio Perspectives	1237,93	1213,66
Natio Placements	70985,11	70985,11
Natio Revenus	1024,35	1014,21
Natio Sécurité	11385,45	11385,45
Natio Valeurs	952,26	933,59
Nippon-Gan	7135,40	6860,96
Nord Sud Dévelop	1908,12	1904,31 ◆
Oblicic-Mondial	3020,31	2975,87 ◆
Oblicic-Régions	1090,75	1074,83
Oblifutur	3329,49	3267,41
Oblig. très caté.	208,30	205,22
Oblilion	1631,08	1614,93
Oblisécurité Sicav	15618,56	15618,56
Oblitys D	517,51	509,86
Oraction	1520,79	1483,70
Parvalor	624,18	611,86
Plenitude D	153,95	148,47
Poste Croissance C	3255,48	3252,23
Poste Gestion C	39818,42	39818,42

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Première Oblig. C	11742,85	11742,85
Première Oblig. D	10930,10	10924,64
Prévoy. Ecureuil	99,52	98,53
Prw'Associations	35241,43	35241,43
Proficius	932,98	915,58
Rentacic	165,18	162,74
Revenus Trimestr.	5202,80	5151,29
Revenu-Vert	1141,21	1119,93
St Honoré Vie & Santé	1152,39	1100,13
St Honoré Bons du Tr.	13441,45	13374,58
St Honoré Invest.	968,84	924,91
St Honoré Pacifique	818,49	781,37
St Honoré Real	17991,16	17919,48
Sécuricic	2069,96	2069,96
Sécuri-Gan	13194,74	12936,02
Sécuritaux	1862,50	1862,50
Sensivalor	31793,49	31793,49
SEVEA	186,84	184,23 ◆
SFI-CNP Assur	741,45	719,85
S.G. France opport. C	1486,44	1457,29
S.G. France opport. D	1472,89	1444,01
S.G. Monde opport. C	983,86	964,57
S.G. Monde opport. D	983,86	964,57
Sicav Associations	2199,22	2199,22
Sicav 5.000	497,17	493,86
S.I. Est	1334,18	1295,32
Slivafrance	790,83	789,66
Slivam	438,82	427,08
Slivarente	215,15	210,93
Slivinter	518,49	504,61
Sogenfrance C	1386,75	1358,58
Sogenfrance D	1317,62	1291,78
Sogépargne	300,17	297,29
Sogevar	1129,65	1107,50
Sogiinter	1604,25	1572,79
Soleil Investissements	680,91	654,72
Solstice D	2284,90	2279,20
State Street Act. Eur	12179,23	11882,18 ◆
State Street Act. Frce	11861,08	11571,77 ◆
St. Str. Act.Japon	1490,66	1454,30 ◆
State Street Emer. Mts	1866,65	1824,16 ◆
St.Street OAT Plus	12481,98	12358,40 ◆
Stratégie Actions	986,14	948,21
Stratégie Rendement	1615,47	1564,62
Synthesis	13146,88	12889,10
Techno-Gan	6557,83	6305,61
Théoora D	788,72	780,91
Trésor Plus	1549,01	1533,67
Trésor Trimestriel	1008,67	998,67
Trésoricic	157949,43	157949,43
Trilion	5180,89	5114,40
Uni-Associations	124,90	124,90 ◇
Uni-Foncier	1307,84	1275,75
Unifrance	631,52	616,12
Uni-Garantie C	1429,98	1403,32
Uni-Garantie D	1332,55	1307,70
Uni Régions	1518,11	1491,08
Univar	279,15	279,15 ◇
Univers Actions	1589,52	1550,75
Univers Obligations	1949,10	1912,76
Valorg	2398,48	2396,08
Valreal	32800,76	31984,77
Winterthur St-Honoré	252,53	241,08
—	—	—
—	—	—
—	—	—
—	—	—
—	—	—
—	—	—
—	—	—
—	—	—

Marché des Changes

Cours indicatifs	Cours préc.	Cours 05/12	Cours des billets achat	Cours des billets vente
Etats Unis (1 usd)	5,4055	5,4130	5,05	5,65
Ecu	6,5470	6,5495	—	—
Allemagne (100 dm)	342,8800	343,3600	330	354
Belgique (100 F)	16,6760	16,6965	16,10	17,20
Pays-Bas (100 fl)	306,1900	306,6200	294	316
Italie (1000 lires)	3,3435	3,3445	3,20	3,50
Danemark (100 krd)	87,7000	87,7700	83	93
Irlande (1 iep)	8,3115	8,2935	7,85	8,60
Gde-Bretagne (1 L)	8,4605	8,4405	7,95	8,80
Grèce (100 drachmes)	2,2245	2,2275	1,95	2,45
Suisse (100 f)	405,7600	406,9000	391	415
Suède (100 krs)	71,8500	72,2000	66	76
Norvège (100 k)	78,8300	78,8900	73	82
Autriche (100 sch)	48,7070	48,7790	47,20	50,30
Espagne (100 pes)	4,1080	4,0975	3,80	4,40
Portugal (100 esc)	3,3550	3,3550	2,95	3,65
Canada (1 $ can)	3,9270	3,9488	3,60	4,20
Japon (100 yens)	5,4099	5,3877	5,20	5,55

Marché libre de l'or

Monnaies et devises	Cours préc.	Cours 05/12
Or fin (kilo en barre)	65800	65950
Or fin (en lingot)	66100	65850
Napoléon (20f)	380	376
Pièce Fr (10 f)	420	—
Pièce Suisse (20 f)	383	379
Pièce Latine (20 f)	383	380
Souverain	480	480
Pièce 20 dollars	2550	2500
Pièce 10 dollars	1330	1330
Pièce 5 dollars	610	—
Pièce 50 pesos	2485	2465
Pièce 10 florins	390	395

Matif (Marché à terme international de France)
5 décembre 1994

NOTIONNEL 10 % — Nombre de contrats estimés : 146 684				CAC 40 A TERME — Volume : 17 093			
Cours	Mars 95	Juin 95	Déc. 94	Cours	Janvier 95	Février 95	Déc. 94
Dernier	112,58	111,94	113,38	Dernier	1999,50	2010	1981
Précédent	112,54	111,64	113,36	Précédent	1996,50	...	1989

RÈGLEMENT MENSUEL (1)
Lundi daté mardi : % de variation 31/12 - Mardi daté mercredi : montant du coupon - Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon - Jeudi daté vendredi : compensation - Vendredi daté samedi : quotités de négociation

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux Li = Lille
Ly = Lyon M = Marseille
Ny = Nancy Ns = Nantes

SYMBOLES
1 ou 2 = catégorie de cotation - sans indication catégorie 3 - * valeur éligible au PEA
■ coupon détaché - ● droit détaché - ◇ cours du jour - ◆ cours précédent
o = offert - d = demandé - ↓ offre réduite - ↑ demande réduite - # contrat d'animation

CARNET

Décès

– M. Louis Dandrel,
son mari,
Antoine Angremy, Bérénice Angremy,
ses enfants,
Mme François Cail,
sa mère,
M. Michel Cail,
M. et Mme Emmanuel Cail,
M. et Mme Alexandre Galperine,
ses frères et sœurs,
Et ses amis,
ont la douleur de vous faire part du décès de

Odile CAIL,

survenu le 2 décembre 1994, à l'âge de cinquante-sept ans.

Les obsèques auront lieu le jeudi 8 décembre, à 9 heures, en l'église Saint-Etienne-du-Mont.

L'inhumation se fera en Dordogne.

Ni fleurs ni couronnes.

– On nous prie d'annoncer le décès de

Jean DEFOS du RAU,
professeur honoraire de l'université d'Aix-Marseille,

survenu le 3 décembre 1994.

Les obsèques religieuses ont été célébrées le 6 décembre.

Priez pour lui.

Mme Jean Defos du Rau,
95, rue Solle,
33200 Bordeaux.

– Nous avons la profonde douleur de vous faire part du décès inattendu de

M. Louis DOUSTAING,
docteur en mathématiques,
maître de conférences à l'université Henri-Poincaré-Nancy-I,

survenu le 1er décembre 1994, à l'âge de trente-quatre ans.

L'inhumation aura lieu au cimetière du Père-Lachaise, boulevard de Ménilmontant, le 8 décembre, à 15 heures.

De la part de
M. et Mme Hossein Doustani,
ses parents,
Docteur Mahine Doustani
et Chahine Doustani,
ses sœurs et leurs enfants,
Docteur Hervé Doustaing,
son frère,
Et de toute la famille et ses amis.

– La Société mathématique de France
a le regret de vous faire part du décès de

Louis DOUSTAING,
membre du bureau
et maître de conférences à l'université Nancy-I,

survenu le 1er décembre 1994.

SMF, IHP,
11, rue Pierre-et-Marie-Curie,
75231 Paris Cedex 05.
Tél. : 44-27-67-96.

– Alain Erlande-Brandenburg,
directeur des Archives de France,
a l'immense douleur de faire part du décès de

M. Guy DUBOSCQ,
directeur général honoraire
des Archives de France,
ancien conseiller d'Etat,
officier de la Légion d'honneur,

survenu dans sa quatre-vingt-sixième année, le 30 novembre 1994.

La cérémonie religieuse aura lieu le samedi 10 décembre, à 12 heures, en l'église Notre-Dame-des-Blancs-Manteaux, Paris-4e.

– On nous prie d'annoncer le décès à Paris, le 1er décembre 1994, de

Maurice-Igor EISNER,
journaliste,
inspecteur honoraire de la danse,
chevalier de la Légion d'honneur,
commandeur des Arts et des Lettres.

De la part de
La direction,
Des collaborateurs,
Des amis du groupe Valmonde et Cie.

Il a donné à ses titres toutes les marques de son talent et de sa fidélité depuis 1956.

Il a été jusqu'à la fin le conseiller éditorial du mensuel *le Spectacle du monde*.

Le Frère
Philippe, Maurice FAURE, o.p.

est entré dans la paix du Seigneur le 4 décembre 1994, dans sa quatre-vingt-deuxième année et la quarante-deuxième de sa profession dominicaine.

L'Eucharistie sera concélébrée au couvent Saint-Jacques, 20, rue des Tanneries, Paris-13e, mercredi 7 décembre, à 15 heures.

De la part de
Frère Eric de Clermont-Tonnerre,
prieur provincial,
Frère Vincent Cosmao,
prieur,
Les Frères du couvent Saint-Jacques.

– A été rappelée à Dieu, dans sa soixante-dixième année,

Mme Juliette FERRY,
née Nguyen-Dao Thi Thông.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité.

Familles Ferry, Dautricourt, Pontécaille.

45, rue des Tiercelins,
54000 Nancy.

– Jean-Marc Fischer et Halima,
Nadia et Alexis Fischer,
Nassima et Nabila,
Liliane et Gilbert Pinto,
leurs enfants et petits-enfants,
Esther et Robert Merlin,
leurs enfants et petits-enfants,
Catherine et Michel Fillion,
ont la tristesse de faire part du décès de

Jean FISCHER,

survenu le 3 décembre 1994, à l'âge de quatre-vingt-trois ans.

Les obsèques auront lieu le jeudi 8 décembre, à 15 heures, au cimetière parisien de Bagneux. On se réunira à la porte principale.

Ni fleurs ni couronnes.

20, rue Henri-Regnault,
92310 Sèvres.

– Le Seigneur a appelé auprès de Lui

Jérôme FOURIER,

le 5 décembre 1994, à l'âge de trente-six ans, muni des sacrements de l'Eglise.

Sa famille et ses amis vous invitent à partager leur peine et leur espérance lors de la messe qui sera célébrée le vendredi 9 décembre, à 11 heures, en la basilique Sainte-Clotilde, 23 *bis*, rue Las-Cases, Paris-7e.

L'inhumation aura lieu le lendemain à Sarzeau (Morbihan).

De la part de
M. et Mme Jean-Marie Fourier,
Mme Philippe Surun,
Pierre et Florence Fourier,
Emmanuelle et Hervé Martin,
Laurent Fourier,
Camille et Antoine Ferrand,
Charlotte, Alix et Adrien Fourier,
Hippolyte et Eloïse Martin.

Ni fleurs ni couronnes. Des dons à AIDES, 247, rue de Belleville, Paris-19e.

– Le Seigneur a rappelé à Lui dans Sa lumière et dans Sa paix

Claude LAUDE,
née Gilbrin,

le 2 décembre 1994, à l'âge de soixante-quatre ans.

La cérémonie religieuse aura lieu en l'église Saint-Jean-Baptiste, à Neuilly-sur-Seine, le jeudi 8 décembre, à 11 heures, suivie de l'inhumation dans l'intimité familiale à Servon (Seine-et-Marne).

De la part de
M. Gérard Laude,
son époux,
M. et Mme Vincent Laude
et leur fils Matthieu,
M. Benoît Laude, séminariste,
ses enfants et son petit-fils,
Mme Emile Gilbrin,
sa mère,
Ses sœurs, beaux-frères, belles-sœurs,
leurs enfants et petits-enfants.

Cet avis tient lieu de faire-part.

130 *bis*, avenue Charles-de-Gaulle,
92200 Neuilly-sur-Seine.
38, rue Lacépède,
75005 Paris.

– Geoffroy et Brigitte Place,
Frédérique et Jean-Paul Courant,
Jean-Michel et Marie-Anne Place,
ses enfants,
Guillaume, Angélique, Cyrille,
Nicolas, Stéphane, Céline, Matthieu,
Emmanuel, Julien, Laetitia,
ses petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Georges PLACE,
née Paulette Mandait,

survenu le 4 décembre 1994.

La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église d'Osmoy (Yvelines), le jeudi 8 décembre, à 14 h 15.

37, rue Reinhardt,
92100 Boulogne.
38, avenue de Wagram,
75008 Paris.
10, rue Pierre-et-Marie-Curie,
75005 Paris.

– On nous prie d'annoncer le décès accidentel, le 2 décembre 1994, de

Jean-Pierre LIBAUD,
société J.-P. L. Conseil,

survenu dans sa quarantième année.

L'inhumation a eu lieu le lundi 5 décembre, en l'église de Le Brethon (Allier.)

16, rue Saint-Benoît,
87000 Limoges.
Montais,
03350 Le Brethon.

– Marie-Louise,
son épouse,
Paul, Mireille, Claudine et Philippe,
ses enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jean Emile MARTIN,

survenu le 29 novembre 1994, dans sa soixante-seizième année.

Les obsèques ont eu lieu le 2 décembre, à Draguignan.

– André Larquié,
président-directeur général,
La direction
Et le personnel de Radio-France internationale,
ont la douleur de vous faire part du décès de

M. Henri
TÉZENAS du MONTCEL,

qui fut president de RFI de décembre 1986 à décembre 1989.

– Le president de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris,
Les membres, le directeur et les collaborateurs de la CCIP,
Le président et les membres de la commission de l'enseignement,
Le président et les membres de la commission administrative du groupe HEC,
Le corps professoral, les collaborateurs et les étudiants du groupe HEC,
ont le regret de faire part du décès de

Henri TÉZENAS du MONTCEL,
chevalier de la Légion d'honneur,
directeur général du groupe HEC,

survenu le vendredi 2 décembre 1994, à cinquante et un ans, à la suite d'un cancer.

Les obsèques seront célébrées le jeudi 8 décembre, à 9 heures, en l'église Saint-Honoré d'Eylau, 66, avenue Raymond-Poincaré, Paris-16e.

Agrégé des universités en sciences économiques et gestion, Henri Tézenas du Montcel avait été nommé en janvier 1992 par la Chambre de commerce et d'industrie de Paris, directeur général du groupe HEC. Il aura marqué le groupe HEC par sa volonté d'en faire un centre de formation et de recherche performant, international et toujours plus proche des attentes de l'entreprise. Sa foi, ses convictions et son engagement personnel dans les projets éducatifs de notre pays ont guidé chacune de ses actions au groupe HEC. Il aura su, grâce à son enthousiasme, son charisme et sa ténacité, entraîner l'adhésion de ses collaborateurs et de ses étudiants.

(Le Monde du 6 décembre.)

– Mme Jacques Van Kote,
Ses enfants et petits-enfants,
Toute la famille et les amis,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Jacques VAN KOTE,

survenu le 29 novembre 1994, dans sa quatre-vingt-quatrième année.

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.

1, rue Savorgnan-de-Brazza,
75007 Paris.
12 A, chemin de Calabert,
69130 Ecully.
35, boulevard d'Inkermann,
92200 Neuilly.
2, rue du Croisic,
44740 Batz-sur-Mer.

– Le professeur Albert Netter,
Les anciens de son service de l'hôpital Necker,
Ses amis,
Ses collaborateurs,
ont le triste privilège de faire part du décès du

docteur Halina YANEVA,

le 4 décembre 1994.

Elle fut une cytologiste et une histopathologiste inégalable. Sa force de caractère, son jugement sans appel, son courage sans faille ont fait l'admiration de tous.

Remerciements

– M. et Mme Samuel Ephoevi-Ga,
Stéphane Ephoevi-Ga,
son frère,
Les familles Ephoevi-Ga et Lawson, à Aného (Togo),
Les familles Lavanant,
dans le Finistère-Sud,
Les familles Kervella, Carichon,
Les familles parentes, alliées et amies,
profondément touchés des nombreuses marques de sympathie et d'affection que vous leur avez témoignées lors du décès de leur très cher regretté

Serge Isaac Kangni
EPHOEVI-GA,

survenu le 23 octobre 1994 à Puteaux, dans sa vingtième année, vous prient de trouver ici l'expression de leur remerciement et de bien vouloir assister, ou de vous unir d'intention, à la messe d'action de grâces qui sera célébrée en sa mémoire, le dimanche 11 décembre, à 10 h 30, en l'église Sainte-Mathilde, 33, rue Lucien-Voilin, à Puteaux.

24, allée Henri-Sellier, A E 1183,
92800 Puteaux.

Avis de messes

– Une messe sera célébrée le lundi 19 décembre 1994, à 18 h 30, en la chapelle de Notre-Dame de Sion, 61, rue Notre-Dame-des-Champs, Paris-6e, à l'intention de

Mme Norbert DUFOURCQ,
rappelée à Dieu le 13 septembre 1994,

et de

M. Norbert DUFOURCQ,
rappelé à Dieu le 19 décembre 1990.

Messes anniversaires

– M. Eugène Aidara,
ambassadeur de la République de Côte-d'Ivoire en France,
a l'honneur de porter à la connaissance des amis de la Côte-d'Ivoire et du défunt que, à l'occasion du premier anniversaire de la disparition de Son Excellence

M. le président
Félix HOUPHOUËT-BOIGNY,

une messe sera célébrée le mercredi 7 décembre 1994, à 17 h 30, en l'église Saint-François-Xavier des missions étrangères, 12, place du Président-Mithouard, Paris-7e.

– Pour le huitième anniversaire du rappel à Dieu de

Serge LIFAR,

dont la présence est toujours vivante dans nos cœurs, une messe sera célébrée devant sa tombe au cimetière, à Sainte-Geneviève-des-Bois (Essonne), le 15 décembre 1994, à 11 heures.

Une pensée est demandée à ceux qui l'ont connu et aimé.

Anniversaires

– Ce jour, il y a quinze ans,

Paul BIGNON

nous quittait.

De la part de
Madeleine, Michèle, Dominique et Marie.

– *« Le vent souffle où il veut : tu en entends le bruit, mais tu ne sais pas d'où il vient ni où il va. »*

Il y a sept ans, disparaissait

Jean KAUFFMANN.

Communications diverses

– Au Cercle Bernard-Lazare, le jeudi 8 décembre 1994, à 20 h 30, réflexions avec D. Schnapper : « La communauté des citoyens. Sur l'idée moderne de nation » (éd. Gallimard), 10, rue Saint-Claude, Paris-3e.

– Assemblée générale de l'Association des diplômés de l'université Paris-VII, mercredi 7 décembre 1994, à 18 heures, amphithéâtre 45, 2, place Jussieu, Paris-5e, c/o étudiants Paris-VII emploi. Tél. : 44-27-78-78. Fax : 44-27-78-77.

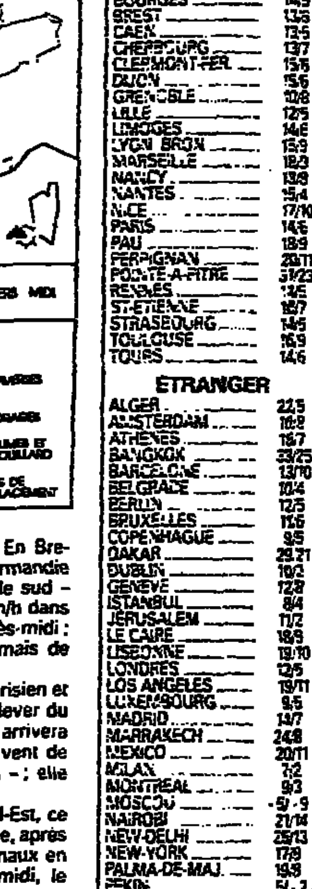
Soutenances de thèses

– Jean-Noël Luc, maître de conférences en histoire, soutiendra, le 10 décembre 1994, à la Sorbonne, un doctorat d'Etat intitulé : « L'invention du jeune enfant au dix-neuvième siècle : de la salle d'asile à l'école maternelle (1826-1887) », devant un jury composé des professeurs Jean-Pierre Chaline, Alain Corbin, André Gueslin, Françoise Mayeur et Antoine Prost, rapporteur (amphithéâtre G.-Lefebvre, 1, rue Victor-Cousin, à 14 heures).

– Bruno Tertrais soutiendra sa thèse intitulée : « La stratégie nucléaire de l'OTAN. Dissuasion élargie et rôle des armes nucléaires américaines en Europe, 1949-1992 », en vue de l'obtention du doctorat de l'Institut d'études politiques de Paris, le 12 décembre 1994, à 14 heures, à l'IEP (amphithéâtre Leroy-Beaulieu).

CARNET DU MONDE
Télécopieur :
45-66-77-13

MÉTÉOROLOGIE



TEMPS PRÉVU LE MERCREDI 7 DÉCEMBRE 1994 VERS MIDI

LÉGENDE : ENSOLEILLÉ – ÉCLAIRCIES PEU NUAGEUX – NUAGEUX COURTES ÉCLAIRCIES – TRÈS NUAGEUX OU COUVERT – PLUIE OU BRUINE – NEIGE – AVERSES – ORAGES – BRUMES ET BROUILLARD – SENS DE DÉPLACEMENT

TEMPÉRATURES maxima - minima	
FRANCE	
AJACCIO	18/13
BIARRITZ	17/10
BORDEAUX	16/7
BOURGES	14/5
BREST	13/5
CAEN	13/5
CHERBOURG	13/7
CLERMONT-FER.	15/6
DIJON	15/6
GRENOBLE	10/8
LILLE	12/5
LIMOGES	14/6
LYON BRON	15/9
MARSEILLE	18/3
NANCY	13/8
NANTES	15/4
NICE	17/10
PARIS	14/6
PAU	18/9
PERPIGNAN	20/11
POINTE-A-PITRE	31/23
RENNES	13/5
ST-ETIENNE	16/7
STRASBOURG	14/5
TOULOUSE	16/9
TOURS	14/6
ETRANGER	
ALGER	22/5
AMSTERDAM	10/8
ATHENES	18/7
BANGKOK	33/25
BARCELONE	13/10
BELGRADE	10/4
BERLIN	12/5
BRUXELLES	11/6
COPENHAGUE	9/5
DAKAR	29/21
DUBLIN	10/3
GENEVE	12/8
ISTANBUL	8/4
JERUSALEM	11/2
LE CAIRE	18/9
LISBONNE	19/10
LONDRES	12/5
LOS ANGELES	19/11
LUXEMBOURG	9/5
MADRID	14/7
MARRAKECH	24/8
MEXICO	20/11
MILAN	7/2
MONTREAL	9/3
MOSCOU	-5/-9
NAIROBI	21/14
NEW-DELHI	25/13
NEW-YORK	17/9
PALMA-DE-MAJ.	19/8
PEKIN	5/-2
RIO-DE-JANEIRO	34/25
ROME	13/12
HONGKONG	24/19
SEVILLE	19/13
SINGAPOUR	31/24
STOCKHOLM	6/5
SYDNEY	25/17
TOKYO	15/6
TUNIS	22/10
VARSOVIE	5/3
VENISE	7/7
VIENNE	2/-1

Valeurs extrêmes relevées entre le 5-12-1994 à 6 heures TUC et le 6-12-1994 à 6 heures TUC

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

Mercredi : passages pluvieux et vent. – En Bretagne, Pays-de-Loire, Poitou-Charentes, Normandie et Nord-Pas-de-Calais, pluies et fort vent de sud – rafales jusqu'à 100 km/h sur les côtes, 80 km/h dans l'intérieur – séviront jusqu'en début d'après-midi ; ensuite, des éclaircies se développeront, mais de courtes averses se produiront encore.

En Aquitaine, Limousin, Centre, Bassin parisien et Champagne-Ardenne, le ciel, déjà voilé au lever du jour, finira de se couvrir rapidement ; la pluie arrivera en fin de matinée, accompagnée d'un fort vent de sud – rafale comprise entre 60 et 80 km/h – ; elle durera jusqu'à la tombée de la nuit.

Sur Midi-Pyrénées, l'Auvergne et le Nord-Est, ce sera une journée globalement bien ensoleillée, après la dissipation de quelques brouillards matinaux en Franche-Comté ; toutefois, durant l'après-midi, le ciel se voilera par l'ouest.

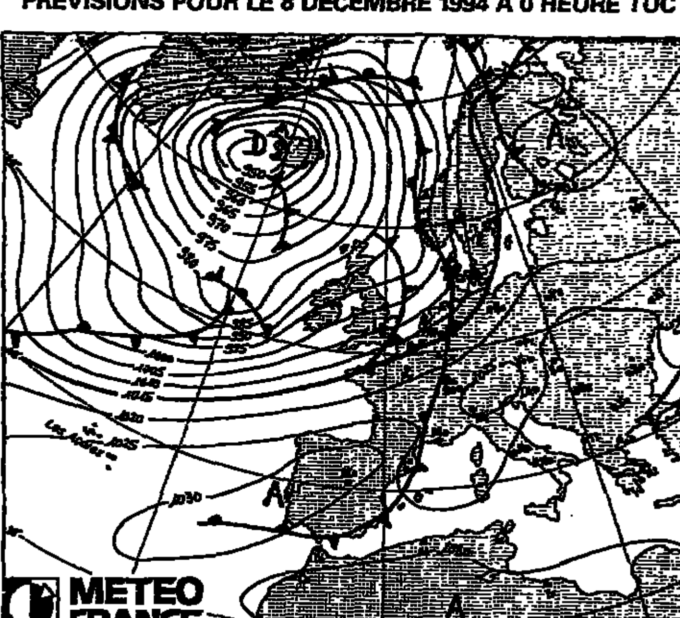
Sur le Languedoc-Roussillon et la Provence, puis la Côte d'Azur, le vent marin apportera de nombreux nuages ; quelques gouttes seront même possibles.

Les régions Rhône-Alpes et Corse bénéficieront d'une journée douce et bien ensoleillée.

Les températures se maintiendront au-dessus des normales, avec des minimales comprises entre 1 et 4 degrés sur le Centre-Est et le Nord-Est, entre 4 et 7 degrés sur le reste du pays, jusqu'à 9 à 12 degrés sur les régions littorales ; quant aux maximales, elles seront comprises entre 10 et 13 degrés sur la moitié nord, entre 12 et 16 degrés sur la moitié sud, jusqu'à 18 degrés en Corse.

(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)

PRÉVISIONS POUR LE 8 DÉCEMBRE 1994 A 0 HEURE TUC



MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6447

HORIZONTALEMENT

I. Où il y a un peu trop de gras. – II. Dessins sur un tissu. – III. Une petite pièce. – IV. On se le fait en filant. – V. Fut, en Espagne, un homme vraiment édifiant. Repas. – VI. Comme le monde quand tout est plein. Deux points. Dans une série de sept. – VII. Pas désuet. Permet de situer un morceau. – VIII. Un homme qui connaît le maniement du fusil. – IX. Des séries d'exercices. – X. Pays. Article. – XI. Un beau coin. Sont représentés sur les pyramides.

VERTICALEMENT

1. Capables de nous frapper et de nous renverser. – 2. Un métal mou. Moment qui précède le départ. – 3. Dans une charcuterie suisse. On le fait pour ne pas être piqué. – 4. Des gens qui ont fait la guerre. Pas simple. – 5. Brutal. Soumis à une surveillance. – 6. Se précipite quand la chasse est ouverte. Se comporta comme avec des parents. – 7. Ville de Savoie. Circule à l'étranger. – 8. Napperon. Lettre. Coule en Afrique. – 9. Préposition. Pas droites.

Solution du problème n° 6446

Horizontalement

I. Souffleur. – II. Espérance. – III. Dessus. Aa. – IV. Isly. – V. Colite. Ac. – VI. Troc. Lô. – VII. Renonçait. – VIII. Is. Nord. – IX. Mécènes. – X. Erysipèle. – XI. Sue. Fée.

Verticalement

1. Séductrices. – 2. Osé. Ores. Ru. – 3. Upsilon. Mye. – 4. Fês. Icônes. – 5. Fruit. Nocif. – 6. Lasse. Crêpe. – 7. En. Adnée. – 8. Ucayali. Et. – 9. Réa. Cotiser.

GUY BROUTY

DEMAIN NOTRE SUPPLÉMENT
Le Monde ARTS et SPECTACLES

MARDI 6 DÉCEMBRE

TF 1

13.35 Feuilleton : Les Feux de l'amour.
14.30 Série : Côte Ouest.
16.15 Série : Le Miel et les Abeilles.
16.45 Club Dorothée.
17.55 Série : Premiers baisers.
18.25 Série : Les Filles d'à côté.
18.55 Série : Beverly Hills.
19.50 Divertissement : Le Bébête Show (et à 1.35).
20.00 Journal, La Minute hippique et Météo.
20.45 Cinéma : Tonnerre de feu. ■ Film américain de John Badham (1983).
22.40 Tiercé.
22.45 Les Films dans les salles.
22.50 Téléfilm : Fausse piste. De Paul Ziller.
0.30 Magazine : Je suis venu vous dire. Présenté par Florence Belkacem. Invités : Arlette Laguiller, Michel Boujenah, Jacques Vergès.

FRANCE 2

13.50 Série : Un cas pour deux.
14.55 Série : Dans la chaleur de la nuit.
15.50 Variétés : La Chance aux chansons (et à 5.10). Emission présentée par Pascal Sevran. Les rois du bal.
16.40 Jeu : Des chiffres et des lettres.
17.10 Série : Le Prince de Bel-Air.
17.40 Série : La Fête à la maison.
18.10 Jeu : Que le meilleur gagne (et à 3.00).
18.50 Magazine : Studio Gabriel (et à 19.25). Présenté par Michel Drucker.
19.20 Flash d'informations.
19.59 Journal, Journal des courses et Météo.
20.50 Cinéma : Le Juge. ■ Film français de Philippe Lefebvre (1983).
22.40 Magazine : Ça se discute. Présenté par Jean-Luc Delarue. Médias et vie privée : où sont les limites ? 2. Ma vie privée ne vous regarde pas. Invités : Roman Polanski ; Christine Bravo ; Dominique Besneard, agent artistique ; Lucette Michaux-Chevry, ministre délégué à l'action humanitaire ; Bernard Prévost, avocat ; Nicolas Cugnot, psychologue ; Jean-Claude Kim, garde du corps.
0.05 Journal, Météo et Journal des courses.
0.35 Magazine : Le Cercle de minuit. Présenté par Laure Adler. Spécial philosophie.

FRANCE 3

13.05 Magazine : Vincent à l'heure. Invité : Michel Legrand.
14.40 Série : La croisière s'amuse.
15.35 Série : Magnum.
16.30 Les Minikeums. Les Aventures de Tintin : l'Affaire Tournesol (8e épisode) ; Peter Pan ; Il était une fois l'homme : Pax Romana.
17.40 Magazine : Une pêche d'enfer. En direct de Lyon. Invité : Henri Salvador.
18.20 Jeu : Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour. *La Grande Histoire du foie gras*, de Silvano Serventi.
18.55 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Jeu : Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.50 Spectacle : Attention, magie ! Les meilleurs moments.
22.25 Météo et Journal.
22.50 ▶ Documentaire : Les Cinq Continents. Présenté par Bernard Rapp. Je suis resté vivant, documentaire d'Emmanuel Audrain.
23.45 Continentales. L'Eurojournal : l'info en v.o.
0.05 Magazine : Les Cavales de la nuit. La liberté retrouvée. Leclerc le libérateur, de Jean-Christophe Rosé ; Vercors 1944, la vulnérabilité des grands maquis, de Dominique Gros ; L'Eté de la liberté, de Pascal Vannier.

CANAL +

13.40 Cinéma : La Horde sauvage. ■■ Film américain de Sam Peckinpah (1969).
15.55 Surprises.
16.05 Le Journal du cinéma.
16.10 Cinéma : Mauvais garçon. □ Film français de Jacques Bral (1991).
17.35 Documentaire : Les Allumés... Voyage au pays de la vitesse, de Julien Russo.
18.00 Canaille peluche. Les Razmoket.

En clair jusqu'à 20.35

18.30 Ça cartoon.
18.40 Magazine : Nulle part ailleurs. Spécial Tibet.
19.20 Magazine : Zérorama.
19.55 Magazine : Les Guignols.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.35 Cinéma : La Différence. ■ Film américain de Robert Mandel (1992).
22.15 Flash d'informations.
22.25 ▶ Cinéma : Le Dernier des Mohicans. ■ Film américain de Michael Mann (1991) (v.o.).
0.15 Le Journal du hard.
0.20 Cinéma : Le Talisman. Film américain, classé X, de Paul Thomas et Jane Waters (1993).

ARTE

Sur le câble jusqu'à 19.00

17.00 Courts métrages. A 17.00, Une fée sur la ligne, de William Goldstream. A 17.15, la Main invisible, d'Athina Tsoulis. A 17.25, 33 variations pour téléphone, d'Eduard Erne. A 17.50, Cher téléphone, de Peter Greenaway. A 18.10, Plus rapide que le soleil, de Thomas Langhoff (rediff.).
18.35 Documentaire : Eau-delà des flaques. De Valérie Gaudissard et Nancy Romero (rediff.).
19.00 Magazine : Confetti. Présenté par Alex Taylor et Annette Gerlach.
19.30 Documentaire : Berlin, Alexanderplatz. De Jens-Peter Behrend. *L'histoire de la fameuse place berlinoise, depuis le Moyen Age jusqu'à la réunification.*
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Magazine : Transit. Présenté par Pierre Thivolet. Sois Nobel et tais-toi. Invités : Reinhard Selten, Kaare Kristiansen. Reportage sur Aung San Suu Kyi (Birmanie), prix Nobel de la paix ; Portraits de Yasser Arafat, prix Nobel de la paix, et de Kenzaburô Oe (Japon), prix Nobel de littérature.
21.45 Soirée théâtre : Le GRIPS Theater, histoire d'un théâtre rebelle. Soirée proposée par Ann Schäfer.
21.50 Documentaire : A gauche et en marge. De Michael Stauven.
22.30 Cinéma : Ligne n° 1. ■ Film allemand de Reinhard Hauff (1988) (v.o.).
0.10 Documentaire : GRIPS International présente. D'Andreas Oehler et Carsten Krüger (v.o., 55 min).

M 6

13.20 Téléfilm : La Secte des forcenés. De Charles Haid.
16.00 Magazine : Allô Cauet.
16.25 Variétés : Hit Machine.
16.55 M 6 Kid. Conan l'aventurier ; 20 000 lieues dans l'espace.
17.55 Série : Booker.
19.00 Série : Code Quantum.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Notre belle famille.
20.35 Magazine : Grandeur nature. Le coyote. Le petit frère du loup. Le roi lion.
20.50 Série : Docteur Quinn, femme médecin. Les bienfaits du ciel. Trahisons.
22.35 Téléfilm : L'Enfant condamnée. De Julian Jarrold.
0.20 Six minutes première heure.
0.30 Magazine : Zone interdite.

FRANCE-CULTURE

20.00 Le Rythme et la Raison. Les griots (2).
20.30 Archipel médecine. Les résistances bactériennes.
21.32 Les Rencontres d'Averroès. L'héritage andalou. 2. Les sources arabes de la culture européenne.
22.40 Les Nuits magnétiques. Parce que c'est Giono.
0.05 Du jour au lendemain. Murielle Gagnebin (Pour une esthétique psychanalytique).
0.50 Coda. Le tour du monde en 50 Ocora : L'Europe (2).

FRANCE-MUSIQUE

20.05 Concert. Objets perdus, de Rea ; Driving, de Boesmans ; Arsenic and Old Lace, de Tiensuu, par le Quatuor Arditti (Irvine Arditti, David Alberman, violons, Garth Knox, alto, Rohan de Saram, violoncelle).
22.35 Soliste. José Van Dam.
23.00 Ainsi la nuit. Quatuor pour hautbois et cordes en ut majeur op. 7, de Vanhal ; Duo pour harpe et pianoforte en fa majeur op. 11, de Dussek ; Trio pour deux flûtes et violoncelle en ut majeur, de Haydn.
0.05 La Guitare dans tous ses états. Par Robert J. Vidal.

Les interventions à la radio

France-Inter, 19 h 20 : « Qui est Jésus ? » (« Le téléphone sonne »).

IMAGES

DANIEL SCHNEIDERMANN

Dans la cheminée

C'ÉTAIT soir de fête à l'hôtel Matignon. Le premier ministre recevait. On élaborait un plan de lutte contre quelque chose. La pollution ? La corruption ? Le chômage ? Ou, alors, se penchait-on sur la jeunesse désemparée ? Allait-on inonder les banlieues de bibliobus et de numéros verts ? Simone Veil, quoi qu'il en soit, figurait sur la photo, au côté du premier ministre. Imagine-t-on une réunion ministérielle sans Simone Veil ? Un ministre, retardataire sans doute, se hâtait.

Quelques secondes plus tard, le premier ministre se trouvait sur le plateau de TF 1. On s'émerveilla de tant de rapidité. Non seulement cet homme s'occupe de nous, il prend sur son temps de travail pour présider de grandes réunions avec Simone Veil – c'est dire si dans ces réunions la dimension humaine est prise en compte –, mais il vient en outre nous en informer personnellement. Plus précisément, c'est la télévision qui l'invite, puisque PPDA conclut invariablement par *« merci d'avoir répondu à notre invitation ».*

Il faudra un jour démonter tous les ressorts de ce spectacle balladurien en deux temps : le gouvernement travaille pour nous – la réunion à Matignon –, puis le premier ministre vient nous résumer les conclusions des débats. Les deux séquences sont nécessaires l'une à l'autre. Imagine-t-on que M. Balladur se contente de venir nous parler sans s'être réuni au préalable avec Simone Veil et les autres ? Ce ne serait qu'un cri : cet homme n'a donc rien à faire que de venir prononcer de petites phrases à la télévision ! Peut-on envisager, au contraire, une séance à Matignon non suivie d'une visite d'explication ? Le soupçon se répandrait : que manigancent-ils donc encore, tous ensemble ? L'intervalle entre les deux séquences doit être bref. Le premier ministre ne peut venir nous informer qu'à peine sorti de la réunion. Il va nous en offrir la primeur. Dès le lendemain, chacun sait que la marchandise sera défraîchie.

De quoi discourut exactement le premier ministre ce soir-là ? On serait bien en peine de s'en souvenir. Mais il était là, satisfait et grave, et ronronnait comme le feu dans la cheminée. A quoi bon chercher encore à entendre les paroles ? On se laissait bercer par la musique, les sourires, la courtoise indignation. Il sera désormais interdit de faire ceci et cela. Parfois, de la mélopée, surnageait l'aveu d'une hésitation passée. Sur tel point, c'est vrai, vous faites bien de le souligner, j'ai hésité. Opportunes hésitations. Voici un homme, un vrai, qui doute, et non point une aveugle machine à gouverner. On écoutait dans un demi-sommeil, connaissant par cœur la liturgie, sachant qu'à la fin surviendraient comme le dessert les escarmouches présidentielles, qui réveilleraient pour quelques secondes les attentions assoupies.

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

MERCREDI 7 DÉCEMBRE

TF 1

6.00 Série : Mésaventures.
6.30 Club mini Zig-Zag.
6.58 Météo (et à 7.10, 7.28).
7.00 Journal.
7.15 Club mini Zig-Zag. Gil et Julie.
7.30 Disney Club mercredi. Dessins animés ; La Petite Sirène ; Tic et Tac ; Reportage ; Qui sait gagne ; Invité : Patrick Blanc, botaniste tropicaliste.
9.00 Dessin animé : Spirou.
9.30 Club Dorothée matin. Sailor Moon ; Le Maître des Bots ; Dragon Ball Z ; Jane et Serge ; Le Tour de magie ; Power Rangers ; Trucs et astuces ; Jeux ; La séquence animaux du docteur Klein ; Jeux et rubriques.
12.20 Jeu : Le Juste Prix.
12.50 Magazine : A vrai dire.
13.00 Journal, Météo et Tout compte fait.
13.40 Série : Premiers baisers (et à 17.55).
14.10 Club Dorothée. Ici bébé ; Salut les Musclés ; Drôle de vie ; Spielvan ; Harry et les Henderson ; Ricky ou la belle vie ; Arnold et Willy ; Jeux.
18.25 Série : Les Filles d'à côté.
18.55 Série : Beverly Hills.
19.45 Divertissement : Le Bébête Show (et à 0.25).
19.55 Journal et La Minute hippique.
20.20 Sport : Football. 6e journée de la Ligue des champions : Paris-Saint-Germain contre Spartak de Moscou, en direct du Parc des Princes ; à 21.15, Mi-temps et Météo ; à 21.30, 2e mi-temps ; à 22.25, Extraits et buts des autres matches.
0.05 Magazine : Les Rendez-vous de l'entreprise. Invité : Marc Viénot, président de la Société générale.
0.30 Journal et Météo.
0.40 Série : Passions.
1.10 TF 1 nuit (et à 2.15, 3.20, 3.55, 4.35).
1.20 Feuilleton : Les Aventures du jeune Patrick Pacard (3e épisode).

FRANCE 2

5.55 Dessin animé.
6.05 Feuilleton : Les Craquantes.
6.30 Télématin. Avec le journal à 7.00, 7.30, 8.00.
8.35 Feuilleton : Amoureusement vôtre.
9.00 Feuilleton : Amour, gloire et beauté.
9.25 Chez Chalu Maureen. Les Twist ; Les Mystérieuses Cités d'or ; A-mi galaxie ; Robin des Bois Junior.
11.15 Flash d'informations.
11.20 Jeu : Motus.
11.50 Jeu : Pyramide (et à 4.50).
12.20 Jeu : Combien tu paries ? (et à 5.25).
12.55 Météo (et à 13.40).
12.59 Journal et Bourse.
13.45 INC.
13.50 Chalu Maureen. L'Equipée du Poney Express ; Chipangali ; Quoi de neuf, docteur ? ; Des souris à la maison blanche ; Histoires fantastiques.
17.15 Série : Le Prince de Bel-Air.
17.45 Série : La Fête à la maison.
18.10 Jeu : Que le meilleur gagne (et à 4.15).
18.50 Magazine : Studio Gabriel (et à 19.25). Présenté par Michel Drucker. Invités : Mario Luracchi, Terence Hill, Bud Spencer.
19.20 Flash d'informations.
19.50 Tirage du Loto (et à 20.50).
19.59 Journal, Journal des courses et Météo.
20.55 ▶ Téléfilm : Les Cahiers bleus. De Serge Leroy, avec Evelyne Bouix, Jean Carmet.
22.35 Magazine : Bas les masques. Présenté par Mireille Dumas. Ces femmes qui font un métier d'homme. Reportages : Yvette, entraîneuse de boxe, de Philippe Proteau et Carlos Debiasi ; Une femme à bord, d'Amélie Develay et Jean-Pierre Devilliers ; L'hélico du GIGN, de Philippe Proteau et Marc-Antoine Colonna.
23.50 Journal et Météo.
0.15 Magazine : Le Cercle de minuit. Présenté par Laure Adler. Invités : Claude Levi-Strauss, ethnologue ; Daniel Soulez-Larivière, *(Paroles d'avocat)* ; Marcel Fournier *(Marcel Mauss)* ; Germaine Dieterlen, ethnologue, à propos de l'exposition « les Dogons » ; Pierre Secrétan, à propos de son livre sur les cercueils Ghana. Musique : Zhu Xiao Mei ; Bas Bas Bas.
1.35 Court métrage : Histoires courtes. Sauve-toi, de Jean-Marc Fabre, avec Emmanuel Salinger, Antoine Dulaure, René Bouloc.
2.25 Magazine : Studio Gabriel (2e partie, rediff).

FRANCE 3

6.00 Euronews.
7.00 Premier service.
7.15 Bonjour Babar.
8.05 Les Minikeums. Twinkle ; La Légende de Blanche-Neige ; Les Trois Mousquetaires ; Widget ; Jeu : les Mondes fantastiques ; Il était une fois les découvreurs : Galilée ; Sandokan ; Fais-moi peur.
12.00 Flash d'informations.
12.05 Télévision régionale.
12.45 Journal.
13.05 Documentaire animalier.
13.30 Téléfilm : Delaney, quelques heures avant l'aube. De Joseph Hardy, avec Ed Lauter, Thalmus Rasulala.
14.45 Le Magazine du Sénat.
14.55 Questions au gouvernement, en direct de l'Assemblée nationale.
16.45 Les Minikeums. Peter Pan ; Il était une fois l'homme : les conquêtes de l'Islam.
17.40 Magazine : Une pêche d'enfer. En direct de Lyon. Invité : Jordy.
18.20 Jeu : Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour. *Le Livre*, d'Olivier Roellinger.
18.55 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Jeu : Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.45 INC.
20.50 ▶ Magazine : La Marche du siècle. Présenté par Jean-Marie Cavada en direct. Etats d'urgence. Pauvres de nous.
22.25 Météo et Journal.
22.55 Mercredi chez vous. Programme des télévisions régionales. Alsace (Redde M'r Devon ; Téléclub ; Dub ; Impressions). Bourgogne, Franche-Comté (Chacun ses goûts ; C'est signé). Corse (Cultura viva). Limousin, Poitou-Charentes (Résistance et libération dans *l'empire colonial, de Jim* Damour ; De proche en proche ; Confidences de nacre). Méditerranée (Méditerranéo ; Pôle Sud ; Destination pêche ; Nautilus). Normandie (Caméra normande ; Zigue-Zague ; Saga-cités ; Destination pêche). Ouest (Le Rêve usurpé, de Luc Decaster ; Tempo). Paris-Ile-de-France, Centre (Décryptages ; Qu'est-ce qu'elle dit, Zazie ? ; Saga-cités : Mag-cités ; W & Cie). Rhône-Alpes, Auvergne (Soirée spéciale 40e anniversaire : Télé mémoire ; La nuit des Lyonnais). Sud (Pôle Sud ; Vu du Sud ; Méditerranéo).

CANAL +

En clair jusqu'à 7.25

6.59 Pin-up (et à 12.29, 0.14).
7.00 CBS Evening News.
7.23 Le Journal de l'emploi.
7.25 Canaille peluche. Clip Toon ; Les cow-boys de Moo Mesa.

En clair jusqu'à 8.35

7.55 Ça cartoon.
8.35 Surprises (et à 10.35, 14.55).
8.50 Cinéma : Pêcheur d'Islande. ■ Film français de Pierre Schoendoerffer (1958). Avec Jean-Claude Pascal, Juliette Mayniel, Charles Vanel.
10.05 Flash d'informations.
10.10 Magazine : L'Œil du cyclone (rediff.).
10.50 Téléfilm : L'Ile aux mômes. De Caroline Huppert, avec Christophe Malavoy, Philippine Leroy-Beaulieu.

En clair jusqu'à 13.35

12.30 Magazine : La Grande Famille. Présenté par Michel Field. Les hommes mannequins ; les femmes flics.
13.30 Le Journal de l'emploi.
13.35 Décode pas Bunny.
14.30 Documentaire : La Victoire des fourmis.
15.05 Téléfilm : L'Enfer du ring. De Koos Roets, avec Timothy Brantley, Robert Vaughn.
16.40 Magazine : Le Journal du art.
16.45 Dessin animé : Les Simpson.
17.10 Football américain. Match de championnat de la NFL.
18.00 Canaille peluche. Les Razmoket.

En clair jusqu'à 21.00

18.30 Ça cartoon.
18.40 Magazine : Nulle part ailleurs. Présenté par Jérôme Bonaldi, puis à 19.10, par Philippe Gildas et Antoine de Caunes. Invitée : Elsa Zylberstein.
19.20 Magazine : Zérorama. Présenté par Daisy d'Errata, Eric Laugerias, Marianne Nizan, Albert Algoud, Christophe Bertin, José Garcia, Karl Zéro.
19.55 Magazine : Les Guignols.
20.30 Le Journal du cinéma du mercredi. Spécial Tim Burton.
21.00 Cinéma : Tout le monde n'a pas eu la chance d'avoir des parents communistes. ■ Film français de Jean-Jacques Zilbermann (1993). Avec Josiane Balasko, Maurice Bénichou, Catherine Hiegel.
22.25 Flash d'informations.
22.30 Cinéma : Maris et femmes ■■■ Film américain de Woody Allen (1992). Avec Woody Allen, Mia Farrow, Judy Davis (v.o.). *Woody Allen ausculte son milieu social préféré. Comédie qui fait rire jaune.*
0.15 Cinéma : Shadows. ■■ Film américain de John Cassavetes (1959). Avec Ben Carruthers, Lelia Goldoni, Hugh Hurd (v.o.). *Expérience d'improvisation fort troublante.*
1.35 Cinéma : Libera me. ■■■ Film français d'Alain Cavalier (1993). Avec Michel Quenneville, Michel Labelle, Annick Concha. *Fable contemporaine sur la tyrannie, la violence, l'atteinte aux droits de l'homme.*

ARTE

Sur le câble jusqu'à 19.00

17.00 Série : Slapstick. Le Facteur incandescent (rediff.).
17.30 Magazine : Transit. Présenté par Pierre Thivolet. Sois Nobel et tais-toi (rediff.).
18.35 Le Dessous des cartes. De Jean-Christophe Victor. Le pétrole (3e partie) : l'Irak et son pétrole (rediff.).
19.00 Magazine : Confetti. Présenté par Alex Taylor et Annette Gerlach.
19.30 Magazine : Mégamix. Présenté par Martin Meissonnier. MC Solaar-Tonton David ; Storm ; Malcolm McLaren ; Les peintres de la Santeria ; Elvis Costello ; Bianca au Narcisse ; Femmouzes T. ; Ben Harper.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Musica : Un étranger à Broadway. Documentaire de Barrie Gavin et Kim H. Kowalke. *Portrait du compositeur Kurt Weill, de* l'Opéra de quat'sous *aux célèbres comédies musicales,* Knickerbocker Holiday, Lady in The Dark, One Touch of Venus.
21.40 Musique : September Songs. La musique de Kurt Weill. Film musical de Larry Weinstein (1994). Avec Lou Reed, P. J. Harvey, Nick Cave, William Burroughs, Teresa Stratas, Stan Ridgeway, Elvis Costello et le Brodsky String Quartet, Mary Margaret O'Hara, Ghettoriginal, David Johansen, Ralph Schuckett, Ellen Shipley, The Persuasions, Kathy Dalton, Betty Carter, Charlie Haden.
23.15 Cinéma : Le Sixième Commandement (Sodom und Gomorrha). ■■ Film autrichien de Michael Curtiz (1922). Avec Georg Reimers, Walter Slezak, Lucy Doriane (muet, 124 min).

M 6

6.55 Matin express (et à 7.10, 8.05).
7.00 Informations : M 6 express (et à 8.00, 9.00, 10.00, 11.00, 11.50).
7.05 Contact 6 Manager.
9.05 Musique : Boulevard des clips (et à 10.05, 11.05, 1.10, 5.35).
12.00 Série : Papa Schultz.
12.30 Série : La Petite Maison dans la prairie.
13.25 M 6 Kid. Kid découverte ; Kidimot. New Kids on the Block ; Conan l'aventurier ; Moi, Renart ; Banyard Commando ; Rahan.
15.55 Magazine : Méga 6.
16.15 Variétés : Hit Machine.
16.50 Magazine : Fax'O (et à 0.45, 4.45). Présenté par Olivier Cachin et Laurence Romance. Alpha Blondy, Pulp et Echobelly, les jeunes et le sport.
17.25 Série : Rintintin Junior.
17.55 Série : Booker.
19.00 Série : Code Quantum.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Notre belle famille.
20.35 Magazine : Ecolo 6. Une grande claque aux mauvaises odeurs.
20.45 Téléfilm : Un bus en otage. De Vern Gillum, avec Karl Malden, Tim Ransom. *Trois jeunes gens détournent un bus scolaire et prennent vingt-cinq enfants en otages.*
22.25 Téléfilm : Suspect public n° 1. De Noël Black, avec Mike Farrel, Teri Garr. *Un cadre sans histoire est soupçonné d'avoir enlevé une fillette. Il devient la proie des médias.*
0.05 Série : Fantasmes.
0.35 Six minutes première heure.
2.30 Rediffusions. New-York City ; Coup de griffe (Hanae Mori) ; Fréquenstar ; Culture rock.

FRANCE-CULTURE

20.00 Le Rythme et la Raison. Les griots (3).
20.30 Antipodes. L'Egypte.
21.32 Correspondances. Des nouvelles de la Belgique, du Canada et de la Suisse.
22.00 Communauté des radios publiques de langue française.
22.40 Les Nuits magnétiques. L'Ukraine à vue.
0.05 Du jour au lendemain. Henri Raczymov (la Mort du grand écrivain).
0.50 Coda. Le tour du monde en 50 Ocora : L'Europe (3).

FRANCE-MUSIQUE

20.05 Concert (donné le 17 juillet 1993 lors du Festival de Torroella de Montgri) : Variations sur un thème original op. 34, Sonate pour piano n° 30 en fa majeur op. 109, de Beethoven ; Préludes nos 1, 9 et 7, Cançons i danses n° 8, de Mompou ; Préludes pour piano, livre 2, L'Isle joyeuse, de Debussy ; Fantaisie andalouse, de de Falla, par Joaquin Achucarro, piano.
22.35 Soliste. José Van Dam.
23.00 Ainsi la nuit. Octuor pour vents en mi bémol majeur op. 102, de Beethoven.
0.05 Jazz vivant. Par André Francis. Stephan Oliva et Bruno Chevillon (piano et contrebasse) ; David Patrois et Christophe Wallemme (vibraphone et contrebasse) ; Jérôme Barde et Olivier Hutman (guitare et piano).

Les interventions à la radio

Europe 1, 8 h 35 : Jean Miot, pour les cinquante ans de la Fédération nationale de la presse française (« Mon œil »).

Radio-Shalom 94.8, 18 h 30 : Dominique Baudis, député-maire de Toulouse (« Le grand débat »).

Le Monde

TRAVERSES — PIERRE GEORGES

André l'a tuer

CHER M. André Rousselet. C'est en tant que *bon* journaliste et bon Français, fidèle par principe et révérence à la ligne éditoriale que voudra bien avoir l'obligeance de me fixer, dans son infini discernement, la direction de ce journal, que je vous adresse ce petit mot.

Vous avez vos dessinateurs qui vous font bien du souci. Et ce Martin Veyron qui fait des plaisanteries de beauf sur les *« pédales »*, comme, sur Canal +, un vulgaire Antoine de Caunes lorsqu'il se déguise en loubard. Encore que son mot à lui, ce serait plutôt les *« tapettes »*. Quel niveau, quelle France !

Dans le rôle qui est le vôtre, de défenseur majoritaire de l'éthique, vous avez donc pris la seule mesure qui *s'impose* : couper cette tête irresponsable au motif fondé que, sur le sida et l'homosexualité, on ne saurait tolérer la moindre ambiguïté, le moindre dessin de garçon de bains. En cela vous avez eu raison. Ce dessin était et reste de nature à porter préjudice à l'image de votre journal. Il était et reste surtout une insulte, pour vous citer, à une *« minorité victime, et d'abord elle, du fléau qu'est le sida »*.

Vous avez décidé de sévir pour le bien et la charte commune. Et vous avez bien fait. Les dessinateurs sont de dangereux agités du crayon. Et les salles de rédaction sont pleines de dessins refusés, réfutés, recalés, attentatoires aux bonnes mœurs et au bon goût, de dessins égoïstes versés au rayon enfer de nos bibliothèques intérieures.

Celui-ci a échappé à la douane. Certes, vous auriez pu imaginer que s'il s'est trouvé quelqu'un pour le dessiner, ce dessin, il s'est trouvé quelqu'autre pour le laisser passer. Mais enfin, gouverner c'est trancher. Vous avez tranché et bien tranché, en offrant même au condamné, la tête sur le billot, la possibilité de s'adresser une dernière fois au peuple de vos lecteurs et de ses admirateurs. Le condamné n'a pas, pour l'instant, usé de cette licence, preuve de votre mansuétude extrême.

Voilà qui est bel et bien. D'aucuns auraient pu, et certainement *l'ont* fait, invoquer le droit à l'erreur, à l'errement, au dérapage de plume, à un égarement de pensée, au casier journalistique vierge jusque là du susdit Veyron. Mais comme l'on sait, lorsque les bornes sont franchies, il n'y a plus de limites. Il fallait donc sévir. Et Martin Veyron dont vous vous plaisez, pour le connaître, à souligner *« l'intégrité »* et à dire votre conviction *« qu'il n'a pas mesuré l'étendue de sa responsabilité »* méritait, pour son bien propre et son édification, d'être licencié. Il serait donc malvenu – et un peu plagiaire – de sa part de courir les rédactions au motif *« qu'André l'a tuer »*.

Utilisée en substitution à l'héroïne

La méthadone pourrait être délivrée en médecine de ville

La commission d'autorisation de mise sur le marché (AMM) des médicaments a rendu, vendredi 2 décembre, un avis favorable à la commercialisation de la méthadone, un produit de substitution à l'héroïne délivré jusqu'à présent dans des centres spécialisés. Les médecins libéraux devraient ainsi bientôt pouvoir prescrire de la méthadone. La prescription initiale resterait réservée aux praticiens hospitaliers et à ceux des centres agréés.

La méthadone est un produit opiacé de synthèse dont la configuration chimique est analogue à celle des analgésiques morphiniques. En 1965, les Américains Vincent Dole et Mary Nyswander l'ont expérimentée chez des toxicomanes dépendants de l'héroïne. Ils ont mis en évidence ses capacités à « bloquer » les récepteurs de l'héroïne dans le système nerveux central (et donc ses effets euphorisants).

La méthadone a été introduite en France en 1973. Elle bénéficie d'une utilisation thérapeutique à titre expérimental depuis un arrêté du 26 avril 1972, qui n'a jamais été publié au *Journal officiel*. Le protocole de délivrance établi à l'époque fut revu en 1987. Il prévoyait que seuls les toxicomanes atteints d'une dépendance ancienne et sévère pouvaient recevoir ce traitement.

Dans les années 80, la Grande-Bretagne, les Pays-Bas et la Suisse ont développé cette pratique thérapeutique à grande échelle. En 1990, le Royaume-Uni comptait 13 000 places de méthadone, les Pays-Bas 6 000, la Suisse environ 10 000, l'Espagne 3 000 et la France... cinquante-deux. Selon la direction générale de la santé, au 9 août 1994, 450 places étaient ouvertes dans l'Hexagone, et 1 195 prévues dans le budget. L'objectif gouvernemental, selon Philippe Douste-Blazy, ministre délégué à la santé, est de permettre à 5 000 héroïnomanes de bénéficier de ce traitement de substitution d'ici à la fin de 1995.

L'administration de « drogue aux drogués »

L'utilisation de la méthadone s'est heurtée à deux obstacles majeurs : d'une part, ce produit entraîne une dépendance physique, qui a conduit certains praticiens à dénoncer l'admistration de *« drogue aux drogués »* ; d'autre part, la méthadone est susceptible de provoquer des surdoses mortelles. Paradoxalement, ce sont les médecins ayant la plus longue expérience de la prescription de méthadone qui ont attiré l'attention sur les dangers d'une *« délivrance massive et incontrôlée, source de chronicisation de la dépendance »* (*le Monde* du 13 novembre 1993).

L'intérêt de la méthadone dans la prise en charge des héroïnomanes infectés par le virus du sida est encore discuté. Une conférence inter-universitaire a récemment fait le point des connaissances scientifiques en la matière. Selon le jury de cette conférence, *« la méthadone réduit de manière significative l'ensemble des risques* [sanitaires et sociaux] *pourvu que la posologie et la durée du traitement soient suffisantes »* (*le Monde* du 28 juin). Les experts discutent actuellement des dosages appropriés et des indications du produit. Les tenants d'une administration précoce de méthadone s'opposent à ceux qui préfèrent la réserver à des toxicomanes plus anciens ou particulièrement indigents.

Le statut de la méthadone était pour le moins ambigu. Dans un arrêt rendu le 28 novembre, la cour d'appel de Paris avait réduit à 2 000 francs avec sursis la peine de deux mois de prison avec sursis infligée en première instance à Alain Pinhas, un ancien héroïnomane arrivé de Belgique en novembre 1993 en possession de gélules de méthadone obtenues sur prescription médicale, arrêté à la douane, et jugé pour usage illicite, détention, acquisition, importation, transport non autorisés de stupéfiants et importation en contrebande de marchandises prohibées (*le Monde* daté 13-14 février). La cour d'appel confirmait par ailleurs le classement de la méthadone parmi les médicaments stupéfiant.

Jean-François Girard, directeur général de la santé, avait alors qualifié cet arrêt d'*« encourageant »*. M. Girard *« espérait »* que la méthadone obtiendrait son autorisation de mise sur le marché avant la fin de l'année. L'avis que vient de rendre la commission d'AMM constitue une étape importante dans ce processus. La prochaine réunion de cette même commission en comité pleinier, vendredi 16 décembre, devrait avaliser l'avis. La décision finale sera prise par Didier Tabuteau, directeur général de l'agence du médicament.

Reste aujourd'hui à préciser les modalités de la prescription. Si la méthadone garde, comme cela est très probable, le statut de stupéfiant – conféré par un arrêté du 22 février 1990 –, sa prescription devra être effectuée sur carnet à souches. Sa mise en vente dans les pharmacies d'officine est envisagée, nous a confié en substance un membre de la commission consultative des traitements de substitution. Se poserait alors le délicat problème de son remboursement par les caisses de sécurité sociale.

La prescription initiale restera vraisemblablement réservée au praticiens hospitaliers et à ceux des quarante-trois centres spécialisés actuellement en service. Le patient sera donc orienté au cabinet du généraliste dans un deuxième temps. Le médecin de ville serait ainsi seulement habilité à prescrire la méthadone en renouvellement. Pour l'heure, la fabrication de ce produit par la pharmacie centrale des hôpitaux n'est pas remise en question, aucun laboratoire pharmaceutique ne s'étant manifesté.

LAURENCE FOLLÉA

L'ESSENTIEL

DÉBATS

Elections présidentielles : « Cher Jacques Delors... », par Alain Madelin ; Gauche : « Le courage de la justice sociale », par Robert Hue ; Diagonales, par Bertrand Poirot-Delpech : « Le s trois France ». *(page 2).*

INTERNATIONAL

Un entretien avec le Dalaï Lama

Invité en France par le recteur de la mosquée de Paris, le chef spirituel des Tibétains est aussi leur leader politique, exilé depuis l'occupation de son pays par la Chine. Il envisage d'organiser un référendum auprès de ses compatriotes, si les Chinois persistent dans leur refus du dialogue, et exprime son inquiétude à propos de la tension croissante qui règne dans son pays. *(page 4).*

POLITIQUE

Le renforcement de la protection de l'environnement en discussion à l'Assemblée

Une vive passe d'armes a opposé M. Barnier, ministre de l'environnement, à Mme Royal, précédente titulaire du poste dans le gouvernement socialiste, à propos de la responsabilité de l'Etat dans le contrôle des déchets, et du service public de l'eau *(page 8).*

SOCIÉTÉ

Procès Bakhtiar : deux accusés plaident l'acquittement

Les défenseurs de Massoud Hendi et de Zeynalabedine Sarahadi, accusés de complicité dans l'assassinat de l'ancien premier ministre iranien, veulent démontrer la faiblesse des charges réunies contre leurs clients. Le verdict était attendu mardi 6 décembre, après la plaidoirie des défenseurs d'Ali Vakili Rad, accusé d'être l'exécuteur de ce crime *(page 11).*

SCIENCES ◆ MEDECINE

Les dangers de l'amiante

Le Comité permanent Amiante fait le point sur les maladies provoquées par ce matériau naturel, dont l'utilisation est maintenant interdite, notamment dans le bâtiment. L'évolution des cancers provoqués par l'amiante est particulièrement longue : de quinze à quarante ans *(page 13).*

CULTURE

Bernard Lavilliers, de l'anarchie à la société du spectacle

Le chanteur venu de Saint-Etienne et passé par le monde entier, commence une série de récitals à l'Olympia jusqu'au 10 décembre. Dans un entretien au *Monde*, il parle de Léo Ferré, de Guy Debord, de l'équipée sauvage du bois de Vincennes, de l'Amérique Latine... *(page 16).*

ÉCONOMIE

Les Douze réaffirment à Bruxelles leur attachement à la stabilité des changes

Les ministres des finances européens estiment toujours qu'une marge de fluctuation de 15 % autour des taux pivots est le meilleur moyen de parvenir à la monnaie unique en 1997 ou 1999 *(page 18).*

SERVICES

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3617 LMDOC
et 36-29-04-56

DEMAIN

« Arts et Spectacles »

A l'approche des fêtes de fin d'année, le supplément « Arts et spectacles » propose une sélection commentée des meilleurs disques et coffrets de l'année dans les différents domaines de la musique : art lyrique, musique classique, musiques du monde, rock, jazz, chanson...

Ce numéro comporte un cahier « Initiatives » folioté de I à XVI

Le numéro du « Monde » daté mardi 6 décembre 1994 a été tiré à 482 456 exemplaires

Le conflit en Tchétchénie

Moscou reconnaît avoir bombardé Grozny

En visite, lundi 5 décembre, avec le ministre de l'intérieur et le chef des services de contre-espionnage sur la frontière tchétchène, où Moscou a massé des troupes prêtes à intervenir dans cette République sécessionniste du sud de la Russie, le ministre russe de la défense est passé aux aveux et aux menaces. Venu *« évaluer la situation »* et non *« pas montrer ses muscles »*, le général Pavel Gratchev a reconnu, pour la première fois, que les bombardements aériens répétés de Grozny, la capitale tchétchène, étaient l'œuvre d'avions russes. Ce que Moscou niait jusqu'alors, contre toute évidence.

Pavel Gratchev s'est aussi dit prêt à rétablir *« par la manière forte »*, si nécessaire, l'autorité russe en Tchétchénie, tandis qu'à Moscou son vice-ministre, Boris Gromov, se prononçait contre une intervention militaire qu'il a qualifiée de *« nouvel Afghanistan »*. Selon le général Gratchev, le Conseil de sécurité russe, présidé par Boris Eltsine, arrêtera, jeudi 8 décembre, la position définitive de Moscou.

Les négociations semblent vouées à l'échec. Les autorités de la République séparatiste ont accepté, lundi, des pourparlers, mais en répétant que l'indépendance, qui est le nœud du conflit, n'était pas négociable. *« Je reste en faveur de négociations organisées sur des bases égales avec les dirigeants russes »*, a dit, selon l'agence russe TASS, le général Djokhar Doudaev, président de la République tchétchène, tandis que son vice-président précisait que *« discuter de l'indépendance n'aurait pas de sens car la Tchétchénie est déjà indépendante »*. – *(AFP, Reuter.)*

Le loyer de Boris Eltsine

Le président Eltsine paye, régulièrement, son loyer de 250 000 roubles par an (près de 350 FF) *« comme tous les citoyens de Russie »* pour son appartement de 170 mètres carrés à l'ouest de Moscou, rapporte le journal *Argoumenty i Fakty*. Cependant, les Eltsine préfèrent leur résidence secondaire à Arkhangelskoje, une datcha dans la forêt à l'ouest de la capitale. L'appartement moscovite du président, rue Osseniaïa dans le quartier boisé et aéré de Krylatskojé, compte cinq pièces au cinquième et dernier étage d'un immeuble. L'appartement voisin, de quatre pièces, est occupé par une de ses filles.

Le rez-de-chaussée est réservé aux services : une salle technique équipée de moyens de communication, une pièce pour les gardes de corps, une autre pour les chauffeurs du président russe. Une salle entière est occupée par les opérateurs du « bouton nucléaire », précise l'hebdomadaire. – *(AFP.)*

« LA CROIX » : Bruno Frappat prend ses fonctions de directeur de la rédaction. – Bruno Frappat a pris, lundi *5 décembre*, ses fonctions de directeur de la rédaction de *la Croix-l'Événement*, quotidien du groupe Bayard -Presse. Ancien directeur de la rédaction *du Monde*, où il était entré en 1968, Bruno Frappat, quarante-neuf ans, a rejoint le groupe Bayard- Presse à la mi-juin (*le Monde* daté 8-9 mai). Il succède à Noël Copin à la tête de la rédaction du quotidien catholique.

Tous les médecins n'ont plus liberté absolue de prescrire

Une nouvelle catégorie de médicaments « à prescription restreinte » est créée

Aux termes d'un décret publié par le *Journal officiel* du 3 décembre, une nouvelle catégorie de médicaments, dits médicaments *« d'exception »*, ou « à prescription restreinte », est créée. Ce texte vise notamment à faciliter la distribution de certaines substances pharmaceutiques tout en développant, pour des raisons sanitaires, le principe de l'encadrement des prescriptions médicales.

Les premières substances concernées par ce texte devraient être, outre la méthadone, l'AZT, la cyclosporine, certains interférons, la tacrine (contre la maladie d'Alzheimer), ou encore le Modafinil, substance « anti-sommeil ».

Jusqu'à présent la quasi-totalité des médicaments prescrits en France étaient distribués soit par les pharmacies d'officine, soit par les pharmacies hospitalières. Le nouveau décret, traduction d'une directive européenne, crée une troisième voie de distribution pour certains médicaments qui n'étaient jusqu'alors disponibles qu'à l'hôpital. Ces substances seront identifiées par un nouveau type de vignette, blanche à liséré vert.

Cet assouplissement concernera en pratique trois types de médicaments : ceux réservés à l'usage hospitalier, ceux dont seule la prescription initiale devra être hospitalière et enfin ceux qui nécessitent une *« surveillance particulière »* durant le traitement du patient. D'autre part, point très important, les autorisations de mise sur le marché pourront réserver la prescription de ces médicaments à certains médecins spécialisés, qualifiés ou titulaires de certains diplômes d'études spécialisées complémentaires.

En d'autres termes, en réservant la possibilité de prescrire certains médicaments à certains médecins, une telle disposition traduit, dans les faits, la fin – pour les titulaires du titre de docteur en médecine – de la liberté absolue de la prescription médicamenteuse.

J.-Y. N.

هكذا من الاصل

Le Monde
INITIATIVES

La nébuleuse des emplois familiaux


Illustrations : CHRISTINE LESUEUR

De réforme en réduction d'impôt, les particuliers sont appelés au secours du chômage. Pour quels résultats ?

L'ARRIVÉE tant attendue du chèque emploi-service, à compter du 1er décembre, relance l'intérêt pour les emplois familiaux et, de façon plus générale, remet sur le devant de la scène un débat devenu récurrent : le fameux gisement d'emplois inexploré dans les services aux particuliers existe-t-il vraiment ?

Entre avantages et inconvénients, il y a, dit vulgairement, à boire et à manger dans ce vaste ensemble aux contours indéfinis et aux frontières continuellement déplacées, que ce soit les tentatives de Philippe Séguin en son temps, de Martine Aubry en 1992 avec les emplois familiaux ou, maintenant, de Michel Giraud avec son chèque emploi-service. Malgré tous les efforts entrepris pour en mesurer l'impact, il est par exemple très difficile d'apprécier la contribution en emplois supplémentaires créés à la suite de ces interventions. Les chiffres mirobolants, qu'ils soient en volume d'heures à l'année, en effectifs concernés ou en progression du nombre d'employeurs, ne *montrent pas l'essentiel*.

Des activités qui n'avaient pas de contenu de travail, liées à la solidarité de voisinage par exemple, basculent certes dans la sphère marchande, mais, plus important, nombre de tâches exercées « au noir » sont légalisées qui, pour le coup, ne correspondent pas à des créations d'emplois. Dans leurs tentatives pour démêler l'écheveau, les pouvoirs publics sont dans l'incapacité de déterminer ce qui, dans le flot, revient au « blanchiment » ou ce qui est dû au dopage par la mesure, et ils finissent par conclure à la parité. De la même manière, ils parviennent mal à discerner, dans le surcroît apparent de travail, ce qui va à des salariés qui complètent ainsi leur emploi ou ce qui permet à des personnes de retrouver le chemin de l'insertion. Selon une étude du ministère du travail de mars 1993, seuls 12 % de ces employés se trouvaient auparavant au chômage, et 17 % étaient inactifs ou en formation.

LE seul résultat tangible, de ce point de vue, semble bien être la sensible augmentation du nombre des employeurs qu'il faudrait qualifier d'officiels. *Sous l'effet de la déduction d'impôt jusqu'à un plafond de 12 500 francs*, porté à 13 000, et qui devrait être de 45 000 francs en 1995, il est évident que les utilisateurs de ces services à domicile ont eu intérêt à déclarer leurs salariés et qu'ils l'ont fait. Mais si cette régularisation représente en soi un progrès, parce qu'elle a permis de limiter l'extension du travail au noir dans un domaine où il règne à 80 % selon les estimations, l'écueil principal n'a pas été supprimé. Il reste que, étant déjà couverts socialement, soit par un autre travail, soit par les cotisations d'un conjoint, ce sont les employés eux-mêmes qui répugnent à se faire connaître.

Cet obstacle n'a pas été levé, y compris par la simplification administrative que constitue le chèque emploi-service. Au contraire, on lui a substitué une ambiguïté qui s'est renforcée avec le temps. A la recherche de nouveaux espaces pour l'emploi, les politiques d'action butaient sur la redoutable question de la solvabilité de la demande de services. Avec les associations intermédiaires et les exonérations de charges accordées à des publics précis (les parents d'enfants de moins de trois ans et les personnes âgées de plus de soixante-dix ans), M. Séguin avait pu contourner le problème, mais les résultats s'en étaient ressentis. Mme Aubry a ensuite franchi le pas pour lequel MM. Balladur et Sarkozy ont chaussé des bottes de sept lieues. Pour tenter de faire du chiffre et accélérer le mouvement, ils se sont adressés avec des arguments fiscaux à des populations qui étaient davantage en mesure de payer ces services et qui, pour profiter à plein de l'incitation, appartiennent aux catégories aisées. Ce que la promesse d'un allège*ment d'impôt de 45 000 francs porte à son comble*, et qui amène les plus critiques à considérer que le gouvernement aide à l'embauche de bonnes dans les beaux quartiers, là où vivent les classes moyennes-supérieures qui, depuis le chômage des cadres, doutent de leur identité et verront, dans ce cadeau, un hommage rendu à leur condition.

POUR autant, un découplage se produit, une fois mises à part toutes les formes d'emploi de services, en plein essor, rendues nécessaires par l'accompagnement sanitaire et social d'une population vieillissante. D'un côté, aux confins de l'économie solidaire, s'est d'abord développé puis maintenant plafonne tout le secteur des emplois de services que représentent les associations intermédiaires, notamment. Peu coûteux, proche de l'insertion, on lui reproche son manque de professionnalisation qui lui permet pourtant de maintenir le lien avec le monde du chômage. De l'autre, sont apparus les emplois familiaux qui introduisent une nouvelle logique, à mesure qu'augmentent les réductions d'impôt. Ces employeurs-là, capables de rémunérer pour un plein temps sur la base du SMIC, seront de plus en plus exi*geants sur la qualification de leur personnel et, si cela* fait renaître les métiers de maison d'autrefois, éloigne d'autant des chômeurs à réinsérer, ce qui était la préoccupation d'origine.

A terme, sur cette voie, on peut assister à une segmentation du marché dont la formation professionnelle serait l'arbitre, pour faire la différence entre une aide à l'emploi occasionnel et le début de constitution d'une filière professionnelle renouvelée. Ce qui changera radicalement l'appréciation portée sur ces gisements supposés d'emploi. Dans ce cas, les aides gouvernementales ou les simplifications administratives n'auront été que les simples détonateurs d'un changement de nature opéré au nom d'autres motivations.

Alain Lebaube

DOSSIER • Les emplois familiaux

Un bilan en demi-teinte

Le nombre d'emplois familiaux s'est fortement accru depuis la mise en place de politiques qui les encouragent

LES emplois familiaux sont à la mode. Avec constance, depuis près de dix ans, les gouvernements, de droite (Philippe Séguin en 1987) comme de gauche (Martine Aubry en 1992) ou à nouveau de droite aujourd'hui (Michel Giraud) ont poursuivi des politiques qui tendent à développer cette catégorie d'emploi (aide ménagère, garde d'enfant, soutien scolaire, etc). Avant même que ne se fassent sentir les effets escomptés par les pouvoirs publics de la mise en place du nouveau dispositif (chèque-service et réduction d'impôt de 45 000 francs) en faveur des personnes prêtes à engager des employées de maison, il peut paraître utile de dresser un bilan en termes d'emplois des mesures prises antérieurement.

Un double constat préside à l'élaboration de politiques en faveur des emplois de service. Une des spécificités de la croissance française reposerait sur sa nature « plus économe en emplois » que celle d'autres pays industrialisés. Par exemple, entre 1982 et 1990, la productivité du travail s'est accrue en France de 2,2 % par an contre 1,3 % aux Etats-Unis, 1,4 % en Suède. Loin de se concentrer dans les secteurs industriels, en proie à une vive concurrence internationale, ces gains de productivité ont aussi concerné le secteur des services non concurrentiels, sans qu'on y retrouve une véritable justification économique. Dans ces conditions, les emplois de service, d'aide à la personne constituent des gisements d'emplois potentiels massivement sous-exploités. Il s'agit donc de révéler ce marché « latent » et « solvable » de services de proximité.

Réduction d'impôt

Mis en œuvre à partir de février 1992, le dernier dispositif d'incitation à la création d'emplois familiaux épouse cette logique. Il permet de répondre aux besoins croissants des familles en ce qui concerne les travaux ménagers et la garde à domicile d'enfants ou de personnes âgées. Il contribue à la lutte contre le chômage, en développant les emplois destinés à satisfaire la demande des familles. La principale mesure du dispositif entré en vigueur est d'ordre fiscal : une réduction d'impôt sur le revenu de la personne, qui soit emploie directement un salarié, soit recourt aux services d'une association afin d'effectuer les tâches ménagères ou familiales à son domicile. Le plafond de déduction était de 12 500 francs, initialement porté à 13 000 francs dans la loi de finances de 1994.

Les résultats de ces premières incitations ne se sont pas fait attendre. Sur le plan quantitatif, un double effet s'est produit. Cent quatre-vingt mille nouveaux employeurs ont été recensés au cours de l'année 1992. La moitié d'entre eux correspond au flux naturel de renouvellement, l'autre à des créations supplémentaires d'emplois, environ 80 000. Ce qui constitue un bond par rapport à l'accroissement moyen enregistré les années précédentes, qui tournait autour de 10 000. Toutefois cette hausse doit être relativisée, car, pour moitié, elle s'explique par la régularisation de situations par le passé illégales *(lire ci-contre l'article de Marie-Claude Betbeder).*

Le nombre des employés de maison recrutés a aussi fortement augmenté. De 525 000, selon une estimation réalisée pour fin 1991, il est passé à 640 000 fin 1992 et à 689 000 fin 1993. L'employé type est une femme de 40 ans en moyenne, et de faible niveau scolaire. La rémunération horaire de ces emplois tourne autour de 40 francs, pour une durée hebdomadaire du travail proche de huit heures. 60 % des contrats portent toutefois sur moins de 6 heures par semaine. Pour 1994, on prévoit une stabilisation du nombre d'emplois domestiques autour de 700 000. C'est ce tassement qui a provoqué la relance du dispositif actuel par de nouvelles mesures fiscales et des simplifications administratives.

Alain Beuve-Méry

La boîte de Pandore

Difficile de faire la part des créations nettes d'emplois et du blanchiment du travail au noir

A la Fédération nationale des groupements de particuliers employeurs (FEPEM) on ne cache pas sa satisfaction et la conviction d'avoir œuvré dans le bon sens : la campagne que ses responsables ont menée – en particulier à partir du milieu des années 80 – pour une relance des emplois familiaux n'a-t-elle pas déjà provoqué une forte augmentation du nombre des particuliers inscrits à l'URSSAF comme employeurs ? « *Quand*, souligne la présidente, Françoise Malaussène, *à la fin de 1986, nous avons obtenu de Philippe Séguin des mesures sociales et fiscales en faveur des personnes âgées et des parents de jeunes enfants qui se font aider à leur domicile, on a vu apparaître en un an 50 000 nouveaux cotisants.* » Quand des discussions avec Martine Aubry est sortie la loi du 31 décembre 1991 instituant une réduction d'impôts en faveur de ceux qui emploient un salarié chez eux pour des tâches ménagères ou familiales, « *le nombre des employeurs de personnel de maison et d'assistantes maternelles est passé, entre le début de 1992 et la fin de 1994, de 650 000 à 1 million* ».

Mais la quantité de travail rétribué offerte a-t-elle augmenté dans les mêmes proportions ? Assurément non. S'est-il agi de véritables embauches, ou de l'officialisation d'emplois déjà existants mais non déclarés ? Et dans quelles proportions ? Le savoir permettrait d'évaluer un peu mieux les possibilités réelles d'extension d'un secteur considéré comme une réserve d'emplois pour l'avenir. Et la question mérite d'autant plus d'être posée que le travail au noir avait jusqu'à ces derniers temps une ampleur phénoménale dans ce secteur : impossible à chiffrer précisément, il est évalué à quelque 80 % du total des emplois. Une étude réalisée au début de 1994 pour le compte du ministère du travail par l'institut ESOP, en vue du lancement du « chèque emploi service », apporte quelques informations, notamment quant à la répartition du travail non déclaré : les activités les plus touchées sont le baby-sitting, les cours particuliers et les travaux d'aménagement. La moins atteinte : l'aide aux personnes âgées. Dans l'entre-deux, on trouve les travaux ménagers et le jardinage. Mais cette étude – pas plus qu'aucune autre – ne permet pas de mesurer le « blanchiment » du travail au noir provoqué par les mesures de soutien à l'emploi familial.

Agir sur les comportements

On doit donc se contenter de quelques évaluations très approximatives : pour le ministère du travail, « blanchiment » et embauches nouvelles constituent deux masses à peu près équivalentes. En s'appuyant sur l'expérience que leur permettent d'accumuler les permanences tenues dans une quarantaine de groupements départementaux, les animateurs de la FEPEM aboutissent à une évaluation du même ordre. Et quand on tente de collecter ici et là des informations – sans prétention scientifique aucune, mais prises elles aussi sur le terrain –, on arrive à une conclusion analogue ; tout au plus a-t-on le sentiment que la balance penche légèrement pour le moment du côté du blanchiment.

La catégorie la plus réceptive aux incitations fiscales est celle des jeunes adultes. Ils ont du mal à conjuguer activité professionnelle et tâches familiales et sont en quête de solutions qui leur facilitent la vie. En rendant l'opération moins coûteuse, la réduction d'impôts amène à prendre des décisions en ce sens : « *En ce moment nous voyons surtout à nos permanences des jeunes femmes qui ont fait leurs comptes et se disent que se faire aider chez elles leur est devenu financièrement possible*, constate Marie-Elisabeth Chevanne, de la FEPEM Loire-Atlantique. *Elles nous demandent les salaires de la profession, le montant des charges sociales...* »

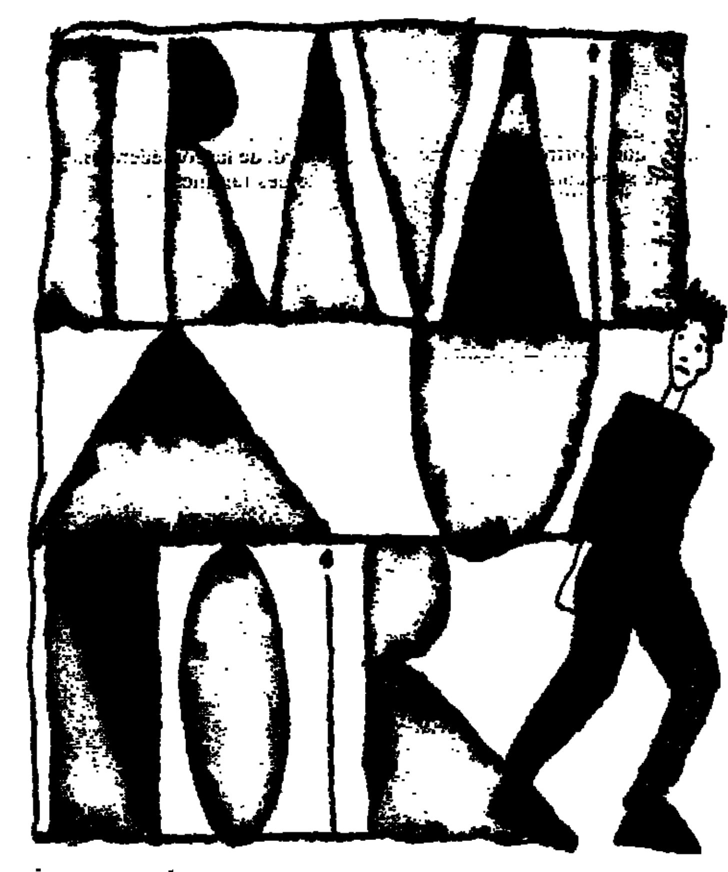
Leur ignorance manifeste clairement que dans leur cas il s'agit de création d'emplois nouveaux. La vérité transparaît aussi – mais en sens inverse – quand les employeurs déclarent juste assez d'heures pour bénéficier du maximum de réduction d'impôts : « *Avec le passage de cette réduction à 45 000 francs pour 1995, nous nous apprêtons à voir certaines personnes déclarer nettement plus*, pronostique Françoise Malaussène. *Sans qu'elles aient eu besoin de nous le dire (et nous ne cherchons pas à le savoir, nous ne sommes pas des censeurs), nous nous sommes bien rendu compte qu'elles ne déclaraient qu'une partie du temps de travail demandé à leur salarié. Il s'agit souvent de jeunes couples aux ressources relativement limitées, gagnant quelque 20 000 francs à deux. Ils se disent : maintenant, nous allons tout déclarer...* »

Chez les personnes d'âge moyen, on se met à penser sérieusement à régulariser la femme de ménage que l'on employait jusqu'ici au noir. En ces derniers mois de 1994, rares sont les familles concernées où l'on ne s'est pas posé la question. On tâte le terrain auprès de l'intéressée, et quand le projet tourne court, c'est souvent à cause de ses résistances. Véronique R., qui vit dans une localité de grande banlieue à dominante résidentielle, dit par exemple : « *Mon mari me pousse à prendre une employée qui accepterait d'être déclarée. Mais je n'ai pas envie de me séparer de la personne de confiance que j'ai chez moi depuis plusieurs années, qui ne veut pas en entendre parler. Mes amies ont les mêmes problèmes et réagissent comme moi.* »

Quand la relation personnelle est moins forte, c'est l'inverse : le désir de sortir d'une situation irrégulière (« *J'ai trop peur maintenant : un accident est vite arrivé...* ») trouve suffisamment de renfort dans les avantages fiscaux pour bousculer les résistances. Christine L., une Parisienne, s'est entendu demander par une femme de son quartier si elle ne connaissait pas quelqu'un qui accepterait de l'embaucher sans la déclarer : « *Elle venait de quitter un employeur qui voulait la « régulariser ». Je lui ai répondu que je serais étonnée qu'en ce moment elle trouve ce qu'elle cherche...* »

Du côté des personnes âgées, c'est presque le calme plat. « *Elles n'embauchent pas volontiers au noir* », fait observer Marie-Elisabeth Chevanne, *car elles appréhendent les problèmes qui pourraient résulter de ce type de situation.* » Le débat sur la régularisation ne se pose donc guère pour elles. D'autre part, comme le souligne Claude Boisserie-Lacroix, de la FEPEM Gironde, « *les allègements fiscaux ne leur font ni chaud ni froid car la plupart ne paient pas assez d'impôts pour être concernées* ».

Marie-Claude Betbeder



Au noir, quand même

Arriver à convaincre les employés de modifier leurs comportements ne sera pas une mince affaire

LA scène se déroule dans un appartement, situé dans une grande ville, entre Mme X, cadre supérieur, mariée, mère de deux enfants encore en bas âge, et Mme Z, sa femme de ménage :

– Mme X : « *Cela fait deux ans que vous travaillez pour moi. Grâce à vous l'appartement est très bien tenu. Mon mari et moi sommes tellement débordés par notre travail à l'extérieur ! Nous sommes maintenant en janvier 1995. Accepteriez-vous que je vous déclare ?* » (elle sort de son sac à main un chéquier « emploi-service » de couleur bleue contenant vingt chèques barrés qui ne peuvent être échangés contre des espèces).

– Mme X poursuit : « *Vous savez que depuis le 1er décembre dernier je peux vous payer avec ce chèque-service. Ce formulaire va nous simplifier la vie à l'une comme à l'autre. Je posterai le volet URSSAF. Vous irez déposer votre chèque à votre banque. Qu'en pensez-vous ?* »

– Mme Z, après un temps de réflexion : « *Je préfère continuer de travailler chez vous sans être déclarée. J'y trouve mon avantage puisque je bénéficie de la couverture sociale de mon mari.* »

Qu'il s'agisse d'heures de ménage, de gardes d'enfants à domicile, d'assistance aux personnes âgées, ce dialogue imaginaire a de fortes chances de se dérouler réellement dans l'ensemble de la France entre employeurs et employés de maison. Et cela depuis le 1er décembre, date d'entrée en vigueur du chèque emploi-service. Mais ce moyen de paiement correspond-il au vœu de la majorité des personnes employées sans être déclarées ? Rien n'est moins sûr.

« *Il faut bien comprendre que le chèque-service constitue pour nous une sorte de révolution. Sans préjuger des emplois que ce dispositif pourrait créer – il ne s'agit que d'une expérience – le frein principal sera celui des comportements et des mentalités* », dit d'emblée Marie-Claire Mourot, trente-sept ans, secrétaire du syndicat parisien des employés de maison CFDT. Elle estime en effet que la majorité des employés ont une vision à court terme du travail non déclaré. « *Bénéficiant de la couverture sociale de leur mari, elles considèrent que leur activité est un simple complément de ressources. Mais qu'un divorce survienne, que le conjoint décède et ce peut être la catastrophe.* »

Autre cas de figure : l'employé est déjà déclaré par un employeur principal. Dans ce cas, quel intérêt trouvera-t-il à être rémunéré par ce moyen, et donc déclaré par ses autres employeurs ? Car les employés – majoritairement des femmes seules – travaillent pour un nombre « *effarant* » d'employeurs, explique Marie-Claire Mourot. « *Chaque mercredi, dans ma permanence, je vois arriver des femmes éplorées qui ont été congédiées sans qu'elles aient le moindre recours*, poursuit-elle. *En cas d'accident du travail, ce qui est fréquent dans les tâches domestiques, de maladie, de litiges, de mésentente, leur situation devient sans issue. Que dire encore de leur future retraite si ce n'est qu'elle sera inexistante ? Il nous faudra les convaincre de ne pas rester au noir.* »

Persuadée que le travail non-déclaré est « *la plaie de la profession* » – les inspecteurs du travail ne peuvent pas pénétrer au domicile privé de l'employeur –, la syndicaliste estime en revanche que les employeurs de leur côté « *comprendront vite les avantages notamment fiscaux induits par le dispositif du chèque-service* ».

D'où l'urgente nécessité de convaincre et de modifier les comportements : « *Il s'agit de lever les tabous, et ils sont nombreux, du côté des employés comme des employeurs* », commente pour sa part Marie-Béatrice Levaux, mère de trois enfants et auteur de *l'Emploi familial* (1), livre fondé sur son expérience. Le chèque-service, simple accord de gré à gré, ouvre-t-il la porte à tous les abus, comme l'estiment certaines associations ? Est-il une opération de troc et une simple légalisation du travail au noir comme disent ses détracteurs ? « *Attendons avant de juger*, commente Marie-Claire Mourot. *Jusqu'ici le véritable fléau c'est l'absence de protection sociale des employés au noir.* »

Jean Menanteau

(1) Editions générales First-Vie pratique, Paris, 1994.

de Pandore

Nouveaux acteurs

Les gouvernements ont multiplié les intervenants sur un secteur qu'ils considèrent comme créateur d'emploi

LE choc fut rude pour les quelque 300 associations spécialisées – souvent depuis des décennies – dans l'aide à domicile. *Jusqu'alors*, ces associations recrutaient, moyennant une contribution d'organismes publics (conseils généraux, caisses de retraite ou d'allocations familiales), des *salariés mis à la disposition* des personnes âgées dépendantes, des handicapés et des familles nombreuses disposant de faibles ressources. Mais, paradoxalement, à peine ces employeurs étaient-ils parvenus à faire reconnaître officiellement la profession d'aide à domicile – convention collective et formation diplômante à l'appui – que l'ensemble de cette activité s'est retrouvée percutée de plein fouet par les interventions gouvernementales successives tendant à développer un vaste secteur d'« emplois de service ».

Dès 1987, Philippe Séguin, en quête de « *petits boulots* » pour les chômeurs, a ouvert la brèche en permettant à des particuliers, âgés de plus de soixante-dix ans ou parents d'un enfant de moins de trois ans, de bénéficier d'une exonération de charges pour l'embauche d'une aide à domicile. Pour les aider dans leur rôle d'employeur, le ministre des affaires sociales de l'époque confie à des associations dites « mandataires » le soin de jouer *les intermédiaires entre l'offre* et la demande. Parallèlement, il autorise les associations intermédiaires à mettre des personnes en difficulté à la disposition de particuliers. *Quatre ans plus tard, sous* l'effet de l'incitation fiscale mise en place par Martine Aubry, alors ministre du travail, le régime des *employeurs individuels* explose *tandis que l'offre associative se,* modifie substantiellement.

Avec 20 millions d'heures dispensées fin 1993 et 32 000 salariés, l'offre de services transitant par les associations employeuses stagne en raison de la compression des budgets d'aide sociale. En revanche, le volume d'activité traité par les associations « *mandataires* » – 24 millions d'heures en 1993 – a explosé, croissant de 30 % en 1992 et de 60 % en 1993. Selon le dernier recensement du ministère du travail, quelque 2 200 « *mandataires* » employaient en mai 57 000 salariés correspondant à 15 000 emplois équivalent-temps-plein. Enfin, l'activité des associations intermédiaires dans le domaine des emplois familiaux, qui avait fortement crû en 1992, s'est stabilisée en 1993.

Prestataires et mandataires

Les deux tiers des associations spécialisées dans l'offre à domicile sont aujourd'hui tout à la fois prestataires et mandataires, ce qui leur permet d'offrir, tant aux salariés qu'aux personnes bénéficiaires de l'aide sociale, un volume d'heures plus important. « *L'inconvénient*, constate Anne-Marie Ecrepont, secrétaire générale de la Fédération nationale des aides à domicile en activités regroupées (FNADAR), *c'est que les salariés travaillent pour le même employeur sous deux régimes différents avec deux salaires différents. Sous le système mandataire, par exemple, ces professionnels perdent le bénéfice de la convention collective d'aide ménagère, c'est-à-dire l'ancienneté et la prévoyance.* » Cette précarité statutaire est difficilement compatible avec la disponibilité d'esprit que requiert cette profession : « *Il est nécessaire d'avoir évacué toutes les inquiétudes pour pouvoir porter toute son attention aux personnes* », observe François Edouard, de la Confédération syndicale des familles.

« *La montée en charge de ces relations de gré à gré constitue un risque très fort de précarisation, de déprofessionnalisation et d'isolement des salariés* », s'inquiète Maryvonne Nicolle de la fédération CFDT santé-sociaux. Car, pour l'heure, faute d'un encadrement suffisant et de possibilités de formation des personnels adéquates, l'offre de services transitant par les mandataires est globalement moins bien contrôlée. Sans compter que le succès de l'activité mandataire a aussi incité certains « marchands de soupe » à facturer au prix fort des services de piètre qualité.

« *Si ces mesures ont sans nul doute déstabilisé les associations, elles ont aussi eu le mérite de mettre chacun devant ses responsabilités* », estime, avec le recul, Anne-Marie Ecrepont. La première de ces responsabilités étant, sans nul doute, celle d'offrir des professionnels de qualité. Responsabilité que vient aussi de reconnaître le ministère du travail lors de la signature d'une convention avec l'UNIOPSS (Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux) à l'occasion de la mise en œuvre du chèque-service.

Valérie Devillechabrolle

Pour les privilégiés

Leurs instigateurs s'en défendent, mais les nouvelles mesures fiscales avantagent plutôt les ménages aisés

NICOLAS SARKOZY l'a reconnu lui-même : le crédit d'impôt maximal accordé aux particuliers qui *emploient un salarié* à domicile, à plein temps, rémunéré au SMIC, profitera surtout aux hauts revenus. A l'Assemblée nationale, le ministre du budget était pris sous les feux des députés socialistes et communistes, qui présentaient des amendements visant à limiter l'application de cette mesure fiscale annoncée par Edouard Balladur en septembre. Une disposition destinée à ceux « *qui ont déjà les poches pleines* », « *un budget sucré* », « *un gouvernement défenseur de l'argent roi* »...

L'opposition, en verve, *prenait* le relais d'un Marc Blondel, secrétaire général de Force ouvrière, qui avait lui aussi estimé que cette exonération supplémentaire allait permettre « *aux ménages les plus aisés* » de « *se payer du personnel de maison à moindres frais* ». Même levée de boucliers du côté des responsables d'associations de services et de proximité *(le Monde* du 18 novembre) : « *Nous prenons en charge des milliers de personnes âgées qui, compte tenu de la faiblesse de leurs revenus, ne pourront jamais faire appel à des services privés,* explique Florence Leduc, secrétaire fédérale de la Fédération de soins et services à domicile (FASSAD). *Comment, dans ces conditions, le gouvernement espère-t-il créer des emplois !* »

Sortir de l'amateurisme

Pourtant tel serait l'objectif de ce projet de loi qui interviendrait dès l'imposition des revenus de 1995. Toujours selon ses initiateurs, il ne ferait d'ailleurs qu'élargir un dispositif créé en 1992 par Martine Aubry. Alors ministre du travail, elle avait accordé une exonération fiscale – plafonnée à 12 500 francs à l'époque, alors qu'elle serait de 45 000 francs aujourd'hui – qui, selon les bilans officiels avancés, aurait permis la création de 130 000 emplois équivalent temps plein. La nouvelle mesure Balladur, dont le coût serait de l'ordre de 1,2 milliard de francs, affiche d'autres ambitions avec la création attendue, selon les hypothèses des ministères du budget et du travail, de 20 000 à 30 000 emplois à temps plein, dont plus de la moitié correspondrait à du blanchiment de travail au noir. « *Il faut tenir compte*, explique-t-on au ministère du travail, *des effets de comportement. Certains particuliers déclaraient leur salarié à domicile jusqu'à hauteur de la déduction fiscale accordée et passée de 12 500 à 13 000 francs. Au-delà, ils continuaient à l'employer au noir.* »

Autre hypothèse prévisible du dispositif, à en croire ses défenseurs, « *la professionnalisation des emplois créés* ». Puisque le crédit d'impôt accordé au maximum, de 45 000 francs, a été calculé pour compenser financièrement le recrutement d'un salarié rémunéré au SMIC, charges comprises, « *c'est un moyen de sortir ces emplois familiaux de l'amateurisme dans lequel ils restent encore confinés* », argue-t-on rue de Grenelle.

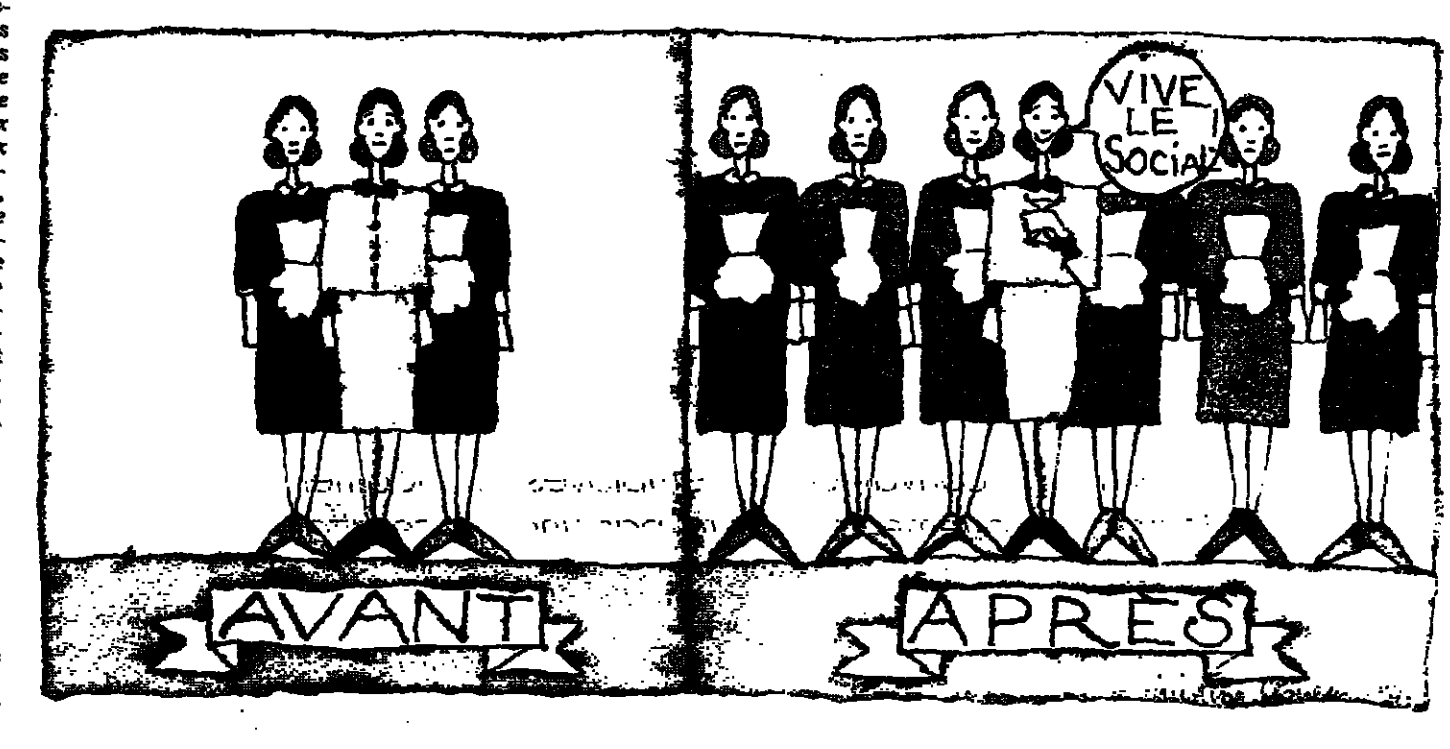
Quels contribuables ?

Un argument qui, sur le fond, n'arrive pas à convaincre le tissu associatif. « *A quels besoins de la population cette mesure va-t-elle répondre : à ceux d'une mère de famille monoparentale qui a besoin d'une aide ménagère ? D'un malade atteint du sida ? D'une personne âgée dépendante ?* s'interroge Florence Leduc. *Où est la professionnalisation ? Parlons aussi formation des salariés à domicile plutôt que de crédit d'impôt qui, encore une fois, ne permettra une embauche à plein temps, neutre financièrement, que si l'employeur est au moins imposable à hauteur de 45 000 francs par an.* »

Quels contribuables seront effectivement concernés par une exonération plein pot ? Selon les statistiques du ministère du budget, 14,7 millions de personnes sont assujetties à l'impôt sur le revenu. Moins de 10 % d'entre eux paient 45 000 francs par an. Des chiffres qui confirment plutôt le côté *happy few* du dispositif, même si ses promoteurs s'en défendent. « *Il n'est pas possible de dire que cette mesure est réservée à l'avenue Foch. C'est faux. Parmi les contribuables qui paient ce montant d'impôt, vous avez aussi ce couple de cadres urbains qui va peut-être se décider à embaucher une garde d'enfants.* » Philippe Auberger, député RPR, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du plan, avait, lui, expliqué, pour contrer les critiques d'Augustin Baurepaux, député socialiste qui avait présenté un amendement, non retenu, visant « *à ne pas appliquer le dispositif aux redevables de l'impôt de solidarité sur la fortune* » qu'un député « *avec son indemnité parlementaire, marié, deux enfants, payait nettement plus de 45 000 francs* ». Nicolas Sarkozy ne réfutait pas, quant à lui, l'argument, expliquant que « *ce que le gouvernement voulait, c'était créer des emplois.*

« *Qu'ils soient créés par quelqu'un qui paie l'impôt de solidarité sur les grandes fortunes ou non, peu importe...* » Assurément. Mais une fois ce besoin-là contenté – et obtenu, à la taille de la population concernée il devrait l'être vite – il faudra peut-être envisager d'autres dispositifs destinés au plus grand nombre qui continuent soit à courir après une crèche, une aide ménagère ou encore une garde-malade et dont les revenus font qu'actuellement ils ont intérêt à avoir du souffle.

Marie-Béatrice Baudet



Le chèque-service à l'essai

Un dispositif qui tend à simplifier les procédures administratives d'embauche d'employés de maison

A PRIORI l'idée est intéressante. On ne voit pas qui pourrait être contre la simplification des *formalités administratives*. Dans la pratique, il est encore un peu tôt pour dire si le chèque-service mis en place le 1er décembre atteindra ses objectifs, c'est-à-dire simplifier au maximum l'embauche de personnes à domicile, lutter contre le travail au noir et créer 30 000 emplois équivalent-temps-plein en 1995. Jusqu'alors, un particulier qui souhaitait embaucher un employé de maison devait écrire une lettre d'engagement avec un contrat de travail, remplir une déclaration d'employeur, voire demander un numéro de sécurité sociale pour son employé, faire sa déclaration trimestrielle à l'URSSAF, payer ses cotisations et faire chaque mois un bulletin de paie au salarié.

Le chèque-service, utilisable uniquement pour les emplois d'une durée maximale de huit heures par semaine ou un mois par an, met fin au contrat de travail, à la fiche de paie et à la déclaration préalable à l'URSSAF. Ce chéquier, que l'employeur peut retirer à La Poste ou dans sa banque, se compose de vingt chèques doublés chacun d'un volet social. Avec la partie chèque, l'employeur paie son salarié et envoie parallèlement le volet social sur lequel est inscrit le nom du salarié, son numéro de sécurité sociale, le nombre d'heures travaillées et le salaire versé au Centre national des traitements du chèque-emploi-service (en l'occurrence l'URSSAF de Saint-Etienne), qui centralise l'ensemble du dispositif. Pour faciliter sa démarche, on lui remet également un paquet d'enveloppes préimprimées. En retour, il reçoit un relevé indiquant le montant des charges sociales qui seront prélevées sur son compte. De son côté, le salarié reçoit de l'URSSAF une attestation d'emploi équivalant à un bulletin de salaire.

Des plâtres à essuyer

Simple, donc. Pourtant, le président de l'Association nationale des directeurs d'URSSAF, Claude Mailly, exprime quelques réserves quant à la mise en place du dispositif. Et d'abord il s'étonne que le gouvernement n'ait « *pas pris la peine de consulter les URSSAF qui connaissent bien le terrain* » avant de se lancer dans cette aventure. Bien que ne le jugeant pas d'un « *grand intérêt pour des emplois réguliers, même pour quelques heures par semaine* », il estime l'idée bonne « *pour les gens qui emploient des salariés occasionnellement. Car une fois la déclaration faite, l'URSSAF prend en charge le calcul des cotisations, le prélèvement automatique et même la fiche de paie.* » Enfin, cela devrait quand même permettre de lever quelques blocages psychologiques face aux démarches administratives.

Ce qui l'inquiète, en revanche, c'est l'application du dispositif. « *Quand on met en place un nouveau système, il y a toujours des plâtres à essuyer.* » En clair, il aurait souhaité que cette expérience, lancée sur treize mois au niveau national, soit d'abord menée sur un ou deux départements. La centralisation sur une seule URSSAF le laisse sceptique : « *Les gens ont besoin de trouver à proximité de chez eux des personnes pour les renseigner.* » Un travail de clarification sera sans doute nécessaire auprès des utilisateurs potentiels de chèques-service. Tous les emplois, par exemple, ne sont pas concernés par le dispositif. Que se passera-t-il si un employeur utilise un chèque-service pour rémunérer quelqu'un qui n'y a pas droit ? « *Que faire des heures d'absence ? Des indemnités journalières ?* », s'interroge de son côté Françoise Malaussène, présidente de la Fédération des particuliers employeurs (FEPEM), signataire de l'accord paritaire sur le chèque-service.

La FEPEM ne semble pas très convaincue de l'intérêt du système. « *Simplification ?... on verra* », lâche-t-elle, désabusée, tant il lui semble que le décret occulte une partie des termes de l'accord paritaire. Le texte prévoyait en effet que le chèque-service ne concernait pas les emplois déjà déclarés à l'URSSAF et qu'il ne devait pas être « *l'instrument d'une relation de travail stable et régulière* ». Aujourd'hui, Françoise Malaussène craint que le dispositif ne vienne contrer les efforts des partenaires sociaux pour valoriser les emplois familiaux. Flouée, elle se promet d'être vigilante dans treize mois à l'heure du bilan : « *On verra si le chèque-service aura vraiment permis la création d'emplois.* » Et pas question de se laisser abuser par de simples transferts de l'URSSAF aux chèques-service. Ce serait trop facile.

Catherine Leroy

TRIBUNE

Sortir les jeunes de l'exclusion

par Patrick Bobe

EN 1992, l'emploi s'est concentré sur les adultes d'âge intermédiaire : les 25-49 ans occupent les trois quarts des emplois contre un peu plus de la moitié en 1970 (source INSEE). Les jeunes sont les premiers frappés par la mauvaise gestion prévisionnelle de la formation, des emplois, des compétences, tant dans les entreprises qu'au ministère de l'éducation nationale. Un mauvais management, un contexte social défavorable, des politiques trop soucieux des échéances électorales et trop éloignés des réalités du terrain, un pays traumatisé par la peur du lendemain qui s'en remet au « bas de laine » chez les banquiers, tel est le panorama actuel d'une France cahotique qui agonise lentement.

Et pourtant les jeunes constituent la ressource du pays. La société ne peut pas se contenter de leur offrir des CES (contrat emploi solidarité) ou des CIP (contrat d'insertion professionnelle) déguisés. C'est vrai, près de quarante mesures existent en faveur des jeunes âgés de moins de vingt-six ans, mais la précarité est la principale finalité des contrats. Il faudrait pourtant innover et avoir le courage de briser les représentations et les dogmes. A vouloir l'application de l'usage, à considérer la prise de risque comme une action inadéquate, voire déstabilisante, à vouloir faire croire qu'une seule classe sociale peut diriger une entreprise, il devient impossible de briser les cercles des pouvoirs. La société se referme sur elle-même, elle régresse, elle se condamne à terme.

Lorsqu'un jeune entre sur le marché du travail, la société lui offre uniquement un catalogue de contrats de travail : ceux-ci ne peuvent que constituer pour la très grande majorité d'entre eux une passerelle, un passeport pour la vie active, mais rarement une situation affirmée. Ceux qui ont eu vingt ans en 1968 peuvent-ils se contenter de « pansements sociaux » superficiels, de « remèdes à la petite semaine » pour leurs propres enfants ? Doivent-ils poursuivre leurs actions en fonction des sondages électoraux et/ou de biens personnels à protéger ? Les technocrates (produits des grandes écoles), les intellectuels, les administrations, relayés par les politiques, brassent et jouent avec les modalités complexes, les mesures, les jurisprudences, et oublient l'essentiel : innover en prenant des risques pour progresser. Assurément, le temps de la crise économique s'éloigne ; plus grave, nous vivons aujourd'hui une mutation sociale et économique qui doit théoriquement nous conduire vers trois types de partage :

– le partage du temps de travail : produire autant mais autrement et avec plus de main-d'œuvre à forte valeur ajoutée ; cela repose sur la volonté organisationnelle et fonctionnelle.

– le partage de la valeur ajoutée : il faut que le produit de la force de travail soit mieux réparti et que l'on cesse enfin en France d'être les champions des différences entre les dix revenus les plus bas et les dix revenus les plus hauts dans une même entreprise.

– le partage de la correction des dysfonctionnements qui représentent parfois jusqu'à plus de 30 % du chiffre d'affaires des entreprises. Les opérateurs peuvent participer à corriger les imperfections d'une structure puisque ce sont leurs comportements qui génèrent du dysfonctionnement.

Chacun dans son coin se dit : *« Pourvu que je ne sois pas directement concerné par les remises en question ! »*. La solidarité est plus facile à assumer avec un carnet de chèques à la main. Moins d'individualisme, moins de corporatisme, moins d'élitisme, mais plus d'actions collectives, de transversalités professionnelles et d'humilité du savoir envers le savoir-faire feraient le plus grand bien à notre société pour accueillir les jeunes âgés de moins de vingt-six ans. Tous les secteurs d'activité sont concernés, y compris (et surtout) l'éducatif, par l'ampleur de l'effort à accomplir. Après l'éducation nationale, l'économie sociale (les dinosaures de la banque, de la mutualité et des coopératives) et l'économie solidaire (les associations) devraient être des leaders pour encourager la démarche de projet novateur en circuit professionnel.

Toute démarche nouvelle devrait porter un objectif et une priorité envers les jeunes. La solidarité, il ne suffit plus d'en parler : il faut agir concrètement. Si toutes les entreprises de l'économie sociale signaient une charte d'engagement vis-à-vis de l'intégration professionnelle des jeunes, il n'y en aurait pratiquement pas en quête d'emploi.

Qui dans sa famille n'a pas un jeune chômeur ? C'est un véritable fléau, et un désastre sociétal qu'il faut convertir en prise de conscience auprès de chaque citoyen. Il est possible d'imposer des choix et des options, localement, il faut même l'encourager. Rien n'interdit de contingenter un nombre de jeunes de moins de vingt-six ans aux entreprises de plus de cinquante salariés pour consolider les pyramides des âges et renforcer les liens sociaux au cœur des systèmes organisés. Les politiques nous renvoient la croissance du PIB, l'excuse de la récession, l'Europe, la lutte contre l'inflation, le marquage du franc fort, la mondialisation de l'économie, la diminution des charges patronales, le report de la TVA, mais ils n'ont aucune solution durable et profonde à offrir à cette jeune classe d'âge. Est-elle déjà sinistrée et exclue par pure logique économique ?

Les jeunes, majoritairement, ne croient ni dans les hommes politiques, ni dans les partis, ni dans les syndicats. Ni les uns ni les autres ne s'engagent dans la voie du contrat et de l'action concrète. Aucun ne propose l'accompagnement et l'assistance sur le terrain. Les politiques se chargent de lire et de comprendre des dossiers, les syndicats passent leur temps à défendre des positions ou des textes qui n'intéressent qu'une minorité et, pendant ce temps-là, le chômage augmente.

Les acteurs français jouent et tombent dans la complexité des relations qui nuisent au bon fonctionnement des systèmes organisés capables de produire de nouvelles richesses. Les Allemands, les Anglais, les Suisses, les Belges, les Canadiens, les Italiens nous trouvent particulièrement compliqués. Nous atteignons des sommets en Europe qu'il va bien falloir regarder avec toute l'attention nécessaire en vue de produire le changement attendu. Pendant que les Français parlent, les autres agissent. Nous ne sommes pas excellents vis-à-vis du traitement du chômage, et notamment celui des moins de vingt-six ans.

Il faudrait que l'économie sociale, plus particulièrement certaines entreprises du social, celles qui sont détentrices de pouvoirs institués, se mettent en tête qu'il faut agir, provoquer les élus, passer à l'action avec les associations. La méthodologie de projet est connue, elle peut fort bien s'appliquer à ce fléau pour mener avec efficience des opérations répondant à des objectifs localisés.

Les régions ont besoin de ressources actives, soucieuses de vivre ardemment l'action pour développer des projets ambitieux. Il faut des créateurs, des innovateurs, des entrepreneurs, mais il faut aussi des pilotes pour guider, accueillir, accompagner les jeunes. Arrêtons de diffuser des idées complètement dépassées, du genre : *« Ce sont les entreprises qui doivent agir pour assurer l'apprentissage »*, comme si un chef d'entreprise possédait toutes les vertus. Arrêtons les combats d'arrière-garde qui n'aboutissent à rien de tangible, cessons les discussions intempestives et interminables, mettons-nous au travail, et tout de suite, pour lutter contre l'exclusion... par l'insertion sociale, éducative et économique en créant une chaîne de la solidarité contre le chômage.

Nous entendons souvent parler, ici et là, de l'organisation citoyenne, mais de quoi s'agit-il ? En vérité, si les associations pouvaient assurer à la fois la prise de risque, l'initiative, la responsabilité et la mise en œuvre, elles pourraient répondre à une politique républicaine qui viserait à donner à chacun la liberté, l'égalité, la fraternité. Or il n'en est rien, et cette fin de siècle n'annonce pas de changement profond en ce sens. La défense des citadelles est plus facilement avancée que la volonté de bouger un collectif. Trop d'administrations, trop de systèmes bureaucratiques ou technocratiques paralysent le pays. Nous vivons dans une société vieillissante qui gère ses avantages acquis et refuse d'intégrer une partie de sa ressource humaine. Jusqu'où irons-nous dans l'absurdité ? Fixons-nous un objectif, quitte à surprendre, visons tout simplement l'action concrète au profit des plus démunis, avec la reconnaissance du droit à l'erreur. S'il faut commencer à négocier, alors nous tombons dans nos travers. Le réformisme a du bon quand tout va bien, mais, aujourd'hui, il faut installer notre société à un autre niveau d'appréhension du mal français. Il faut inventer la manière de faire du « mieux-être » et accompagner les « savoir-devenir » des individus. Les gens aisés dirigent et gèrent, mais les autres (ils sont de plus en plus nombreux) doivent-ils toujours ramer ? La notion du partage renvoie à des comportements moins individualistes et plus humains, car demain, qui sait... la roue tourne pour tout le monde.

▶ Patrick Bobe est consultant privé et administrateur-trésorier de l'Association pour la réalisation d'actions sociales spécialisées, l'ARASS, qui représente huit établissements sur trois départements bretons, 245 opérateurs au service des jeunes en difficultés sociales, familiales, éducatives, sociétales graves.

SERVICES

La fin de L'Age d'or ?

Faute d'un cadre légal et statutaire adéquat, une société d'aide aux personnes âgées pourrait être condamnée à disparaître

L'AGE d'or Services est en péril. Depuis la mi-septembre, cette société, qui a développé, comme son nom l'indique, un service d'aide aux personnes âgées, isolées ou handicapées, est menacée de disparaître. Elle tombe en effet sous le coup d'un décret pris par le ministère des transports qui vise à protéger les chauffeurs de taxi de la concurrence des « transporteurs occasionnels » (*le Monde* du 20 septembre). L'Age d'or, c'est à l'heure actuelle 42 agences en franchise réparties sur l'ensemble du territoire, qui ont entraîné la création de 70 nouveaux emplois et d'une SARL, L'Age d'or Expansion, chargée de piloter la croissance du réseau. Son gérant, Fabrice Provin, vingt-deux ans, est à l'origine de la première agence Age d'or Services, créée en janvier 1991 à Troyes. Aujourd'hui, trente projets de nouvelles agences, prêts sur le papier, sont gelés, et quatre personnes de L'Age d'or Expansion sont en chômage technique.

« Mes mamies, elles ont besoin de nous » : Fabrice Provin ne peut pas s'empêcher de lâcher ce cri du cœur. Dans le créneau en vogue des emplois dits de service et de proximité, ce jeune Troyen a développé un concept à la fois simple et original : créer un véritable service d'accompagnement personnalisé pour des personnes âgées ou handicapées. Dans beaucoup de villes françaises, grandes ou moyennes, voire à la campagne, il existe des personnes qui vivent le plus souvent seules chez elles et qui, quoique autonomes, ont besoin d'une assistance ponctuelle.

La palette des services mis à disposition est très diversifiée. Il peut s'agir de passer prendre une personne qui a un rendez-vous de médecin ou de coiffeur, de l'attendre, puis de la raccompagner chez elle, ou d'emmener un monsieur faire ses emplettes hebdomadaires au supermarché, de porter ses achats, au besoin de payer pour lui, etc. En leur proposant un service à la carte, il s'agit aussi de rompre l'isolement dont ces personnes peuvent souffrir et de répondre aux nouveaux besoins issus du vieillissement de la population française.

Inertie administrative

Le développement rapide et soutenu de L'Age d'or montre qu'il existe, pour cette catégorie de services, une demande à la fois réelle et solvable. A Troyes, l'agence compte 430 clients fidélisés. Ils sont environ 5 000 sur toute la France. Les services étaient destinés à l'origine à satisfaire les besoins des particuliers, mais des sociétés et des organismes sociaux se sont aussi montrés intéressés. Des accords de partenariat ont ainsi été signés avec le groupe Casino et avec l'AG2R, la première caisse professionnelle de retraite non-cadre, qui gère les retraites de 1,2 million de personnes.

L'initiative poursuivie par L'Age d'or s'inscrit pleinement dans la dynamique encouragée par les pouvoirs publics, qui vise à promouvoir les emplois de services et de proximité, secteur considéré comme créateur d'emplois. A tel point que L'Age d'or Services (AOS) est cité en exemple dans un document officiel du ministère du travail, comme *« une entreprise qui se développe rapidement dans le domaine de l'accompagnement de personnes âgées, et cela sans aucune subvention »*.

Les prestations fournies par l'Age d'or sont axées autour de l'accompagnement personnalisé à domicile. Elles sont généralement complémentaires de l'action des services officiels d'aide à domicile et des centres communaux des affaires sociales (CCAS). Mais, situées entre l'aide ménagère et le taxi, elles ne bénéficient d'aucun cadre légal. Il n'existe pas de statut d'accompagnateur. Rattaché, faute de mieux, à celui de transporteur, L'Age d'or se retrouve pris dans l'engrenage d'un décret qui réglemente le transport de moins de dix personnes et qui gèle l'ouverture de toute nouvelle agence. Ce qui menace à terme l'existence même du réseau, en rendant notamment caducs les accords conclus sur le plan national avec les grands groupes.

C'est avec une certaine amertume que Fabrice Provin s'est vu remettre vendredi 25 novembre, des mains de Bernard Stasi, maire d'Epernay, le Prix de la création d'entreprise de Champagne-Ardenne 1994, alors que la situation est complètement figée. Localement, il bénéficie du soutien de la municipalité, du préfet de l'Aube, du conseil général, qui a d'ailleurs passé en février 1993 une convention avec L'Age d'or pour l'exploitation de services à la demande, et du député de sa circonscription, François Baroin (RPR), qui a écrit au ministre des transports. Mais sur le plan national, les ministères des transports, du travail et de l'emploi, des affaires sociales, des entreprises et du développement économique se renvoient la balle, sans qu'aucune solution ne pointe à l'horizon. Il y a pourtant urgence.

A. B.-M.

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311F

Édité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* »
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises,
Jean-Marie Colombani, gérant.

Imprimerie du « Monde »
12, r. M.-Gunsbourg
94852 IVRY Cedex

Commission paritaire des journaux et publication, nº 57 437. ISSN : 0395-2037

PRINTED IN FRANCE
Le Monde sur CDROM : (1) 43-37-66-11.
Microfilms : (1) 40-65-29-33

Le Monde PUBLICITE S A

Président-directeur général : Jean-Marie Colombani
Directeur général : Gérard Morax
Membres du comité de direction : Dominique Alduy, Gisèle Peyou
133, av. des Champs-Elysées
75409 PARIS CEDEX 08
Tél. : (1) 44-43-76-00
Téléfax : 44-43-77-30
Société filiale de la SARL *le Monde* et de Médias et Régies Europe SA

Le Monde
TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez LEMONDE
Le Monde - Documentation
36-17 LMDOC ou 36-29-04-56

LE MONDE DES CADRES

JURISTES

Institution de financement du développement dont le siège est à Paris recherche un :

JURISTE

pour renforcer son équipe.

Il interviendra dans la mise au point juridique des opérations de financement, prêts et fonds propres, de cette institution et de ses filiales.

Il sera chargé de l'étude juridique et fiscale des montages financiers ainsi que du suivi des dossiers.

Il pourra également intervenir dans le cadre de missions générales d'appui juridique et fiscal à l'attention des services de l'entreprise.

Ce poste s'adresse à un candidat âgé de 30/35 ans environ, de formation supérieure (DEA, DESS... etc) justifiant d'au moins 5 ans d'expérience en droit des affaires acquise si possible dans une société de capital risque ou une banque.

La zone géographique couverte par l'activité de l'institution (Afrique, Asie, Etats du Pacifique, Caraibes) suppose une bonne connaissance de l'anglais et un esprit d'ouverture à l'international.

Envoyer lettre de candidature + CV au :

MONDE Publicité (sous n° 8833)
133, avenue des Champs-Elysées
75409 PARIS Cedex 08

Entreprise internationale de tout premier plan dans le secteur des Télécommunications recherche un

Fiscaliste

Paris

Au sein d'une équipe dynamique de spécialistes, vous vous verrez plus particulièrement confier le suivi des questions de TVA. Vous serez également amené à intervenir sur l'ensemble des autres questions fiscales (impôt sur les sociétés, droits d'enregistrement, impôt sur le revenu, ...).

Agé d'environ 30 ans, de formation supérieure fiscale (DESS, DEA, DJCE, ENI, ...), vous justifiez impérativement d'une expérience d'au minimum 5 ans au sein d'une entreprise industrielle, prestataire de services ou en Administration fiscale.

Parlant l'anglais, doté d'excellentes qualités rédactionnelles, vous êtes prêt à vous investir dans une structure connaissant aujourd'hui d'importantes mutations sur ses marchés.

Contactez **Dominique Montabrie** au (1) 47.57.24.24 ou adressez lettre manuscrite + CV + photo + n° de tél + rém. actuelle à Michael Page Tax & Legal, 3 bld Bineau 92594 Levallois-Perret Cedex ou tapez votre CV sur 36.17 code MPage sous réf. : DM11137

MP

Michael Page Tax & Legal
Spécialiste en recrutement Juridique et Fiscal

LE MONDE DES CADRES

Consultant en recrutement de cadres

PARIS

Avec 10 consultants, notre Groupe poursuit son développement à Paris et en province. Aujourd'hui, pour aborder 1995, nous voulons accueillir un consultant senior, possédant 5 à 10 ans d'expérience de recrutement en cabinet et/ou en entreprises. Responsable d'un CA qu'il fidélise et développe, il apportera sa créativité, son sens commercial et sa passion pour les Ressources Humaines. Actionnariat possible après une année de réussite.

Merci d'adresser lettre + C.V. sous la référence AG/12 à :
EURO RSCG CARRIERES - 2, rue Marengo - 75001 PARIS, qui transmettra.

EURO RSCG CARRIERES

Ingénierie juridique de projets internationaux

JURISTE CONFIRMÉ(E)

Au sein du département juridique de notre Service des Filiales et des Participations, vous conseillez et assistez nos directions opérationnelles dans le montage de projets de développement, principalement à l'international. Ces opérations se réalisent sous la forme de prises de participation, le plus souvent en partenariat.

Vous traitez personnellement plusieurs dossiers en élaborant les protocoles et en proposant les montages juridiques adaptés. Au sein d'une équipe de négociation, vous participez aux différentes phases de projets complexes, de l'étude préalable à la finalisation.

A 35 ans minimum, votre expérience dans ce domaine contribuera à conforter notre expertise dans un secteur en développement.

Adaptabilité, disponibilité, persuasion, esprit d'équipe, sens de l'organisation, analyse des problèmes et maîtrise de deux langues étrangères (dont l'anglais) seront vos atouts pour notre réussite commune.

Pour ce poste à Paris 17e, merci d'envoyer lettre manuscrite, CV et prétentions sous réf. M/0712 à Thierry Gless, Département Recrutement d'EDF et GDF, 16 rue de Monceau, 75383 Paris Cedex 08.



MEDIA SYSTEM

SME Conseil, cabinet indépendant spécialisé en Organisation et en Informatique Bancaire, développe son activité autour de 2 pôles : **le Conseil en organisation** *qui s'effectue dans les secteurs de la Monétique, de l'Informatique et* **le Conseil en Ressources Humaines.** *Dans le cadre de notre développement, nous recherchons pour le pôle* **Organisation** *deux*

Consultants en Monétique Junior et Senior

PARIS

Diplômé d'une Ecole de d'Ingénieur, idéalement complétée par une formation en gestion ou en organisation, à 28/35 ans, vous souhaitez valoriser une expérience réussie de 3 à 10 ans dans le domaine organisation et conseil (notamment la monétique, le chèque, ...) acquise au sein d'un Cabinet Conseil ou d'une Société de Services.

Outre vos compétences fonctionnelles en moyens de paiement et en informatique, vos qualités de synthèse, de dynamisme et d'adaptabilité intellectuelle vous permettront de participer à des missions de conseil dans les domaines de la banque, de la finance et des services.

Cela implique leur traitement depuis la conception jusqu'à leur mise en place opérationnelle sous les aspects organisationnel, stratégique, marketing, technique et économique dans le respect des contraintes de nos clients.

Si votre mobilité intellectuelle égale votre esprit service,



Merci d'adresser votre dossier de candidature complet s/réf. CM à SME CONSEIL
24, rue des Jeûneurs - 75002 PARIS.

Notre Savoir-Faire, Votre Réussite



EDITIONS FRANCIS LEFEBVRE

Nous sommes une Société d'Editions professionnelles de 1er plan, spécialisée en Droit de l'entreprise : fiscal, social, affaires.

Dans le cadre de notre développement, nous recherchons un(e) :

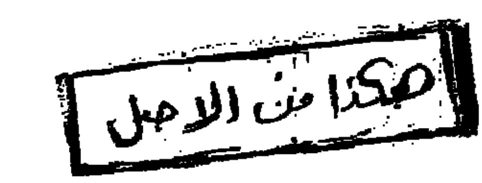
Juriste confirmé(e)
Rédacteur Droit Social

- Directement rattaché(e) au Rédacteur en Chef de notre Rédaction Sociale, vous participerez, en liaison avec les deux équipes de cette rédaction, à la réalisation de l'ensemble de leurs publications et ouvrages : revues d'actualités, de jurisprudences, mémentos, encyclopédies, ouvrages nouveaux...
- Agé(e) de 30 - 32 ans environ, de formation 3ème cycle en Droit Social, vous justifiez de 5 à 7 ans d'expérience en tant que Rédacteur ou Praticien (en Entreprise, Cabinet ou Institution) qui vous confèrent une très bonne connaissance du Droit Social.
- Rigoureux, fort d'une grande capacité analytique et d'un esprit de synthèse certain, vous avez le goût du travail en équipe.
- Motivé pour approfondir nos méthodes de rédaction, vous savez vous investir durablement, mobiliser votre énergie dans une démarche de long terme.

UN des TROIS

Merci d'adresser C.V., lettre manuscrite et prétentions, sous référence 224, à UN des TROIS Ressources Humaines 31, rue Chaptal 75009 Paris.

Conseil en dynamique Humaine



SECTEUR PUBLIC

Collectivités Territoriales - Ministères



RECRUTE

UN CHEF DE PROJET - CONTRAT DE VILLE

Dans le cadre général de la politique de la Ville, vous devrez, sous l'autorité du Directeur Général des Services au Public, *participer à l'élaboration* et à la mise en oeuvre des actions liées au développement social et économique de la Ville visé par le contrat de Ville.
Votre mission consistera à :
- identifier, analyser et exploiter la demande sociale par la collecte d'informations et l'étude des besoins en matière de développement économique et d'insertion sociale ,
- mettre en œuvre et coordonner la démarche participative entre les différents partenaires institutionnels,
- définir des objectifs de développement et les piloter en concertation avec les partenaires institutionnels,
- concevoir, mettre en oeuvre et évaluer des projets d'actions.

De formation supérieure, 3ème cycle en aménagement urbain ou sciences sociales, vous avez une première expérience dans le domaine de l'action sociale. Homme de terrain, vous avez le sens de la communication et savez animer une équipe pluridisciplinaire et inter-institutionnelle.

Les candidatures comprenant lettre manuscrite, CV et photo doivent être adressées à Monsieur le Sénateur-Maire, Direction des Ressources Humaines, Hôtel de Ville, 14027 CAEN CEDEX avant le 23 décembre 1994 safari

***Musée Parisien** recherche*

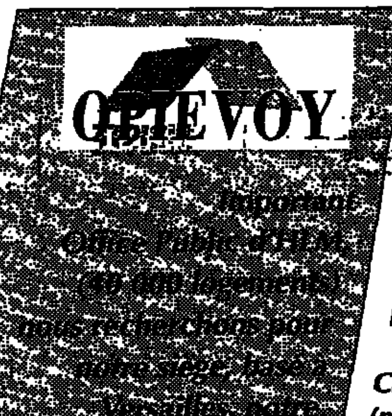
son Adjoint au Chef de Service Maintenance et Sécurité

Sous l'autorité du chef de service, vous assurez la maintenance des équipements (travaux neufs, entretien des installations techniques et des bâtiments). Vous coordonnez la réalisation des travaux menés en interne et contrôlez l'exécution des marchés confiés aux entreprises extérieures.

Vous encadrez une équipe constituée de personnels techniques et contribuez au bon fonctionnement du service en travaillant en étroite collaboration avec votre homologue Sécurité.

Ce poste convient à un ingénieur ou architecte, spécialisé dans la gestion technique et la maintenance des bâtiments, ayant acquis une première expérience significative dans ce domaine. Des qualités de gestionnaire sont impératives sur ce poste. Vos aptitudes à valoriser le contexte culturel de l'établissement seront appréciées.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (CV, lettre de motivation et photo) sous réf 1194/2
à Anne VIADIEU, **DÉPARTEMENT ARTS,**
33 rue Crémieux, 75012 PARIS
Conseil en recrutement et ressources humaines, spécialisé dans les Arts et la Culture. safari



DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES ET DE LA GESTION LOCATIVE

Cadre supérieur de la Fonction Publique (mutation ou détachement)

A la tête d'une équipe de 15 personnes, vous prenez en charge la fonction dans sa globalité : • Administration du personnel : effectifs, paie, mutuelles, caisses de retraite..., suivi de la législation sociale et de son application. • Gestion du personnel : recrutement, formation, suivi des carrières, mobilité, politique salariale, dans le cadre des différents statuts. • Relations avec les instances représentatives du personnel.

*Vous êtes membre du Comité de Direction et agissez en **véritable conseil interne** auprès des différents responsables de services.*

Votre poste englobe également, au moins dans un premier temps, la supervision de la gestion locative : vous coordonnez l'action des 8 responsables d'agences en veillant à l'optimisation de la gestion courante, en particulier dans le domaine des rapports avec les locataires et leurs amicales, ainsi qu'avec les collectivités territoriales.

A environ 45 ans, diplômé de l'enseignement supérieur (BAC + 5), votre parcours dans la Fonction Publique, vous a permis de développer vos capacités d'encadrement et d'animation d'équipes.

Devenu aujourd'hui un vrai professionnel des Ressources Humaines, vous recherchez un poste de plus grande envergure, vous permettant de mieux valoriser vos compétences et votre personnalité.

Merci d'adresser CV, photo et précisant votre rémuneration actuelle à notre Conseil MERCURI URVAL 95, avenue Victor-Hugo, 92563 Rueil-Malmaison Cedex, sous la réf. 73.1237/LM, portée sur lettre et enveloppe.

Mercuri Urval

La Mairie de Saint-Denis - 91 000 hab., recrute



SON DIRECTEUR DE LA PROPRETÉ ET DES ESPACES VERTS

Ingénieur

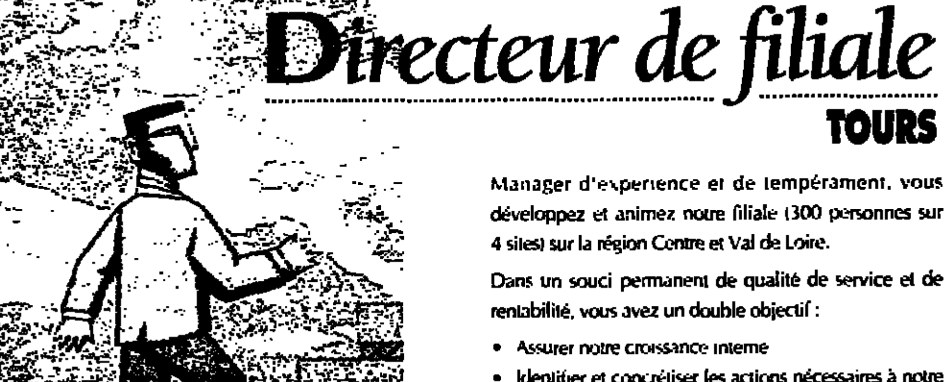
Collaborateur direct du Directeur Général des Services Techniques, vous serez à la tête d'un centre de responsabilités assurant la *gestion du personnel* (environ 240 agents) et bénéficiant des crédits de fonctionnement et d'investissement. Vous assurerez la maintenance de 50 hectares d'espaces verts et fleuris et la propreté de 190 hectares de voies, abords et places.
Vous êtes titulaire d'un diplôme d'Ingénieur (domaine horticole de préférence), vous disposez de compétences en gestion de personnel et organisation.
Rémunération statutaire + avantages (180 KF début de carrière).

Adressez candidature et CV détaillé à M. le Député Maire, BP 269 93205 Saint-Denis cedex. safari

"Entrez dans la ville active"

Nous prions instamment nos annonceurs d'avoir l'obligeance de répondre à toutes les lettres qu'ils reçoivent et de restituer aux intéressés les documents qui leur ont été confiés.

LES DIRIGEANTS



Directeur de filiale

TOURS

Chaque jour, le Groupe Norbert Dentressangle confirme sa vocation d'acteur majeur du transport routier. Aujourd'hui, avec 3600 personnes. 2,1 milliards de CA, cotés en bourse, nous sommes leader en transport routier européen et prestations logistiques. Nous poursuivons notre développement et recherchons

Manager d'expérience et de tempérament, vous développez et animez notre filiale (300 personnes sur 4 sites) sur la région Centre et Val de Loire.

Dans un souci permanent de qualité de service et de rentabilité, vous avez un double objectif :

- Assurer notre croissance interne
- Identifier et concrétiser les actions nécessaires à notre croissance externe.

Homme de métier, votre parcours professionnel en **exploitation** et **gestion** d'une filiale autonome dans le domaine du transport (ou de la logistique) vous a donné la carrure nécessaire à ce poste. Tempérament de leader, sens aigu de la communication et qualités de négociateur constituent vos principaux atouts.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite, CV, prétentions) à :

Groupe Norbert Dentressangle
Agnès BESSON - BP 98
26241 BEAUSSEMBLANT.



OIC

Jeune Dirigeant, prêt à relever les défis, soyez le partenaire d'une société qui va de l'avant.

MANAGER opérationnel

au coeur du processus de décision

Société régionale solide (180 millions de fonds propres), reconnue sur le marché de l'accession à la propriété, ayant pour vocation initiale le financement de projets immobiliers, a étendu ses activités : promotion, construction, prestation de services, maîtrise d'ouvrage... Poursuivant résolument ces orientations, dans cet environnement concurrentiel difficile mais riche, nous souhaitons intégrer un collaborateur de haut niveau.

En relation étroite avec le Comité Exécutif, *vous serez le garant* de la pérennité et du rayonnement de la société, motivé à en élever le niveau de cohésion, de professionnalisme et de performance. Nous vous confions l'une de nos activités stratégiques "Habitat" dans tous ses aspects : commercialisation (neuf et terrains), transactions, administrations de biens et syndic.

A 40/45 ans, de formation supérieure commerciale, vous souhaitez valoriser une expérience probante de généraliste à dominante commerciale et marketing, acquise dans le milieu "fortement bagarré" de l'immobilier, tant dans le développement économique que le management d'équipe.

Impact personnel, sens de l'engagement, exigence de diplomatie seront vos atouts pour stimuler la performance avec sérieux et compétence, et donner à vos talents le goût de la réussite partagée.

Si construire votre avenir dans la région Haute-Normandie en partageant nos valeurs vous attire, envoyez votre dossier de candidature sous référence DG/CI à notre cabinet conseil RCC, 31 rue Tronchet, 75008 PARIS.

LRW



UNION PATRONALE LOIRE ATLANTIQUE

Représentant le C.N.P.F. en Loire-Atlantique, en relation directe avec les fédérations professionnelles et les organisations interprofessionnelles, nous sommes le porte-parole des chefs d'entreprises adhérentes. Nous recherchons notre

DÉLEGUÉ GÉNÉRAL

Sous l'autorité et en collaboration avec notre Président, vous animez une équipe d'une douzaine de collaborateurs permanents, mais aussi de dirigeants bénévoles.

Votre mission est d'offrir un service de qualité à nos adhérents, plus particulièrement dans le domaine du droit du travail : promouvoir notre image au travers de manifestations et de notre revue : représenter nos intérêts auprès des organisations concernées ; enfin, gérer nos activités.

La quarantaine, de formation supérieure, vous avez une expérience significative dans une direction d'entreprise privée, avec une forte implication dans les Ressources Humaines et la négociation.

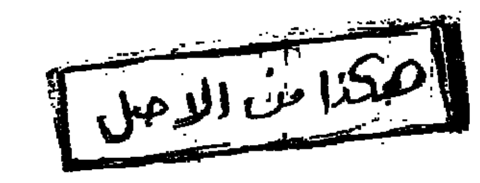
Homme de communication, fédérateur d'équipes, vous souhaitez *aujourd'hui faire partager votre passion pour l'entreprise.* Si en plus vous connaissez l'environnement socio-économique des Pays de la Loire.

Ecrivez à notre Conseil,
Raoul DAUTREME,
sous référence 382 LM



ALEXANDRE TIC SA
44, RUE DE STRASBOURG - 44000 NANTES

INFORMATIQUE



SECTEURS DE POINTE

SECTEURS DE POINTE

Definity... une opportunité et un challenge pour des professionnels des télécoms

Partenaire de l'un des principaux opérateurs sur le marché des équipements de communication d'entreprises, nous complétons notre offre en diffusant sur le marché français les systèmes de télécommunications Definity : ce système de communication numérique véhicule tous les types d'informations (voix, données, images) et ajoute aux fonctions téléphoniques traditionnelles des facilités de distribution automatique d'appels, d'observation de trafic, de messagerie vocale, de mise en réseau de PABX homogènes, etc. Afin d'acquérir une position significative sur le marché, nous créons une force commerciale et technico-commerciale dédiée et recrutons

3 ingénieurs commerciaux

Mission : vente directe de systèmes de téléphonie voix-données Definity auprès d'une clientèle de grands comptes nationaux, de grandes sociétés et de filiales d'entreprises multinationales américaines.
Profil : plus de 30 ans, niveau ingénieur ou Sup. de co. 5 ans minimum de commercialisation réussie des systèmes de téléphonie ou informatique chez un constructeur ou un important distributeur-installateur auprès d'une clientèle de grands comptes. L'un d'entre eux (au moins) devra justifier d'une expérience de vente de « centres d'appel ». Réf. 37507

2 ingénieurs technico-commerciaux

Mission : assistance des ingénieurs commerciaux dans le support technique avant vente : étude des besoins des clients, étude de la configuration des systèmes, réponse technique aux appels d'offre, démonstration, etc.
Profil : 28-35 ans, ingénieur télécoms (type ENST, INT...), une première expérience de la fonction chez un constructeur télécoms ou informatique, dans une société de conseil ou chez un utilisateur. Réf. 37508

2 chargés d'affaires

Mission : prise en charge du projet depuis la signature du contrat de vente jusqu'à la remise des clefs chez le client.
Profil : plus de 30 ans, niveau ingénieur, une première expérience de la fonction chez un constructeur ou installateur d'importants systèmes de télécoms. Disponibles pour de fréquents déplacements, les candidats peuvent également être en fonction chez un utilisateur ou un opérateur. Réf. 37509

Tous ces postes sont situés en proche banlieue (Meudon). Compte tenu du contexte international de l'entreprise, un bon niveau d'anglais est indispensable. Les premiers entretiens auront lieu à Paris.

Si vous vous reconnaissez dans ce défi, merci d'adresser votre dossier de candidature (CV, lettre manuscrite, rémunération brute actuelle), sous la référence du poste choisi, à notre Conseil Jo Louis, Onoma, Espace Performance, Bâtiment J, 35769 Saint-Grégoire.



AT&T
Barphone

MEDIA SYSTEM

INGENIEUR COMMERCIAL PETROCHIMIE EXPERIMENTE

Leader mondial en technologie de filtration, notre filiale française implantée en France depuis 1975 poursuit sa forte progression (337 millions de CA pour 220 personnes).

Au sein de la Division Industrie, vous développerez la vente de nos nouveaux procédés de séparation auprès des raffineries de pétrole et des industries pétrochimiques sur toute la France.

Diplômé d'une École de Chimie ou de l'I.F.P. (ENSPM), vous avez environ 30 ans et impérativement 5 ans d'expérience dans la vente de biens d'équipements industriels. Une bonne connaissance des industries pétrochimiques, chimiques ou de raffinage est indispensable.

Pour ce poste à pourvoir en région parisienne, l'anglais courant est nécessaire et un véhicule de fonction est mis à votre disposition.

Merci d'adresser lettre manuscrite, CV et prétentions, sous la référence LM/6/12, à Pall France, Anne Gosset, 3 rue des Gaudines, 78104 Saint-Germain-en-Laye.

PALL

Notre domaine de compétence : les technologies de filtration

MEDIA SYSTEM

ABB
ABB Flexible Automation

Filiale du Groupe ABB, leader mondial de l'électrotechnique, ABB Flexible Automation est spécialisée dans les solutions robotisées clés en main allant de l'étude du matériel à celle du process : découpe fraise ou jet d'eau, soudage à l'arc, peinture-étanchéité, assemblage-manutention, emballage-conditionnement. Pour mieux répondre aux besoins du marché automobile français et dans le cadre du lancement d'une nouvelle activité, notre département assemblage manutention crée plusieurs postes :

2 INGENIEURS "PROJETS" Marché Automobile
(Réf. 3275) basés à Paris-Nord

Missions et Responsabilités ■

Vous intervenez en spécialiste de l'assemblage de pièces mécaniques automobiles (moteur, transmission, boites de vitesse, ...). Vous vous impliquez sur des grands projets (> 15 MF) de l'avant-commande à la réalisation. Curieux et créatif, vous identifiez les projets potentiels chez les clients. Rigoureux et analytique, vous recueillez exhaustivement et dans le respect d'une méthodologie précise les données pour concevoir et quoter les lignes d'assemblage. Enfin, vous êtes responsable de la réalisation des projets : relations clients, coût, délais, profitabilite.

Profil et Offre ■

A 30/40 ans, de formation ingénieur mécanicien, vous bénéficiez d'une solide expérience en gestion de projets indusriels. Une expertise dans le domaine de l'assemblage serait fortement appréciée. Bien entendu, la connaissance de l'anglais et/ou de l'allemand est indispensable. Doté d'une grande capacité d'adaptation, vous travaillerez en coordination avec notre Centre d'Excellence situé en Allemagne. Nous saurons reconnaître votre faculté à comprendre l'entreprise-cliente dans toutes ses dimensions, votre professionnalisme, vos résultats et votre disponibilité en vous offrant les perspectives d'évolution d'un Groupe d'envergure mondiale.

INGENIEUR COORDINATION
(Réf. 3286) basé en Allemagne

Missions et Responsabilités ■

Vous intervenez en coordinateur des ingénieurs projets évoluant en France. Dans le cadre de projets de lignes d'assemblage dans l'industrie automobile, vous établissez les offres (calculs de prix, implantation, design) et supervisez les projets. Vous effectuez les traductions des documents techniques.

Profil et Offre ■

A 25 / 30 ans, de formation ingénieur mécanicien, votre allemand et votre anglais sont opérationnels. Vous disposez d'une première expérience réussie de la gestion de projets. Très ouvert, vous savez dialoguer avec des interlocuteurs variés. Rigoureux, vous vous attachez à faire preuve d'un grand professionnalisme dans le respect d'une méthodologie precise. Nous saurons reconnaître votre capacité à gérer plusieurs projets de front, votre disponibilité et votre implication en vous offrant les perspectives d'évolution d'un Groupe d'envergure mondiale.

PREMIERE Ligne

Merci d'adresser lettre, CV et photo en précisant la référence à notre conseil : **PREMIERE LIGNE** - 31, avenue du Général Leclerc 92 100 BOULOGNE - Fax : 41 41 00 15.

EURO RSCG CARRIERES

Chef de Groupe

Secteur de la Connectique - Nous sommes une compagnie internationale, leader dans les composants passifs, employant 6 300 personnes. Nos activités se situent en Europe, Amérique et Asie. L'unité située dans le Jura conçoit et fabrique des produits destinés à la téléphonie, l'informatique et l'industrie. En raison du fort potentiel de développement des produits concernés, le directeur du site renforce sa structure marketing avec un chef de groupe produit. Il aura pour mission de définir la stratégie marketing internationale en tenant compte des spécificités de chacun des pays, de segmenter les différents marchés et d'opérer les choix stratégiques sur le développement des nouveaux produits ou l'évolution des gammes existantes. Il sera l'interface entre la production et les commerciaux pour définir les objectifs et plans d'actions. Il s'appuie sur une équipe composée de chefs de produit et d'assistants. Ce poste, basé en **région parisienne**, nécessite des déplacements fréquents dans le Jura. Il s'adresse à une personne de formation supérieure (ingénieur) ayant acquis son expérience dans les produits industriels de grande série (de préférence connectique) ou de formation école de commerce avec une expérience dans la connectique. L'anglais est indispensable.

Si cette proposition vous intéresse, merci d'envoyer votre dossier de candidature, sous la référence B1597.94 M (à préciser sur l'enveloppe), à notre conseil Chantal Baudron SA - 61, boulevard Haussmann - 75008 Paris.



Membre de Syntec

POLE EUROPEEN de PLASTURGIE

Le Pôle Européen de Plasturgie, association loi 1901, créée et gérée par 140 industriels de la plasturgie, recrute dans le cadre de ses missions de Recherche/Développement et de Formation Supérieure Continue :

Chargé(e) de mission

Sous l'autorité du Directeur des Relations Industrielles, vous aurez pour missions principales :
- d'entretenir les contacts avec les industriels en vue d'identifier leurs problèmes techniques et de définir leurs besoins en formation continue de niveau supérieur,
- d'élaborer avec eux des programmes de formation répondant à leurs besoins, et d'en assurer la programmation et la coordination.

VOTRE PROFIL :
De formation ingénieur, vous possédez une solide expérience dans le domaine des matériaux polymériques, leurs propriétés et leurs différents procédés de transformation. Vous avez le sens et la pratique des contacts à différents niveaux, une bonne faculté d'écoute et êtes capable d'argumenter et de convaincre.
Vos aptitudes relationnelles vous permettront de vous intégrer rapidement dans une équipe pluridisciplinaire et de faire preuve d'adaptation face à des situations évolutives.
Anglais courant.

Veuillez adresser votre candidature au Secrétaire Général du Pôle Européen de Plasturgie, BP 1204, 01112 Oyonnax Cedex.

MEDIA SYSTEM

Important Groupe de dimension internationale recherche

INGÉNIEUR D'ÉTUDES RADIO

Ingénieur électronicien diplômé d'une Grande Ecole, vous possédez de bonnes connaissances en **radiocommunication** et justifiez d'une expérience réussie d'une à trois années, si possible dans ce domaine.

Vous participez aux travaux d'études et de développement d'équipements électroniques de pointe dans le secteur de la défense, en relation avec les clients français et étrangers et les différents partenaires concernés.

La pratique de l'anglais est indispensable ; l'allemand serait un plus.

Le poste est basé en **région parisienne,** avec des déplacements en province.

Outre vos capacités professionnelles, vos qualités relationnelles contribueront à votre réussite à ce poste.

Merci d'adresser, sous référence RN et en précisant votre rémunération actuelle, lettre manuscrite et CV à notre conseil, qui vous garantit une totale confidentialité.

SM Conseil *3 rue Treilhard, 75008 Paris*

OPQCM

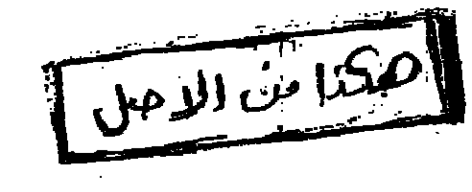
MEDIA SYSTEM

Stord International
An Aker Company

Filiale du Groupe AKER (grand groupe industriel norvégien), nous sommes spécialisés dans la conception de systèmes et dans la fourniture d'équipements pour les industries de processus dans le monde entier.

Ingénieur d'affaires

- Ingénieur diplômé, vous êtes spécialiste ou avez déjà une expérience en génie des procédures, génie mécanique, bureau d'études process, génie industriel.
- Dans le cadre du développement international de notre société, vous serez chargé des contacts études et propositions de process adaptés à la demande des industries concernées. Responsable du suivi de la clientèle industrielle, vous serez en liaison avec la société mère norvégienne.
- Le poste basé à Cergy-Pontoise exige de fréquents déplacements en Europe (environ 50 % du temps), une parfaite maîtrise de l'anglais et si possible de l'espagnol.
- Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite, C.V., photo et prétentions) sous la réf. 94.12.01 à notre Conseil SIRVO - B.P. 59 - 95020 CERGY PONTOISE Cedex.



SECTEURS DE POINTE

PPG Glass Europe

CA : 3,2 milliards de francs, 3 200 personnes, 9 usines en France, 3 usines en Italie, 15 filiales en Europe. Nous sommes rattachés à un Groupe International de 35 000 personnes, leader mondial dans les domaines du verre, de la chimie et de la peinture.

Afin de développer et de diversifier les ventes de nos filiales françaises de transformation et de commercialisation de produits verriers pour le bâtiment, nous créons le poste d'

INGENIEUR DEVELOPPEMENT PRODUITS

Disposant d'une formation ingénieur et/ou universitaire (niveau Doctorat) et de 4 à 5 ans d'expérience dans le **bâtiment**, acquise en conception, bureau de contrôle ou centre de recherches, vous aurez l'opportunité de valoriser vos connaissances des matériaux utilisés dans la construction en particulier dans les façades, en vous orientant vers un poste très autonome et ouvert.

Rattaché au Directeur des filiales, vous aurez à orienter et à organiser le développement et la mise au point de nouveaux produits. Vous apporterez votre contribution technique à tous les stades de la réalisation des projets : définition des projets et des budgets, recherche et développement, essais, établissement des normes, homologation, lancement en production, marketing.

En plus de votre ouverture et curiosité d'esprit, vous pourrez également faire la preuve dans un tel poste de vos qualités relationnelles en étant amené à établir de nombreux contacts tant en interne qu'en externe avec les organismes officiels et les fournisseurs. Votre réussite vous ouvrira de réelles possibilités d'évolution dans le groupe en particulier vers des postes opérationnels. La maîtrise de l'anglais est nécessaire.

Le poste pourra être basé, à votre convenance, dans une de nos filiales (Nancy, Fougères ou Niort) éventuellement au siège à Paris.

Ecrire sous réf. 49B 2257 4M
Discrétion absolue



71, rue d'Auteuil
75016 Paris

Publipanel



FRANCE EST

Préparer l'usine de l'an 2000

Filiale d'un grand groupe industriel français, RCO conçoit et réalise pour chacun de ses clients des solutions d'emballage spécifiques. Son organisation par centre de profit régional favorise sa réactivité et son efficacité.

RCO France Est (215 personnes) à 100 kms au Nord de Paris, se situe au coeur d'un marché important. Sa volonté d'expansion passe par une politique d'investissement ambitieuse et par la maîtrise des évolutions techniques de son unité. Pour y concourir, nous recherchons son

RESPONSABLE TECHNIQUE

Rattaché au Directeur et en complémentarité avec ses partenaires du commercial et de la fabrication, il dirigera la maintenance, les travaux neufs et la veille technique, et aura la mission de :

- penser et proposer les investissements en cohérence avec la politique et les objectifs de la région,
- organiser et animer leur mise en oeuvre dans une recherche de productivité optimale,
- développer l'organisation, les méthodes et les outils donnant à l'unité un niveau technique performant.

Ingénieur généraliste GE, il associera, après une première expérience dans un environnement de production, de solides compétences techniques à une réelle capacité à dialoguer avec les équipes de terrain, à structurer et piloter ses actions. Il pourra, dans ce poste, élargir sa vision de l'entreprise, s'impliquer concrètement dans la réussite de ses projets pour saisir ensuite des possibilités d'évolution intéressantes en France ou à l'étranger.

Ecrire sous réf. 49 A 2770 4M
Discrétion absolue



71, rue d'Auteuil
75016 Paris

Publipanel

futur Dirigeant *de SSII*

LE PRÉSIDENT D'UN GROUPE DE SOCIÉTÉS DE SERVICES EN INGÉNIERIE ET INFORMATIQUE, CHACUNE SPÉCIALISÉE DANS UN MÉTIER UTILISATEUR (TERTIAIRE ET TECHNOLOGIE DE POINTE), VOUS PROPOSE DE CRÉER UNE NOUVELLE FILIALE EN VOUS ASSOCIANT AU CAPITAL. IL RECHERCHE POUR PARIS

Agé de 35/45 ans, de formation supérieure (BAC + 4 minimum), vous êtes responsable d'une activité ou d'un centre de profit dans une SSII.

Vous développerez des activités d'ingénierie et de conseil dans le domaine Client/Serveur sous UNIX pour de grands comptes du tertiaire avec une ouverture internationale pour leurs implantations à l'étranger.

Avec l'assistance directe du Président, vous disposerez de tous les moyens pour vous positionner sur ce marché et y développer des prestations intellectuelles à haute valeur ajoutée.

Votre talent s'exercera dans un contexte de Société à taille humaine où vous serez le pivot et l'animateur de toutes les activités.

Vous êtes très impliqué dans des conduites d'études et de projets, vous intervenez personnellement dans les démarches commerciales et vous savez sélectionner et motiver des collaborateurs à fort potentiel.

Merci d'adresser CV, lettre manuscrite et photo (obligatoires) sous référence 661 à Marielle WORTH, 42 rue Laugier, 75017 PARIS, Conseil Indépendant, qui examinera votre dossier en toute confidentialité et nous ne le communiquera qu'en fonction de vos réserves.

RECKITT & COLMAN

Avec un chiffre d'affaires supérieur à 2 milliards de Livres Sterling, Reckitt & Colman est un des leaders sur le marché des produits d'hygiène et d'entretien. Afin de diriger et de développer ses activités au sein du département production externe, nous recherchons, pour la zone européenne un

European Co-Packers Manager

Localisation : Chartres (Eure et Loir)

En encadrant des équipes locales et selon des critères de qualité spécifiques, vous coordonnerez le suivi des opérations Reckitt & Colman, en respectant les volumes de production nécessaires dans les délais, tout en maintenant un coût optimum.
En accord avec le département R & D achats et les équipes marketing, vous contrôlez le travail en cours, le suivi des produits et des emballages.
Pour réussir ce challenge, vous devez répondre au profil suivant :

- Vous êtes titulaire d'un diplôme d'une Grande Ecole d'Ingénieur (ou équivalent).
- Vous justifiez d'une expérience réussie de 10 ans dans une entreprise de biens de consommation à vocation internationale dans les domaines de la production, de la planification et des techniques.
- D'origine italienne de préférence, **vous maîtrisez parfaitement l'anglais et l'italien.**

A vos grandes connaissances des domaines techniques s'ajoutent l'ascendant et le rayonnement nécessaires au management et un sens inné de la communication qui vous permettront d'encadrer, de motiver et de dynamiser les équipes européennes.

Ce poste présente une opportunité exceptionnelle qui vous offrira la possibilité d'évoluer au sein d'une structure sachant reconnaître vos qualités à leur juste valeur. Nous vous offrons une rémunération attractive, accompagnée éventuellement de la prise en charge de tous les frais de déménagement.

Merci d'adresser votre dossier de candidature s/réf. CP 4994 à **Christopher STOKES** NICHOLSON INTERNATIONAL
Search & Selection Consultants - Via Cernaia 11
201 21 Milano - Italie



Ingénieur de Production
Génie Chimique

PROVINCE

De haute technicité, notre entreprise industrielle (250 Personnes - 350 Millions de F de C.A.) agréablement implantée à proximité de la mer, participe activement à la progression de notre Groupe, dans un univers humain et technique performant.

Ingénieur, Adjoint au Directeur de Production, vous assurerez la maîtrise de nos équipements industriels existants et en conduirez le développement. **Homme de Management,** vous animerez l'activité de 60 Collaborateurs (Production - Magasin - Labo) en relation étroite avec votre Encadrement.

Cette belle opportunité professionnelle s'adresse à un Ingénieur de formation Génie Chimique ou Chimie Industrielle, doté d'un réel ascendant naturel, et savoir-faire technique, déjà confirmé par quelques 5 années minimum d'expérience réussie. L'orientation chimie fine, à visée pharmaceutique, est vivement souhaitée et la pratique de l'anglais impérative.

Pour préparer notre rencontre, merci d'adresser votre candidature **(lettre + CV + photo et rémunération) en indiquant la référence LN 100** à CAPFOR - 13 Bd Malesherbes - 75008 - Paris.

CAPFOR

ALSACE - AQUITAINE - BRETAGNE - FRANCHE COMTE - ILE DE FRANCE - MIDI PYRENEES
NORD PAS DE CALAIS - NORMANDIE - PROVENCE ALPES COTE D'AZUR - PAYS DE LOIRE - RHONES ALPES

Société spécialisée en génie climatique (3600 personnes, 4,4 milliards de CA) recherche

Ingénieurs thermiciens

(ENSAIS, ESSTIN, ENSAM, ...)

BORDEAUX - BOURGES

Une expérience réussie de responsable maintenance en industrie de process ou d'ingénieur BE vous permet aujourd'hui de :

- suivre les performances de nos installations,
- contribuer à l'amélioration de nos méthodes d'exploitation,
- animer notre BE.

Si cette opportunité vous intéresse, merci d'adresser votre dossier de candidature en précisant sur l'enveloppe la référence 4739, à Jonction, 140 rue Gallieni, 92100 Boulogne, qui transmettra.

Jonction

SFAC

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ASSURANCE CRÉDIT

Première société d'assurance-crédit en Europe (2,2 milliards de francs de CA, 800 personnes), notre vocation est d'offrir aux entreprises une protection contre le risque d'impayés sur leurs créances commerciales. Pour accompagner l'évolution de notre système d'information nous renforçons notre Département Etudes Informatiques et recherchons des :

RESPONSABLES DE DOMAINE

- De formation **Ingénieur Grande Ecole** (Centrale, Mines, Ponts ...), vous avez acquis au cours d'une expérience de 4 à 6 ans, une parfaite maîtrise de la conduite de projets importants en environnement grand système, **client/serveur, SGBD/R.**
Votre capacité à **manager des équipes**, votre parfaite connaissance des **environnements méthodologiques** (SDM/S, EXPERT ...) sont des conditions obligatoires pour réussir dans cette fonction.

Merci d'adresser votre dossier de candidature + salaire actuel sous réf. RDB à :
EL CONSEIL, 67 rue d'Amsterdam - 75008 Paris

BOUM & BANG

ADMINISTRATION DES ENTREPRISES

Multinationale leader sur ses marchés recherche un

Cadre Financier international

Paris Ouest — **Rémunération attractive**

Au sein d'une équipe jeune et dynamique, vous prenez en charge le montage financier de projets en France et à l'international. Vous êtes en relation constante avec nos partenaires extérieurs (organismes internationaux, banques, conseils) et assurez l'interface avec nos services opérationnels.

Autonome et entreprenant, vous êtes mobile pour des missions de courte durée à l'étranger et vous avez l'ambition d'évoluer dans un environnement motivant.

Agé de 28/32 ans, de formation supérieure type grande école de commerce ou d'ingénieur, vous justifiez d'une expérience de 4 à 7 ans dans le secteur bancaire acquise soit dans le domaine des financements de projets, soit dans un département de financements internationaux. Vous maîtrisez l'anglais et idéalement une autre langue européenne et vous utilisez de façon courante la micro-informatique.

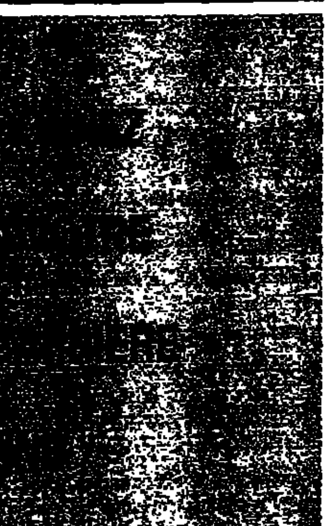
Adresser CV + photo + n° de tél + rémunération actuelle à **Alexis de Bretteville Michael Page Finance & Comptabilité**. 3 boulevard Bineau 92594 Levallois-Perret Cedex ou **taper votre CV sur 3617 code MPage** sous réf. ADB10531



Michael Page Finance & Comptabilité

Spécialiste en recrutement Financier & Comptable





■ **Schlumberger emploie 48 000 personnes de 90 nationalités dans 87 pays, au sein de deux divisions : Services Pétroliers et Mesure et Systèmes.**

Nous recherchons actuellement

DEUX FISCALISTES

Ces deux postes, rattachés chacun au *Responsable Fiscal* d'une unité, basés en région parisienne, vous permettront de mettre en œuvre vos connaissances de la fiscalité française tout en élargissant votre expérience par la pratique de la fiscalité internationale. Vous aurez en outre la charge du respect des obligations déclaratives propres aux différents pays de votre zone d'intervention.

Diplômé(e) d'une école de commerce, de l'ENI ou possédant une formation supérieure fiscale (DESS), et maîtrisant parfaitement l'anglais, vous avez une expérience *réussie de 3 à 5 ans*, acquise dans une société industrielle, un Cabinet ou dans l'Administration. Vous souhaitez donner une nouvelle dimension à votre carrière en rejoignant une grande entreprise internationale.

Votre goût de l'initiative et des responsabilités, ainsi que vos qualités de communication, feront de vous un membre à part entière de notre équipe de gestion. La rigueur professionnelle, le sens des contacts et la mobilité seront les garants de votre réussite et de votre évolution au sein de Schlumberger, en France ou à l'étranger.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre, C.V.), sous la référence FC/5747, au Service du Personnel

Schlumberger Limited
42, Rue Saint-Dominique - 75007 Paris

ADTOM

CHARGÉS DE CLIENTÈLE INSTITUTIONNELLE

La Banque de Gestion Privée renforce son équipe chargée des relations avec les investisseurs institutionnels.

Vous avez de 2 à 3 ans d'expérience dans ce domaine et pouvez justifier de performances commerciales. L'anglais courant est indispensable.

Adressez une lettre de candidature manuscrite, CV et photo à Michel Fraissinet.



Banque de Gestion Privée

26, RUE DE LA BAUME – 75008 PARIS



père dodu

Nous sommes le 1er Producteur Exportateur Européen de volailles, 6500 salariés, CA de 7 milliards de francs. Nous sommes présents industriellement (50 Etablissements) et commercialement, par tous les réseaux de distribution, dans toute l'Europe. Notre activité couvre l'ensemble de la filière avicole : accouvage, nutrition animale, élevage de volaille, abattage et commercialisation. Notre Groupe connaît depuis plusieurs années une croissance considérable ; dans le cadre du renforcement de nos structures, nous recherchons des

RESPONSABLES COMPTABLES

Sup de Co, MSTCF, DECF ou équivalent

Rattachés à notre Siège (Finistère), vous prendrez en charge l'animation d'équipes de plusieurs collaborateurs et vous piloterez le suivi complet comptable de quelques filiales du Groupe.
A 30 ans environ, vous possédez une formation supérieure comptable de niveau BAC + 4 et vous avez acquis une expérience professionnelle réussie en cabinet et/ou en entreprise. Vous maîtrisez couramment soit l'anglais, soit l'allemand, soit l'espagnol.

Si vous souhaitez nous rejoindre et participer à l'évolution de notre Groupe, adressez CV + lettre + photo sous réf. 94/28 à :
DOUX S.A. - ZI de Lospars
29150 CHATEAULIN.



Le groupe FININFO, leader français de l'information financière à valeur ajoutée, souhaite associer à son développement un(e)

CONCEPTEUR FINANCIER

Marchés internationaux de taux d'intérêt

Vous avez 25/35 ans, une formation supérieure (Grande école de commerce/ingénieur, Bac + 5) et une expérience technique ou pratique des marchés de taux.
Une bonne connaissance de l'anglais est indispensable et une solide culture en mathématique ou informatique serait également appréciée.

Vous serez responsable de la conception d'outils d'aide à la décision, de l'établissement des cahiers des charges correspondant et participerez activement aux développements.

Merci d'adresser CV, photo et prétentions sous réf. 941TCF à Béatrice MAILHABIAU, FININFO, 91/93 avenue François Arago, 92017 NANTERRE CEDEX.



RESPONSABLE SOUSCRIPTION ASSURANCE EMPRUNTEURS ET PREVOYANCE

Les AGF recherchent, pour la Direction Technique de leur Direction Assurances Collectives, un Responsable souscription assurance emprunteurs et prévoyance.
De formation BAC + 5 scientifique ou actuaire, vous possédez une expérience significative dans le domaine des produits Assurances Collectives : ceci vous permettra de mener à bien les différentes études tarifaires, de superviser la conception des produits et l'émission de contrats spécifiques, puis d'en assurer le suivi au niveau des résultats.
Fin négociateur, vous avez de l'aisance dans les contacts ; votre goût pour l'organisation, votre aptitude à l'animation d'équipe feront la différence.
Envoyez lettre de motivation, CV et rémunération actuelle, sous référence A7G, à Jacqueline MARIAUX - AGF - DRH, Département Emploi - 33, rue La Fayette 75009 PARIS.

Aux AGF, en étudiant chaque jour les courbes des grandes évolutions de ce monde, nous anticipons pour offrir des produits sans cesse plus compétitifs, plus adaptés et pour faire progresser le métier de l'Assurance.

Nous sommes 20000 personnes. Nous réalisons un C.A. de 55 milliards en France et dans plus de 30 pays.

Ensemble, nous allons donner de l'avenir à votre avenir.

PARCE QUE DEMAIN SE DÉCIDE AUJOURD'HUI.



EURO RSCG CARRIÈRES

Important Groupe privé dans le domaine de l'Energie - 1000 collaborateurs - recherche un

Consultant Interne

en Gestion du Personnel

Vous prenez en charge : la conception, la mise en oeuvre et le suivi de la formation, du recrutement et de la communication ; les définitions de fonction. Vous contrôlez l'administration du personnel et l'application des conventions collectives. Vous êtes le conseil permanent auprès des différentes directions opérationnelles et participez à l'organisation des structures .

A 28/35 ans, de formation juridique (Bac + 5) spécialisée en droit du travail, votre expérience au sein d'une société de services fortement décentralisée a confirmé votre double compétence en gestion du personnel et ressources humaines. Votre savoir-faire relationnel, votre rigueur et votre implication sont vos atouts de réussite dans ce poste basé Porte de CLICHY.

Adressez lettre manuscrite, CV, photo et prétentions sous réf. C.I. à notre conseil : Pluri Consultants - 28 Rue Viala - 75015 Paris.

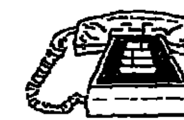


Pluri Consultants

Publipanel

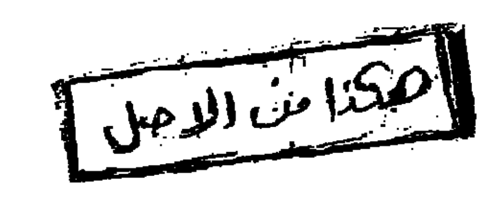


Pour passer vos annonces :



44-43-76-03
44-43-76-28

FAX : 44-43-77-32



هكذا من الاصل

ADMINISTRATION DES ENTREPRISES



Glass Europe

CA : 3,2 milliards de francs, 3 200 personnes, 3 usines en France, 3 usines en Italie, 15 filiales en Europe.

Nous sommes rattachés à un groupe international de 35 000 personnes, leader mondial dans les domaines du verre, de la chimie et de la peinture.

Dans le cadre de la mise en place d'un nouveau système de gestion de production au sein de notre Division verre automobile, nous souhaitons renforcer notre service contrôle de gestion industrielle en recrutant un

CONTROLEUR DE GESTION

Disposant d'une formation Ecole Supérieure de Commerce ou équivalent ainsi que d'une première expérience en contrôle de gestion acquise de préférence en site industriel, vous aurez l'opportunité de faire preuve de vos qualités d'innovation et d'organisation en participant à la mise en place d'un nouveau progiciel visant à optimiser la gestion de la production, des stocks, de l'ordonnancement et de la facturation au niveau de l'ensemble de nos 3 usines de verre automobile en France. Responsable des incidences comptables et financières de ce projet, vous redéfinirez les outils et les méthodes par rapport aux besoins des utilisateurs, travaillerez en relation étroite avec le personnel d'atelier et accompagnerez le changement en alliant à la rigueur, le goût des contacts et de la formation.

Votre réussite dans cette première mission vous ouvrira de réelles possibilités d'évolution au sein du groupe européen.

La maîtrise de l'anglais est nécessaire, la connaissance de l'italien serait appréciée.

Poste basé à l'usine de Maubeuge (59).

Ecrire sous réf.
49A 2771 4M
Discrétion absolue



71, rue d'Auteuil
75016 Paris

Publipanel

RESPONSABLE AFFAIRES SOCIALES

Notre société est rattachée à un groupe international, leader mondial dans son domaine.

Nous recherchons le responsable du personnel affaires sociales d'une de nos usines (800 personnes). Il s'agit d'une unité moderne tant par son mode de management que par les techniques mises en oeuvre. Un haut degré de responsabilité et d'engagement, une organisation décentralisée, une communication riche et dense favorisent la réalisation d'objectifs ambitieux.

Membre de l'équipe de Direction de l'Etablissement, en collaboration étroite avec le DRH central pour l'élaboration et la mise en oeuvre de notre politique sociale et humaine, vous jouerez un rôle clé dans le développement de notre performance.

La réussite dans cette fonction implique :
- une formation supérieure : Sciences Po., Droit ou équivalent,
- une expérience de généraliste du personnel en milieu industriel et 35 ans environ,
- une évidente envergure personnelle vous permettant d'être reconnu comme un interlocuteur dynamique et avisé par l'ensemble de vos interlocuteurs,
- la connaissance de l'anglais.

Poste ville Ouest France.

Ecrire sous réf.
49A 2763 4M
Discrétion absolue



71, rue d'Auteuil
75016 Paris

Publipanel

Centre de développement industriel cherche son

Responsable Prospectives Financières

Vous serez chargé de gérer la partie haute du bilan en termes financiers (capitaux propres, endettement, participation, prêts accordés, autres immobilisations financières) et d'évaluer la faisabilité des opérations de partenariat et les opportunités d'évolution du portefeuille participatif.

Pour certaines de vos missions, vous serez amené à collaborer avec les Directions opérationnelles.

A 28 ans environ, de formation supérieure Ecole de Commerce ou de Gestion, vous justifiez d'une expérience similaire au sein d'une holding et vous maîtrisez parfaitement l'anglais. Votre rigueur, vos aptitudes relationnelles et votre implication sont vos meilleurs atouts de réussite dans ce poste basé dans la banlieue parisienne.

Merci d'adresser votre CV à Publipanel - 13 rue Rosenwald - 75015 Paris qui transmettra. Indiquer la référence 963 sur l'enveloppe. Aucun renseignement ne sera donné par téléphone.

Publipanel

Filiale d'un Groupe Bancaire de premier plan, spécialisée dans le financement de l'immobilier, cherche un

CHARGE D'AFFAIRES JUNIOR

Votre mission s'articule autour de trois axes principaux :
- repérer et analyser les caractéristiques financières, juridiques et commerciales des opérations de promotion et des opérateurs ;
- mesurer le risque ;
- rédiger et soumettre les dossiers de financement au Comité des Engagements ou au Directoire.

Vous assurez la constitution des pools bancaires et veillez au bon déroulement de l'opération et de sa commercialisation, en liaison avec le service de gestion.

Pour cela, vous entretenez des relations approfondies avec les clients et les partenaires bancaires.

De formation universitaire ou Ecole de Commerce, vous justifiez d'une première expérience acquise de préférence dans un établissement bancaire.

Disponible, rigoureux et dynamique, vous avez le sens des relations commerciales.

Merci d'adresser votre dossier de candidature, sous la référence CAJ, à NC Communication - 108, rue Saint-Honoré - 75001 Paris, qui transmettra en toute confidentialité.

NC Communication

Degrémont

Jeune contrôleur de gestion H/F

Filiale du groupe Lyonnaise des Eaux et premier groupe mondial de traitement d'eau (3 000 personnes, 4,1 MdF de CA et 121 MF de bénéfice net), nous répondons à un besoin vital de l'homme en réservant à l'eau, partout dans le monde, les meilleurs traitements. Notre direction administrative et financière recherche pour son département contrôle de gestion un

En relation étroite avec le responsable du contrôle de gestion, vous travaillez directement avec les opérationnels pour analyser et prévoir l'évolution de l'activité et des résultats. Vous participez au suivi du contrôle budgétaire en veillant à la qualité des données financières.

De formation supérieure en gestion, vous avez impérativement une expérience de trois ans en milieu industriel et maîtrisez la comptabilité analytique.

Rigoureux, vous avez le goût du travail en équipe et vos qualités relationnelles sont appréciées.

Pour ce poste évolutif la pratique de l'anglais est indispensable et l'allemand serait apprécié.

Merci d'adresser votre candidature sous réf. CG/LM340 à Degrémont, Blandine Dejean, 183 avenue du 18-Juin 1940, 92508 Rueil-Malmaison Cedex.

TRAITER L'EAU, PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT

Joaction

FILIALE DU CREDIT AGRICOLE. UNICRÉDIT CONFIRME SA DYNAMIQUE DE SUCCES : 270 COLLABORATEURS BILAN : 28 MILLIARDS DE FRANCS NOTRE SPECIALITE : LES SERVICES BANCAIRES AUX ENTREPRISES

UNICRÉDIT

ADJOINT EXPLOITANT GRANDES ENTREPRISES

Vous aurez pour mission de procéder à l'analyse des risques des dossiers présentés au Comité de Crédit et d'assister l'exploitant dans le suivi commercial de la relation, le montage des opérations et l'approche de la rentabilité.

De formation supérieure économique et financière, vous avez impérativement une expérience d'environ 3 ans vous ayant permis d'acquérir une solide maîtrise de l'analyse financière et une bonne connaissance des techniques et produits bancaires.

Merci d'adresser votre dossier de candidature sous réf. CW/DCN à UNICREDIT - Département des Ressources Humaines 128/130 boulevard Raspail 75289 PARIS Cedex 06.

EURO RSCG CARRIERES

Important Etablissement Financier

recherche un

Opérateur Devises

Au sein d'une équipe de taille humaine, vous gérez le risque de taux et le risque de change dans les principales devises.

Rigoureux et créatif, vous aimez le travail en équipe et participez activement au développement de nos activités (arbitrages, trading...).

De formation supérieure, vous possédez une expérience de 2 à 5 ans de la fonction et maîtrisez parfaitement l'anglais et la micro-informatique.

Pour ce poste, basé à Paris, nous vous offrons de réelles possibilités d'évolution au sein de la Salle des Marchés et de notre Groupe.

Merci d'adresser votre dossier de candidature : lettre manuscrite, CV, photo et prétentions sous la réf. 95/735 à CARRE TURENNE - 129, rue de Turenne 75003 PARIS qui transmettra.

Filiale française du groupe américain EASTMAN KODAK COMPANY, Entreprise technologique à la pointe de l'excellence, le Groupe KODAK-PATHE emploie 7700 personnes et développe un C.A. de plus de 7,8 milliards de francs, se positionnant ainsi parmi les plus grandes entreprises françaises. Nous recherchons un(e)

Jeune diplômé(e)

(X, CENTRALE, HEC...)

Pour, en première étape de carrière, prendre la responsabilité complète du contrôle de gestion d'une importante Unité de Vente.

Ce poste couvre tous les aspects de la fonction financière de cette unité : Etablissement et suivi des prix, rapports nationaux et internationaux, suivi des éléments d'actif du bilan, études et propositions d'actions, organisation, acquisitions etc...

Outre une formation générale de haut niveau, une première expérience des domaines financiers et comptables acquise, par exemple, dans un cabinet d'audit, serait un plus.

Le souci de la précision va de pair avec une vision globale de l'activité qui commence par la satisfaction totale de nos clients.

Le goût des contacts internationaux est nécessaire et la connaissance de l'anglais impérative.

Ce poste est évolutif pour un candidat de valeur.

Adressez votre candidature (C.V., photo, prétentions) sous réf. 1317 EX à KODAK-PATHE - Gestion des Ressources Humaines - 26, rue Villiot - 75594 PARIS Cedex 12.

L'avenir est à l'image



EURO RSCG CARRIERES

LE DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS

Marketing et encadrement commercial

• Rendez-vous entre professionnels des télécoms en rubrique secteurs de pointe



Leader Européen dans le domaine des Matières Plastiques recherche pour sa filiale française Emballage (200 MF)

ADJOINT DU DIRECTEUR COMMERCIAL

Vous participerez à la stratégie et au développement commercial de la Société, en assurant :
- la mise en place de la gestion centralisée de l'Administration des Ventes
- l'animation d'équipes réparties sur plusieurs sites industriels
- le développement commercial de la Société en tant que force de proposition au niveau des différents acteurs.

De formation Ecole Supérieure de Commerce ou Ingénieur, vous avez une expérience de la gestion des ventes et avez pour souci de participer, tant sur le plan stratégique qu'opérationnel, à la croissance de l'Entreprise.

Merci d'adresser votre CV à : Nicole PRUD'HOMME-ROGER
COREAD - 223, Bd Pereire - 75017 Paris

COREAD

Filiale d'un grand groupe Américain, leader sur notre marché, notre société fabrique et commercialise dans le monde entier des biens d'équipements techniques destinés au bâtiment et à l'industrie.
Sur le marché français nous souhaitons conforter notre présence et créons le poste de

DIRECTEUR DE ZONE

A 35 ans environ, vous avez une formation supérieure (Ingénieur ou Ecole de Commerce) et une expérience d'au moins dix ans dans l'animation commerciale et la vente de produits techniques liés, de préférence, au génie thermique.

Vous aurez la responsabilité, avec l'aide d'une équipe d'ingénieurs commerciaux, de la prescription de nos produits auprès d'une clientèle de maîtres d'oeuvres, chargés d'affaires et bureaux d'études.

Pour ce poste basé en région Rhône Alpes, nécessitant de fréquents déplacements en France, nous offrons un salaire fixe de 320 KF, des primes sur résultats et une voiture de fonction.

Envoyer votre dossier complet de candidature (confidentialité assurée) à EUROMESSAGES S/Réf. 8357 (à mettre sur l'enveloppe) - Tour Suisse - 69443 LYON cedex 03 qui transmettra ou taper 3615 EUROMES code 8357 ·

INGENIEUR TECHNICO-COMMERCIAL EXPORT

Filiale du Groupe Fives-Lille (3,5 Mds de CA, 6 500 personnes), notre société DMS (350 MF de CA, 70 % à l'export, 300 personnes) spécialisée dans la conception, la réalisation et la vente de biens d'équipement lourds, principalement dans le domaine sidérurgique, recherche pour consolider son développement, un professionnel de haut niveau.

Rattaché au Directeur du Département, vous prendrez en charge l'élaboration complète de l'offre technico-commerciale, depuis l'analyse du besoin du client jusqu'à la négociation, selon une démarche unitaire devis/projet (100 MF de moyenne), sur des grands marchés internationaux : Asie du Sud-Est, Moyen-Orient...

A 35 ans minimum, de formation Ingénieur (Centrale, A&M, ICAM...), vous justifiez d'une première expérience significative de la gestion de projet, acquise dans le domaine des biens d'équipement pour la sidérurgie ou dans un secteur connexe.

Rompu aux négociations de marchés importants et familier du contexte international, vous êtes aussi un bon animateur.

Homme de terrain, très relationnel, organisé et autonome, vous aimez les déplacements et parlez couramment l'anglais et, si possible, une troisième langue.

Poste basé en métropole lilloise.

Merci d'adresser CV + lettre manuscrite sous réf. LM 540 D à notre Conseil ALPHEE - 3 rue de Vienne - 75008 PARIS, à qui nous avons confié cette recherche.







CRÉDIT FONCIER DE MONACO

premier groupe bancaire monégasque, filiale de la banque INDOSUEZ, nous recherchons, dans le cadre de notre développement :

Conseillers de Clientèle
Afrique et Europe

Au sein de nos Directions de clientèle privée internationale, ces commerciaux confirmés auront pour mission le développement et le suivi de la clientèle des zones qui leur seront confiées en Afrique et en Europe
A leur goût pour l'action de terrain et les déplacements à l'étranger s'ajoutent une parfaite connaissance des produits financiers et la pratique du conseil en gestion de patrimoine.

Ces postes s'adressent à des candidats de 30/35 ans environ, justifiant d'une formation supérieure (bac + 4 minimum) et de plusieurs années d'expérience acquise dans le secteur bancaire, auprès d'une clientèle privée internationale de haut niveau.
La pratique courante des langues étrangères est impérative : anglais et allemand ou italien selon le poste à pourvoir.

Merci d'adresser lettre manuscrite, CV et photo, en précisant la référence 118/NM et la zone qui vous intéresse, au service du personnel, Crédit Foncier de Monaco, BP 499, 11 bd Albert-Ier, 98012 Monaco Cedex.

MEDIA SYSTEM

Important équipementier automobile - 10 milliards de CA - poursuit son développement international.

Leader sur son marché européen, il conçoit et fabrique des produits industriels complexes faisant appel à des pièces et matières provenant de nombreux pays.

La fonction achats est très organisée au sein de nos différentes sociétés, mais son importance et la nécessité de mieux tirer parti du volume des achats du Groupe à l'échelle internationale justifient le recrutement au niveau Direction Achats Groupe d'un **collaborateur** pour

DEVELOPPER LE MARKETING ACHATS

Vous êtes ingénieur et votre expérience professionnelle industrielle d'au moins 10 ans s'est déroulée dans les fonctions Etudes, Méthodes, Industrialisation - et pas nécessairement dans la fonction Achats même si cela constitue un plus -.

Auprès du Directeur Achats Groupe, vous serez chargé du Marketing achat, de l'animation des groupes de sourcing internationaux, des relations R & D, de l'appui aux Directions Achats des sociétés étrangères, de l'initialisation de nos projets inter-sociétés, etc.

Votre sensibilité économique, votre connaissance de l'anglais et de l'allemand, vos qualités relationnelles seront précieuses pour ce poste basé dans la région sud de Paris.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite, CV, photo et prétentions) sous référence 1116/F à notre Conseil Pierre LEMAHIEU.

Synergies · RECRUTEMENT · 14, RUE LINCOLN 75008 PARIS



LE GROUPE SNR ROULEMENTS
C.A. : 3 MILLIARDS DE F.
4 500 PERSONNES
RECHERCHE :

CADRE A FORT POTENTIEL MARKETING PRODUITS INDUSTRIELS

Agé d'environ 30 à 35 ans, avec une solide expérience de MARKETING portant sur des produits industriels, le Candidat aura une bonne pratique de l'Anglais et de l'Allemand.

Au sein de la Direction Commerciale du siège à ANNECY, il assumera successivement des missions lui permettant d'acquérir une connaissance spécifique des clients, des produits et des approches Marketing propres à l'Entreprise.

Sa formation d'origine pourra être :
- soit une GRANDE ECOLE d'INGENIEURS MECANIQUE, complétée par une formation et/ou une expérience commerciale,
- soit une GRANDE ECOLE de COMMERCE, complétée par une expérience en mécanique.

POSSIBILITES d'EVOLUTION INTERESSANTE à l'intérieur d'un Groupe dynamique à vocation internationale, certifié ISO 9001 et pratiquant le Management par la Qualité Totale.



VEUILLEZ FAIRE PARVENIR, SOUS RÉFÉRENCE 9411 VOTRE DEMANDE MANUSCRITE, AVEC PHOTO ET RÉMUNÉRATION ACTUELLE À : SNR ROULEMENTS SERVICE EMPLOI - BP 2017- 74010 ANNECY CEDEX.

Votre passion : négocier un savoir-faire

UN DES LEADERS DE LA FABRICATION ÉLECTRONIQUE (TÉLÉCOMMUNICATIONS ET ÉQUIPEMENTS AUTOMOBILES), BASÉ EN FRANCHE-COMTÉ, RECHERCHE UN

Ingénieur d'affaires

En collaboration étroite avec le Directeur Commercial, vous participez au ***développement de l'activité*** : à partir du fichier actualisé existant, votre mission sera de le ***compléter*** et de ***transformer*** les prospects en clients. Dans le cadre d'un travail d'équipe, vous ***piloterez*** les projets pour garantir la qualité des prestations fournies aux clients.

De formation supérieure technique bac + 4, vous avez acquis une expérience significative de la ***négociation*** dans le monde ***industriel***, dans un secteur d'activité ***électronique*** : télécommunications, grand public, équipements automobiles... Anglais ou allemand souhaité.

Votre atout majeur auprès des clients : une unité de ***production modèle*** utilisant des technologies et des matériels de pointe et ***certifiée ISO 9002.***

Merci d'adresser votre dossier complet (lettre manuscrite, CV, photo), sous réf. 535 (sur l'enveloppe), à Media System, 55 place de la République, 69002 Lyon, qui transmettra.
Les candidatures seront traitées en toute confidentialité par un consultant extérieur.

MEDIA SYSTEM

CARRIÈRES INTERNATIONALES

Postes basés à l'étranger

OPPORTUNITIES IN PAN-EUROPEAN CONSUMER PRODUCTS LICENSING

BASED IN LONDON

THE COMPANY

Warner Bros. is part of the Time Warner Group, the global leader in entertainment.

THE DIVISION

Licensing Operations develops product ranges with licensed partners, using classic properties such as Looney Tunes, Batman and Superman.

THE REQUIREMENT

We are seeking confident, creative and decisive executives who combine strategic thinking with hands on pragmatism and who can communicate fluently in English preferably with French or German as a second language. The ability to influence at all levels, respond positively to change and achieve challenging results is essential.

EUROPEAN SALES DIRECTOR

This newly created role reports to the Managing Director. You will develop an ambitious divisional business plan and overall sales strategy with senior marketing personnel, implementing and achieving it through the leadership and motivation of European Sales Offices and agents.

Aged 35–42 with an appropriate degree, you will have sound business judgement, a proven track record in sales and marketing management and experience of developing campaigns in Europe. Excellent leadership, selling and negotiating skills are essential and experience in licensing would be an asset. Ref: A609.

EUROPEAN CATEGORY MARKETING MANAGERS

Clothing, Accessories, Footwear and Toys, Gifts, Stationery

Working within the marketing direction of the company and the positioning of each brand, you will develop strategic business plans for one of our key categories – Clothing, Accessories and Footwear or Toys, Games, Gifts and Stationery. Reporting to the European Marketing Manager, you will co-ordinate opportunities in liaison with other European team members.

You will need a thorough knowledge of European retailers and relevant products, experience of developing European product launches and a history of success in sales and marketing management. Ref: A611.

EUROPEAN MARKETING DIRECTOR

Reporting to the Managing Director, you will design and develop our European marketing strategy. positioning each brand in collusion with European and US Marketing Managers. You will also manage a newly appointed Creative Director and the Quality Control function.

A creative, entrepreneurial thinker, you should be able to work with minimal supervision, yet within the broad parameters of the company. Significant European marketing experience will include brand marketing, managing brand managers, using entertainment properties as a marketing tool in a retail environment and, ideally, licensing. Ref: A610.

EUROPEAN MANAGER

Promotions & Food/Beverage

Reporting to the European Marketing Manager, you will develop third party tie-in promotions and branded edibles/beverage business. This will involve close liaison with local management to achieve divisional objectives. An impressive background in marketing food/beverage brands will include experience of developing multi media campaigns and direct sales. You will also understand the role of entertainment properties as a marketing tool and their translation into tangible products, promotions, sponsorships, and advertising. Ref: A612.

THE REWARDS

* an exciting new challenge
* £ excellent package
* personal growth
* blue chip company environment

THE ACTION

Please submit a comprehensive CV, indicating current salary level and quoting the appropriate reference number to **Clive Sexton, Austin Knight UK Limited,** 20 Soho Square, London W1A 1DS. The closing date for applications is 19th December 1994.



WARNER BROS. CONSUMER PRODUCTS

ACG WORLDWIDE

ACG Technical Centre Luxembourg

Challenging Career Opportunity

FINANCIAL ANALYST - POLISH ACTIVITIES

Key appointment in a major Blue Chip Company

An outstanding opportunity has arisen for an ambitious and high profile Finance professional to join one of the largest industrial companies worldwide.

Working as a **Liaison Financial Analyst for Polish Activities,** the candidate will report to the Finance Manager - Europe. Responsibilities will include:

- Full involvement in the monthly reporting as well as the forecasting, budgeting and long-term planning process
- Implementation and maintenance or performance measures, profitability analysis, and risk assessment
- Follow-up on general accounting procedures
- Preparation of balance sheet and income statement activity

The successful candidate must have a recognised Accounting and Finance/Planning background (MBA preferred), together with experience gained in an international organisation.

Applicants must also be **totally fluent in Polish and English.** The ability to speak either French or Russian would be an advantage.

He/She should have strong, interpersonal and relationship building skills as well as excellent communication skills. PC literacy is essential. The successful candidate will be based in our headquarters in Luxembourg, with extensive travel to Poland and Eastern Europe. The job will carry a competitive salary package.

Energy, creativity, flexibility are all qualities which will enable you to take advantage of career opportunities within the Corporation either in Poland/Eastern Europe or overseas.

If you feel that this is your opportunity to join a **World Class Automotive Technology Group,** please send your Curriculum Vitae to **ACG Technical Centre,** Attn. N. Mulcahy, Ave. de Luxembourg, L-4940 BASCHARAGE

All applications will be treated confidentially

Recent Graduates

Thinking about your next career move?

THINK Global
THINK Investment Banking
THINK NatWest Markets
London Based

You've already proved yourself a talented achiever, and now you're looking for a bigger challenge. So consider the global business of international capital markets.

NatWest Capital Markets is a key division of NatWest Markets – the worldwide corporate & investment banking arm of the NatWest Group. We provide innovative financial solutions to corporates and financial institutions alike. With proven intellect, a truly international outlook together with some valid commercial experience and multi-lingual ability, your future could lie in one of the following areas:

Derivatives: a crucial tool in today's financial markets and a complex business for which you will need to be a numerate team player who remains cool under intense pressure.

Primary Markets: technical roles would suit people with knowledge in areas such as accounting, legal, tax or credit. On the marketing side, you'll need an outgoing personality and an entrepreneurial instinct.

Fixed Income: we're seeking highly numerate graduates in Economics, Business Studies or Maths who are comfortable with mathematical modelling and quick-witted under pressure.

With our fast track development programme and meritocratic culture, the speed and direction of your progress are dictated solely by your strengths, preference and performance.

If you THINK this is your future, please write in English with your cv to: Alastair Lyon, Response Handling Service, Ref:119LM, Associates in Advertising, 5 St John's Lane, London EC1M 4BH, England.



CARRIÈRES INTERNATIONALES

Representative Positions for Central Africa Programmes

Based in Rwanda or Burundi - 2 year contract (renewable)

Oxfam UK/I is seeking 3 senior managers for its programmes in the Central African region: A Regional Representative (based in Kigali); a Representative for Rwanda (based in Kigali); and a Representative for Burundi (based in Bujumbura). Oxfam's programme includes operational relief work in refugee camps, and rehabilitation work with returnees, where possible through local partner organisations. The postholders will manage these, and provide analysis and information for Oxfam's public information programme on the region. The Regional Representative is the senior post, involving development of Oxfam's regional analysis and providing strategic management of the regional programme.

The successful candidates will have the following key skills and experience:

- Minimum 3 years relief/development experience, preferably in an NGO setting.
- Knowledge of the central African region, advantageous.
- Good analytical ability and political sensitivity.
- Proven management, financial and representational skills.
- Flexibility and resilience to cope with a rapidly changing situation, working under pressure and frequent travel.
- Fluency in written and spoken French and English.

Oxfam's comprehensive benefits package includes a national salary, medical cover, contributory pension scheme, life assurance, end of contract resettlement allowance, and for staff who relocate, a relocation allowance for home commitments.

In order to expedite appointment to these key positions, interviews will be held on receipt of application for those meeting the criteria. Please send or fax in your curriculum vitae with a covering note including details of availability, language proficiency and two referees.

Final deadline for receipt of applications is 13th January 1995.

Oxfam, Overseas Personnel and Development Dept, 274 Banbury Road, Oxford OX2 7DZ, Fax: 0865 313819, quoting ref: OS/REP/CA/AD/LA.

Oxfam works with poor people in their struggle against hunger, diseases, exploitation and poverty in Africa, Asia, Latin America and the Middle East through relief, development, research and public education.



Oxfam UK/Ireland is striving to be an equal opportunity employer

MARKETING SPECIALIST
CIVIL AEROSPACE

Our client is a well known and respected US hybrid micro-electronics component supplier with Design and Manufacturing facilities in the United States and Europe.

They are looking for a marketing and applications specialist to spearhead their new and developing product range for the Civil Aerospace industry sector. The post is either in the UK or in France but will involve extensive travel building relationships with Airframers, Equipment Manufactures, relevant European Standards Commitees, as well as assisting and directing their sales force to the opportunities discovered.

The successful candidate will be a Graduate Electronics/Electrical Engineer or equivalent with at least five years'relevant industrial experience and a very good knowledge of Aerospace equipment and systems, probably from an Airframer background : Whilst English is the primary communicated language, fluency in French would be a distinct advantage.

Apply, in confidence, quoting reference number 3/217 to BERNARD JULHIET - 11/15 quai de Dion Bouton 92806 Puteaux Cedex.

Membre de Syntec

BERNARD JULHIET
CONSEIL ET DEVELOPPEMENT

PARIS - LILLE - BRUXELLES

LA BRANCHE ASSISTANCE D'UN GRAND GROUPE D'ASSURANCES EUROPEEN

recherche,
dans le cadre de l'ouverture de sa filiale polonaise

UN(E) RESPONSABLE

De formation supérieure, parlant couramment le polonais, ayant une connaissance approfondie des deux cultures, polonaise et française.

Le (la) candidat(e), agé(e) de 30 à 40 ans environ, aura pour mission de :
- Diriger une petite entreprise
- Gérer les relations avec la clientèle
- A l'avenir, assurer le développement de la filiale.

Une expérience de quelques années du management et de la gestion d'entreprise est souhaitée.

Ce poste, basé à **Varsovie**, s'adresse de préférence à une personne d'origine polonaise, souhaitant retourner vivre en Pologne.

Contrat de travail de droit polonais.

Envoyer C.V. complet et prétentions à :

GESA ASSISTANCE
Direction E.M.E.A.
18, rue Troyon - 92310 SEVRES

CARRIÈRES EUROPÉENNES EN ENTREPRISES

couplage dans 2 à 10 titres européens



ESI est une initiative industrielle importante située à Bilbao, Espagne et qui a été fondée par des entreprises européennes leaders dans le but de réunir les utilisateurs industriels et les fournisseurs de stages d'ingéniérie des logiciels.

ESI se charge d'appuyer ses membres individuellement et d'aider l'industrie européenne, en général, à améliorer sa compétitivité en promouvant et en diffusant les meilleurs stages d'ingéniérie des logiciels.

On insiste sur la provision des aides destinées à l'amélioration, à la formation et à l'enseignement et aux publications aussi bien qu'on insiste sur la diffusion des évènements.

ESI souhaite se développer et cherche des professionnels ayant de solides curriculums en techonologies de l'information pour les postes suivants à Bilbao:

Professionnels de la TI

Les candidats auront une solide expérience en ingéniérie des logiciels leur permettant de travailler dans le domaine de l'évaluation et du conseil des processus. Nous attendons d'eux:

- qu'ils entreprennent des tâches de conseil formel de processus de logiciels.
- qu'ils recommandent et mettent sur pied des actions destinées à apporter des améliorations.
- qu'ils analysent les résultats de leurs conseils pour identifier les tendances.

Directeur d'enseignement et de formation

Le candidat choisi aura occupé un poste similaire et sera responsable de ce qui suit:

- identification de thèmes appropriés à l'enseignement et à la formation.
- développement et/ou adaptation de programmes de formation relevants.
- gestion de l'ensemble du programme d'enseignement et de formation.

Journaliste/écrivain technique

Le candidat choisi sera familiarisé avec les techniques d'auto-édition sophistiquées et sera responsable:

- du développement et de l'identification d'articles pour la publication externe.
- de l'édition et de la supervision du contenu et du format du bulletin informatif.

Pour ces postes, les candidats devront maîtriser la langue anglaise.

ESI, offre d'excellentes opportunités de carrière professionnelle et une rémunération à fixer en fonction de l'expérience professionelle et du curriculum-vitae.

Les candidats devront indiquer le salaire auquel ils aspirent,

Toutes les demandes seront traitées confidentiellement. Nous vous prions d'envoyer votre curriculum-vitae **en anglais** avec une photo récente à:

Patxo Arrutia

Selección de Directivos.
Apartado 23 • 48990 ALGORTA - BIZKAIA • Espagne

SOCIETE INDUSTRIELLE FRANCAISE, filiale d'un groupe américain, spécialisée dans la METALLURGIE HAUTE TECHNOLOGIE, réalisant 50 % de son CA à l'exportation recherche :

DIRECTEUR FILIALE COMMERCIALE ALLEMANDE (G.M.B.H.)

(CA : 15 à 20 millions de DM - Effectif : 20 personnes)

Rattaché au PDG de la Société française, il dynamisera sur le plan commercial les ventes de produits à forte valeur ajoutée fabriqués par l'unité de production française auprès d'une clientèle allemande exigeante : INDUSTRIE AUTOMOBILE, CHANTIERS NAVALS, INDUSTRIES AERONAUTIQUES/MECANIQUES.

Il assurera également, avec son équipe, la commercialisation de ces produits dans certains autres pays. Il sera le garant de la bonne gestion de la filiale allemande dans les domaines : personnel, finance/comptabilité.

Agé de 40 ans environ, de formation supérieure (Commerciale et Technique), de nationalité européenne, vous pouvez justifier d'une expérience de 5 ans minimum d'animation d'équipe de Technico-Commerciaux COMMERCIALISANT DES PRODUITS TECHNIQUES SUR LE MARCHÉ ALLEMAND DANS LES SECTEURS : AUTOMOBILE, NAVAL, AERONAUTIQUE, MECANIQUE... Vous avez l'expérience de l'animation d'un Centre de Profit décentralisé. Vous êtes IMPERATIVEMENT BILINGUE soit ALLEMAND/FRANCAIS, soit ALLEMAND/ANGLAIS.

ENTREPRENEUR, MENEUR D'HOMMES, vous êtes motivé par les challenges commerciaux et possédez un sens aigu du respect des engagements pris, des objectifs à atteindre. La rémunération motivante comprend un fixe, une partie variable liée au développement du chiffre d'affaires et des résultats de la filiale. Poste situé en ALLEMAGNE près d'une ville universitaire.

Merci d'adresser votre dossier de candidature rédigé en Français (lettre manuscrite, CV, photo, prétentions) sous la référence RP/268 à :

CREA CONSULTANTS
Creative Resources for European Access
Conseil en ressources humaines. 4, place Félix Eboué, 75583 PARIS CEDEX 12

The Thaï joint-venture of a very successful North American multinational operating in the media and advertising sector seeks to appoint a

Director of Finance and Operations

Bangkok — **Attractive Expatriate Package**

Reporting to the Group VP Finance, the candidate's main responsibilities will be : to establish accounting and reporting procedures ; to implement strict cost and cash management control system ; to manage key aspects of operations, including human resources and production ; to provide commercial and financial support to the General Manager and the Sales and Marketing Manager.

Candidates, aged 30 to 35, with an excellent educational background, must have proven experience in all aspects of financial control within the context of a well managed business.

Fluent English is essential. Knowledge of Thaï and some working experience in Asia would be an advantage.

Highly motivated candidates with good business sense should forward a comprehensive Curriculum Vitae quoting ref. : EJ11096 to **Emmanuel Jalenques** at **Michael Page International**, 92594 Levallois-Perret Cedex, Paris, France. Tel : 331 47 57 24 24 Fax : 331 47 57 39 18

MP

Michael Page
International Recruitment Specialists
London Paris Sydney Amsterdam Bruxelles Dusseldorf Melbourne Eindhoven

